

# Bibliothèque numérique

# medic@

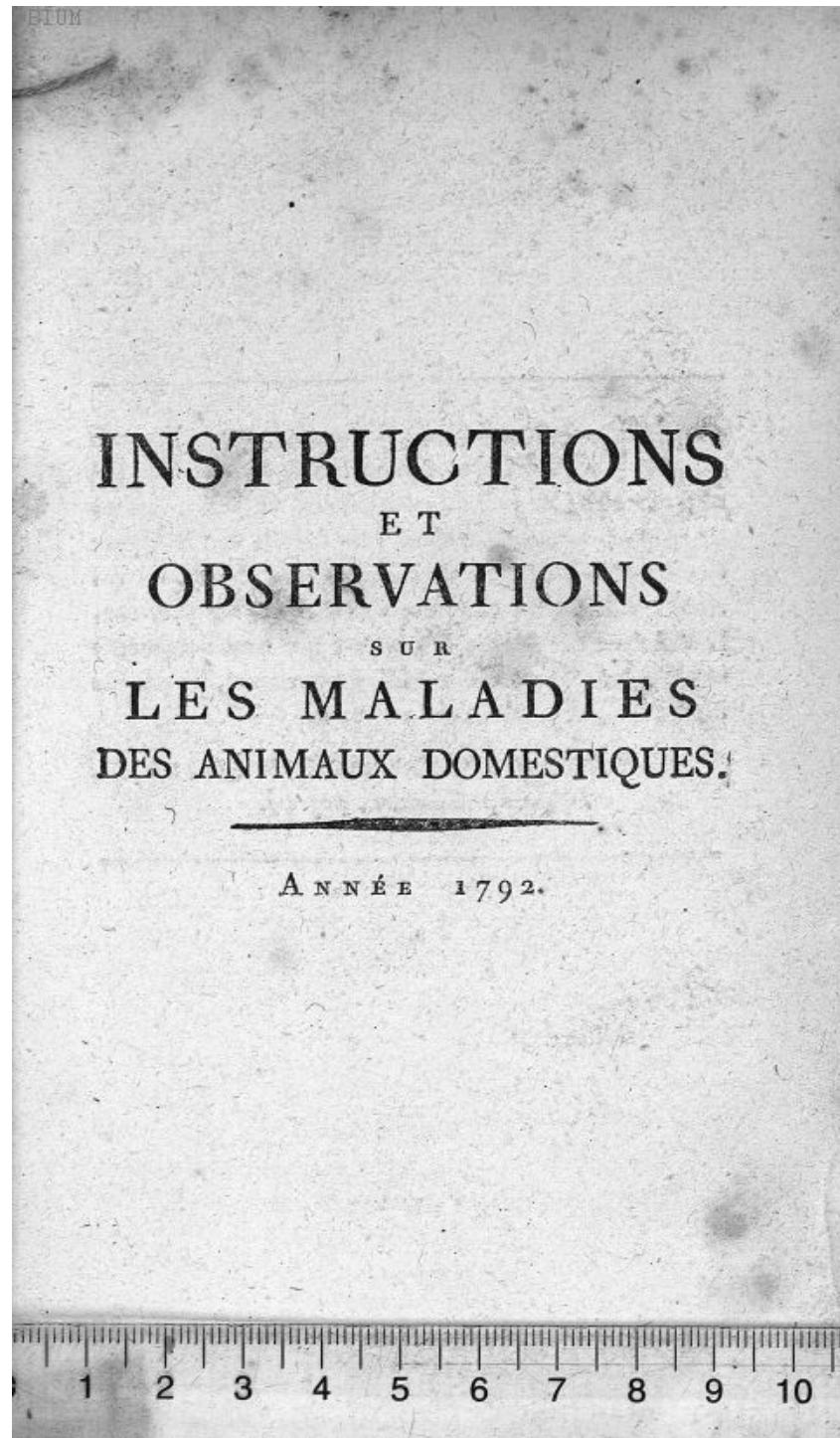
**Chabert, Philibert / Flandrin, Pierre / Huzard, Jean-Baptiste.** Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les moyens de les guérir, de les préserver, de les conserver en santé, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat. On y a joint l'analyse des ouvrages vétérinaires, anciens et modernes, pour tenir lieu de tout ce qui est écrit sur cette science. Ouvrage nécessaire aux cultivateurs, aux propriétaires de bestiaux, & aux artistes vétérinaires; rédigé & publié par les CC. Chabert, Flandrin et Huzard. Année 1792.

Paris : de l'imprimerie et dans la librairie de la citoyenne Huzard, an VII.

Cote : 40230

(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?40230x03>





---

« Qu'il nous soit permis de déclarer que nous n'écrivons que pour ceux qui savent quelque chose & pour ceux qui ne savent rien ; les premiers doivent être nos juges, & nous les adoptons comme compétents : les seconds sont faits pour être instruits : à l'égard de ceux qui savent tout, ou qui croient tout savoir, notre ouvrage n'est pas fait pour eux. Il n'est donc pas difficile de conclure que nous ne pouvons attendre & désirer que les conseils des premiers, les progrès des seconds, & le silence des autres ».

*BOURGELAT, Éléments d'hippiatrique, tom. II.  
Discours préliminaire, page lvj.*

---

40230

INSTRUCTIONS  
ET  
OBSERVATIONS  
SUR  
LES MALADIES  
DES ANIMAUX DOMESTIQUES;

*Avec les moyens de les guérir, de les préserver,  
de les conserver en santé, de les multiplier, de  
les élever avec avantage, & de n'être point trompé  
dans leur achat.*

ON y a joint l'analyse des ouvrages vétérinaires,  
anciens & modernes, pour tenir lieu de tout  
ce qui est écrit sur cette science.

*Ouvrage nécessaire aux Cultivateurs, aux Propriétaires  
de Bestiaux, & aux Artistes Vétérinaires ; rédigé & publié  
Par les CC. CHABERT, FLANDRIN et HUZARD.*

---

ANNÉE 1792.

---

*Seconde Édition, corrigée & augmentée.*



A PARIS,

De l'IMPRIMERIE & dans la LIBRAIRIE VÉTÉRINAIRE  
de la Citoyenne HUZARD, rue de l'Éperon, N°. 11,  
quartier St.-André-des-Arts.

---

AN VII.



## AVERTISSEMENT.

**M**ALGRÉ l'accueil que l'on a fait aux volumes que nous avons déjà publiés, malgré les encouragemens que le comité de salubrité de l'assemblée nationale constituante a bien voulu nous donner (1), nous sentons combien nous avons encore d'efforts à faire pour perfectionner entièrement notre travail ; mais nous ne nous laisserons pas abattre par les difficultés, & nous redoublerons de courage pour justifier cet accueil, qui prouve que l'ouvrage dont nous nous occupons peut être de quelque utilité.

Aussi-tôt après la publication de notre *prospectus* (en Juillet 1790), nous reçumes des mémoires & des observations de toutes les parties de la France. Le nombre s'accrut considérablement lorsque l'ouvrage parut ; & outre notre propre fonds, nous possédons aujourd'hui une

---

(1) « Le comité de salubrité a reçu avec reconnaissance  
» les *Instructions & observations sur les maladies des animaux  
domestiques*, année 1791, rédigées par MM. CHABERT,  
» FLANDRIN & HUZARD, qui lui ont été présentées en leur  
» nom par M. Huzard. Le comité a applaudi à des travaux  
» qui contribuent au progrès de l'art vétérinaire, & qu'  
» donnent à leurs auteurs des droits à l'estime publique  
» Paris, le 11 février 1791. J.G. GALLOT, secrétaire ».

grande quantité de matériaux , dans lesquels nous ne pouvons dissimuler cependant qu'il n'y ait un choix à faire ; mais comme nous l'avons déjà dit , nous espérons n'imprimer rien qui ne soit utile & avantageux au progrès de la science vétérinaire ; & si par hasard on rencontre quelquefois dans notre ouvrage des pieces foibles , c'est qu'elles présenteront des vues neuves , des observations importantes , ou des faits dignes d'être conservés.

Ce ne sont pas , au surplus , nos compatriotes seulement qui ont accueilli notre travail , les étrangers l'ont trouvé intéressant ; ils se sont empressés aussi de nous enrichir de leurs observations ; ils nous ont engagé à continuer , & à former ainsi de notre ouvrage les *Annales de l'art vétérinaire* , ou un véritable répertoire général pour le propriétaire & pour l'artiste.

Les Allemands , chez lesquels l'art vétérinaire a fait de grands progrès depuis quelques années , & qui possèdent un nombre assez considérable de bons écrits originaux sur les différentes parties de la médecine des animaux , s'empressent néanmoins encore de transporter dans leur langue tous ceux qui , chez leurs voisins , peuvent en accélérer les progrès. Le C. Gruvel , déjà avantageusement connu dans la littérature médicale par des travaux de ce genre , a traduit notre ouvrage en allemand;

& les premiers volumes de cette traduction sont imprimés (1).

Plusieurs professeurs dans les écoles vétérinaires du nord nous ont promis la description de leurs écoles (2); & quelques-uns nous ont déjà envoyé la notice d'un assez grand nombre d'ouvrages allemands. Nous continuerons dans ce volume l'histoire des écoles vétérinaires de France.

On commence aussi à s'occuper particulièrement de l'art vétérinaire en Angleterre. Il ne peut manquer de faire des progrès rapides dans un pays si jaloux de ses chevaux & de ses bestiaux, qui en élève & qui en exporte une aussi grande quantité. Les Anglois possèdent déjà quelques bons ouvrages en ce genre, & ils ont formé aussi une école vétérinaire que nous ferons connoître.

C'est en Italie, fur-tout, que la médecine des animaux a été & est cultivée avec fruit; nous

(1) *Ueber die Viehkrankheiten und deren heilung. Nebst mehrern in die Thierarzneykunde überhaupt einschlagenden beobachtungen von einer gesellschaft praktischer thierärzte. Ein buch für ökonomen. Leipzig, 1792. bey Friedrich Gotthold Jacobaeer, in-8°.*

Il y en a une autre traduction imprimée à Berlin, mais que nous n'avons pas encore vue.

(2) Voyez la description de celle de Copenhague, dans la première partie du volume pour l'année 1794 (An II).

avons reçu de ce pays une très-grande quantité d'ouvrages sur toutes les branches de la zoopathie, & nous en ferons un bon emploi.

Les artistes-vétérinaires qui sont en Espagne, nous ont aussi fait connaître les richesses de leur nation en ce genre ; elles sont considérables & prouvent que ce peuple n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être ; nous nous empêtrerons d'enrichir notre collection des observations intéressantes qu'ils nous ont communiquées, dès que la traduction en sera achevée.

Un savant étranger (1), distingué par ses connaissances en littérature, qui entend parfaitement les langues orientales, & qui a déjà publié plusieurs ouvrages estimés, nous a promis de s'occuper dans un voyage qu'il fait à Maroc & aux environs, de tout ce qui concerne l'éducation des chevaux barbes ; éducation, comme celle des chevaux arabes, dont on parle beaucoup, & qu'on connaît encore fort peu parmi nous.

Nous ne devons pas faire aussi, que nous avons reçu des critiques, des reproches, des avis & des plans, que les auteurs regardent comme meilleurs que le nôtre. Des écuyers nous ont fait la loi de parler davantage du cheval, comme étant le plus

---

(1) M. le comte LÉOPOLD DE BERCHTOLD.

beau & le plus utile des animaux domestiques, ils nous ont écrit que ce qui concernoit les autres bestiaux, pouvoit être traité dans des ouvrages particuliers que chacun acheteroit à son gré; des cultivateurs nous ont reproché d'avoir trop peu sacrifié dans notre volume aux détails sur les bêtes à cornes & à laine, qui font la base de la richesse des nations, comme celle de la fortune des agriculteurs; quelques-uns nous ont demandé de faire connoître un plus grand nombre d'ouvrages, d'autres enfin ont bien voulu nous critiquer sévèrement; nous les remercions tous, nous profiterons des avis pour faire mieux, & nous abandonnerons bien volontiers notre plan, dès qu'on nous en aura donné un qui puisse mieux remplir notre but.

Parmi les reproches qu'on nous a fait, il en est un auquel nous étions loin de nous attendre; on nous a demandé pourquoi nous n'avions pas publié les nouvelles découvertes faites par les écoles vétérinaires depuis leur établissement; nous répondrons à ceux qui nous font ce reproche: lisez tous les ouvrages sortis du sein de ces écoles depuis leur création; lisez tous ceux composés par les élèves qu'elles ont produit, & qui sont répandus dans les différens états de l'Europe; lisez enfin les volumes que nous avons déjà publiés de ce recueil, qui n'est lui-même que le fruit de la réu-

( 10 )

nion des connaissances acquises par les élèves dans les écoles ; & si vous nous demandez encore de vous faire connoître les découvertes faites dans l'art vétérinaire , nous vous renverrons à l'épigraphe de ce volume.

Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit dans le volume de 1791 ; que tous ceux qui auront des mémoires à nous communiquer , ne soient pas arrêtés par la crainte de les mal écrire ; nous nous chargerons bien volontiers de la rédaction de leurs manuscrits ; nous engageons seulement nos coopérateurs à écrire à mi-marge , à ne rien négliger de ce qui peut être relatif à l'objet qu'ils traiteront , & à vouloir bien jeter un coup d'œil sur l'introduction de la troisième partie de ce même volume de 1791 , ils y trouveront très en détail , la manière de rédiger les observations de médecine vétérinaire , & de décrire les maladies enzootiques & épizootiques , qui peuvent affecter les bestiaux de toute espèce .

Il ne nous est pas possible d'insérer à la fois , dans le même volume , comme on nous le demande , toutes les pieces qu'on nous adresse ; mais les auteurs peuvent être assurés que leurs ouvrages font conservés avec soin , & qu'ils paroîtront successivement dans les volumes suivans .

Il nous est également impossible de faire con-

( 11 )

noître dans une année , tout ce qu'il est intéressant de savoir sur les maladies , l'éducation & l'entretien des différentes especes de bestiaux ; un grand nombre de nos souscripteurs demandent des renseignemens sur les objets qui les occupent principalement ; les uns nous ont engagé à donner des détails sur la maniere d'élever & soigner les chiens , les lapins , les cochons , la volaille , &c. , les autres nous ont demandé de traiter de quelques maladies qui regnent plus particulièrement sur les animaux dans les lieux qu'ils habitent ; nous satisferons à toutes ces demandes , mais successivement ; nous engageons nos correspondans à continuer d'énoncer ainsi leurs vœux ; & comme nous avons des matériaux sur toutes les branches de l'art vétérinaire , nous nous y conformerons en insérant d'abord les objets qui auront été demandés par le plus grand nombre . C'est ainsi qu'on trouvera dans ce volume la description & le traitement des indigestions & des météorisations dans les bêtes à cornes & à laine , maladies fréquentes , & qui emportent annuellement une grande quantité de bestiaux ; tout ce qui concerne l'opération de la saignée dans les animaux ; la maniere de procéder devant les arbitres à l'amiable , &c.

Nous sera-t-il permis encore de faire observer que nous n'avions promis qu'un volume de

400 pages , & que tous en contiennent davantage ; que dans les prospectus que nous avons publiés , nous n'avions point parlé des opérations chirurgicales qu'on pratique sur les animaux , & que non-seulement nous avons donné quelques détails sur plusieurs , mais encore que nous continuerons dans le volume de cette année & dans les suivans , à faire connoître cette branche importante de la science vétérinaire , dont personne ne s'est occupé jusqu'à présent (1) .

Nous continuerons de recevoir avec reconnaissance les mémoires , observations , notices , extraits & ouvrages nouveaux que l'on voudra bien nous faire passer franc de port .

Le volume , toujours de 400 pages au moins , avec des gravures quand il en est nécessaire , coutera 4 francs broché , & 5 francs par la poste . Chaque volume se vend séparément .

On trouve le prospectus & le plan général de notre ouvrage en tête du volume de 1791 .

---

(1) Nous nous proposons de publier séparément un *Cours pratique des opérations*. Depuis long-temps nous nous sommes occupés de cet ouvrage indispensable ; toutes les planches sont déjà gravées. Le *Prospectus* paroîtra bientôt.

---


**INSTRUCTIONS**  
 ET OBSERVATIONS  
 SUR LES MALADIES  
 DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

---

PREMIÈRE PARTIE.

---

I<sup>e</sup>. État de l'Art Vétérinaire en Europe.

---

*CONTINUATION de l'*histoire de Écoles vétérinaires de France* (1).*

DANS la partie de l'*histoire que nous présentons aujourd'hui*, nous parcourrons l'époque qui suivit immédiatement la mort de l'instituteur des écoles. Cette époque renferme des choses remarquables, & dont la connoissance sera utile.

*Bourgelat* étoit fort sujet à la goutte : il en avoit eu des attaques très-vives dès sa tendre jeu-

---

(1) Voyez le commencement de cette histoire dans la première partie du volume de 1791.

( 14 )

nelle ; ces attaques devinrent plus fréquentes pendant les dernières années de sa vie ; & à la fin du mois de Décembre 1778 , il éprouva les effets de cette maladie , de la maniere la plus fâcheuse , à la tête & à l'estomac : ces effets , qui furent accompagnés de délire , disparurent vers le septième jour ; mais le calme survenu dans cette circonference , sans aucun travail critique , ne fut qu'un indice de la gangrene , & *Bourgelat* succomba le 3 Janvier 1779 , quelques heures après avoir recouvré toute sa présence d'esprit & se trouvant bien. Il étoit alors à sa soixante-septième année.

Les premières marques du regret de celui de ses élèves , qu'à raison de ses talents , cet homme supérieur avoit associé depuis long-temps à ses travaux , fut de proposer à ses condisciples , de consacrer leur reconnaissance & leur douleur , en formant le vœu de voir éléver son buste dans le lieu même que son génie avoit créé pour l'utilité publique , & de le faire exécuter à leurs frais après en avoir obtenu l'agrément. « Ceux , ajouta-t-il , qui nous succéderont & qui viendront chercher l'instruction dans cette école , excités à se livrer à l'art qu'il a retiré des ténèbres , par l'enseignement qui s'y donne d'après les bases qu'il a établies , & par la lecture de ses ouvrages , feront pénétrés d'admiration & de reconnaissance à la vue de sa

ressemblance ; & ce monument de notre hommage & de notre amour, échauffant leur zèle, produira en eux le désir de suivre les traces de celui auquel il sera consacré, comme nous y avons été portés nous-mêmes par ses paroles & par ses exemples. Ils perpétueront, en les partageant, les sentimens que nous essayons d'exprimer aujourd'hui ».

Cette proposition fut accueillie unanimement, & plusieurs élèves furent choisis pour porter au ministre chargé des écoles, la délibération où étoit énoncé le vœu de tous.

Ce ministre, aux vues sages & éclairées duquel la nation doit l'institution dont il s'agit, qui, sous ce point de vue, peut en être considéré comme le fondateur, non-seulement approuva la demande ; mais persuadé que les nations doivent honorer la mémoire des hommes qui en sont les bienfaiteurs, & Bourgelat ayant droit à ce titre par la révolution heureuse qu'il avoit opéré dans la science vétérinaire, il jugea que le monument, dont les élèves de l'école d'Alfort demandoient l'érection, devoit être élevé aux frais de la chose publique ; & c'est d'après ces considérations, ce que le conseil du roi ordonna.

Les élèves de l'école de Lyon obtinrent aussi, par les mêmes démarches, qu'on placeroit dans cette école une copie du buste destiné pour celle d'Alfort.

( 16 )

Ces deux monumens, dus au ciseau du C. *Boizot*, sculpteur, alors membre de l'académie royale de peinture & de sculpture, sont placés dans les cabinets d'anatomie de chaque école (1).

La place de directeur-général des écoles vétérinaires, vacante par la mort de *Bourgelat*, fut bientôt sollicitée par une foule de concurrens de tout état; on alla jusqu'au roi même pour l'obtenir. Mais M. *Bertin*, qui, depuis la création des écoles, ne les avoit constamment protégées avec chaleur, que parce qu'en les suivant, il s'étoit convaincu de leur utilité; qui avoit aussi jugé des avantages du régime d'instruction qui y étoit établi & de l'importance de le conserver; qui, d'ailleurs encore, connoissoit la capacité & le zèle des disciples de *Bourgelat*, devenus ses coopérateurs, fit connoître au roi l'importance de conserver ces établissements tels qu'ils étoient, pour assurer à l'avenir les succès qu'ils avoient obtenus jusqu'à ce jour; il lui repréSENTA que le seul moyen d'y parvenir étoit d'en confier entièrement la conduite aux personnes que leur instituteur s'étoit associé lui-même, & qu'en même- temps qu'il étoit de l'intérêt de la chose, il étoit de la justice de sa

---

(1) On peut en voir la description dans la première partie du volume de 1782-1790.

majesté

( 17 )

majesté de suivre ces dispositions ; qu'il convenoit , en conséquence , de suspendre toute nomination , & d'ordonner que celui des disciples du créateur des écoles qui le suppléoit dès son vivant , feroit chargé de remplir les fonctions de directeur-général jusqu'à nouvel ordre , & c'est le parti qu'on adopta.

Immédiatement après cette décision , le ministre s'occupa du choix des sujets propres aux places qui demeureroient successivement vacantes , par les remplacementens différens qu'il falloit exécuter.

Pendant qu'il se livroit à ces soins , le secret dont il les accompagnoit , laissoit dans une entiere incertitude . Cependant , l'importance dont le choix qu'on feroit , étoit pour les élèves , eu égard à l'acquisition des lumieres qu'ils venoient puiser à l'école ; le desir qu'ils avoient de voir à leur tête celui auquel ils donnoient leurs suffrages , par une suite de ce juge-ment presque toujours sûr , que les hommes portent sur la capacité de ceux qui les enseignent ; l'attachement qu'ils avoient pour lui à raison de ses efforts pour les instruire , les déciderent à se réunir à son insu pour en faire la demande . Le ministre , sans se laisser pressentir , dissipia néanmoins leurs inquiétudes , & c'est dans le cours public qui eut lieu cette année , qu'il fit connoître les intentions de sa ma-jesté sur ce point : le C. Chabert fut alors nommé à la direction générale des écoles vétérinaires de France.

Année 1792.

B

( 18 )

Le ministre annonça aussi que le C. *Flandrin*, directeur de l'école de Lyon, seroit rappelé à celle de Paris, pour y être placé en qualité de directeur particulier ; que le C. *Bredin*, professeur de cette dernière école, le remplaceroit à celle de Lyon ; & que le C. *Henon*, collègue du C. *Bredin* à l'école de Paris, l'accompagneroit pour remplir les fonctions de professeur.

C'est aussi dans cette séance, que le ministre fit connoître la munificence du roi en faveur de la veuve & de la fille de l'instituteur des écoles : on peut en voir les détails dans l'état des pensions, imprimé par ordre de l'assemblée nationale.

Par une suite des arrangements que nous venons de faire connoître, & pour remplir la chaire d'anatomie à l'école vétérinaire de Paris, que le départ du C. *Henon* laissoit vacante, le ministre rappella un élève des écoles (M. *Chanut*), qui y avoit déjà professé cette branche de la science vétérinaire.

Après s'être retiré des écoles, M. *Chanut* se livra à la pratique de l'art. Il obtint des succès éclatans dans plusieurs épizooties : le prince *Charles*, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le manda, pour combattre celle qui régnait dans le duché de Luxembourg pendant l'année 1770. M. *Chanut* en arrêta les progrès ; & après son retour en France, ce sujet distingué reçut du

( 19 )

prince des marques éclatantes de sa satisfaction (1). J'ajouteraï encore qu'un mémoire de M. Chanut sur l'épizootie qui a régné au commencement de l'année 1776, dans la Flandre & dans l'Artois, a obtenu un prix d'encouragement de la société royale de médecine, dans sa séance publique du 27 Janvier 1778 (2); & on voit qu'à tous égards, il justifioit le choix qu'on en faisoit. On ne jouit pas long-temps d'une si précieuse acquisition, & M. Chanut mourut des suites d'une hémoptysie à l'âge de trente-sept ans, deux années après son retour à l'école.

---

(1) Bourgelat, dans une séance publique qui eut lieu à l'école de Paris, le 31 Juillet 1770, annonça aux élèves la marque honorable que son altesse royale M. le prince Charles avoit donné au sieur Chanut leur confrere, de son consentement, eu égard aux services qu'il avoit rendus dans le duché de Luxembourg, en y combattant une maladie dont les ravages étoient énormes. Ce prince a envoyé pour lui une boîte d'or, contenant une lettre-de-change de cent louis. Ce trait de bonté, de la part de son altesse royale, fournit au directeur-général l'occasion de faire sentir aux élèves la nécessité de ne pas se livrer uniquement à une théorie vaine, dès qu'elle n'est point alliée à la pratique; l'intention du gouvernement étant de peupler les provinces, non de gens raisonneurs, mais d'hommes véritablement estimables & utiles. (*Extrait des feuilles du temps*).

(2) Voyez *Histoire de la Société royale de Médecine*, année 1776, page 13.

B 2

Le ministre qui s'occupoit avec un si véritable intérêt de tout ce qui pouvoit assurer la conservation des établissemens auxquels il avoit tant de part, ne cherchoit pas avec moins de sollicitude les moyens d'étendre l'utilité des élèves dans les campagnes. Cet administrateur, dont les lumières & l'heureuse sensibilité l'avoient toujours porté à considérer, avec une attention particulière, la classe la plus indigente des cultivateurs, trouvant que les artistes vétérinaires, à raison des instructions qu'ils reçoivent, & de leur destination, étoient les seuls hommes éclairés qui se trouvent le plus communément au milieu d'eux, il pensa que les élèves leur seroient d'un plus grand secours qu'ils ne le font par leur première destination, s'ils pouvoient servir à leur soulagement particulier. Il résolut, en conséquence, de faire instruire les artistes dans plusieurs branches de la chirurgie humaine qui pouvoient se lier aisément à la science vétérinaire, & auxquelles l'étude de celle-ci, ainsi que sa pratique, pouvoient aisément conduire à beaucoup d'égards: il fixa sur-tout son attention sur celles de ces branches qu'il savoit être totalement négligées dans les campagnes.

Il avoit vu un grand nombre de femmes, ou blessées dès leur premier accouchement, & par une suite de ces accidens, mises hors d'état de redeve-

nir mères, sans s'exposer au danger le plus éminent de perdre la vie ; ou devenues stériles ; ou rendues incapables de faire même aux plus légers soins du ménage , par l'effet d'incommodités très-graves , à la suite d'accouchemens laborieux , mal conduits , devenus difficiles & funestes par le défaut de sages-femmes dans plusieurs cantons , ou par l'ignorance de celles établies dans presque tous les autres.

Il avoit également reconnu combien de bras sont journallement enlevés à l'agriculture , & à toute espece d'occupation , à la suite des luxations ou des entorses , auxquelles sont trop communément sujets les hommes consacrés aux travaux pénibles des champs , & qui deviennent le plus souvent incurables , parce qu'elles ont été mal traitées , abandonnées à elles-mêmes , ou à l'impéritie des charlatans connus sous le nom de *Rebouteurs* , auxquels ces hommes s'adressent inconsidérément ; ou , ce qui n'est pas moins malheureux encore , par le défaut de toute espece de secours . Conduit par ces motifs , il créa , à commencer de l'année 1780 , à l'école vétérinaire de Paris , une chaire pour l'enseignement de l'art des accouchemens , & une autre pour celui du reboutage . Ces cours furent suivis avec empressement & avec succès , & les élèves qui y assisterent , retournèrent dans

B 3

leurs provinces ayant ces moyens de plus d'être utiles.

Mais les occasions d'exercer les nouveaux genres de talens qu'ils avoient acquis , dépendans de la confiance qu'inspirent ceux qui les possedent; cette confiance étant la suite d'une réputation méritée par des succès répétés ; & les connoissances accessoires qui font ici le sujet de nos réflexions , n'ayant été données aux élèves , que pour en faire usage dans l'occasion , sans d'autres titres que le desir d'être utiles , & d'ailleurs , ces élèves desirant fixer sur-tout l'attention , eu égard à la médecine vétérinaire , ils n'ont eu que peu d'occasions d'exercer ces branches chirurgicales. Nous sommes certains cependant , que plusieurs se sont servis avantageusement de ces nouvelles connoissances.

Ces cours n'ont pas été répétés : il paroît néanmoins probable que les habitans des campagnes en auroient retiré , par la suite , des avantages certains ; en effet , après avoir été quelque temps sans avoir recours aux vétérinaires , sous ces rapports , ils se seroient déterminés successivement à les rechercher par quelques circonstances qui les auroient mis à même de rendre un service remarquable en l'un ou en l'autre genre : leur réputation établie peu-à-peu par cette voie , auroit préparé celle des élèves qui

( 23 )

les auroient suivis ; & les vétérinaires auroient été appellés un jour pour ces parties de la chirurgie humaine, comme ils le font pour la médecine vétérinaire.

On observera , peut - être , que le temps qu'exigent les accouchemens , & peut-être aussi la répugnance que beaucoup de femmes de la campagne auroient eue , & conserveront probablement long-temps encore , pour se laisser accoucher par d'autres que par des personnes de leur sexe , eussent formé des obstacles insurmontables à ce que les élèves pratiquassent beaucoup cette branche de la chirurgie ; mais il n'en eût certainement pas été de même à l'égard du reboutage , & nous ne doutons pas que les artistes-vétérinaires n'eussent pu rendre de grands services en le pratiquant.

Il auroit donc été à désirer qu'on conservât ce dernier cours ; & il eût été facile de substituer à celui des accouchemens , l'étude de quelqu'autre partie de l'art de conserver les hommes , négligée dans les campagnes.

Ces dernières vues avoient également fixé l'attention du ministre à qui on devoit les deux chaires précédentes , & il desiroit donner aux élèves des connaissances sur les maladies des yeux & sur les signes de la mort.

B 4

Les motifs de ce choix , étoient encore le résultat de ses observations .

Il avoit des exemples d'hommes enterrés , parce qu'on les croyoit morts , & qui n'étoient frappés seulement que de léthargie , ou d'asphyxie .

Il n'ignoroit pas combien de noyés ou d'autres asphyxiés par les vapeurs diverses qui conduisent à cet état , périffoient faute de secours , ou parce que ceux qu'on leur donnoit , étoient mal administrés , & il ne se trompoit pas , en prévoyant que les élèves des écoles vétérinaires pourroient rendre de très-grands services dans ces diverses circonstances .

La fréquence des maladies des yeux , & la cécité qui en est souvent la suite , par les effets du vice scrophuleux , du rachitisme , par les suites de la petite vérole , du vice de la teigne , & l'appréciation de la facilité avec laquelle les élèves pourroient y apporter des secours , avoient décidé ce ministre vraiment populaire , à s'occuper des moyens de leur donner la connoissance de ces maladies .

Une autre considération y avoit encore essentiellement contribué : M. Bertin , observant combien étoient peu nombreux les artistes qui excelloient dans les opérations à faire pour remédier à plusieurs maladies des yeux , sur - tout dans celle de la cataracte , & ayant jugé de l'adresse , de la légéreté , & sur - tout de la précision néces-

faire pour faire avec succès le plus grand nombre des opérations de la chirurgie vétérinaire ; estimant de plus , la facilité qu'avoient les élèves de s'exercer fréquemment dans celle de l'extraction du crystallin sur les animaux vivans ; connoissant la grande difficulté d'y réussir en eux , & sentant l'adresse qu'on devoit acquérir en s'efforçant de vaincre les obstacles : M. *Berlin* , dis-je , crut qu'en offrant aux vétérinaires la perspective de l'exécuter quelque jour dans l'homme , plusieurs parviendroient , peut-être , à y réussir.

Ainsi , sous l'un ou sous l'autre de ces points de vue , la destination dont il s'agit , devenoit infiniment précieuse .

L'événement a prouvé la justesse de ces dernières considérations : un élève ( le C. *Edouard* ), après des efforts répétés , très-industrieux , quoique peu fructueux , pour parvenir à assurer le succès de l'opération de la cataracte dans le cheval , est parvenu à la faire très - heureusement dans l'homme . Nous offrons , dans la troisième partie du volume de 1793 , le détail de ses travaux sur ce point . Quelqu'éminens que soient ces succès , ils eussent , incontestablement , été plus rapides , si l'artiste , dont il s'agit , eût été préparé , par des instructions préalables , aux essais auxquels il s'est livré de lui-même .

Observons encore, que les élèves des écoles vétérinaires sont dans plusieurs départemens, & peuvent être par-tout, d'un très-grand secours pour prévenir les suites de la morsure des animaux enragés ou venimeux, & pour combattre les maladies vermineuses, la gale, la teigne ou rache dans l'espèce humaine, &c. Ces maux sont traités avec succès sous leurs yeux pendant qu'ils sont à l'école ; plusieurs étudiants, près d'achever leurs cours, sont envoyés journallement dans les campagnes à cet effet ; d'ailleurs, en leur parlant du traitement de ces maladies dans les animaux, on leur enseigne celui qui leur convient dans l'homme.

Pendant que le ministre mettoit à exécution une partie des projets que nous venons de faire connoître, il fit, ayant l'intention de se retirer, quelques autres dispositions dont nous allons rendre compte.

On a vu dans la notice sur l'établissement des écoles, inférée dans le volume précédent, qu'il avoit autorisé la formation d'une ménagerie composée d'animaux domestiques étrangers, qu'on pouvoit espérer de multiplier en France, ainsi que d'animaux sauvages qui promettoient de s'apprivoiser, ou de s'allier avec des animaux domestiques de leur espèce, & qui d'ailleurs, perfectionnés sous l'un & l'autre de ces rapports, offroient la perspective d'une véritable utilité dans l'économie.

( 27 )

Dans ces vues , on avoit fait venir d'Angleterre un très-grand nombre d'animaux volatils & quadrupedes ; on s'étoit procuré des moutons d'Espagne à laine superfine , des chevres , des boucs d'Angora ; & on avoit obtenu du roi les lamas & le vigogne qui étoient dans la ménagerie de Versailles. Cette réunion d'animaux présentoit un champ vaste & précieux à l'expérience. On eût sans doute retiré dans la suite un grand avantage de ces dispositions , si on les avoit mises à profit , comme il eût fallu le faire pour atteindre ce résultat ; mais la situation peu favorable de l'emplacement choisi pour recevoir les animaux , les effets funestes & inévitables dans un premier essai de la transplantation sur plusieurs , l'étendue de l'entreprise dans un moment où la médecine vétérinaire occupoit spécialement l'instituteur des écoles , ainsi que ses coopérateurs , & les forçoit à n'envisager que comme accessoire l'entreprise dont il s'agit , joint à ces obstacles , & par des vues d'économie , l'omission de leur part , de se faire remplacer par un homme éclairé , consacré entièrement à cet objet ; ces causes , dis-je , entraînerent successivement la perte de la plus grande partie de ce qui composoit la ménagerie ; & à la mort de Bourgelat , il ne restoit plus d'intéressant que quelques bœliers & brebis espagnols , des chevres &

des boucs d'Angora, le vigogne & le lama mâle.

Le ministre fondateur des écoles, zélé pour les progrès de l'agriculture, & qui, comme on a pu en juger dans une foule d'occasions, & comme le prouvent les écoles elles mêmes, s'en occupoit avec succès comme administrateur, étoit entouré d'amateurs de cette source précieuse de la prospérité des nations : ces amateurs de l'art agraire le presserent avec instance de leur distribuer les animaux, en lui promettant d'en suivre les essais. Entraînés par ces sollicitations, craignant que l'esprit de réforme, auquel forçoit déjà l'état des finances, ne déterminât ceux qui lui succéderoient aux écoles vétérinaires, à se défaire de ces animaux d'une manière moins avantageuse que celle qui se présentoit, M. Bertin prit le parti qu'on lui proposoit, & il ne laissa à l'école qu'un bouc & une chevre d'Angora.

Il n'entre pas dans notre plan, de suivre ici les animaux dont il s'agit dans leur nouvelle destination, & nous observerons seulement sur ceux dont la conservation devenoit plus importante, la vigogne & le lama, que le premier pérît d'un accident qui étoit hors de la prévoyance ordinaire, & que l'autre, conduit sans précaution pour se rendre à la campagne où on devoit le tenir, mourut avant d'y arriver, excédé de fatigue, à la suite d'une marche outrée.

Ces deux animaux , dont la possession seroit sans doute une conquête bien précieuse sur le nouveau monde , ont singulièrement prospéré pendant qu'ils ont été à l'école , le lama s'y est élevé , & il étoit devenu superbe : l'un & l'autre paroisoient parfaitement acclimatés , & il n'est pas douteux qu'ils ne se fussent multipliés , si on eût eu des femelles de leurs espèces à leur donner.

A l'égard du bouc & de la chevre d'Angora laissés à l'école , on les a multipliés jusques dans ces derniers temps . Pendant que ces animaux ont resté dans cet établissement , on les a étudiés sous les rapports économiques , & on les a suivis assez de temps & avec assez d'attention , pour reconnoître qu'ils se sont parfaitement naturalisés ; leur poil a conservé sa longueur , son éclat & sa finesse primitive . Il est à désirer qu'on s'occupe des moyens de substituer , dans toute la France , l'espèce dont il s'agit à l'espèce commune . Outre le produit , pareil à celui qu'on retire de celle-ci , qu'on en obtiendroit , elle fourniroit de plus une dépouille précieuse , avec laquelle on alimenteroit en tout ou en partie nos manufactures de camelots , qui tirent d'Angora même , les poils de chevre qu'elles emploient . Cette matière nous arrive filée & prête à être fabriquée , d'où on voit , que sous deux rapports , il résulteroit pour nous un avantage

notable de l'acquisition que nous proposons; celui de fournir la matière première, & celui qui naîtroit de sa préparation jusqu'à l'état où elle nous est livrée.

Nous avons le dessein de faire connoître dans un travail particulier, nos idées sur les moyens qui nous paroissent les plus efficaces & les moins dispendieux pour parvenir à cette amélioration capitale.

Le ministre s'occupa aussi particulièrement de conserver à l'école vétérinaire d'Alfort un moyen sous lequel elle avoit été utile au public depuis sa création, & qu'il prévoyoit devoir lui échapper tout-à-fait par sa retraite du ministère, s'il n'étaissoit des dispositions propres à s'y opposer, & qui furent néanmoins infructueuses.

On fait que M. *Berlin* avoit dans son département une partie des haras du royaume, & que *Bourgelat* avoit la place de commissaire-général de cette partie de l'administration. Cette place convenoit à tous égards au créateur des écoles vétérinaires. Il étoit résulté de cette réunion dans la même main, de deux branches qui se lient si immédiatement entre elles, & de l'accord qui régnoit entre le ministre & son préposé, ainsi que de la tendance des soins de l'un & de l'autre au même but, non-seulement le bien général, mais encore que depuis la création de l'école de Paris, on avoit toujours tenu dans cet établissement plusieurs éta-

Ions choisis entre les plus beaux de ceux qu'on raffemblloit au dépôt d'Asnieres, pour les distribuer ensuite dans les provinces. Ces animaux, suivant l'objet de leur destination première, couvroient les jumens que les particuliers amenoient à cet effet à Alfort, & ils desservoient commodément, sous ce point de vue, le côté de la capitale où étoit située l'école vétérinaire.

Le choix de l'école, pour y placer ces animaux, avoit encore pour objet de mettre sous les yeux des élèves, des modeles les plus parfaits en chevaux, afin de leur fournir une occasion facile & sûre de se perfectionner dans la connoissance extérieure du cheval, par la vue continue d'une belle nature : de plus, ils s'instruisoient, par l'exemple, sur la meilleure manière de soigner les étalons, sur le régime qui leur convient dans le temps de la monte ; ils apprenoient la manière & le moment de les mener à la jument ; ils faisoient l'application des règles à suivre dans le choix de ces dernières, considérées en elles-mêmes, & eu égard au mâle auquel il convenoit de les allier, pour obtenir des productions belles & bonnes. Afin de conserver à l'école d'Alfort ces divers avantages, le ministre, après avoir disposé en faveur de cette école de deux étalons pris parmi ceux venus d'Arabie, obtint un arrêt du conseil,

qui ordonnoit que les deux animaux dont il s'agit, seroient laissés à l'école vétérinaire pour l'usage que nous venons d'énoncer; & qu'en cas d'accident, ou lorsque ces animaux deviendroient, à raison de l'âge, ou de quelqu'autre circonstance, hors d'état de satisfaire à leur usage comme étalons, les haras seroient chargés de les remplacer.

Les dispositions de cet acte de prévoyance de la part de l'autorité supérieure contre l'invasion du pouvoir particulier dont jouissoit chaque ministre, n'eurent pas une longue exécution; à peine le ministre qui l'avoit obtenu, se fut-il retiré, que, sans aucun égard au titre que nous venons de faire connoître, & moins encore aux considérations d'utilité publique qui y avoient donné lieu, l'administrateur (*M. de Polignac*) à qui on confia alors la partie des haras qu'avoit *M. Bertin*, retira de l'école les deux étalons arabes sans les remplacer.

A la retraite du ministre dont nous venons de faire connoître les dernières dispositions, les écoles vétérinaires furent mises dans le département du directeur-général des finances.

Ce changement n'en produisit aucun dans le régime; il résulta seulement de la nouvelle distribution des caisses destinées à fournir aux dépenses publiques, qu'au lieu de prendre sur plusieurs parties, comme on l'avoit fait par le passé,

les

les sommes assignées aux écoles , & d'y comprendre les rentes & traitemens dont elles étoient chargées , ces derniers objets furent renvoyés dans les départemens qui leur étoient relatifs , & ce qui étoit destiné directement aux dépenses des établissements que nous considérons , fut fourni en entier par le trésor royal.

Il nous paraît convenable de rapporter ici une particularité qui ne peut être qu'intéressante dans l'histoire des écoles vétérinaires , & qui prouve en même-temps à quel point on cherche à surprendre les ministres , sur les objets qu'il est le plus facile de juger , d'après des faits notoires & par les seules lumières de la raison.

Des hommes empressés sans doute de faire adopter leurs idées , sous des prétextes spécieux de plus grands avantages d'une part , & de l'autre , de réductions dans les dépenses , espérerent profiter de l'instant où le ministre qui avoit élevé les écoles , se retirait du conseil , pour jeter de la défaveur sur elles , & à raison de l'esprit d'économie qui animoit alors l'administration , ils compoient parvenir à faire supprimer ces institutions , comme inutiles & dispendieuses.

Tels étoient sans doute les ressorts qu'on avoit alors mis en jeu , pour porter le premier ministre ( M. de Maurepas ) à regarder les écoles comme

*Année 1792.*

C

une charge sans avantages. En conséquence de ces idées, le directeur général des finances, empêtré de réformer les abus, mais soigneux auparavant de les reconnoître par lui-même, mit en question leur utilité lorsqu'on se présenta pour lui en parler; & après avoir écouté avec attention les raisons qui lui furent données pour établir leur importance, après avoir acquis des témoignages non équivoques à cet égard par des renseignemens tirés des provinces, il vint à l'imprévu visiter l'école d'Alfort; & après divers examens, ne doutant plus de l'utilité que la France dévoit retirer de cet établissement & de celui de Lyon, il décida que non-seulement il falloit conserver l'un & l'autre, mais qu'il falloit encore leur assigner des fonds suffisans pour qu'ils puissent pleinement satisfaire à leur destination. On fait que ces fonds furent alors portés à la somme de soixante-douze mille livres pour les deux écoles.

Ce fut encore par une suite de l'opinion avantageuse qu'il avoit prise de ces établissemens, & en voyant combien de sujets qui desiroient s'y instruire étoient dans l'impossibilité de le faire par le défaut de facultés suffisantes pour s'y entretenir pendant le cours de leur instruction, & en jugeant, avec raison, que parmi ces aspirans, plusieurs pourroient se rendre capables de servir à l'avant-

cement de la science , qu'il créa quatre places d'éleves dont le trésor royal feroit les fonds ; la somme destinée à leur entretien , fut comprise dans celle de soixante-douze mille livres dont nous venons de parler. L'expérience a bientôt justifié la sagesse de cette prévoyance , & le sujet qui a été nommé le premier à une de ces places , est actuellement un des professeurs de l'école d'Alfort . ( le C. Gilbert ) aussi recommandable par son patriotisme , que distingué par ses talents , & qui a déjà mérité plusieurs palmes académiques.

On voit que sous le nouveau ministre , les écoles vétérinaires se conserverent telles qu'elles étoient sous leur fondateur , c'est-à-dire , dans la situation la plus favorable pour perpétuer leurs succès & la plus propre à concourir à l'avancement de la science qui en étoit l'objet.

Par une suite de cette heureuse impulsion , il fut possible de suivre un projet , dont l'exécution avoit été préparée dans le silence depuis l'origine des écoles , par des travaux pénibles , qui , à raison de leur étendue , avoient rendu jusqu'à ce jour cette exécution impossible.

Pour parvenir dans les arts d'expression à la parfaite représentation des animaux domestiques , les artistes qui s'en étoient occupés , n'avoient eu pour guides , dans cette carrière , que l'attrait qui

( 36 )

les portoit à ce genre d'imitation, que leur supériorité dans le talent de rendre ce qu'ils sentoient, qu'un certain tact, ou plutôt l'instinct du génie par lequel ils saisoient de grands ensembles, enfin, que cette magie de leur art, qui supplée aux détails de la correction du dessin; mais qui, aux yeux de l'homme éclairé, ne fauroit la remplacer. Il étoit impossible qu'avec des moyens si dignes, il est vrai, d'être secondés, mais insuffisans, ils eussent pu faire de grands progrès dans cette partie de l'art de rendre la nature: aussi, leurs ouvrages, quelque belle composition, quelqu'heureux effets qu'on soit forcé d'y reconnoître, ne sont, sous le rapport qui fixe ici notre attention, que des imitations défautueuses de cette même nature.

Ces imperfections ne pouvoient échapper à un homme qui, comme *Bourgélat*, doué de talents supérieurs, s'étoit entièrement livré à tout ce qui pouvoit être l'objet de la science des animaux domestiques, & jugeant également de la cause de ces imperfections, il sentit bientôt la possibilité d'offrir les moyens de les éviter.

Pénétré de ces idées, il conçut le projet d'établir les lois à suivre pour parvenir à la belle représentation des animaux; il confia cette entreprise à un homme qui joignoit à une foule de connaissances précieuses dans les hautes sciences, & dans

la méchanique, un goûtr décidé pour les beaux arts & le discernement nécessaire pour y tracer des regles. Cet homme (*M. Goiffon*), lié d'ailleurs d'amitié avec *Bourgelat*, qui avoit suivi, qui même avoit souvent partagé ses travaux, & qui s'étoit long-temps entretenu de ce dessein, étoit préparé, par cette raison, de longue main à son exécution.

Cependant la difficulté d'établir des principes dans une branche de l'art d'imitation où jusqu'ici on n'en avoit point connu ; la comparaison qu'il falloit faire pour cela d'une foule d'animaux, pour y reconnoître la belle nature, l'obligation d'analyser les allures, les situations quelconques de chaque espece des animaux à étudier, de saisir leurs passions, &c. formoit un travail immense auquel *M. Goiffon* eût été hors d'état de suffire lui seul ; aussi s'affocia-t-il *M. Vincent*, jeune peintre, qui se destinoit pour l'histoire, & qui gravoit parfaitement. Cet artiste, venu à l'école pour y étudier l'anatomie des animaux & leur conformation extérieure, relativement à l'art auquel il s'étoit voué, fut bientôt en état de le seconder.

Ces deux hommes se livrèrent, sans interruption, à tous les genres de travaux (dissection, dessin, gravure, mesure, calculs,) qui étoient nécessaires pour exécuter leur entreprise. *M. Goiffon*

succomba au milieu de ces occupations (1), & ce ne fut qu'en 1779, que son collègue resté seul pour les continuer, put en publier une partie, sous le titre de *Mémoire artificielle des principes relatifs à la fidele représentation des animaux, tant en peinture qu'en sculpture. Première partie, concernant le cheval* (2).

La réunion de ces premiers matériaux permit de les faire connoître dans des cours publics institués à cet effet. Le directeur-général des finances approuva ces vues, & on forma dans l'école vétérinaire même un établissement sous le titre d'*école de principes relatifs à la fidele représentation des animaux domestiques*.

C'est le premier Septembre de l'année 1780, que M. *Vincent*, qui avoit été nommé par le roi, & breveté professeur de cette école, en fit l'ouverture ; il démontra sur la nature même les principes établis dans l'ouvrage dont nous venons de parler. Malgré la distance de cette école à la capitale, le cours fut suivi par un grand nombres d'élèves

(1) En 1776. *Voyez* la première partie du volume de 1782-1790.

(2) On trouve une notice détaillée de cet ouvrage, dans la quatrième partie du volume de l'an III. Nous ferons également connoître les autres productions de M. *Vincent*, que la mort a aussi enlevé, jeune encore, à l'art & à ses amis.

en peinture & en sculpture : on y vit même des académiciens d'un talent connu , mais d'un génie assez élevé pour reconnoître ce qui leur manquoit pour exceller dans la partie de leur art que le cours avoit pour objet d'éclairer , & pour chercher à s'y instruire.

Voici le compte que le *Journal de Paris* rendit du concours de pratique qui eut lieu la même année , peu de temps après.

« Le 14 Novembre 1780 , il y eut , à l'école vétérinaire d'Alfort , un concours présidé par le directeur-général des finances , auquel ont assisté M. Guerrier de Bezance , maître des requêtes , chargé de ce département , & plusieurs membres de la société royale de médecine & de l'académie des sciences , MM. *Vicq-d'Azyr* , *Poissonnier-Dessperieres* , *Colombier* , *Macquart* , *Teffier* , & *de Jussieu* , qui avoient été invités , ainsi que plusieurs personnes distinguées .

» Cet établissement , fait pour honorer la France , & devenu le modèle de ceux qu'on a formé depuis chez l'étranger , prend , dans ce moment , une nouvelle activité sous M. *Chabert* , que le roi , sur la présentation de M. *Necker* , vient de nommer directeur-général des écoles vétérinaires de France ; directeurat qui s'étend , en quelque sorte , sur celles des nations étrangères ; l'école de Paris étant sou-

vent consultée par elles sur leur régime , & sur les points importans de doctrine.

» Le concours avoit pour objet la pratique , objet important dans tous les arts , & sur-tout dans l'art vétérinaire : nous n'entrerons point dans le détail des opérations faites par les élèves ; opérations au nombre de vingt-six.

» La ferrure étant également importante , on exige que les élèves s'y perfectionnent . En conséquence , chacun des concurrens a présenté un cheval , qu'il a ferré lui-même , ainsi que des pieds de chevaux morts , dont les difformités naturelles exigeoient des connaissances particulières dans l'art de la ferrure .

» Les membres de la société ont eu peine à fixer leur choix sur le mérite des élèves , quoique le concours ait duré la journée entiere ; ce qui a dû nécessairement multiplier les épreuves dont ils se sont tirés à la plus grande satisfaction de leurs juges : cependant , il a fallu distinguer les prix & les accessit . Les prix sont une médaille attachée par une chaîne d'or ; l'accessit consiste dans la chaîne seulement : les six prix ont été adjugés à MM. *Huzard, Ignard, Chapet, Auricane, Lacroix & Payen* ; & les six accessits , à MM. *Brard, Bigot, Casset, Giraud, Lavy & Flaubert*.

» L'accessit a été d'autant plus flatteur pour

ceux des élèves qui l'ont obtenu, que le directeur-général des finances, de la main duquel ils ont eu l'honneur de le recevoir, à assuré ces élèves qu'il les gratiferoit de la médaille au premier service que, dans les cas d'épidémie, ils rendroient dans les provinces où ils seroient appellés par la suite. Cet encouragement flatteur de la part du ministre des finances a prouvé combien il a à cœur le succès de cet établissement; en sorte que les écoles vétérinaires retrouveront, dans la personne de M. *Necker*, la même protection que leur avoit accordé M. *Bertin*, qui a eu l'honneur de les fonder (1) ».

Le ministre, après la distribution des prix, remit au C. *Chabert* le brevet de directeur-général des écoles; & en le lui donnant, il lui dit: « Cette preuve de la confiance du roi est pour vous la récompense la plus flatteuse; elle est le fruit de vos travaux, & vous la recevez sur le théâtre même de votre gloire ».

Immédiatement après le concours, la société royale de médecine, dont les travaux sont si heureusement dirigés vers tout ce qui tend aux progrès de la science médicale, & qui recherche les hommes qui peuvent concourir à ses vues bienfaisantes, nomma le C. *Chabert* son correspondant.

---

(1) *Journal de Paris*, année 1780, n°. 323.

Le vœu de cette société savante, relativement à cette nomination, nous paroissant complètement énoncé dans la notice qui a été insérée à ce sujet dans le *Journal de Paris*, nous croyons devoir la transcrire ici.

» La société royale de médecine, a élu unanimement dans sa séance tenue au Louvre le 17 Novembre dernier, pour son correspondant, M. *Chabert*, directeur & inspecteur général des écoles royales vétérinaires de France; & voulant lui donner une marque particulière de son estime, elle l'a dispensé, dans cette nomination, du délai prescrit, & de quelques autres formalités qui sont d'usage (1); le motif de cette élection indiqué dans le diplôme honorable accordé à M. *Chabert*, font les progrès de l'art vétérinaire, accélérés par ses soins & prouvés par plusieurs opérations nouvelles dont il est l'auteur, & qui ont été pratiquées par les élèves de cette école, en présence des commissaires de la société royale. On verra sans doute avec plaisir la justice rendue aux travaux de M. *Chabert*, & l'harmonie qui regne entre deux établissements, lesquels ont, sous quelques

(1) Le domicile du C. *Chabert*, n'étoit pas à la distance de Paris, prescrite par les réglemens; il lui fut accordé une dispense à ce sujet, avec l'agrément du roi.

( 43 )

rapports, le même but du bien public. A la correspondance que la société entretient avec les médecins & physiciens les plus habiles du royaume & des pays étrangers, se joindra celle des artistes-vétérinaires ; ainsi tout ce qui est relatif, soit à la santé des hommes, soit à celle des animaux, se réunira au même centre, & sera dirigé par les mêmes principes. Il résultera de ces dispositions un concours de lumières très-utiles pour ceux qui seront chargés du traitement des épidémies, ou des épizooties, & une collection considérable de faits très-intéressans, que la société continuera de publier dans ses volumes (1) ».

---

*SÉANCE publique, & Prix décernés à l'École vétérinaire d'Alfort, le 15 Août 1791 (2).*

Le C. Chabert ayant invité les artistes-vétérinaires établis à Paris, à se rendre à l'École vétérinaire, pour y interroger & juger les élèves qui venoient de terminer le cours de pratique des maladies & des opérations, & former ainsi une espèce de juri d'instruction, pour procéder à la distribution des prix comme les années précédentes,

---

(1) *Journal de Paris* 1780, n°. 348.

(2) On peut voir les séances des années précédentes dans la première partie du volume de 1782-1790.

quatorze élèves subirent l'examen, répondirent successivement aux questions qui leur furent faites par les juges sur toutes les parties de la médecine vétérinaire, & pratiquerent sur des animaux vivans, les opérations que nécessitent la plupart des maladies dont ils sont affectés.

L'assemblée témoigna aux concurrens, combien elle étoit satisfaite de leur zèle & de leurs efforts, & combien elle regrettloit d'être bornée dans le nombre des prix qu'elle avoit à distribuer; elle encouragea ceux que la fortune ne favorisa point, & les excita à mériter bientôt cette récompense, en adressant à l'école des mémoires & des observations qui constateroient leur pratique assidue & leurs succès dans les départemens pour lesquels ils sont destinés.

*Louis Duchemin, François Kaindler & Jean Monestier*, ayant réunis l'unanimité des suffrages, obtinrent le prix, consistant en la chaîne d'or & la médaille.

*Pierre-Benoît Lejeune, Joseph Guillier, & Jean Cordier*, ayant réunis le plus grand nombre de voix, on leur accorda l'accès, consistant en la chaîne d'or.

Avant la distribution des prix, le C. Huzard, l'un des membres du jury, lut le rapport suivant:

» Dans la séance publique qui eut lieu à l'École

( 45 )

au mois de Juillet de l'année dernière (1790), le C. *Chabert* fit part à l'assemblée que plusieurs élèves fixés depuis long-temps dans les différens départemens, lui avoient adressé des observations & des mémoires sur toutes les parties de la science vétérinaire, & demandoient à obtenir la récompense de leurs travaux. Il fut décidé que les artistes-vétérinaires établis à Paris, & qui sont rassemblés ici aujourd'hui pour juger les concurrens, se réuniroient de temps à autre; que le C. *Chabert* remettraoit les mémoires qui lui seroient adressés, à cette espece de juri, pour y être lus & discutés, & que les prix ne seroient accordés que par le jugement qui en seroit porté, & à la pluralité des voix; il parut au C. *Chabert* & à M. *Blondel* alors intendant des finances, chargé de l'administration de l'école, que les vétérinaires ainsi jugés par leurs pairs, le seroient de la manière la plus équitable & en même-temps la plus propre à accélérer les progrès de l'art. Il fut décidé aussi que les observations seroient successivement imprimées dans l'ouvrage annuel, dont les CC. *Chabert*, *Flandrin*, & moi avons déjà publié deux volumes.

» Le juri a fait tous ses efforts pour justifier le choix qu'on a fait de lui. Il a reçu beaucoup de mémoires & d'observations, & il n'a accordé qu'un

petit nombre de prix. Je vais rendre compte , en peu de mots , des motifs qui ont dû le déterminer à montrer une juste sévérité.

» Il nous a été facile, à la lecture des observations que nous avons reçues , de les diviser en deux grandes classes. Les premières comprennent celles qui ont été rédigées sans motifs de récompense , & qui ne tendent qu'à accélérer les progrès de la science ; elles réunissent tout ce qui peut en faciliter le développement , & on voit bien qu'elles ont été écrites d'après les animaux même. Plusieurs ont été imprimées dans des cas d'épizooties ; les principes & les traitemens qu'elles contiennent , ont le plus souvent été couronnés par des succès : sous tous ces rapports , elles étoient donc faites pour inspirer la confiance. Ce sont ces observations , en petit nombre , que nous avons principalement accueillies.

» Nous avons aisément reconnu dans les autres , beaucoup plus nombreuses , le motif de leur rédaction. Les auteurs paroissent s'être beaucoup plus occupés de la récompense qu'ils sollicitoient , que de l'avancement de l'art vétérinaire ; les uns n'ont rendu compte dans leurs écrits , que de leurs succès , & ne nous ont présenté qu'une foule de guérisons toujours heureuses ; les autres ont omis des détails essentiels , & sans lesquels des observations , même

intéressantes, ne sont que des squelettes inutiles, dont il est impossible d'apprécier la valeur. Quelques-uns, dans l'intention sans doute d'attacher plus particulièrement les regards sur leurs travaux, nous ont adressé des observations extraordinaires, hors des règles de la nature, & trop multipliées pour être vraisemblables ; quelques-autres, se hâtant de rassembler de mémoire tout ce qu'ils avaient fait depuis plusieurs années, ne nous ont adressé que des listes de maladies différentes, dont la description, les phénomènes & les traitemens étoient néanmoins toujours uniformes. Plusieurs de ces listes étoient appuyées d'approbations de protecteurs ignorans & titrés, ou de gens en place, mais qui n'ont pu être d'aucune considération auprès de nous. Il en est un petit nombre enfin que nous avons cru devoir écarter aussi, parce que les auteurs se sont livrés à des détails théoriques & prolixes, souvent aussi dangereux dans la pratique, que le charlatanisme de quelques autres.

" 1<sup>o</sup>. Nous avons accordé une médaille au C. Coquelet, élève des écoles vétérinaires de Lyon & de Paris. Il étoit fixé dans sa province long-temps avant qu'on distribuât des médailles dans les écoles; il a été employé avec succès dans le traitement de différentes épizooties, & les intendans de Rouen ont fait successivement imprimer & distribuer plu-

JUGEND

seurs instructions, qu'il a rédigées à ce sujet. Il nous a adressé un grand nombre d'observations intéressantes sur les haras, les épizooties, le charbon; sur les maladies des bêtes à cornes; sur celles des chats, animaux très-importans dans les grandes fermes, pour la destruction de la vermine; sur les fractures, les maladies des yeux, &c. Plusieurs sont déjà imprimées dans nos volumes. Le C. Coquet exerce l'art vétérinaire à Neuchâtel, dans le département de la Seine inférieure.

» 2°. Au C. Roudier, d'Aigues, département des Bouches-du-Rhône. Cet artiste, qui devoit concourir l'année dernière, étoit occupé alors à traiter une épizootie à Avrolles, près Joigny; & sur le compte avantageux qui en avoit été rendu par le C. Chabert, l'assemblée avoit décidé qu'il n'obtiendroit cette récompense, qu'autant qu'il rapporteroit de ses travaux un compte satisfaisant, & revêtu de l'attestation de la municipalité dans laquelle il étoit employé. Le C. Roudier a justifié le choix qu'on avoit fait de lui; il nous a donné un bon mémoire sur la péripneumonie des bêtes à cornes, & sur la pourriture des moutons, qu'il a traitées avec succès à Avrolles. Ces succès ont été attestés par les habitans du lieu, & ces sortes d'attestations, données par des gens qui ne connoissent aucune considération personnelle, valent beaucoup mieux

( 49 )

mieux que celles des protecteurs. Le C. *Roudier* est établi à Joigny, dans le département de l'Yonne.

» 3°. Au C. *Pradier*, à Limoges, département de la Haute-Vienne. Il nous a adressé des observations pratiques sur différentes maladies externes, & sur le charbon. Elles annoncent le praticien observateur.

» 4°. Au C. *Chevalier*, qui a lu, dans nos assemblées, des observations sur la fourbure, les javards, les clous de rue, les indigestions, le farcin, les vers, &c. Cette dernière est imprimée dans la troisième partie du volume de 1791. Le C. *Chevalier* est établi à Franciade, dans le département de la Seine.

» 5°. Au C. *Edouard*, à Yette, département du Pas-de-Calais. Le C. *Edouard* s'est livré avec persévérence, à l'étude des maladies des yeux ; les tentatives heureuses qu'il a faites sur la cataracte dans l'homme, & celles qu'il a faites sur les animaux, sont revêtues de tout ce qui peut en assurer l'authenticité. L'instrument qu'il a imaginé, pour fixer le globe dans le cheval, paroît tendre à assurer le succès de l'opération dans cet animal. On trouve, dans la troisième partie du volume de 1793, son mémoire sur la cataracte, & la description de son instrument.

» 6°. Au C. *Roudille*, à Tarascon, département des Bouches-du-Rhône. Le C. *Roudille* étoit chirurgien avant de se livrer à l'étude de l'art vétérinaire.

*Année 1792.*

D

naire ; il nous a adressé un bon mémoire sur la pourriture des moutons , & des observations sur la courbature & sur les effets des vers dans les chiens.

» 7<sup>e</sup>. Au C. *Gervi*, à Gannat, département de l'Allier. Cet élève , sorti depuis long-temps des Écoles , a toujours fait part au C. *Chabert* de ses observations , ainsi que de la description des différentes épizooties , dans lesquelles il a été employé. On trouvera de lui , dans la troisième partie de ce volume , & de celui de 1793 , des observations sur différentes parties de la médecine vétérinaire (1).

» Sur l'observation faite par le C. *Gilbert* , l'un des professeurs à l'École , que les médailles devant inspirer une entière confiance en ceux qui les portent , sur-tout dans les campagnes , il étoit important de ne pas les confondre & les assimiler avec les récompenses académiques ; il a été décidé que les artistes vétérinaires qui adresseroient à l'école des mémoires ou des observations , auroient l'attention de les faire revêtir , non seulement des attestations des propriétaires , mais encore de celles des municipalités où ils résident , & sous les yeux desquelles les faits se sont passés .

---

(1) L'art vétérinaire a perdu cet excellent sujet ; il est mort en l'an V , & a été remplacé à Gannat , par le C. *Kaindler* ,

( 51 )

*ÉTAT de l'École vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1791.*

Nous nous bornerons, pour éviter les répétitions, à indiquer seulement dans ce volume les changemens survenus depuis l'année dernière dans l'administration de l'École. (*Voyez l'état de cette École dans la premiere partie du volume de 1791.*)

*Administrateur.*

M. de Leffart, ministre de l'intérieur, à Paris.

*Chef des Forges.*

M. Bertier, à l'École.

M. Desplas, jeune, qui a rempli cette place, une partie de l'année précédente, est passé à Saint-Domingue, pour y exercer l'art, avec un brevet d'artiste-vétérinaire.

*Régisseur.*

Cette place a été supprimée, & le Directeur est resté chargé de la régie & de la comptabilité.

*Corps de Casernes des Élèves militaires.*

La place de Commandant en second a été supprimée ; & M. Berthier, ayant donné sa démission, le C. Lefèvre a passé à la place de Commandant des Élèves militaires.

---

D 2

OBSERVATIONS sur l'extrait de la Séance de  
l'Assemblée nationale, du 15 Août 1790, insérée  
dans la première partie du volume de 1791.

Dans l'extrait, que nous avons donné, de la séance de l'Assemblée nationale, du 15 Août 1790, concernant les Écoles vétérinaires, nous avons dit, qu'après plusieurs observations, l'Assemblée avoit décrété, 1<sup>o</sup>. que les dépenses de l'École vétérinaire d'Alfort, seroient provisoirement réduites à 28,000 liv. ; 2<sup>o</sup>. que la motion de M. Pierre Dedelaiy, concernant cet établissement, seroit renvoyée aux comités d'agriculture & de commerce, réunis aux comités militaire & d'instruction, pour en faire leur rapport. Nous avions pris ce décret & l'extrait de cette séance dans les journaux du temps (*le Moniteur, le Point du Jour, &c.*) : nous l'avions lu dans une lettre adressée par M. Lebrun (rapporteur) à l'École vétérinaire ; enfin, nous l'avions entendu répéter par toutes les bouches : cependant, ce décret ne se trouve dans aucune collection de ceux de l'Assemblée, quoique tous les autres rendus le même jour, y soient parfaitement énoncés. Il a vraisemblablement été oublié ou soustrait, & il résulte bien évidemment de l'absence de ce décret, que l'Assemblée nationale n'avoit encore rien prononcé sur les Écoles

( 53 )

vétérinaires. Cependant, le trésor national payoit provisoirement l'arrêté des dépenses relatives à cet objet, d'après le rapport imprimé de M. Lebrun, sur toutes les parties de la dépense publique.

Un décret de l'Assemblée nationale, du 2 Mars 1791, ayant supprimé les maîtrises & jurandes, & les priviléges ou brevets, & ordonné que tous ceux qui exercent un art, métier, ou profession quelconque, seroient tenus de se pourvoir de *patentes*, les élèves des Écoles vétérinaires ne peuvent plus prendre le titre de *privilégié en l'art vétérinaire*, qui leur étoit accordé par le brevet qu'on leur donnoit, lors de leur sortie des Écoles.

*SUITE de l'état de l'Art vétérinaire à Paris.  
(Voyez la première partie du volume de 1791.)*

*SUPPLÉMENT au Tableau des noms & demeures des Maréchaux - Ferrans, & Artistes - Vétérinaires exerçans à Paris.*

*CC.*

*Alinot, au Temple.*  
*Allier, rue & cul-de-sac Saint-Sébastien, près le Pont-aux-choux.*

D 3

- Anquetin*, rue du faubourg Saint-Honoré,  
Ancien maréchal aux écuries de Condé.
- Barbier*, à la grande pinte de Bercy.
- Buiffon*, rue Saint-Maur, à la Courtille.
- Calmet*, rue des Petites-Écuries, au coin de celle du  
faubourg Saint-Denis.
- Cathari*, rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, près l'ancienne barrière.
- Delmas jeune*, rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine.  
Il forge des fers au cent.
- Douarche*, rue de la Mortellerie.
- Dureuil*, rue du Jardin des Plantes,
- Foguel*, à la petite Pologne.
- Fontaine*, rue de Charenton, faub. St.-Antoine.
- Faucon*, rue & faubourg Saint-Lazare.
- Gaillard*, rue d'Aval, porte Saint-Antoine.
- Galicy jeune*, rue Saint-Martin,  
Ancien maréchal au Haras du roi.
- Giraud*, rue & près la barrière des Gobelins.
- Giroux*, rue du faubourg Saint-Martin.
- Grippiere pere*, rue de Grenelle-Saint-Germain.  
Ancien maréchal des écuries de la reine. Il a publié un  
prospectus pour mettre les chevaux au vert.
- Henry*, rue Coquenard, faubourg Montmartre.
- Hervé*, rue & faubourg Saint-Lazare.
- Hubert*, rue du faubourg du Roule.

( 55 )

*La Perouse*, rue de Charonne, près la rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine.

*Laraye*, rue du faubourg Saint-Antoine, au coin de celle de Reuilly.

*Maret*, rue de l'Oursine, faubourg Saint-Marcel.

*Merlin fils*, rue du faubourg Saint-Martin, près le chemin de Pantin.

*Papaut*, à la petite Pologne.

*Piot*, dit *Béarnois*, rue & faubourg St.-Laurent.

*Reunier*, rue Boucherat, au Marais.

*Richard*, rue de Charenton, faub. St.-Antoine.

*Sarron*, rue du petit Bacq, faub. Saint-Germain.

*Tamagnon*, rue des Martyrs, faub. Montmartre.

*Thierion*, rue Coquenard, faubourg Montmartre.

*Zeranger*, rue du faubourg Saint-Antoine, en face de la rue Saint-Bernard.

*Morts & retirés.*

*Bellocq*, mort le 12 Novembre 1790.

M. *Bellocq* étoit bon praticien, & il jouissoit d'une réputation étendue dans Paris. Il avoit étudié l'art vétérinaire dans un âge déjà avancé, & étoit parvenu, à force de travail, à vaincre des difficultés que n'éprouvent point ceux qui commencent l'étude de cet art dès leur jeunesse. Le dernier duc d'Orléans lui avoit accordé toute sa confiance, & il la méritoit.

Il a été remplacé par le C. *César*, son gendre.  
*Decalogne*, est retiré.

Il a été remplacé par le C. *Dureuil*.

D 4

*Fauré* pere, est retiré.

*Guillem*, est retiré.

*Hazard* pere, mort le 5 Ventôse, an II.

*Lacoste*, mort en Février 1791.

Il a été remplacé par le C. *Reunier*.

*Lafoffe*, est retiré à Montataire, dans le département de l'Oise.

*Lamouze*, mort en 1791.

Il a été remplacé par le C. *Alinot*.

*Lanier*, rue du Jardin des plantes, mort en Juin 1791.

*Mangin*, rue de Reuilly, mort en 1789.

*Montillot*, mort en Janvier 1791.

Il étoit ancien maréchal de la Gendarmerie françoise.

Son fils étudie l'art vétérinaire pour le remplacer.

*Moronyalle*, mort le 4 Novembre 1790.

Il a été remplacé par le C. *Anquetin*.

*Nicolaï*, mort le 23 Mars 1791.

*Pauc*, est retiré.

Il a été remplacé par le C. *Giroux*.

*Prévost*, mort en Février 1791.

*Robin*, mort au commencement de 1791.

Il a été remplacé par le C. *Galicy*, jeune.

*Nota.* Voyez dans la première partie du volume de 1782-1790, la liste des élèves sortis des écoles vétérinaires de France.

---

*PROGRAMMES des Prix distribués & proposés  
par différentes Académies & Sociétés d'agri-  
culture, sur des questions relatives à l'Art  
vétérinaire.*

*Extrait de la Séance publique de la Société royale de  
médecine de Paris, tenue au Louvre, le 30 Août  
1791.*

1. La Société avoit proposé, dans ses séances des 26 Août 1788 & 23 Février 1790, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 livres, dû à la bienfaisance d'une personne qui n'a pas voulu se faire connoître, la question suivante : *Déterminer, par une suite d'observations, quels sont les bons & les mauvais effets qui résultent de l'usage des différentes espèces de son, considérés comme aliment, ou comme médicament dans la médecine des animaux ?*

Il n'y a eu qu'un petit nombre de mémoires envoyés à ce concours, & la Société n'en a point été satisfaite. Elle a reçu un ouvrage italien, imprimé, dans lequel cette question est traitée sous ses principaux rapports. Toutes les différentes espèces de son y sont examinées successivement. On y considère les parties farineuses ou huileuses qui y demeurent attachées ; on y recherche quelle est l'espèce de son la plus putrescible ; l'action des sucs gastriques sur ces substances y est déterminée par

des expériences positives , dont le résultat est que ces sucs retardent les progrès de la putreféabilité du son (1).

La Société a accordé à M. *Toggia* , professeur de l'art vétérinaire , à Verceil , en Piémont , auteur de ce mémoire , un prix d'encouragement de la valeur d'un jeton d'or.

II. La Société avoit proposé , dans sa séance du 23 Février 1790 , pour sujet d'un prix de la valeur de 600 livres , la question suivante : *Déterminer, par des expériences exactes , quelles sont la nature & les différences du suc gastrique dans les différentes classes d'animaux ; quel est son usage dans la digestion ; quelles sont les principales altérations dont il est susceptible ; quelle est son influence dans les productions des maladies ; de quelle maniere il modifie l'action des remedes , & dans quels cas il peut lui-même être employé comme médicament ?*

La Société , n'ayant point été satisfaite des mémoires envoyés à ce concours , engage , soit les auteurs qui ont concouru , soit les autres personnes qui réunissent les connoissances nécessaires pour la solution de cet important problème , à s'en

---

(1) Nous avons indiqué cet ouvrage dans la première partie du volume de 1791 , nous en publierons la traduction dans un de nos volumes.

occuper , avec tout le soin qu'exigent de pareilles recherches.

*EXTRAIT de la Séance publique de la Société royale d'agriculture de Paris , tenue le 29 Décembre 1790.*

I. La Société a adjugé , en forme de prix , trois bétiers & six brebis de race espagnole ; savoir :

Un bétier & deux brebis à *M. Vattier*, son correspondant à la Croix de Bernis , près de Paris , qui a propagé , dans le canton qu'il habite , la culture des pommes de terre , en fournissant aux cultivateurs de son voisinage , les moyens de se convaincre , par des expériences dont il a fait toutes les avances , des grands avantages qu'on peut retirer de la culture de cette racine.

Un bétier & deux brebis à *M. Creuzé-la-Touche*, député à l'assemblée nationale , & correspondant de la Société , à Chatellerault , qui a communiqué à la compagnie plusieurs observations importantes sur l'état de l'agriculture de son canton , & qui consacre depuis long-temps ses lumières & son patriotisme à l'avancement de l'art agricole , & à l'amélioration du sort des cultivateurs.

Un bétier & deux brebis à *M. Norbert-Pressac*, curé de Saint-Gaudent , près Civrais , & correspondant de la Société , qui ne laissant échapper au-

cune occasion de contribuer au bonheur des cultivateurs de son canton , a manifesté depuis long-temps le désir d'y améliorer les races des bêtes à laine.

II. La Société avoit proposé, pour l'année 1788 , un prix de la valeur de 300 livres , pour être donné à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens les plus efficaces de détruire la cuscute ou teigne , qui se trouve communément dans les luzernieres ?* Les pieces envoyées au concours , n'ayant point entièrement satisfait la Société , elle proposa , en 1788 , la même question pour l'année 1790 ; mais les nouveaux écrits qu'elle a reçus cette année , n'ont point encore rempli ses vues.

III. La Société avoit proposé, pour l'année 1788 , un prix de la valeur de 600 livres , en faveur du meilleur mémoire qui lui zuroit été adressé sur le sujet suivant : *Perfectionner les différens procédés employés pour faire éclore artificiellement & éléver des poulets , & indiquer les meilleures pratiques à suivre dans un établissement de ce genre fait en grand.* Aucun des mémoires reçus ne lui ayant paru avoir rempli suffisamment les conditions du programme , elle avoit proposé de nouveau le même sujet. Ce prix devoit être distribué dans cette séance.

La Société a reçu , sur ce sujet , plusieurs mé-

mémoires ; mais , avant de prononcer , elle a désiré répéter la plupart des expériences commencées par les auteurs de ces écrits ; & les circonstances ne lui ayant pas permis de faire ces expériences , qui exigent beaucoup de soin & de temps , elle renvoie la distribution de ce prix à sa séance publique de 1791.

IV. La Société avoit proposé , en 1787 , un prix de 600 livres , qui devoit être adjugé dans cette séance , à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens les plus sûrs pour obtenir de nouvelles variétés de végétaux utiles dans l'économie rurale & domestique , & quels sont les procédés à suivre pour acclimater , dans un pays , les différences variétés de végétaux ?* Plusieurs mémoires ont été envoyés au concours ; mais comme ils étoient plutôt le fruit de la théorie & du raisonnement , que de l'expérience , & qu'ils présentoient peu de faits nouveaux , la Société a cru devoir proposer le même sujet pour l'année 1791 ; elle desire que les concurrens s'occupent non-seulement de l'indication des procédés qu'on pourroit suivre pour se procurer de nouvelles variétés , & les acclimater dans un pays , mais qu'ils s'occupent encore de l'histoire des méthodes qu'on a employées jusqu'ici pour parvenir à ce but , & des résultats qu'elles ont donnés.

( 62 )

V. La Société distribuera , dans sa séance publique de 1791, plusieurs médailles d'or aux personnes qui auront contribué , d'une maniere évidente , aux progrès de l'agriculture & au bonheur des laboureurs. Elle engage spécialement les cultivateurs du royaume à lui faire connoître les citoyens qui auront rempli à cet égard les vues de la Société ; elle distinguerá sur-tout ceux qui auront fait des plantations d'arbres , & favorisé la multiplication des bêtes-à-laine de races.

## II<sup>e</sup>. Jurisprudence Vétérinaire.

### *De la manière de procéder devant les Arbitres (1).*

L'Assemblée nationale a rendu sur cet objet très-  
important, le 16 Août 1790, le décret suivant:

I. L'arbitrage étant le moyen le plus raisonnable de terminer les contestations entre les citoyens, les législateurs ne pourront faire aucunes dispositions qui tendroient à diminuer, soit la faveur, soit l'efficacité des compromis.

II. Toutes personnes ayant le libre exercice de leurs droits ou de leurs actions, pourront nommer un ou plusieurs *arbitres* pour prononcer sur leurs intérêts privés, dans tous les cas & en toute matière sans exception.

III. Les compromis qui ne fixeront aucun délai dans lequel les *arbitres* devront prononcer, & ceux dont le délai sera expiré, seront néanmoins valables, & auront leur exécution, jusqu'à ce qu'une des parties ait fait signifier aux *arbitres* qu'elle ne veut plus tenir à l'arbitrage.

IV. Il ne sera plus permis d'appeler des sentences

---

(1) Nous n'entendons parler ici que des *arbitres* choisis à l'amiable & d'un commun accord par les parties ; & non de ceux nommés dans certains cas par les juges. Nous parlerons de ces derniers dans un autre volume.

arbitrales , à moins que les parties ne se soient expressément réservés , par le compromis , la faculté de l'appel.

V. Les parties qui conviendront de se réserver l'appel , seront tenues de convenir également , par le compromis , d'un tribunal entre tous ceux du royaume , auquel l'appel sera déféré , faute de quoi l'appel ne sera pas reçu .

VI. Les sentences arbitrales , dont il n'y aura pas d'appel , seront rendues exécutoires par une simple ordonnance du président du tribunal de district , qui sera tenu de la donner au bas ou en marge de l'expédition qui lui sera présentée .

La procédure devant les *arbitres* ne peut avoir lieu , comme nous l'avons dit , qu'autant que les parties en sont parfaitement d'accord : voici la manière succincte & peu dispendieuse de procéder .

Si celui qui a acheté un animal , le soupçonne attaqué de quelque cas rédhibitoire avant l'expiration du délai de la garantie (1) , il en prévient son vendeur , & lui demande , s'il veut le faire visiter à l'amiable . Le vendeur y consentant , les parties choisissent ou un seul *expert-arbitre* pour prononcer sur l'existence du cas rédhibitoire , ou

---

(1) Voyez la durée de ce délai dans la Jurisprudence vétérinaire du volume de 1791 , première partie .

chacune

chacune en choisit un de son côté. Dans le cas où les parties conviennent d'un seul, elles se retirent par devant lui, & lui exposent le sujet qui les divise. L'expert - arbitre leur fait alors souscrire un compromis, ou une espece de transaction conçu, à-peu-près ainsi qu'il suit :

« Nous soussignés, Jean Bellami, voiturier à Paris, département de la Seine, y demeurant rue de la Loi, vendeur, d'une part; & Sébastien Rondeau, fermier à Meaux, département de Seine & Marne, acheteur, d'autre part, sommes convenus que le cheval de trait, entier, à tous crins, sous poil baï-brun, marqué en tête, de la taille d'un mètre soixante centimètres (quatre pieds dix pouces), mesuré à la chaîne (ou à la potence) & hors d'âge, vendu le huit de ce mois, & payé comptant la somme de deux cent francs, qui fait aujourd'hui l'objet d'une contestation entre nous, attendu qu'il est soupçonné d'être attaqué de la pouffe, sera vu, examiné, & visité par le C.... expert arbitre, que nous choisissons à cet effet d'un commun consentement, lequel nous autorisons à prononcer dans la contestation qui nous divise; promettant & nous obligeant de souscrire au jugement qu'il portera sur l'état de ce cheval, regardant ce jugement comme souverain, & renonçant à l'appel; aux termes du décret de l'Assemblée nationale, du 16 Août 1790, concernant les ar-

Année 1792.

E

*bitres; en foi de quoi nous avons signé le présent. A Paris, le quinze Frimaire, an VII de la République françoise, une & indivisible. BELLAMI, RONDEAU».*

Ce modele qui peut être modifié de mille manieres, selon les circonstances, ou selon les conventions particulières des parties, suffit pour faire voir l'esprit dans lequel l'écrit doit être conçu.

Il doit contenir positivement les clauses de la vente, & exposer clairement l'objet de la mission de l'*expert-arbitre*, afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Cet acte est essentiel, non-seulement pour la sûreté commune des parties, mais encore pour assurer l'exécution du jugement de l'*expert-arbitre*, contre lequel la partie perdante pourroit peut-être chercher à revenir, si elle n'étoit pas liée par un pareil écrit.

Il doit aussi énoncer si les parties se sont réservées, ou non, le droit d'appel; & dans ce dernier cas, il doit indiquer le tribunal auquel l'appel sera déferé, aux termes des articles IV & V du décret.

Celle des parties qui n'a pas écrit l'acte, ou toutes deux s'il a été redigé par un tiers, doivent en approuver le contenu avant de le signer. Si l'une d'elles ne fait pas écrire, il suffira qu'elle fasse sa croix ou sa marque en présence de deux témoins notables.

S'il arrivoit que ni l'une ni l'autre des parties

ne sût écrire , elles se retireroient pour énoncer leur volonté , par devant un officier public , notaire , ou juge de paix , du lieu ou du canton qu'elles habitent , qui rédigeroit la transaction pour être ensuite communiquée à l'*expert-arbitre*.

L'*expert-arbitre* procede alors à la visite de l'animal qu'on lui présente ; il déclare verbalement aux parties s'il est , ou s'il n'est pas , attaqué de la maladie rédhibitoire qu'on lui soupçonne ; & si après cette déclaration , la partie perdante fait des difficultés pour l'exécution des conventions mentionnées dans la transaction , l'*expert-arbitre* motive son avis au bas , à-peu-près de la maniere suivante :

*« Je soussigné Jean-Baptiste Huzard , vétérinaire à Paris , Département de la Seine , y demeurant , rue de l'Éperon , onzième Municipalité , expert-arbitre choisi par les parties dénommées dans la transaction ci-dessus , ai procédé aujourd'hui , huit heures du matin , à la visite du cheval qui y est désigné , parties présentes ; & après l'avoir examiné dans le repos , immédiatement après l'exercice & pendant l'action de manger , j'ai reconnu qu'il avoit le mouvement du flanc irrégulier & entrecoupé par le contre-temps ou l'espece de soubre-saut qui constitue la Pousse ; j'ai reconnu aussi qu'il étoit affecté d'une toux sèche & d'un flux blanc & léger par les naseaux , symptômes qui accompagnent souvent cette maladie , l'une de celles*

E 2

*rédhibitoires ; pourquoi j'ai jugé que ce cheval est poussé, & que, conformément aux arrêts & règlements rendus sur le fait de la rédhibition, le vendeur doit être tenu de le reprendre, & d'en restituer le prix à l'acheteur. Fait à Paris, le seize Nivôse, an sept de la République françoise, une & indivisible, HUZARD ».*

Si les parties ne sont pas présentes, l'*expert-arbitre* doit signaler exactement le cheval, pour qu'elles reconnoissent que c'est bien celui qui fait l'objet de l'instance, & parce que souvent il l'est très-inexactement dans la transaction; il indiquera aussi par qui le cheval lui a été présenté.

L'*expert-arbitre* ne doit pas se borner à dire que l'animal qu'il a visité est, ou n'est pas, affecté de telle maladie, mais il doit énoncer, d'une manière claire & précise, la présence ou l'absence des symptômes univoques qui l'ont déterminé à prononcer qu'il est, ou qu'il n'est point, affecté de la maladie rédhibitoire qu'on lui soupçonne.

S'il s'agit de la valeur d'un animal ou d'une garantie contestée, de discussions verbales, &c., l'*arbitre* entend les parties, prend lecture des pièces, s'il y en a, & entend des témoins, s'il le juge nécessaire, ou si les parties le requièrent; il résume ensuite sommairement son avis & les motifs qui l'ont déterminé dans le jugement qu'il porte.

Si l'instance a déjà donné lieu à des frais & à des dépens, l'*expert-arbitre* prononcera en même-temps quelle est celle des parties qui doit les supporter. Dans ce cas, il est d'usage de les faire supporter également par chacune d'elles. Ceux de fourrière ou de nourriture de l'animal n'étant exigibles que du jour de la demande en justice (1), s'il n'y en a point eu de formée avant la visite de l'*expert-arbitre*, ils restent à la charge de l'acheteur, parce qu'il est censé avoir tiré service de l'animal, jusqu'au moment où il s'est apperçu du vice rédhibitoire, & que la nourriture compense le travail qu'il en a tiré.

Si après le prononcé de l'*expert-arbitre* il s'élève quelques difficultés de la part de l'une des parties, il remet la transaction & son jugement qui y est joint, à celle en faveur de laquelle il a prononcé, & elle traduit sa partie adverse devant le tribunal indiqué dans l'acte, ou devant celui de district, s'il n'y en a point d'indiqué. La sentence arbitrale est rendue exécutoire par l'ordonnance du juge, conformément à l'article VI du décret.

L'*expert-arbitre* peut encore retenir par-devant lui les écrits ci-dessus, & ne les déposer au greffe

(1) Voyez la Jurisprudence vétérinaire, dans la première partie du volume de 1791.

du tribunal devant lequel les parties se seront retirées, que sur la demande du juge.

Dans le cas où chacune des parties choisit un *expert-arbitre*, la marche à suivre est absolument la même ; mais il pourroit arriver que les deux experts ne soient pas d'accord sur l'existence de la maladie rédhibitoire qui donne lieu à la contestation, & alors il faut nécessairement avoir recours à un *tiers-arbitre*; ce qui multiple toujours les frais & les démarches.

Il est important, de la part des parties, de prévenir ces inconveniens, en convenant, dans leur transaction, du *tiers-arbitre* qu'elles choisissent, ou dont elles laissent le choix à ceux qu'elles ont nommé respectivement : voici alors comme la transaction doit être redigée.

« Nous soussignés, *Pierre Tétu, marchand de chevaux*, demeurant à *Chartres, Département d'Eure & Loir*, de présent à *Paris*, logé rue du Marché aux chevaux, à l'auberge de la Cloche, vendeur, d'une part, & *Nicolas Grance*, loueur de carrosses aussi à *Paris*, y demeurant, rue Garanciere, acheteur, d'autre part, sommes convenus que la jument noire, à courte queue, de la taille d'un mètre cinquante-cinq centimètres (quatre pieds huit pouces), & de l'âge de sept ans, vendue le quinze de ce mois pour la somme de trois cent soixante francs, payée comp-

tant, qui fait l'objet d'une difficulté entre nous, parce qu'elle est soupçonnée d'être attaquée *du cornage*, sera vue examinée & visitée par le C..., pour le vendeur, & par le C..., pour l'acheteur, *experts-arbitres* que nous choisissons à cet effet, lesquels prononceront dans la contestation qui nous divise; & dans le cas où lesdits *experts-arbitres*, se trouveroient d'avis différens, nous les autorissons à choisir eux-mêmes un *tiers-arbitre*, à l'effet de les concilier (ou nous nommons le C..... *tiers-arbitre*, à l'effet de les concilier), promettant & nous obligeant de souscrire au jugement qu'ils porteront en commun, ou qui sera porté par ledit *tiers-arbitre*, sur l'état de *cette jument*, & sur tout ce qui est relatif à la contestation à laquelle *elle* a donné lieu, regardant ce jugement comme souverain & renonçant à l'appel; le tout aux termes du décret de l'Assemblée nationale constituante, du 16 Août 1790: en foi de quoi nous avons signé le présent. *A Paris, le vingt-quatre Nivôse, an sept de la République françoise, une & indivisible. P. TÉTU, N. GRANCÉ.*

Si les *arbitres* sont d'accord sur le vice qui a donné lieu à l'*arbitrage*, ils rédigeront leur prononcé en commun, sur le plan du modèle que nous avons donné ci-devant; si au contraire ils sont d'avis différens, ils appelleront verbalement le *tiers-arbitre* qu'ils auront choisi, ou celui qui

E 4

aura été choisi par les parties , & ils lui exposeront , aussi verbalement , l'objet de la contestation & les motifs respectifs qui les divisent , afin de le mettre à même de prononcer à son tour avec connoissance de cause.

Ils pourront aussi motiver par écrit , chacun séparément , leur opinion particulière , & la remettre aux parties , ou au *tiers-arbitre*.

Le *tiers-arbitre* suivra , pour remplir sa mission , la même marche que celle que nous avons indiqué précédemment pour l'*expert-arbitre* ; il motivera non-seulement son propre avis , s'il est différent de celui des *arbitres* qui l'ont précédé , mais il motivera encore les motifs de rejet de ceux qui lui auront été présentés , tant sur le fond de la contestation que sur les moyens employés par les parties.

Nous donnerons ici le modèle d'une sentence arbitrale rédigée par un *tiers-arbitre* dans un cas de cette espèce , & qui pourra être modifiée selon les différentes circonstances ; nous avons choisi de préférence un de ceux qui se rencontre le plus fréquemment dans la pratique.

« Je soussigné . . . . vétérinaire - expert , demeurant à . . . . , canton de . . . . , département de . . . . , *tiers-arbitre* , choisi aux termes du décret de l'Assemblée nationale , du 16 Août 1790 , à l'effet de prononcer définitivement dans la contes-

tation qui divise le C...., fermier, demeurant à..., canton de..., département de..., & le C...., herbager, demeurant à..., même canton & département, & qui avoit été précédemment portée à l'arbitrage du C.... & du C...., lesquels étoient autorisés par les parties à nommer un tiers dans le cas où ils ne seroient pas d'un avis unanime; après avoir pris lecture du rapport particulier de chacun desdits *arbitres*, de l'un desquels il résulte que le cheval faisant l'objet de l'arbitrage, est glandé sous la ganache, du côté gauche, qu'il jette par le naseau du même côté une matière verdâtre, collante à l'orifice, & que par conséquent il est affecté de la *morye*; de l'autre, que ce cheval est glandé, mais que cette glande est roulante, que le flux est de bonne nature & clair, que ce n'est que la suite d'un refroidissement, & qu'il n'est point affecté de la *morse*; après avoir entendu aussi les dires respectifs des parties, desquels il résulte, de la part de l'acheteur, que ce cheval étoit dans cet état lors de la vente, & que le vendeur lui a dit, que ce n'étoit qu'une fraîcheur qui n'auroit pas de suite, ce qui n'a pas été nié par ledit vendeur; après avoir visité, en présence des uns & des autres, le cheval dont il s'agit, & avoir reconnu, 1<sup>o</sup>. qu'il a les glandes de dessous la ganache, du côté gauche,

adhérentes , dures & indolentes ; 2<sup>o</sup>. qu'il est affecté , par le naseau de ce côté , d'un flux clair , mais verdâtre , qui , en se séchant , adhère à l'orifice ; 3<sup>o</sup>. que la membrane pituitaire , dans ce même naseau , est engorgée & enflammée ; 4<sup>o</sup>. que l'œil de ce côté est chassieux ; estime , attendu la permanence des symptômes depuis la vente , leur augmentation depuis la visite des *arbitres* , & vu l'âge avancé du sujet , que ce cheval est très-suspect de morve ; & attendu que les parties reconnoissent qu'il étoit dans cet état lors de la vente , que par conséquent , cette maladie n'est point du fait de l'acheteur , & qu'aux termes des arrêts & réglement rendus sur le fait de cette maladie , & notamment l'article VII de celui du 16 Juillet 1784 , sur le fait des maladies contagieuses , il est défendu de vendre , & d'exposer en vente , des chevaux atteints , ou même suspectés , de morve , vu les dangers de la contagion qui pourroit en résulter ; que le vendeur doit être tenu de reprendre le cheval dont il s'agit , & d'en restituer le prix à l'acheteur , avec frais & dépens , fixés amiablement , jusqu'à ce jour , à la somme de .... savoir , celle de ..... par jour pour la dépense de la nourriture , & celle de ..... pour les dépens faits jusqu'à ce jour ; à la charge par ledit vendeur de se conformer aux réglement de police sur le fait de la morve . Fait

à .... le .... an ... de la République françoise,  
une & indivisible..... ».

Les *arbitres* ne peuvent pas être recusés pour cause d'impétitie après le prononcé de leur jugement , parce qu'ils ont été choisis librement par les parties , & qu'elles ont eu la liberté de renoncer à l'arbitrage , jusqu'au moment de ce jugement , conformément à l'article III du décret.

Ils peuvent être recusés pour cause de parenté , de liaison ou d'assocation avec l'une des parties si l'autre l'ignoroit avant le jugement.

Les *arbitres* étant choisis à l'amiable , pouvant être pris dans toutes les classes de la société & dans un état différent de celui des parties , & ce choix étant parfaitement libre , ils n'ont pas besoin d'être pourvus de patentes.

Les compromis , pour être valables , doivent être écrits sur papier marqué ; ils n'ont pas besoin d'être enregistrés particulièrement , si la décision de l'*arbitre* est sommaire , c'est-à-dire , si elle a lieu immédiatement après le compromis , & qu'elle en fasse suite ou partie , comme dans les modeles que nous avons donnés ; mais ils sont sujets au droit d'enregistrement , si l'affaire est d'un long examen ou susceptible d'une discussion difficile ; ou lorsque les parties choisissent un ou plusieurs *arbitres* éloignés de leurs domiciles.

Les sentences arbitrales doivent aussi être enregistrées avant d'être présentées au tribunal qui doit en ordonner l'exécution, si les parties n'y souscrivent pas sur-le-champ; il en est de même de l'ordonnance du juge qui rend la sentence arbitrale exécutoire. La signification de cette sentence ne peut être faite à celle des parties qui refuse d'y souscrire, qu'après cet enregistrement, & qu'après que le juge en a ordonné l'exécution.

Les honoraires des *experts-arbitres*, lorsqu'il y a lieu à en payer, se régulent à l'amiable entre eux & les parties, & se paient en commun, ou par celle des parties qui succombe; ils sont en raison du nombre des vacations, de l'objet de la contestation, de leur déplacement, &c.; si les parties ne sont pas d'accord à cet égard, le juge qui rend la sentence arbitrale exécutoire prononce en même-temps sur ce point, qui, alors, fait partie des dépens de l'instance. Au surplus, la fonction d'*arbitre* est assez belle, & celui qui l'exerce est assez honoré par la confiance de ses concitoyens, pour ne pas chercher à faire de cette occupation un objet péculiaire, & il n'est pas un arbitre qui ne doive faire avec plaisir le sacrifice d'un aussi léger intérêt, lorsqu'il ne s'agira que de cet objet pour terminer une affaire.

( 77 )

*SUPPLÉMENT, ou Addition à ce qui éé dit dans la première partie du volume de 1791, sur la durée de l'Action rédhibitoire, dans le cas de Garantie conventionnelle (1).*

Un particulier avoit vendu un cheval pour la somme de 410 francs au curé d'Argentré, & le lui avoit promis garantir de tous vices *latens*, (c'est-à-dire, cachés) & autres. Le curé d'Argentré part le même jour pour Angers. Suivant son récit, dès le lendemain il s'aperçut que le cheval boîtoit, cela ne l'empêcha point de continuer son voyage. Il ne revint qu'au bout de près d'un mois. Alors il intenta l'action rédhibitoire contre le vendeur du cheval. Celui-ci se défendit par une fin de non-recevoir; il soutint que l'action rédhibitoire, même pour vices *latens*, ne peut être intentée que dans les neuf jours. Le curé répondit que la prescription de neuf jours n'a point lieu dans la *garantie conventionnelle*. Le juge déclara le marché nul, condamna le vendeur à reprendre son cheval & à en rendre le prix. Sur l'appel au parlement de Paris, intervint arrêt confirmatif de la sentence, le 25 Janvier 1731.

---

(1) Extrait de la nouvelle édition de *Denisart*, tome IX, Paris, 1790, page 154, au mot *Garantie*.

*EXTRAIT des Edits civils de la République  
de Geneve , concernant la Garantie (1).*

*TITRE XXI. De la rédhibition des Chevaux vendus ,  
& louages desdits Chevaux.*

ART. I<sup>er</sup>. Celui qui aura vendu un cheval *morceux*, *poussif*, ou *courbau*, sera obligé, pendant huit jours, de le reprendre & d'en restituer le prix, s'il n'a déclaré ces vices à l'acheteur, lequel, en cas qu'il ne trouve le vendeur, pourra protester contre lui en justice & faire visiter le cheval par experts.

ART. II. Mais sous prétexte d'autres vices, le vendeur ne pourra être obligé de le reprendre s'il n'a caché ces vices par un dol évident.

ART. III. Et s'il y a procès à l'occasion de quelque vice, & que les parties fassent difficulté de reprendre, ou retenir le cheval, il sera séquestré & vendu, si le procès ne peut être sommairement liquidé, afin que sa valeur ne soit consumée en frais, à moins que l'une des parties ne voulût s'en charger au prix qu'il sera estimé par experts, qui auront examiné ses qualités ou vices prétendus (2).

(1) Volume *in-8°.*, à Genève, chez les frères de Tournes, 1735, pages 79, 80.

(2) Cette disposition est très-sage, elle prévient des frais qui souvent absorbent promptement le capital; & elle s'op-

ART. IV. Ceux dont la profession sera de louer des chevaux , seront tenus de les estimer au locataire qui s'en voudra servir pour plus de trois jours , à défaut de ce , ils ne pourront les obliger de les payer qu'au prix qu'ils feront estimés par Justice.

ART. V. Si le locataire ne peut rendre le cheval qui lui aura été loué , & ne fait apparaître qu'il ait péri sans sa faute , il sera obligé de payer le prix auquel il aura été estimé & celui des journées ; & si le cheval est péri sans sa faute , il sera libéré , en payant les journées jusques au jour qu'il ne se sera plus servi du cheval.

ART. VI. Si le cheval loué est blessé ou détérioré & peut être facilement guéri , le propriétaire sera obligé de le reprendre , & il sera dédommagé suivant l'estimation que les juges en feront faire sommairement & sans procès , par experts ; & si la détérioration ou blessure est trouvée si grande que le propriétaire ne puisse plus se servir du cheval , le locataire sera tenu de le garder & d'en payer l'estimation.

---

pose à l'entêtement ou à l'obstination de l'une ou de l'autre des parties , qui alors n'a plus d'objet . Il feroit d'autant plus à desirer qu'elle soit généralement admise dans nos tribunaux , que souvent les animaux contractent , pendant qu'ils sont en fourrière , des maladies , qui , lorsque le procès est terminé , donnent presque toujours lieu à un nouveau . (Note des éditeurs ).

---

( 80 )

*Arrêt du conseil d'état du roi , pour prévenir les dangers des maladies des animaux , & particulièrement de la Morve.*

Du 16 Juillet 1784.

Le roi étant informé des ravages qu'occasionnent sur les animaux , dans différentes provinces de son royaume , les maladies contagieuses dont ils sont attaqués , notamment celle de la *morve* ; & considérant que cette maladie , contre laquelle on n'a trouvé jusqu'à présent aucun remede curatif , se communique , se propage & se perpétue par toutes sortes de voies ; que l'écurie où un cheval atteint de la *morve* n'a fait que passer , les harnois & tout ce qui lui a servi , reçoivent & communiquent ce vice épidémique , qui ne tarde pas à se développer ; qu'une des causes principales de la contagion ne peut être attribuée qu'à la négligence & à un intérêt mal entendu des propriétaires , marchands de chevaux & bestiaux , qui , au lieu de déclarer le mal dès son principe , cherchent à le déguiser , jusqu'à ce que les animaux qui en sont atteints soient absolument hors d'état de service ; que des écarisseurs & autres , après avoir acheté des chevaux & bêtes frappés de mal , sous prétexte de les guérir ou les abattre , en font un trafic funeste , même dans la vente des parties mortes . Sa majesté jugeant nécessaire de réprimer

des

des abus aussi contraires à l'agriculture & au commerce , & voulant y pourvoir : Oùï le rapport du sieur de Calonne , conseiller ordinaire au conseil royal , contrôleur-général des finances ; le roi étant en son conseil , a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I<sup>e</sup>r. Toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , qui auront des chevaux & bestiaux atteints ou soupçonnés de la morve ou de toute autre maladie contagieuse , telles que le charbon , la gale , la clavelée , le farcin & la rage , seront tenus , à peine de cinq cent francs d'amende , d'en faire sur-le-champ leur déclaration aux maires , échevins ou syndics des villes , bourgs & paroisses de leur résidence , pour être lesdits chevaux & bestiaux vus & visités sans délai , en la présence desdits officiers , par les experts-vétérinaires les plus prochains , lesquels se transporteront à cet effet dans les écuries , étables & bergeries , pour reconnoître & constater exactement l'état des chevaux & animaux qui leur auront été déclarés .

II. Autorise sa majesté les sieurs intendans & commissaires départis dans les différentes provinces du royaume , à nommer autant d'experts qu'ils le jugeront à propos pour lesdites visites , choisis par préférence parmi les élèves des Écoles

*Année 1792.*

F

vétérinaires ; à leur défaut , parmi les maréchaux , ou autres , qui auront les certificats d'étude & de capacité du directeur de l'École vétérinaire , ou qui auront subi un examen sur les demandes qui leur seront faites en présence dudit sieur commissaire par deux artistes vétérinaires du département.

III. Seront tenus lesdits experts de prêter leur ministère toutes fois & quantes ils en seront requis par les officiers de maréchaussée , subdélégués , officiers municipaux & syndics , pour examiner les chevaux & bestiaux suspects , comme aussi de se transporter à cet effet dans les marchés publics & dans les écuries des maîtres de postes , des entrepreneurs de messageries ou roulage & loueurs de chevaux , même aussi dans les écuries , bergeries & étables des particuliers , sur les déclarations & dénonciations de mal contagieux qui auroient été faites à leur égard , en se faisant toutes fois , audit cas , autoriser par le juge du lieu , & accompagner d'un officier municipal ou du syndic de la paroisse . Fait défenses , sa majesté , à toutes personnes , de refuser l'entrée de leurs écuries , étables & bergeries auxdits experts , ainsi assistés , & d'apporter aucun obstacle à ce qu'il soit procédé , conformément à ce que dessus , auxdites visites , dont il sera dressé procès-verbal , lors duquel , en cas de difficultés , les parties intéressées pourront

( 83 )

faire tels dires & réquisitions qu'elles aviseront, & il y sera statué provisoirement & sans aucun délai, par le juge qui aura autorisé la visite.

IV. Défenses sont faites à tous maréchaux, bergers & autres, de traiter aucun animal attaqué de la maladie contagieuse & pestilentielle, sans en avoir fait la déclaration aux officiers municipaux ou syndics de leur résidence, lesquels en rendront compte sur - le - champ au subdélégué, qui fera appliquer sans délai sur le front de la bête malade, un cachet en cire verte portant ces mots : *animal suspect*; pour dès cet instant être, les chevaux ou autres animaux qui auront été ainsi marqués, conduits & enfermés dans des lieux séparés & isolés. Fait pareillement défenses, sa majesté, à toutes personnes, de les laisser communiquer avec d'autres animaux, ni de les laisser vaguer dans des pâtrages communs ; le tout sous la même peine d'amende.

V. Les chevaux qui auront été attaqués de la morve, & les autres bestiaux dont la maladie contagieuse aura été reconnue incurable par les experts, seront abattus sans délai, ensuite ouverts par lesdits experts, lesquels appelleront à l'abattage & ouverture desdits animaux, un officier municipal ou syndic, qui en dressera procès-verbal, pour être envoyé audit sieur commissaire dé-

F 2

parti ou à son subdélégué ; & ce procès-verbal contiendra en détail le genre & le caractère de la maladie de l'animal , & les précautions pour éviter la contagion.

VI. Les chevaux & bestiaux morts & abattus pour cause de *morve* ou de toute autre maladie contagieuse pestilentielle , seront enterrés ( chairs & ossements ) dans des fosses de dix pieds ( trois mètres vingt centimètres ) de profondeur , qui ne pourront être ouvertes plus près de cent toises ( cent quatre - vingt - quatorze mètres dix-huit décimètres ) de toute habitation , & les peaux en seront tailladées ; les écuries dans lesquelles auront séjourné des chevaux morveux , ainsi que les étables & bergeries qui auront servi aux animaux attaqués de maladies contagieuses , seront , à la diligence des officiers municipaux & experts , aérées & purifiées ; lesdits lieux ne pourront être occupés par aucun autre animal que lorsqu'ils auront été purifiés , & qu'il se sera écoulé un temps suffisant pour en ôter l'infection ; les équipages , harnois , colliers , seront brûlés ou échaudés , conformément à ce qui sera prescrit par le procès-verbal d'abattage qui aura été dressé , & dont sera laissé copie , pour , par les propriétaires ou autres , s'y conformer , ainsi qu'à toutes les précautions qui auront été indiquées par les experts , à l'effet d'é-

viter la contagion , le tout sous la même peine de cinq cents francs d'amende (1).

VII. Fait sa majesté défenses , sous les mêmes peines , à tous marchands de chevaux & autres , de détourner , sous quelque prétexte que ce soit , vendre , ou exposer en vente , dans les foires & marchés , ou par-tout ailleurs , des chevaux & bestiaux atteints ou suspectés de *morve* , ou de maladies contagieuses , & aux hôteliers , cabaretiers , laboureurs & autres , de recevoir dans leurs écuries ou étables ordinaires , aucun chevaux ou animaux soupçonnés de semblables maladies ; auquel cas ils seront tenus d'en faire aussi tôt la déclaration ci-dessus prescrite.

VIII. Autorise sa majesté lesdits sieurs commissaires départis & leurs subdélégués , à commettre dans les villes , bourgs & villages de leurs généralités , tel nombre d'écarisseurs qui sera jugé nécessaire , lesquels seuls pourront faire l'enlèvement & écariffage des animaux morts dans les arrondissemens qui leur seront prescrits , auxquels il fera délivré sans frais une commission par lesdits sieurs intendans & subdélégués , sans qu'aucuns

(1) On peut voir , pour toutes les précautions indiquées dans cet article , *Instructions sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve , &c.* IV<sup>e</sup>. édition ; par les C.C. CHABERT & HUZARD. Paris , an V , in-8°. , art. XII , pag. 56 & suiv.

autres puissent s'immiscer dans l'écariffage des chevaux & bestiaux , à peine de prison.

IX. Les écariffeurs ne pourront , sous peine d'être déchus de leur commission , d'amende ou de telle autre punition qu'il appartiendra , vendre & débiter aucune viande qui proviendra des chevaux ou animaux qui , suivant l'article II , auront été abattus pour être enterrés.

X. Autorise sa majesté toutes personnes à dénoncer les contraventions qui pourront être faites aux dispositions du présent arrêt ; & lorsqu'elles auront été bien & dûment constatées , le tiers des amendes qui auront été prononcées , & qui seront payables sans dépôt , appartiendra au dénonciateur , auquel il sera en outre accordé une récompense proportionnée au mérite de la dénonciation.

XI. Seront tenus les maires & échevins dans les villes , & les syndics dans les campagnes , d'informer , au premier avis qu'ils en auront , les intendans & leurs subdélégués , des maladies contagieuses ou épizootiques qui se manifesteront dans l'étendue de leur arrondissement , à peine d'être rendus personnellement responsables de tous dommages qui pourroient résulter de leur négligence.

XII. Toutes les amendes encourues , aux termes des articles ci-dessus , feront payées sans dépôt , & les contrevenans y feront contraints par

toutes voies dues & raisonnables , même par em-  
prisonnement de leurs personnes.

XIII. Et seront les ordonnances rendues pour  
la police du marché aux chevaux , & notamment  
celle du 8 Juillet 1763 , exécutées en leur contenu.

XIV. Ordonne sa majesté , que conformément  
aux attributions ci-devant données tant au sieur  
lieutenant-général de police de la ville de Paris ,  
qu'aux sieurs commissaires départis dans les pro-  
vinces du royaume , chacun en droit soi , ils con-  
tinuent d'avoir exclusivement à tous autres juges ,  
la connoissance des contestations qui pourroient  
survenir sur l'exécution du présent arrêt , ainsi que  
des précédens réglement & ordonnances inter-  
venus au même sujet , sauf l'appel au conseil :  
Leur enjoint , ainsi qu'aux maires , échevins &  
syndics , de tenir la main à l'exécution du présent  
arrêt , & aux officiers & cavaliers de maréchaussée  
& tous autres , de prêter la main-forte & l'assistance  
nécessaires à cet effet. Fait au conseil d'état du  
roi , sa majesté y étant , tenu à Versailles , le  
seize Juillet mil sept cent quatre-vingt - quatre.

*Signé LE BARON DE BRETEUIL.*

Depuis le commencement de ce siècle , il a  
paru en France , & dans quelques états limitrophes ,  
un grand nombre d'arrêts & de réglement concernant  
les maladies contagieuses & épizootiques ,

F 4

les maladies rédhibitoires, la police des marchés aux chevaux, & des marchés de bestiaux, &c. Ils renferment, la plupart, des précautions très-fages, & leur exécution ne pourroit que produire un très-grand bien. Celui du 19 Juillet 1746, entre autres, est un excellent modèle qu'on a souvent rappelé, & dont on ne s'est que peu ou point écarté depuis. L'arrêt du conseil que nous rapportons ici, renouvelle une partie des précautions de celui du 19 Juillet, & en ajoute quelques autres qui dépendent des temps & des circonstances. Il est d'ailleurs d'une utilité plus générale, en ce qu'il embrasse le plus grand nombre des maladies contagieuses ; c'est le dernier rendu sur cet objet, nous les ferons successivement tous connaître jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait fait sur cette matière importante un règlement général.

---

*Loix concernant les Haras.*

*Décret de l'Assemblée Nationale qui supprime les Haras.*

Du 29 Janvier 1790.

L'Assemblée Nationale a décreté & décrete ce qui suit :

**A R T. I<sup>er</sup>.** Le régime prohibitif des Haras est aboli.

( 89 )

**ART. II.** Les dépenses des Haras sont supprimées à compter du premier Janvier courant, & il sera pourvu à la dépense & entretien des chevaux, en la forme accoutumée, jusqu'à ce que les assemblées de Départemens y aient pourvû.

Sanctionné le 31 Août 1790.

*Décret de l'Assemblée Nationale qui ordonne la vente des Étalons.*

Du 12 Novembre 1790.

L'Assemblée Nationale décrete ce qui suit :

Les administrations de Département feront procéder incessamment à la vente des Étalons appartenans à la nation, autres que ceux que le roi se feroit réservés, & en feront verser le prix dans la caisse des receveurs des impositions, lesquels en compteront à la caisse de l'extraordinaire.

Sanctionné le 19 du même mois.

*Décret de l'Assemblée Nationale qui ordonne la réfiliation des baux à loyer des bâtimens occupés par les dépôts d'Étalons.*

Du 19 Janvier 1791.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, décrete ce qui suit :

Les baux à loyer des bâtimens occupés par les dépôts des Étalons, & autres établissemens relatifs

aux Haras..... , demeureront résiliés à compter du premier Janvier 1791.

*Décret de l'Assemblée Nationale, qui ordonne que les frais d'enretien des Haras ne seront plus supportés par le trésor public.*

Du 19 Février 1791.

L'Assemblée Nationale décrete ce qui suit :

ART. I<sup>e</sup>r. Il ne pourra être payé par le trésor public , aucune dépense relative à l'administration des Haras , postérieure au dernier Décembre 1790.

ART. II. Les seules dépenses justifiées qui auront pu être faites , à compter du premier Janvier 1791 , jusqu'au moment de la vente , pour nourriture & subsistance des Étalons nationaux réunis dans des dépôts , seront acquittées , d'après le règlement qui en sera fait par les directoires de Départemens , sur le produit de la vente de ces Étalons , de sorte que les receveurs de district n'auront à verser à la caisse de l'extraordinaire le produit de la vente de ces Étalons , que déduction faite des frais.

ART. III. Il sera de même prélevé , en vertu des mandats du directoire de Département , sur le produit de la vente des Étalons placés chez des gardes , une somme de cinquante francs par Étalon , au profit de chaque garde , pour chacune des années dont

se trouvera trop foible le nombre d'années nécessaires pour absorber, à raison de cinquante francs par an, le montant de la plus-value que le garde justifiera avoir payée.

**ART. IV.** Pour indemniser les gardes de la non-jouissance des priviléges pendant l'année 1790, dans les pays de taille personnelle, il sera accordé à chacun d'eux, par les directoires de Département, sur les fonds libres étant à leur disposition, une gratification de cent vingt francs.

**ART. V.** Dans les provinces où la jouissance des priviléges étoit remplacée par des gratifications, les directoires des Départemens feront acquitter, sur les fonds libres étant à leur disposition, celles qui resteroient encore dues à quelques gardes Étalons pour l'année 1790, de maniere cependant que la somme qu'un garde auroit encore à répéter, ne puisse, avec celles qu'il aura déjà touchées pour la même année 1790, excéder la somme de cent vingt francs.

**ART. VI.** Les Poulinieres, dont il a été fait don sur les fonds de la précédente administration des Haras, à des nourriciers, pour parvenir à l'amélioration des especes, appartiendront, en pleine propriété, à ceux qui les ont reçues, à la charge par eux, de remplir les conditions qu'ils ont contractées par leurs soumissions, lesquelles feront

( 92 )

déposées aux archives des administrations de Départemens , que l'Assemblée Nationale met aux droits de l'ancienne administration des Haras, pour les exercer au profit de leurs Départemens respectifs.

Sanctionné le 25 Février 1791.

*Décret de l'Assemblée Nationale qui autorise le directoire du Département de l'Orne à faire vendre quarante Étalons du Haras du Pin.*

Du 23 Juillet 1791.

L'Assemblée Nationale autorise le directoire du Département de l'Orne , à faire vendre , par estimation , quarante Étalons du Haras du Pin , à des cultivateurs de ce Département , aux conditions que le directoire croira les plus avantageuses au bien public , & avec la clause expresse que ces Étalons seront conservés dans l'étendue de ce Département , pour y servir à la propagation de leur race.

Sanctionné le 2 Août 1791.

## INSTRUCTIONS

# INSTRUCTIONS

## ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

### DEUXIÈME PARTIE.

Description & Traitement des Maladies  
épidémiques & particulières.

*De la Saignée dans les Animaux.*

*Par le C. CHABERT.*

I. **O**UVRIR, soit un des vaisseaux veineux, soit un des vaisseaux artériels, au moyen d'un instrument propre à l'incision qu'on se propose de faire dans la vue de procurer une issue au sang, & une certaine effusion de ce fluide, c'est pratiquer une opération appelée dans la chirurgie vétérinaire, comme dans la chirurgie humaine, du nom général d'*angéiotomie* ou de *saignée*; cette opération s'appelle *phlébotomie*, quand il s'agit de l'ouverture

d'une veine , & *artériotomie* , quand il s'agit de l'ouverture d'une artère.

II. La *phlébotomie* est plus usitée que l'*artériotomie* , parce que 1<sup>o</sup>. les vaisseaux veineux sont toujours plus à la portée de la main & des yeux que les vaisseaux artériels ; 2<sup>o</sup>. parce que la marche du sang étant plus lente & plus paisible dans les vaisseaux veineux que dans les vaisseaux artériels , il est beaucoup plus facile dans l'opération de la *saignée* d'arrêter l'écoulement de ce fluide. Celui qui occasionne l'ouverture des vaisseaux artériels ne peut être arrêté aisément qu'à l'égard de ceux de ces canaux qui se trouvent situés dans des lieux & sur des parties dont la consistance présente un point d'appui capable d'admettre une compression nécessaire ; 3<sup>o</sup>. enfin , parce que le sang veineux étant dépoillé de la plus grande partie des sucs nourriciers , est bien moins précieux que le sang artériel , qui n'a souffert encore aucune déperdition.

III. On pourroit donner le nom d'*artéio-phlébotomie* à l'ouverture pratiquée sur les artères & sur les veines en même temps : le choix de ces vaisseaux n'étant point en notre pouvoir , comme , par exemple , dans la *saignée* du palais , de la pince , &c. , où nous sommes dans le cas d'ouvrir à la fois les artères & les veines .

IV. Pour évaluer , ainsi qu'on a tenté de le faire ,

tous les effets de la saignée , & pour juger du pouvoir qu'elle a de porter & de déterminer le sang à de nouveaux mouvemens, soit au moyen de ce que l'on a appellé *dérivation*, soit au moyen de ce qu'on a nommé *rèvulsion*, il faudroit connoître exactement toutes les loix qui dirigent ce fluide dans son cours , & qui certainement sont très-différentes de celles qui reglent la marche d'un fluide quelconque dans des canaux fabriqués par la main des hommes. Ces loix tiennent à des conditions , ou à des élémens inappreciables. Il s'agit ici d'abord de canaux élastiques , de fibres musculaires , & d'une force absolument inconnue, qui est celle des nerfs ; & comment espérer encore de mesurer le degré de vitesse & de force de la contraction du cœur ; les rapports de cette force avec celle qu'il imprime à des fluides élastiques eux-mêmes ; son déchet dans des tuyaux astifs & fermés de détours infinis ; les frottemens qui s'y multiplient ; la résistance des matieres glutineuses , dont nous ne saurions fixer la place dans les vaisseaux qui les charient ; la pression des fluides sur les surfaces internes de ces mêmes vaisseaux , leur densité, leur cohésion , la figure de leurs parties , &c.? Or , dans l'obscurité où nous laisse la complication de tous ces objets divers & également impénétrables, le parti le plus sage à prendre est d'éloigner de

( 96 )

nous toute idée qui n'est point appuyée sur des résultats vraiment sensibles. Je fais une incision à un vaisseau sanguin quelconque ; je vois sur-le-champ que le liquide contenu dans le canal ouvert s'en échappe en plus ou moins grande abondance , & je ne peux douter de la diminution subite du volume de ce même liquide conséquemment à son évacuation. Cette diminution une fois posée , il est incontestable , 1<sup>o</sup>. qu'elle sera suivie du relâchement des solides , distendus auparavant avec excès par la présence d'un fluide trop abondant , sur lequel ils avoient les plus violens efforts à faire ; 2<sup>o</sup>. que l'action de ces mêmes solides , rappelés à leur ton , sera plus libre , & leurs oscillations plus développées , puisque la résistance qu'ils auront à vaincre sera moindre ; 3<sup>o</sup>. que les fluides moins comprimés réagiront sur les canaux avec plus de franchise ; qu'ils seront mus , & circuleront dans ces mêmes canaux sans gêne & sans contrainte ; que leur marche cessant d'être pénible & laborieuse , ils se trouveront plus broyés , plus divisés , plus attenues ; qu'ils parviendront à un degré de consistance naturelle ; & que dans cet état , ils n'éprouveront aucun obstacle dans les voies des différens filtres , ou des différens couloirs sécrétaires & excrétoires.

Si de ces effets universellement avoués & reconnus ,

reconnus , nous voulons déduire les cas où nous devons recourir à cette opération , ou la rejeter , nous les distinguerons bientôt.

VI. En considérant la *saignée* du côté des avantages qu'elle promet , nous devons l'envisager sous trois faces , ou comme un remede énergique & curatif , ou comme un remede préservatif , ou comme un remede préparant .

Sous le premier point de vue , la nécessité en est indiquée dans toutes les circonstances où la nature opprimée sous le faix d'un sang surabondant ne peut triompher par elle-même de la surcharge ; dans celle d'une forte rarefaction ; dans celle de l'impétuosité du mouvement circulaire , &c. Le premier de ces cas est annoncé par des signes assez manifestes , tels , par exemple , que le gonflement des vaisseaux les plus apparens , & la plénitude du pouls malheureusement trop peu connue & trop peu consultée , ou par la débilité de l'animal , l'abattement de ses forces , la dureté & la petitesse des pulsations des artères , lorsque la pléthora est telle que ces vaisseaux cédant aux efforts violens & réitérés du cœur , demeurent , pour ainsi dire , engorgés , ceux du cerveau devant , dans cet état , être un obstacle à la sécrétion des esprits animaux . Le second n'est pas plus difficile à saisir , si l'on s'attache à la considération du pouls , qui ne pa-

*Année 1792.*

G

soit ni moins plein , ni moins fort que dans la pléthora simple , & si l'on fait attention à la chaleur brûlante de l'animal malade. A l'égard de l'augmentation de la circulation , soit qu'elle ait pour cause une sensation irritante produite par le fluide sur le cœur même , soit que ce viscere se trouve sollicité à des contractions plus vives & plus multipliées par la quantité du sang qu'il reçoit & qui y aborde , elle est très-reconnoissable à l'ampleur , à la fréquence , & sur-tout à la dureté du pouls.

En second lieu , la *saignée* est préservative , non - seulement parce qu'elle prévient les fuites qui doivent résulter de la surabondance du sang , de sa raréfaction , de la rapidité de son cours , telles que les stases , les engorgemens , les inflammations , certaines fièvres , la rupture des vaisseaux , &c. , mais encore en ce qu'elle peut changer la disposition actuelle du corps , à être aisément frappé de ces miasmes , qui , dans des circonstances épidotiques & contagieuses , peuvent le menacer ; en ce qu'elle garantit l'animal des effets que produiroit la vivacité des douleurs qu'il a éprouvées dans des opérations cruelles , & qu'elle en modifie , & qu'elle en tempère l'impression , &c.

Enfin , elle prépare les malades aux traitemens que leur situation exige , en modérant la violence des symptômes , en procurant un relâchement , en

( 99 )

détournant l'orage & le danger d'une inflammation ; en frayant , en quelque façon , des routes à certains médicamens , dont l'action seroit insuffisante sans ce premier secours , en en assurant dès-lors l'efficacité ; en disposant certaines parties délicates & très-irritables à recevoir , sans s'en offenser , les atteintes nécessaires de certaines substances plus ou moins irritables ; en soulageant la nature , en rendant la liberté aux tuyaux excrétoires & secrétoires ; en facilitant par conséquent l'action du suc intestinal , de l'urine , de l'humeur muqueuse , de l'insensible transpiration , &c.

VII. Tout état , toute situation opposée dans laquelle se trouveroit la machine , doit éloigner le praticien sage & éclairé de cette opération : ainsi il ne la prescrira pas , lorsqu'il appercevra une véritable lenteur dans le pouls , & une sorte de débilité universelle , qui accroîtroit encore par l'évacuation , débilité qui est le signe ordinaire d'un défaut de sang , soit que ce défaut ait pour cause celui des sucs capables de le maintenir dans une quantité proportionnée & toujours égale , soit qu'il puisse être attribué à une trop forte dissipation des esprits. Le praticien s'abstiendra encore de la saignée , lorsque le pouls trop lent & languissant , le convaincra de la foiblesse des contractions du cœur & des artères , & par conséquent

G 2

du ralentissement de la circulation , & lorsqu'il s'agira de conserver à la nature les forces dont elle a besoin pour opérer des crises , ainsi que des éruptions salutaires ; car on ne doit diminuer en pareil cas le volume du sang , qu'autant qu'il surpasseeroit le degré de force qu'il doit avoir pour produire de semblables effets en conséquence de son mouvement ; ni lorsque ces crises & ces éruptions sont effectuées & fixées , dans la crainte de rappeller dans l'intérieur une humeur qui se porte heureusement à la surface ; ni dans les redoublemens de la fievre , temps où les spasmes interdisent au sang un libre abord vers les parties ; ni pendant le frisson ; ni lorsque les extrémités sont froides ; ni dans des cas de bouffissure , d'œdeme & de dissolution ; ni dans l'affoiblissement des forces digestives ; ni lorsque le mouvement circulaire est tel qu'il doit être ; d'où il est aisé de sentir le préjudice que causent à leurs bestiaux en santé des cultivateurs qui s'avisent de se faire quelquefois un mets plus ou moins friand de leur sang , &c. &c.

VIII. Mais , dira-t-on , dès que l'évacuation ou la diminution du volume du sang est le seul & unique effet qui résulte de l'ouverture du vaisseau , il est inutile de disputer sur le choix de celui qu'il conviendra d'inciser par préférence ; & cette théo-

( 101 )

rie indique constamment à l'opérateur la veine qui , vu l'amplitude de son diamètre , doit contenir & charier une plus grande abondance de ce fluide. Nous convenons de cette vérité ; & c'est aussi par cette raison que la médecine des chevaux , dans laquelle on a fait quelques pas de plus que dans celle des autres animaux , prescrit le plus fréquemment la *saignée* à la jugulaire. Au surplus , nous ne sommes pas si fort attachés à notre système , si l'on peut appeler de ce nom une opinion confirmée par tout ce que la nature nous permet d'entrevoir , que nous rejettons tous les faits dont l'expérience garantiroit la certitude. Par elle nous avons appris que l'ouverture de la saphène produit souvent un grand relâchement dans le bas-ventre ; que ce relâchement , de quelque cause qu'il provienne , influe sur la tête de l'animal , & que le ventre étant plus ou moins exposé à l'irritation , cette partie se trouve insensiblement dégagée. Elle nous a quelquefois démontré , sur-tout dans le cas d'un viscere trop chargé de sang , que celui qui est évacué de la partie la plus voisine du siège du mal , la soulage beaucoup plus que le sang qui s'échappe des autres parties plus éloignées , c'est ce que nous avons vu dans le vertige , dans les inflammations du larynx & du pharynx ; c'est ce que la nature elle-même nous indique dans les

G 3

hommes. Nous remarquons tous les jours qu'un saignement de nez délivre sur le champ la tête des embarras qu'elle éprouvoit ; ainsi , loin de nous éléver contre des phénomènes qui pourroient paroître répugner à notre théorie , nous invitons l'artiste à ne jamais perdre de vue ceux qui se présenteront à lui , à les observer d'un œil attentif , & de manière à en déduire , toutefois avec une sage circonspection , des règles sur lesquelles il pourra s'appuyer dans la pratique.

IX. Quelle est la quantité de sang qu'on doit tirer dans une *saignée*? Cette question fait naître une infinité de réflexions. On ne fauroit douter d'abord que le volume de ce fluide ne soit plus ou moins grand selon la taille & la masse des animaux , soit d'espèces semblables , soit d'espèces différentes ; & c'est sur ces premières considérations qu'il faut arbitrer & mesurer les évacuations qu'il faut faire. Si l'on tire d'un cheval de la taille d'un mètre soixante-quatre centimètres ( cinq pieds environ ), vingt à vingt-cinq hectogrammes ( quatre livres & demie ou cinq livres ) de sang , on n'en tirera pas la même quantité d'un cheval moins épais & moins élevé ; un bœuf de la première force peut , sans éprouver aucun dommage , en perdre environ vingt-cinq à trente hectogrammes ( cinq livres & demie ou six livres ) ; le cochon ,

( 103 )

huit hectogrammes (une livre & demie) ; le mouton, deux à trois hectogrammes (une demi-livre ou trois quarts de livres) ; le chien, un hectogramme ou deux (un quart de livre, & même jusqu'à six onces) ; l'oie, quatre à six déca-grammes (depuis une once & un quart, jusqu'à une once trois quarts) ; le canard, quatre à cinq déca-grammes (une once ou une once & demie) ; le poulet, cinq à sept grammes (un gros ou un gros & demi), &c. ; mais toutes ces évaluations ne sont que des généralités insuffisantes, quoiqu'elles soient appuyées sur des expériences répétées, & sur une suite de faits observés avec soin.

Il est encore d'autres circonstances auxquelles les élèves doivent prêter la plus sérieuse attention : il faut que la *saignée* soit plus copieuse pour un animal adulte, pour celui qui mange beaucoup, qui vit d'alimens substantiels, qui naturellement est fort & robuste, qui a beaucoup de sang, qui en répare promptement la perte, &c., que pour l'animal qui est encore très-jeune, chez qui la déperdition de substance est extrême ; que pour celui qui vieillit, & dont le sang est dépouillé, en quelque sorte, des sucs vitaux (les solides l'emportant alors sur les fluides), ou qui mange peu, ou qu'on exerce fortement, ou qui ne prend point une nourriture capable de fournir à la ma-

G 4

( 104 )

chine une grande quantité de sucs , ou qui naturellement est foible & délicat , &c.

A l'égard des animaux dont le tissu est lâche , mol & plein de liquides , la *saignée* doit être aussi moins abondante , & la prudence veut qu'on commence par les mettre à la diete , qu'on leur fasse faire , s'il est possible , de l'exercice ; qu'on les panse avec soin , & qu'on leur administre des remèdes appropriés ; ensuite , s'il faut en venir à la *saignée* , on la fera , mais avec modération , abandonnant à la nature soulagée , par l'opération , d'une portion du fardeau qui l'accabloit , le soin de diriger , de surmonter & d'expulser le reste des matières qui peuvent lui nuire .

Il en sera de même quant aux moutons ; comme le tissu de toutes les parties de leur corps est fort lâche , ils sont moins souvent dans le cas d'être saignés que les autres animaux. Le ralentissement de la circulation vient plutôt , dans cette espèce , du défaut de force des parties solides , que de la plénitude du sang. Nous ajouterons ici que l'évacuation excessive de ce fluide a toujours des suites fâcheuses ; moins il en existe dans les canaux , moins il en aborde au cœur. Or , la contraction de ce viscere est toujours en raison de sa dilatation ; c'est-à-dire , que plus ce mouvement est foible , plus aussi le premier est débile. Il est cer-

( 105 )

tain que l'action progressive sera alors plus tardive, sur-tout dans les tubes capillaires; & de-là procéderont des stases & d'autres accident funestes, & surtout la perte de cet équilibre nécessaire à l'intégrité, ainsi qu'à la durée de la vie, & qui résulte, d'une part, de l'influx du fluide nerveux dans les parties solides, & de l'autre, de la résistance proportionnée du sang contenu dans ces mêmes parties. Cette perte provenant de la soustraction des humeurs chargées de contrebalancer les effets de la tension opérée par l'abord continual de la lymphe nervale, laisse aux fibres un degré de ressort violent, d'où naissent des symptômes spasmodiques, plus ou moins forts, & tels qu'on les remarque dans l'animal qui est conduit à la mort par l'épuisement de son sang; on voit cet animal agité de convulsions qui accroissent toujours à mesure que ce fluide s'échappant, il approche de sa fin & de son terme.

Des *saignées* peu modérées donnent aussi lieu à des métastases, au reflux de toutes les éruptions cutanées; elles s'opposent à la résolution qu'on pourroit désirer, résolution qui ne peut s'effectuer que par l'abord en quantité, du fluide, à la partie affectée; elles hâtent la mortification & le sphacèle dans des fièvres inflammatoires, contagieuses ou non, bien loin de les appaiser, &c. En général,

de petites *saignées* partielles & répétées offrent moins de danger, s'il est question de tirer une assez grande quantité de sang. Du reste, celui d'une cavale qui alaite, doit toujours être extrêmement ménagé, & nous ne saurions applaudir à l'usage singulier où l'on est de saigner les étalons aussi-tôt après la monte, c'est-à-dire, après une déperdition de semence prolifique qui ne peut être compensée que par quelques tempérans & des analeptiques, bien loin de pouvoir être réparée par de nouvelles évacuations. Nous dirons de plus que les *saignées* doivent être moins fréquentes, & moindres dans les pays chauds & dans les pays extrêmement froids, que dans les pays tempérés, & le climat entre pour beaucoup dans les considérations que cette opération exige.

X. D'autres points essentiels nous arrêterons encore un moment.

On a banni depuis long-tems de la médecine humaine l'idée superstitieuse où l'on étoit autrefois, qu'il falloit nécessairement avoir égard, pour la *saignée*, aux aspects des constellations & des planètes, & sur-tout aux phases de la lune, parce qu'on étoit persuadé que leurs influences s'étendoient jusqu'aux effets de cette opération. Il n'est pas étonnant que la médecine des animaux n'ait pas été généralement purgée de cette erreur grossière, si

( 107 )

chère , principalement dans les campagnes , aux maréchaux qui , assez heureux pour savoir lire , n'ont presqu'encore d'autres guides que des ouvrages pleins de préceptes faux , que l'ignorance & le préjugé ont dictés ; mais si la prétendue bénignité ou malignité des corps célestes n'est & ne doit être ici daucun poids , il n'en est pas moins vrai qu'il est des temps plus opportuns les uns que les autres , & qui doivent être faisis de préférence , à moins toutefois que les événemens & le besoin ne soient si urgents , qu'ils ne nous laissent en aucune maniere la liberté du choix . Si , par exemple , il s'agit d'animaux fort sanguins , ou dont le sang s'enflamme & bouillonne aisément & par de foibles causes , & qu'on veuille en prévenir l'effervescence , il n'est pas douteux que le printemps est la saison la plus favorable , parce qu'alors toutes les humeurs sont mises dans le plus grand mouvement , la nature agissant , pour ainsi dire , plus fortement sur tous les corps , & sollicitant une raréfaction qui appétant l'animal , & qui lui est fort à charge . Ce n'est pas que nous approuvions les saignées annuelles & de précaution , pratiquées dans cette même saison , ou en automne ; nous ne les admettons que relativement à la nécessité dont elles peuvent être dans de pareils sujets , & nous les rejettions en général , à l'exemple de Bour-

*gelat* (1), attendu les suites d'une habitude qui devient pernicieuse, puisqu'on ne sauroit s'en écarter sans faire éclore quelques maladies plus ou moins dangereuses. Enfin, si le temps est fort chaud, ou si l'air est extrêmement froid, on attendra le moment de la journée le plus tempéré, pour ne pas solliciter cette évacuation dans l'instant d'une sorte d'inertie, ou d'une constriiction forcée, ainsi que d'une raréfaction, ou d'une condensation extraordinaire. Le moment qui suit immédiatement celui où l'animal vient de manger, n'est pas non plus le temps qu'on doit choisir; la *saignée* troubleroit les forces digestives, & dès-lors une indigestion plus ou moins cruelle seroit inévitable. Il faut donc accorder à l'animal quatre ou cinq heures, plus ou moins, selon que ses forces digestives ont d'énergie, & ne les solliciter de nouveau que deux ou trois heures après l'évacuation.

XI. Les précautions qui doivent précéder l'opération, concernent, d'une part, l'animal, & d'un autre côté, l'opérateur. Celles qui regardent l'animal, consistent dans le régime qu'il est important de prescrire, & de lui faire observer deux jours au moins avant de lui ouvrir la veine, &

---

(1) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformatio[n] extérieure du cheval, &c.* IV<sup>e</sup>. édition, deuxième partie, page 355.

deux ou trois jours après la lui avoir ouverte. Il s'agit donc de lui retrancher l'avoine, & même une légère portion de foin ; toute nourriture échauffante & substantielle n'étant point propre à le disposer à une pareille évacuation , à laquelle le son & l'eau blanche le prépareront mieux, sauf à lui donner, après la *saignée*, la même ration de foin dont on le nourrissait auparavant.

Eu égard à l'opérateur , il se munira, 1<sup>o</sup>. d'une flamme ordinaire , ou d'une flamme à ressort , ou d'une lancette , selon l'animal , le besoin & ses vues ; 2<sup>o</sup>. d'un brochoir , ou d'un morceau de bois destiné à frapper sur le dos de la flamme ordinaire ; 3<sup>o</sup>. de plusieurs épingle dont la tête sera grosse , la tige forte , & la pointe parfaitement affilée ; 4<sup>o</sup>. d'une bande & d'une aiguille ordinaire , enfilée d'un brin de fil ciré , s'il est question de saigner un chien , un mouton , un cochon ; 5<sup>o</sup>. de tous les instrumens propres à captiver l'animal malade , qu'il faura être rebelle ; 6<sup>o</sup>. d'un seau d'eau fraîche , & d'une éponge ; & 7<sup>o</sup>. enfin , d'un vase quelconque propre à recevoir le sang à sa sortie.

XII. La flamme ordinaire paroît plus sûre dans la pratique que toutes les flammes à ressort , attendu la grande habitude dans laquelle les artistes françois sont de s'en servir ; cependant , il est

( 110 )

nombre de cas où ces dernières doivent être préférées, tel est celui où il s'agit d'opérer sur un cheval qui craint si vivement la *saignée*, qu'il se gendarme dès le plus léger préparatif; car, avec des flammes à ressort, l'ouverture du vaisseau peut être faite avant qu'il s'en soit apperçu. Il en est de même dans les circonstances où le vaisseau se trouve fort enfoncé: quelle que soit en effet sa profondeur, la flamme à arbalêtre l'atteindra toujours; souvent l'animal inquiet & défiant, au moindre mouvement de la main qui doit frapper sur le dos de la flamme ordinaire, dérobe la veine par les actions diverses de sa tête, &c. &c. Nous sommes convaincus que si l'on connoissoit plus généralement l'usage de ces sortes d'instrumens, qui, à la vérité, doivent être mieux faits & plus artifllement construits que ceux qu'on peut tirer de l'Allemagne, on les emploieroit de préférence dans presque toutes les occasions.

Quel que soit l'instrument dont on jugera à propos de se servir, l'artiste aura toujours soin que la lame soit proportionnée au diamètre du vaisseau à inciser; mais cette attention est sur-tout nécessaire, s'il fait usage de la flamme ordinaire, attendu qu'avec celle-ci on n'a pas, comme avec la flamme à ressort, la facilité de

## ( III )

réparer le trop de longueur & de largeur , en tenant cette même laine plus ou moins éloignée du vaisseau. Il observera de plus qu'il doit choisir celle dont le tranchant sera le plus approprié à la dureté ou à la mollesse , à la finesse ou à l'épaisseur du cuir qu'elle aura à traverser pour parvenir dans la veine , & il n'oubliera point qu'une ouverture médiocre occasionne souvent des *saignées* baveuses , des trombus , des échimoses , &c. &c.

XIII. En lui recommandant de se pourvoir d'un vase propre à recevoir le sang , notre objet est d'introduire dans l'art une pratique utile , qui mettra l'opérateur à portée de juger avec précision de la quantité du fluide qu'il évacue , & le guidera plus sûrement dans les *saignées* , fortes ou faibles , que peut exiger la situation des malades. Jusqu'ici il ne lui a pas été possible , en le laissant tomber & couler sur un terrain , tantôt égal , tantôt raboteux , tantôt fort sec , tantôt fort humide , tantôt creux , tantôt élevé , d'apprécier le volume qu'il en a tiré , & cette évaluation n'est pas néanmoins à dédaigner. Nous n'avons garde d'attacher à l'idée que nous lui suggérons aucun autre avantage , tel , par exemple , que celui de tirer des prognostics & des indices de l'inspection du sang dans ces vases. Ces indices , loin d'être certains , sont presque toujours infi-

elles. En premier lieu , cette sorte de transmutation continue & surprenante de substances animales & végétales contenant des sucs différents & le plus souvent contraires , en une seule & même liqueur , qui , renfermée dans les vaisseaux de l'homme , des animaux , & de la plus grande partie des insectes , semble avoir en eux les mêmes propriétés , dérive d'un principe qui nous est absolument inconnu ; & non seulement nous en ignorons les agens , ainsi que les moyens , mais à peine est-on d'accord sur les matières dont cette même liqueur est composée , & sur les diverses qualités qu'on leur attribue . 2°. Elle doit naturellement différer en raison de l'exercice , du repos , des alimens , du climat , des saisons , de la disposition des espèces & des individus , de leur âge , &c. , & elle n'est pas exactement semblable dans les animaux attaqués de la même maladie . 3°. Un sang qui nous semble vicié quand il a été frappé par l'air , n'est pas ce qu'il nous paraît , tant qu'il est mêlé au torrent qui circule , & l'impression de ce même air , ou froid , ou brûlant , ou tempéré , doit produire des effets variés sur ce fluide . 4°. Si la couleur noire , qu'il peut présenter , naît , comme on le croit , & comme on a lieu de le présumer , de la pression & de l'étroit rapprochement de ses globules , ce qui est

presque

presque prouvé par celle du sang du fœtus dans lequel les artères n'ont que peu de force , & chez qui les poumons ne font point de fonctions , ainsi que par celle du sang que l'on trouve dans les veines pulmonaires des animaux suffoqués , & de celui qui , dépouillé de sa sérosité dans les fibres des intestins , chemine & marche avec lenteur dans la veine-porte & dans le foie ; il est incontestable que , suivant la nature de la surface sur laquelle il tombera en sortant des veines , il paraîtra ou plus vermeil , ou plus noir ; s'il se coagule promptement , il se montrera fort rouge , la sérosité n'ayant pas le temps de s'en séparer ; & les globules dans les interstices desquels elle se trouve , ne pouvant pas par conséquent se réunir & se rapprocher . S'il paraît fort exalté à sa surface supérieure dans le vase profond qui le reçoit , & que dans sa surface inférieure il soit noir , c'est parce qu'une grande quantité de ses globales se sont d'abord précipitées , & y demeurent rassemblés les uns sur les autres . Or , toutes ces variations tenant ou pouvant tenir à des causes purement extérieures , on ne sauroit raisonnablement en rien inférer de positif & d'affirmer sur l'état réel du sang qui parcourt la machine .

XIV. Il est nécessaire de donner ici quelques préceptes généraux , ayant d'entrer dans les détails

*Année 1792.*

H

des diverses manipulations que demande l'opération de la *saignée*.

1°. Ce n'est pas assez de bien savoir distinguer les vaisseaux, de bien connoître leur situation, il faut encore faire une attention toute particulière aux parties qui les avoisinent, pour ne pas se mettre dans le cas de les offenser. L'artiste se rappellera donc à cet égard tout ce que l'étude de l'anatomie & de la dissection ont dû lui apprendre.

2°. Les yeux seuls ne suffisent pas pour s'assurer de la présence & de la direction du vaisseau qu'on se propose d'ouvrir ; il faut nécessairement joindre aux lumières qui viennent de ce sens, celles qui résultent du toucher. Ainsi le tact doit se réunir à la vue pour confirmer l'existence du canal à inciser.

3°. Le sang étant porté du cœur à la circonference par les artères, & revenant de la circonference au centre par les veines, le point de compression nécessaire pour l'accumulation du fluide dans le lieu où l'on veut pratiquer l'incision, doit être toujours fixé dans le sens opposé au cours & à la marche du fluide, soit dans les canaux artériels, soit dans les canaux veineux.

4°. Le lieu de l'incision ne doit pas être celui que choisit le plus communément l'opérateur igno-

tant, dans la crainte de faire une *saignée blanche*, qui le déshonoreroit moins que la scrupuleuse attention qu'il a de se guider par des cicatrices anciennes, ou par le plus grand renflement de la veine à l'endroit des valvules, & on ne l'imitera point dans l'impérите avec laquelle il fait trotter vivement des chevaux, pour que la circulation étant accélérée par le mouvement, le vaisseau devienne plus volumineux, & ne puisse échapper à ses regards.

5°. On proscryra entièrement la corde, ou la ligature qu'il emploie dans la *saignée de la jugulaire*, & dont le seul avantage ne fauroit balancer les accidens qui peuvent en résulter. Cette corde, en ceignant & serrant l'encolure, s'oppose également & en même temps au retour naturel du sang par les deux veines ; cet obstacle, dont il ne peut se rédimer qu'en enfilant des ramifications collatérales du même genre, favorise, selon les circonstances & les difficultés qu'il peut rencontrer dans les détours qu'il est obligé de prendre, le séjour & l'amas du fluide parvenu au cerveau par les routes artérielles ; & s'il ne produit pas cet effet dans tous les chevaux, il n'en est pas moins certain que nous en avons vu quelques-uns dans cet état, & au moment où on s'apprêteoit à terminer l'opération, tomber comme s'ils avoient été frap-

pés d'une apoplexie foudroyante, & revenir à eux dès que la ligature étoit ôtée. D'une autre part, le vaisseau étant ouvert, l'animal effrayé du coup qui en a opéré l'incision, peut fuir & échapper au palefrenier qui le tient. En ce cas, il court les risques de perdre une quantité considérable de sang; & l'effusion sollicitée par l'agitation, & facilitée par la ligature, peut-être telle que le cheval tombe de foiblesse & meurt. C'est ce que j'ai vu arriver à un cheval que j'avois saigné dans un temps où j'exerçois la maréchallerie sans aucune autre connoissance que celle que je tenois d'une routine toujours aveugle. Enfin, l'effet de cette ligature qui, le plus souvent, ne sert qu'à étonner l'animal, & à le rendre plus rebelle & plus difficile à se prêter à la main & au desir de l'artiste, est encore de comprimer la trachée-artère sur l'œsophage, cheminant, ainsi qu'on le fait, au-devant des vertèbres cervicales, & de rapprocher & même d'appliquer sur le tube cartilagineux les jugulaires. Or, si le coup qui doit déterminer la lame de la flamme ordinaire dans le vaisseau, n'est pas sec & mesuré comme il doit l'être; si au contraire il est appésanti, s'il produit un bruit sourd qui retentisse au loin, tels que ceux que frappent certaines personnes sans se douter de l'offense qu'elles peuvent faire aux parties que

( 117 )

la lame rencontre dans sa route , & auxquelles elle peut atteindre , non seulement la veine se trouvera transpercée , mais la paroi de la trachée sera ouverte d'autant plus aisément encore , que la plus grande partie de ceux qui opèrent invitent l'aide à faire un point d'appui sur le côté opposé à celui du vaisseau qu'ils ouvrent , en lui recommandant de soutenir & même de pousser l'encoileure vers eux ; & dès-lors , ainsi que j'en ai été moi-même témoin , l'effusion au-dehors est très-légère ; le sang fluant dans les poumons , les flancs s'agitent , le fluide dévoyé sort avec plus ou moins d'abondance par les naseaux , & bientôt l'animal suffoqué , chancelle , tombe & meurt . Il y auroit pourtant une ressource dans cette circonstance malheureuse , ce seroit de faire une ligature à la jugulaire , au-dessus de l'endroit où elle a été piquée .

6°. La pointe de la lame qui sera , ainsi que nous l'avons observé , proportionnée au diamètre du vaisseau , à la densité & à l'épaisseur du cuir , ne doit jamais porter directement sur la peau ; il faut qu'avant de recevoir le coup , elle en soit à une petite distance ; autrement , & pour peu que l'animal soit chatouilleux , on apperçoit un trefaillement fourd , plus ou moins vif , du pannicule charnu , & l'inquiétude qui agite l'animal , lui fait

H 3

faire des mouvements capables de mettre l'opérateur dans le cas de faire une *saignée blanche*.

7<sup>e</sup>. Le tranchant de cette même lame fera dirigé de façon à inciser obliquement le vaisseau : l'ouverture en sera plus grande, & le sang s'en épandant avec aisance, on n'aura point à craindre qu'il s'extravase entre la veine & la peau, ni qu'il s'éleve des tumeurs autour de l'incision, &c. Si l'ouverture est faite parallèlement à l'axe du canal, ses seules fibres transversales étant coupées, il restera, à peu de chose près, dans le même état ; le sang ne trouvant pas une issue fort libre, suivra en plus grande partie sa route naturelle. D'un autre côté, si l'ouverture se fait transversalement, le sang ne sortira jamais avec autant de facilité, & l'opérateur peu clairvoyant pourra s'exposer à couper la veine en deux portions ; événement qui seroit moins sinistre, s'il recourroit sur-le-champ à la ligature de la portion supérieure ; mais c'est ce qu'on ne fauroit attendre d'un homme peu instruit, & que la circonstance effraye. Un cheval de Dalmatie, dont les poils étoient frisés comme ceux d'un barbet, & que, sans aucun égard à sa taille de un mètre onze centimètres ( trois pieds quatre pouces ), on saigna avec une flamme propre à ouvrir la jugulaire du plus énorme cheval de trait, pérît malheureusement des suites de l'opération ;

( 119 )

cependant on auroit pu encore le sauver, si l'on eût eu plus d'expérience & plus de lumières.

8°. Souvent, quoique l'ouverture soit suffisante & pratiquée suivant la direction qu'elle doit avoir, le sang a de la peine à sortir, & il ne jaillit point en arcade. Il faut alors ou désobstruer cette même ouverture avec la tête d'une épingle, ou exciter l'animal à la mastication, en plaçant le doigt ou quelqu'autre chose dans sa bouche & sur les barres, ou en rétablissant par un moyen quelconque la direction de l'ouverture du cuir & du vaisseau, & quand il s'agit de chevaux qui, saignés à la jugulaire, roidissent & contractent tous les muscles de l'encolure de maniere à arrêter l'effusion, ce que le vulgaire exprime, en disant que l'*animal retient son sang*, on facilitera l'évacuation désirée en les mettant en marche & en action.

9°. A l'égard de ceux qui se refusent absolument à tous les efforts qu'on fait pour fermer la plaie avec une épingle, & ensuite avec le crin, il est un moyen de suppléer à cette pratique. Pour cet effet, on marque l'endroit de la peau qui répond à la veine à ouvrir, en coupant avec les ciseaux le poil qui est dans ce même endroit; & avant de faire pénétrer la lame, on a soin de tirer légèrement cette peau de côté. Alors on incise le vaisseau; & dès qu'on a tiré la quantité

H 4

( 120 )

de sang que l'on se proposoit d'enlever, on cesse de maintenir le cuir qu'on avoit éloigné de l'ouverture, & qui, remis & revenu dans sa situation naturelle, la ferme & la bouche de maniere à s'opposer à une plus grande évacuation. Dans le cas où cette pratique feroit insuffisante, il n'y auroit d'autre parti à prendre que de recourir à une compresse d'eau saturée de sel, & de la fixer avec une bande.

10°. D'autres chevaux se gendarment à l'approche & à la vue même du maréchal ; ils reculent, se jettent avec vivacité de côté ou en avant, secouent continuellement la tête, & se livrent à mille autres mouvemens. La prudence veut qu'on les flatte, bien loin de les maltraiter ; ce qui ne fert qu'à les agiter encore davantage. S'il se portent toujours en arriere, on peut les placer de telle sorte, que leur croupe soit appuyée contre un mur ; s'ils s'abandonnent à d'autres actions désordonnées, on doit leur mettre des lunettes ; ou les conduire dans un lieu obscur, ou leur faire l'opération dans l'écurie sans les déplacer, ou les assujétir avec le torche-nez, & par quelques moyens qui ne les irritent pas davantage ; il faut avoir soin de ne pas les effrayer par le concours d'un nombre considérable de spectateurs, & surtout employer les caresses ; c'est le moyen le plus efficace pour les dompter.

110. Nous finirons ce détail des règles essentielles qu'il faut observer pour opérer avec succès, en invitant l'artiste à prévoir tous les accidens qui peuvent suivre une *saignée*, quoiqu'opérée parfaitement & selon l'art, s'il n'a pas eu toute l'attention nécessaire pour que l'ouverture faite au vaisseau soit exactement fermée; s'il a trop ferré les crins qui doivent embrasser l'épingle & maintenir les deux levres de la plaie; s'il s'est servi d'une flamme mal-propre; s'il a négligé d'étuver la partie avec une éponge imbibée d'eau fraîche, & aiguisee même, s'il en est besoin, d'une légère quantité de vinaigre; s'il n'a pas eu soin de faire attacher l'animal de façon à lui interdire absolument la facilité de se frotter contre un corps quelconque, & la précaution de le contenir selon les circonstances, par le moyen d'un chapelet (1).

XV. Quoique notre confiance & notre espoir dans la *saignée* se bornent & se réduisent principalement aux effets qu'on doit attendre de l'évacuation, nous ne nous dispenserons pas cependant de prescrire la méthode qu'en doit suivre pour

---

(1) Voyez pour tout ce qui concerne les accessoires de cette opération, l'ouvrage intitulé : *Eléments de l'art vétérinaire. Essais sur les appareils & sur les bandages propres aux quadrupèdes.* Par Bourgelat. Paris, Impr. royale, 1770, in-8°.

l'ouverture des différens vaisseaux qu'on pourroit se proposer d'inciser, & nous débuterons par le manuel de cette opération relativement au cheval.

### *De la Saignée du Cheval.*

XVI. Les veines sur lesquelles on a jusqu'ici pratiqué cette opération dans l'animal dont il s'agit, sont les *jugulaires*, les *céphaliques*, les *saphenes*, autrement nommées les *veines des ars*; les *temporales*, vulgairement appellées les *veines des larmiers*; les *veines de l'éperon*, les *veines latérales*, les *vaisseaux palatins*, & les *vaisseaux de la pince*.

On pourroit encore le saigner aux *arteres temporales*, ainsi qu'aux *ranines* & aux *sacrées*.

Nous ne parlerons pas, au surplus, des légères dilacérations de la peau, pratiquées par des charlatans sur les levres, sous la queue, dans le nez, &c., & nous rougirions, dans un traité tel que celui-ci, de faire mention d'une infinité de faits qu'on ne pourroit regarder que comme des monumens d'ignorance, tels, par exemple, que celui de l'introduction, dans les fosses nasales, d'un bâton armé d'un clou à l'une de ses extrémités, aux risques des dangers les plus imminens, dont le moindre est la production de polypes, de fungosités, d'ulcères, &c.; & tels encore que ceux du barrement des veines, des jugulaires, des cépha-

liques , des saphenes , recommandé & préconisé par des auteurs qu'on n'a que trop lus ; opération qui faisoit même une des conditions du chef-d'œuvre de la plus grande partie des communautés de maréchaux ; & enfin de l'arrachement du dernier de ces vaisseaux pour la guérison des éparvins , des varices , &c. Les instructions données aux élèves sur la marche du sang & sur le mécanisme des corps animés , ne peuvent que leur inspirer un mépris réel pour de telles pratiques.

*Saignée aux Veines Jugulaires.*

Les *jugulaires* s'élevent antérieurement & latéralement le long de l'encolure , & suivent beaucoup plus extérieurement que les carotides , les côtés de la trachée-artère.

S'il s'agit de l'ouverture de ce vaisseau , les fonctions de l'aide sont , 1<sup>o</sup>. d'amener le cheval coiffé d'un bridon à branches , à gourmette & à sous-gorge ; 2<sup>o</sup>. de le contenir , en saisissant de la main droite l'extrémité des rênes & des branches du bridon , si votre intention est d'ouvrir la jugulaire droite , ou de la main gauche si vous voulez inciser celle du côté gauche ; 3<sup>o</sup>. de captiver , par le moyen de ces mêmes branches , la tête , & de la porter à un degré d'élévation convenable ; 4<sup>o</sup>. de lui dérober les mouvements qui pourroient

le déterminer à en faire lui-même. Pour cet effet, l'aide employera la main non occupée à abaisser la paupière supérieure de l'œil répondant au côté de la jugulaire que vous ouvrirez, ou il bouchera ce même œil d'une maniere quelconque, ou plutôt il fera de cette même main une espece d'œillere, en la plaçant perpendiculairement à la joue, du côté du petit angle, ce qui gêne & révolte moins un cheval méfiant.

Les choses étant en cet état, supposons que votre projet soit de vous adresser à la jugulaire gauche, prenez celle des flammes dont vous croyez devoir vous servir ; dégagiez - là de la châffe, si c'est la flamme ordinaire, & faites-lui parcourir les trois quarts du cercle ; alors fixez - là dans votre main gauche, tenant la tige environ dans son milieu avec le pouce & l'index, de maniere que la châffe appuye par sa partie moyenne, dans l'intervalle qui sépare ces deux doigts à leur origine, le clou sur lequel se meuvent & la lame & la châffe, répondant alors au milieu de la paume de la main, & les trois autres doigts demeurans étendus & réunis, mais plus ou moins séparés des premiers, selon le besoin. Si le poil est trop long & trop hérissé, humectez-le avec une éponge imbibée d'eau commune, & couchez-le ainsi le plus que vous pourrez ;

les opérateurs se servent le plus souvent de leur salive. Avec ceux de vos doigts qui sont détachés de l'instrument, suivez la jugulaire à sa sortie du poitrail, en remontant & en chassant le sang jusqu'à huit à onze centimètres (trois ou quatre pouces) au-dessous de la bifurcation de cette veine; ce qui la fera gonfler, ainsi que l'auroit pu faire la ligature: maintenez dès-lors ces mêmes doigts encore plus fermes, à l'effet de contenir le sang & le vaisseau, ce dont vous vous assurerez avec le doigt de l'autre main; & ayant approché la flamme que vous dirigerez, ainsi que nous l'avons dit (6<sup>e</sup>. & 7<sup>e</sup>. art. XIV), dégagéz de dessous votre bras gauche le brochoir, avec votre main droite, & frappez du manchon de cet instrument sur le dos de la tige, avec les précautions prescrites (5<sup>e</sup>. art. XIV). : ~~en amenant le tout dans l'axe de la veine~~

En général, pour reconnoître parfaitement le vaisseau & s'en bien assurer, on doit faire, avec les doigts qui servent à en opérer le gonflement, quelques légers mouvements de bas en haut, le long de la jugulaire, lorsque l'on suit cette veine, ainsi que nous venons de le dire; alors la colonne du liquide fait quantité d'ondulations, qui sont très-sensibles à la vue & sur-tout au tact. Si, dans cet état, vous appuyez un des doigts de votre main droite sur ce canal, vous sentirez ce

même fluide qui le frappera , & qui le heurtera à chaque temps de l'action de votre autre main. Cette méthode est indispensable , quand il s'agit de saigner un cheval dans l'obscurité , & sans la participation des yeux ; ce qui arrive assez souvent lorsqu'on a à saigner des chevaux difficiles , & qu'on ne veut pas gendarmer & révolter. On les manie par-tout , on leur passe la main sur l'encolure de haut en bas , & lorsqu'ils sont un peu plus familiarisés , on fait onduler le sang ; la jugulaire bien reconnue , on place de chaque côté de ce canal , dans l'endroit où l'on se propose d'en faire l'ouverture , l'index & le troisième doigt de la main non occupée à tenir la flamme ; on dirige la pointe de cet instrument entre ces deux doigts , qui lui servent alors de conducteur pour arriver à l'endroit déterminé ; on retire ensuite cette même main qui s'arme du bâton à saigner , & on en frappe sur le dos de la flamme.

Lorsque vous vous servirez de la flamme à refroid , armez-vous de l'instrument ; prenez-le de la main droite , l'index placé sur la charnière de la bascule , le pouce sur l'endroit de la coulisse , qui de l'autre côté répond à la charnière , le petit doigt sur la base de l'encaissement ou du coffre , & les autres doigts demeurans étendus & disposés à agir pour opérer la détente. Dans le cas où ,

pour ouvrir la jugulaire droite, on seroit obligé de tenir cet instrument de la main gauche, le pouce doit se trouver sur la charnière, le petit doigt sur l'extrémité du grand bras de la bascule, & les trois autres doigts fixés sur la coulisse; faites gonfler la jugulaire de la maniere que nous venons d'indiquer, mais employez à cet effet la main qui ne sera pas munie de cette flamme. Si l'encolure est flasque, & que le vaisseau soit vaillant, fixez-le en le comprimant par haut & par bas, selon sa longueur, avec le pouce & l'index de cette main. On fait remonter le sang avec le pouce, jusqu'à ce que le vaisseau soit suffisamment apparent; on appuie l'index sur la veine, à quelque distance du pouce: c'est entre ces deux doigts que vous placerez la flamme; faites ensuite jouer la détente.

On ne fauroit au surplus être trop attentif à tenir la flamme à ressort très-affermie dans la main, attendu la réaction qui est une suite de la détente, réaction qui ne peut être vaincue que par la résistance de la main, qui est armée de l'instrument, & qui doit fortement appuyer sur la partie.

Quelque soit l'instrument avec lequel ce vaisseau aura été ouvert, une suffisante quantité de sang étant évacuée, cessez la compression; épongez la partie opérée, réunissez les deux lèvres de

la plaie , assujétissez-les en les traversant avec l'épinglé ; mettez le cordon de crin , épongez de nouveau , & ayez le plus grand soin de faire attacher l'animal d'une maniere convenable.

#### Saignée aux Veines Temporales.

Les *veines temporales* pourroient être ouvertes avec la flamme ordinaire ou avec la flamme à ressort ; mais il est toujours moins dangereux de se servir de la lancette , parce qu'on la dirige à sa volonté , & qu'on est plus maître des effets & des mouvemens d'un instrument que l'on tient & que l'on conduit , que d'un instrument sur lequel on frappe , ou qui agit par une puissance étrangère.

Tirez la lame d'une lancette appropriée au vaisseau ; faites-lui parcourir à-peu-près un quart de cercle ; saisissez-la , à six ou huit millimètres (trois ou quatre lignes ) de sa pointe , avec le pouce & l'index de la main droite , s'il s'agit de l'ouverture de la temporale gauche , & de la main gauche , si votre intention est d'opérer l'ouverture de la temporale droite , le manche débordant supérieurement ces deux doigts de presque la moitié de sa longueur , & le clou sur lequel se meut & tourne la lame répondant parallélement au pouce . Quant aux trois autres doigts , ils seront étendus à l'effet de pourvoir à l'ascension du sang , ainsi que dans la *saignée*

( 129 )

à la jugulaire ; mais ici on suivra le vaisseau au-dessus de sa bifurcation , & jusqu'à l'apophyse condyloïde ; & lorsque vous reconnoîtrez la veine que vous vous proposez d'inciser , & que la pression suivie sur la jugulaire l'aura gonflée , approchez la pointe de l'instrument sur la partie inférieure du vaisseau ; plongez , en allongeant le pouce & l'index , qui d'abord ont dû être légèrement pliés ; élévez ensuite en prolongeant la position : dans ce second temps , vous incisez de maniere à favoriser le jet & la sortie du sang . On doit néanmoins faire attention à ne pas faire cheminer grossierement & rudement la lancette dans le premier temps de l'action , c'est-à-dire , dans celui de la ponction ; c'est ce qu'on appelle *labourer dans le vaisseau*.

#### Saignée aux *Vaisseaux Palatins*.

La membrane qui revêt le palais , cache & dérobe un réseau très-considerable d'arteres & de veines , en sorte qu'il n'est pas possible d'être assuré de n'ouvrir , dans l'opération de la saignée , que des rameaux veineux ; & en effet , pour peu qu'on considere la nature ou la couleur du sang qui s'écoule ensuite de l'ouverture pratiquée , il est aisé de voir qu'il y a toujours un mélange de sang artériel.

*Année 1792.*

I

On s'est servi jusqu'à présent, pour la section des vaisseaux palatins, d'une corne de chamois; au moyen de cet instrument, on a percé la tunique palatine; on a ouvert, par la voie de la dilacération, plusieurs rameaux tant artériels que veineux, compris dans le réseau, & il en est souvent résulté des accidens tels que ceux qu'on devoit redouter de la force qu'on a été contraint d'employer pour faire pénétrer la corne, & de l'impossibilité dans laquelle l'artiste s'est trouvé d'en régler l'effet, & de la retirer à propos. Ainsi, la dilacération a été quelquefois très-considerable; l'adhérence des vaisseaux avec la voûte osseuse, a été détruite; il est survenu des hémorragies très-difficiles à arrêter, & j'ai vu cette même voûte osseuse offensée au point d'être cariée dans le lieu où la pointe de la corne avoit fait effort, &c.

Nous devons donc la bannir absolument, & y substituer, ainsi qu'au clou dont certains maréchaux de campagne usent par préférence, la pointe d'un bistouri courbe bien affilée, ou la lancette cachée très-facile à introduire dans la bouche, à l'endroit des barres.

Tirez la lame du bistouri de son manche, faites-lui parcourir un quart de cercle; saisissez-la avec le pouce & l'index de la main droite, à six millimètres (trois lignes) de sa pointe, le troisième & le qua-

( 131 )

trième doigts reposans sur le reste de la lame, le petit doigt placé du côté du pouce, & portant sur la tête du clou sur lequel la lame se meut, le restant du manche hors de la main, & dans la direction de l'annulaire & du petit doigt.

Ordonnez à l'aide chargé de tenir le malade, de saisir les branches du bridon avec sa main gauche, tandis que la main droite sera occupée à tenir, hors de la bouche, l'extrémité de la langue de l'animal.

Saisissez de la main non occupée de l'instrument le bout du nez de l'animal; soulevez-le avec assez de force pour lui ouvrir la bouche; portez ensuite dans cette partie la main armée de l'instrument; dirigez-en la pointe dans le milieu du cinquième sillon, à compter des pinces; enfoncez d'environ quatre millimètres (deux lignes); prolongez, par un second temps, l'incision jusqu'au troisième sillon. La rugosité étant incisée transversalement dans sa partie moyenne, retirez votre instrument, abandonnez le nez du malade; que l'aide lâche la langue, le sang sortira, & l'opération sera faite.

Après avoir coulé en assez grande quantité, il s'arrête ordinairement de lui-même. S'il ne s'arrêtait pas ainsi, ayez recours à une éponge imbibée de quelque liqueur astringente, que vous aurez soin de faire tenir sur la plaie; & dans le

I 2

( 132 )

cas où ce moyen ne suffiroit pas encore , chargez un plumaceau d'agaric en poudre , que vous ferez tenir sur cette même plaie , jusqu'à ce que le sang soit entièrement étanché. J'ai vu une hémorragie assez rebelle pour ne céder qu'à une compression forte , longue & constante.

Si vous employez la lancette courbe & cachée , tenez-la de maniere que la gaine qui renferme & la lame & le ressort , passe entre l'index & le second doigt , & que le pouce appliqué à l'extrémité opposée à celle qui fraye une issue à la lancette , puisse , en poussant le ressort , la déterminer endehors. Introduisez dans cet état l'instrument entre le vide des barres ; & lorsque vous l'aurez dirigé vers l'endroit convenable , agissez avec le pouce , & vous parviendrez à votre but.

#### Saignée aux Veines Ranines.

Ces veines placées de chaque côté de la langue , sont assez considérables.

Ordonnez à votre aide de se placer du côté droit de la tête de l'animal , s'il est question d'ouvrir la veine ranine gauche ; ou du côté gauche , s'il s'agit de l'ouverture de la ranine droite.

Supposons celle de la veine ranine gauche. L'aide faisira de la main droite le nez du cheval , & le tiendra avec force. Si l'animal est rebelle &

méchant , il lui mettra un torche nez qu'il ferra~~z~~  
plus ou moins , & il appuyera l'index & le troi-  
sième doigt de son autre main sur les barres , avec  
assez de force pour faire ouvrir la bouche.

Placez-vous à la gauche de l'animal , saisissez-  
en de votre main gauche la langue , tirez-en l'ex-  
trémité flottante hors de la bouche par la commis-  
sure gauche des lèvres ; contournez un peu de  
dessous en dessus , afin de mettre la veine ranine  
de ce côté à découvert ; vous pourrez même à  
cet effet employer un certain degré de force sans  
courir les risques d'arracher la langue , ainsi que  
le croient plusieurs auteurs en maréchallerie , qui  
recommandent par cette raison de ne pas la tirer ,  
attendu , disent-ils , qu'elle ne tient pas . Qui-  
conque connoîtra la structure de ces parties , ne  
sera pas arrêté par ces terreurs paniques , & saura  
que la nature a eu ici les mêmes soins que ceux  
qui l'ont dirigée pour la perfection de tous les  
autres animaux . Il est vrai que des hommes ro-  
busbes & brutaux peuvent très-aisément estropier  
un animal , qui sur-tout peut être gendarmé par  
la force inutile qu'on emploie pour le soumettre .  
Quoi qu'il en soit , la langue tenue ainsi , portez  
le pouce de la main qui tient déjà cette partie ,  
sur la veine dans son passage un peu au-dessus  
du frein , afin d'arrêter le sang , de faire gonfler

le vaisseau & de l'affujétir. Dans cet état , approchez la lancette dont votre autre main fera armée ; plongez la dans le vaisseau ; retirez-la , & le sang suivra la sortie de l'instrument.

Il s'arrête quelquefois de lui-même peu de temps après que la veine a été piquée , attendu la force de la compression. On y remédie facilement , en diminuant légèrement la pression du pouce ; ce qui facilite l'abord du fluide porté par les artères , & rétablit le jet intercepté ; mais il faut prendre garde que l'animal ne profite de ce temps pour retirer sa langue , ce que l'on prévient en la maintenant par son extrémité , avec la main débarrassée de la lancette.

Lorsque le sang sera sorti en quantité suffisante , toutes les parties ci-devant tenues , seront rendues à elles-mêmes , le sang reprendra son cours ordinaire , & la veine ne fournira plus. Si néanmoins il n'en étoit pas ainsi , on auroit recours aux topiques astringens.

#### Saignée aux Veines de l'Éperon.

Ceignez le corps de l'animal au-dessous du garot , avec une bande de trois ou cinq centimètres ( deux ou trois travers de doigt) de largeur , sur trois mètres cinquante-six centimètres (trois aunes) de longueur , qui gagnera la partie inférieure du thorax , direc-

tement dans l'endroit où les sangles de la selle sont ordinairement placées ; faites une ou deux circonvolutions avec cette bande ; ferrez-la le plus qu'il sera possible , & fixez-la par un nœud à rosette sur le dos.

Pratiquez quelques frottements sur cette veine , de derrière en devant , pour déterminer le sang du côté de la ligature , & opérer le gonflement du vaisseau. Je suppose que ce soit celui du côté gauche que vous vous proposez d'ouvrir , tenez la flamme de la main droite , le bâton à saigner de la main gauche ; placez-vous vis-à-vis de l'extrémité antérieure de ce même côté , le dos tourné du côté de la tête du malade ; appuyez sur les côtes le bras armé du bâton à saigner , & approchez alors le tranchant de la flamme en le dirigeant sur le vaisseau ; frappez & retirez promptement la flamme. Lorsque l'évacuation sera dans la quantité requise & suffisante , ôtez la ligature , mettez l'épingle , &c.

#### Saignée aux Veines Sacrées.

A chaque partie latérale du tronçon de la queue , sur la ligne qui sépare la portion de la peau recouverte par les crins , ou par les poils , il regne une veine assez considérable , capable de fournir une ample saignée ; ces veines sont les *veines sacrées*.

Vous proposez-vous d'ouvrir celle du côté droit ? occuez - vous d'abord de votre propre sûreté ; faites lever le pied gauche de derrière ; & si l'animal est méchant , recourez au torche-nez.

Coupez , à trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) du tronçon , les crins ou les poils qui recouvrent en partie cette veine ; mettez une ligature au-dessus de ce tronçon ; ferrez la assez pour empêcher le retour du sang veineux ; préparez l'instrument avec lequel vous vous proposez d'ouvrir le vaisseau .

En vous servant de la flamme ordinaire , vous la tiendrez de la main gauche , le bâton à saigner ou le brochoir étant logé sous le bras de ce même côté , faites étendre la queue par un aide , touchez le vaisseau ; & lorsque vous l'aurez suffisamment reconnu , dirigez sur lui la pointe de l'instrument , & faites-en pénétrer la lame , en frappant sur le dos de la flamme avec le bâton à saigner dont s'armera alors votre main droite .

Si vous employez la flamme à ressort ou la lancette , vous pouvez vous passer de l'aide chargé de tenir la queue , vous la saisierez vous-même de la main gauche , & vous opérerez de la droite .

L'évacuation étant assez considérable , & à peu près telle que vous la desirez , ôtez la ligature ; réunissez les deux levres de la plaie ; couvrez d'une

compressé plié en quatre; enveloppez le tout d'une bande de trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) de largeur, & de longueur suffisante pour faire autour de cette partie quatre ou cinq circonvolutions; arrêtez l'extrémité avec deux épingle. Six heures après, levez cet appareil, la plaie sera réunie indubitablement.

*Saignée aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

L'animal tenu ainsi que nous l'avons dit en parlant de l'ouverture des jugulaires, ordonnez à un second aide de lever le pied hors le montoir devant, s'il s'agit d'ouvrir l'ars gauche ; ou le pied du montoir, s'il est question d'ouvrir l'ars opposé, & faites que celui de ces pieds qui sera levé, soit tiré en arrière autant que faire se pourra, à l'effet de découvrir plus facilement la partie sur laquelle votre intention est d'opérer.

Placez-vous au-devant de la face intérieure de cette partie ; appuyez le pouce de la main gauche si vous avez à vous adresser à la jambe droite, & vice versa pour la saignée de l'ars gauche, sur le vaisseau dans son passage à la partie supérieure & intérieure de l'avant-bras ; par ce moyen, vous arrêterez le cours du sang. Les autres doigts seront logés sur la rondeur extérieure & antérieure de cette partie ; faites quelques frictions sur ce

vaissseau avec les doigts de l'autre main , depuis le bas de la jambe , jusqu'au lieu où le cours du sang est intercepté. La veine suffisamment gonflée & bien reconnue , armez votre main droite de la lancette , approchez - en la pointe contre le vaissseau ; enfoncez-la , & la retirez avec les précautions indiquées. Si vous faites emploi de la flamme à ressort , tenez-la de l'autre main ; faites jouer la détente , &c.

Si au contraire vous vous servez de la flamme ordinaire , placez-vous à l'extérieur de l'extrémité portante ; appuyez les trois derniers doigts de la main gauche , chargée pour lors de tenir la flamme , sur l'ars hors du montoir , dans le lieu où étoit logé ci-devant le pouce ; ils en rempliront la fonction. Si c'est l'ars opposé que vous voulez ouvrir , tenez la flamme de la main droite ; faites , avec l'autre main , les frottements que vous avez faites ci-devant. Lorsque le vaisseau sera assez sensible , approchez - en la flamme , toujours un peu obliquement ; armez-vous du bâton que vous aurez maintenu sous le bras gauche ; adressez le coup sur le dos de la flamme , laissez sortir & couler une quantité convenable de sang ; mettez l'épingle , le petit cordon de crin , &c.

Quand il est question de l'ouverture des ars des extrémités postérieures , on fait lever un des pieds

de derrière , & c'est toujours celui de la jambe sur laquelle on ne doit pas opérer.

On se place à la partie postérieure de celle sur laquelle on se propose d'agir ; si c'est sur la jambe du montoir , on tient la flamme de la main gauche , & on la tient de la main droite , si c'est la jambe hors le montoir. On arrête le cours du sang en comprimant le vaisseau avec les doigts détachés de la flamme , & on se conforme , pour le reste de cette opération , à tout ce que nous avons indiqué pour les extrémités antérieures. Si l'on se sert de la flamme à ressort ou de la lancette , on tient l'une ou l'autre de la main gauche pour la *saignée de la saphene droite* , & *vice versa* pour la *saignée de la saphene gauche*.

#### *Saignée aux Veines Latérales ou du Pâturon.*

Ordonnez à un aide de lever l'extrémité sur le pâturon de laquelle vous avez à opérer ; faites le poil à la partie latérale externe du pâturon , & directement sur ce même vaisseau ; mettez une ligature à la partie moyenne du canon , c'est - à - dire , une bande avec laquelle vous ceindrez la partie de deux ou trois circonvolutions ; fixez la ligature par un nœud à rosette. La jambe de l'animal se trouve-t-elle plate , large , & le tendon est-il bien dégagé du canon , prenez deux petits

coussinets ; placez - en un de chaque côté de la jambe , & directement sur les vaisseaux . La ligature opérera une compression plus directe , suspendra plus aisément la marche & le cours du fluide. Faites lâcher l'extrémité , laissez-la dans le repos un certain espace de temps , pendant lequel vous préparerez la lancette ; mettez-la entre vos lèvres , afin qu'elle soit plus à votre portée ; faites relever le pied par l'aide , qui tiendra la jambe à pleines mains , dans l'endroit de la ligature ; saisissez le pied de la main gauche ; armez votre main droite de la lancette , approchez-la du vaisseau , piquez avec les précautions indiquées : toute l'attention consiste à ne pas enfoncer trop avant l'instrument , crainte d'offenser les parties délicates qui sont dessous , telles que les ligamens , les tendons , &c.

On peut faire séjourner quelque tems l'extrémité dans l'eau chaude , avant que d'entreprendre l'opération ; le vaisseau sera plus gonflé , la peau plus tendue & moins dure , ce qui rendra l'opération beaucoup plus facile. On ôte ensuite la ligature ; on met l'épinglé , le petit cordon de crin , ou une compresse & une bande , &c.

#### Saignée aux Vaisseaux de la Pince.

Les préparatifs qu'exige l'ouverture de ces vaisseaux , sont beaucoup plus compliqués ; il faut en effet

( 141 )

déferrer & parer le pied, ajuster le fer convenable, & l'attacher avant que de pratiquer l'opération.

Ordonnez à un aide de lever le pied ; ôtez le fer, parez la paroi, la sole & la fourchette, jusqu'à destruction de la portion morte de l'ongle ; ajustez un fer dont la couverture soit échancrée dans sa rive intérieure, au point que la largeur restante soit réduite à l'épaisseur de la paroi, afin de mettre à découvert toute la portion antérieure de la sole, qui est précisément le lieu où doit être pratiquée la *saignée*.

Cette échancrure donnera, 1<sup>o</sup>. la facilité de faire l'opération après que le fer aura été attaché, ce qui ne pourroit avoir lieu, si on avoit laissé le fer dans son entier; 2<sup>o</sup>. elle préviendra les secousses que donnent nécessairement au pied les coups de brochoir que l'opérateur adresse sur la tête des clous lorsqu'il est question de les enfoncer dans cette partie qui est affaiblie par la *saignée*, & souvent par la maladie qui a donné lieu à l'opération; 3<sup>o</sup>. elle donne aussi le moyen de panser & repanser à volonté la plaie résultante de la *saignée*; & dans la circonstance où l'opérateur seroit forcé de répéter cette opération, il ne sera pas dans l'obligation de déferrer & de referrer, comme il y auroit été, s'il n'avoit eu la précaution de pratiquer cette échancrure.

Nous conviendrons cependant qu'il est des circonstances où cette précaution ne peut avoir lieu; attendu qu'il faut une forge, des instrumens, &c., que l'opérateur n'a pas constamment avec lui; mais ces circonstances sont particulières, & ne changent rien à la méthode générale que nous venons de prescrire.

Quoi qu'il en soit, attachez le fer à quatre clous seulement, & assujétissez ces mêmes clous sans les serrer, par des rivets longs & plats.

Pour procéder à cette opération, creusez avec la renette, la sole de corne entre la pointe de la fourchette & la paroi. La cavité que vous y ferez aura huit millimètres (quatre lignes environ) de largeur; cette largeur diminuera cependant par gradation, à mesure qu'elle paryendra à la sole de chair, & la direction de cette cavité répondra à celle de la fourchette. La sole de chair étant mise à découvert, armez-vous d'un bistouri courbe, dont la pointe sera bien affilée; tenez-le, après l'avoir ouvert en entier, par la base de la lame, entre le pouce & le troisième doigt, l'index logé sur le dos de la lame, à quelques millimètres (quelques lignes) de la pointe, & de la main droite si c'est pour opérer sur le pied gauche; ou de la main gauche, s'il s'agit d'opérer sur le pied droit.

Quand la saignée regarde les pinces des pieds pos-

térieurs , il n'importe avec quelle main on tienne l'instrument ; plongez - le ensuite dans la cavité faite par la renette , entre l'extrémité antérieure & tranchante de l'os du pied , & la face interne de la paroi , en observant de mettre le dos de la lame du bistouri du côté de l'os. Lorsque la pointe aura fait quatre ou six millimètres ( deux ou trois lignes ) de trajet dans cette partie , retirez votre instrument en inclinant , par un second temps , le manche du côté de la fourchette ; incisez les vaisseaux tant artériels que veineux , qui se trouveront compris entre le tranchant & la face interne de la paroi.

Le sang suit pour l'ordinaire le bistouri par un jet plus ou moins gros ; l'opérateur fait mettre alors le pied , non sur le terrain , mais sur une suffisante quantité de paille , & le fluide s'échappe avec plus de facilité.

Pour en arrêter l'écoulement , remplissez la cavité de la *saignée* avec des petits bourdonnets gradués & imbibés de quelque liqueur astringente. Il est même à propos de faire une légère compression , attendu qu'il est très essentiel de parer à ce que les chairs ne végetent dans le lieu opéré , par la raison qu'elles se trouveroient ensuite pinçées par l'ouverture de la sole de corne ; ce qui feroit souffrir inévitablement le cheval , & for-

( 144 )

meroit une plaie compliquée. Garnissez le reste de la sole avec des plumaceaux chargés de substance indiquée par la circonstance ; fixez le tout par des éclisses que vous placerez en croix ou en plein (1), & enveloppez le pied avec un bandage convenable.

Si vous ne pouvez apprivoier à la partie à opérer le fer que nous venons d'indiquer, faites l'opération ; pansez la plaie qui en résulte avant que d'attacher celui que vous prétendez employer, & enveloppez le pied comme nous venons de le dire.

*De l'Ouverture des Arteres, ou Artériotomie.*

XVII. On doit soumettre plus volontiers à cette opération, dans le cheval, l'artere temporale que toute autre, attendu qu'elle présente tout l'avantage désirable pour arrêter le sang, les os sur lesquels elle passe permettant un point d'appui sûr & facile.

Nous avons quelquefois ouvert ce vaisseau avec succès, quand il s'agissoit de débarrasser plus promptement la masse cérébrale & ses enveloppes d'un sang enflammé, & qui y abondoit avec trop

---

(1) Voyez *l'Essai sur les appareils & les bandages*, déjà précédemment cité, chap. XII.

d'impétuosité,

( 145 )

d'impétuosité, comme dans la phréénésie, & nous en avons vu de très-heureux effets dans le vertige.

Cette opération diffère de la saignée de la veine temporeale, en ce que, 1<sup>o</sup>. on ne peut, pour rendre ce vaisseau sensible, placer de ligature, ni exercer une compression; car ces moyens donneraient un résultat totalement contraire, le sang étant porté du cœur par les artères dans toute l'étendue de la machine; 2<sup>o</sup>. en ce qu'ici il faut couper le poil avec des ciseaux, afin de rendre le vaisseau plus apparent; 3<sup>o</sup>. en ce que l'opérateur doit diriger le tranchant de l'instrument suivant la longueur de l'artère, attendu la force avec laquelle le sang artériel est lancé dans les canaux qui le charrient, & la difficulté que cette même force oppose à tous les efforts qui tendent à en arrêter l'écoulement; 4<sup>o</sup>. en ce que l'épingle capable d'arrêter le sang des veines est inutile dans ce cas, & qu'il est nécessaire d'employer une bande de rubans de fil ou de toile solide, de six à huit centimètres (deux ou trois pouces) de largeur, sur trois mètres (environ trois aunes) de longueur, cette bande devant être roulée à deux chefs, & de se précautionner de plusieurs petites compresses graduées, à l'effet, en les posant les unes sur les autres, d'établir sur la partie opérée une éminence, qui seule peut fa-

Année 1792.

K

ciliter sur le vaisseau une compression convenable.

Vous reconnoîtrez l'artere en appuyant l'index ou le troisième doigt sur les tempes ou larmiers ; vous sentirez alors sous ce doigt le mouvement artériel de diastole & de systole.

Prenez la lancette ordinaire, faites-la pénétrer dans le vaisseau, en observant de l'ouvrir dans la direction de son axe, ainsi que nous l'avons déjà dit ; retirez l'instrument, & le sang sortira en plusieurs jets & par secousses réitérées plus ou moins fortes.

Pour en arrêter le cours, faites avec le pouce de la main droite, si c'est le côté gauche qui vient d'être opéré, & vice versa pour l'autre côté, une compression sur l'artere dans son passage, au-dessous des apophyses condyloïdes de la mâchoire postérieure ; appuyez assez fortement ; réunissez les levres de la plaie ; couvrez de compresses, que vous poserez en commençant par les plus petites, & ainsi successivement, jusqu'à ce que vous ayez surmonté la hauteur ou la faille des os temporaux ; contenez - les avec le pouce droit aussi fortement qu'il en est besoin ; prenez la bande de la main gauche, posez - en le milieu sur les compresses ; maintenez toujours le tout avec le même pouce ; faites tenir par l'aide un des chefs de la bande ; qu'il la conduise, en le déroulant, sur

X

( 147 )

la partie supérieure de la tête , tandis que vous conduirez vous-même l'autre sous la mâchoire ; repassez l'un & l'autre sur les compresses , & ainsi de suite , jusqu'à ce que les chefs soient entièrement développés & la bande employée ; fixez enfin les extrémités avec de fortes épingle s ; attachez l'animal la tête haute & à deux longes ; laissez-le dans cet état cinq à six heures ; ce qui suffit pour donner le temps à la plaie de se fermer.

### *De la Saignée du Bœuf.*

XVIII. Les précautions à prendre pour s'assurer des bêtes à cornes qu'on se propose de saigner , consistent à s'en rendre maîtres au moyen de la corde qui leur sert de licol , en les contenant par les cornes , & en les assujétissant selon le besoin dans le travail qui leur est propre , &c. (1).

Les *jugulaires* , les *temporales* , les *vaisseaux palatins* , les *veines ranines* , les *thoraciques* , les *sacrées* , les *céphaliques* , les *saphenes* , demandent tous les moyens que nous avons indiqués , en parlant de l'ouverture de ces vaisseaux dans le cheval , & nous nous abstiendrons d'en répéter ici le manuel.

---

(1) Voyez l'*Essai sur les appareils & les bandages* , déjà cité , page 99 , & planche VI.

*Saignée aux Veines Mammaires.*

En ce qui concerne les *veines mammaires*, nous dirons qu'elles sont très-dilatées dans les vaches qui portent & qui allaitent ; on croit même que l'énorme dilatation de ces vaisseaux est une marque que la bête abonde en lait. Quoi qu'il en soit, ces vaisseaux sont, un de chaque côté de la partie inférieure de l'abdomen, au-devant des mamelles ; ils s'enfoncent, après un certain trajet, dans les muscles abdominaux, par une ouverture pratiquée à cet effet, à-peu-près à la hauteur de l'ombilic.

La méthode est à peu de chose près la même que celle que nous avons indiquée pour ouvrir, dans le cheval, la veine de l'éperon ; l'opérateur peut cependant se dispenser de faire ici usage de la ligature, s'il place un des doigts de la main qui tient l'instrument, dans le lieu où la veine s'implante & s'enfonce.

L'instrument le plus convenable dans cette opération est la flamme ordinaire, attendu la grosseur & la disposition de ce vaisseau à rouler, & à fuir à la moindre pression.

*De la Saignée du Mouton.**Saignée aux Veines Jugulaires.*

XIX. Faites tenir par un aide la tête de l'animal ;

( 149 )

qu'il la souleve autant qu'il le pourra , après l'avoir saisie par les cornes ou par les oreilles. Il importe encore qu'il assujétisse le corps en l'enfourchant entre ses cuisses. Coupez avec des ciseaux la laine sur la jugulaire , environ dans la partie moyenne de l'encolure ; mettez une ligature au bas de cette partie , afin d'occasionner le gonflement du vaisseau par l'obstacle que cette même ligature opposera au retour du sang ; armez - vous d'une flamme ou d'une lancette , dont la lame soit proportionnée au diamètre du vaisseau ; opérez comme dans le cheval ; arrêtez le sang au moyen de l'épingle , & substituez au crin dont on use à l'égard du cheval , des brins de fil ; on pourroit même préférer à ces moyens un ou deux points de suture.

#### Saignée aux Veines Maxillaires.

Elles sont des divisions des jugulaires ; elles rampent de chaque côté des os maxillaires , & sous la peau qui recouvre les muscles molaires.

Mettez la ligature comme dans la saignée précédente ; armez-vous d'une lancette , & ouvrez le vaisseau dans l'endroit où il vous paroîtra le plus gonflé ; ôtez la ligature , & mettez l'épingle , ou faites quelques points de suture.

#### Saignée aux Veines Céphaliques & Saphenes.

Faites coucher le malade de côté , sur une table

K 3 .

ou sur la litiere , l'extrémité à opérer étant du côté portant; liez les trois autres ensemble; faites tenir la jambe , dont vous voulez ouvrir le vaisseau , étendue & écartée des autres , par un aide , de maniere que le vaisseau soit bien à votre portée ; coupez la laine qui vous le dérobe ; placez à la partie supérieure du membre une ligature , & lors que la veine sera sensible , assujétissez-la avec le pouce & l'index de la main gauche ; enfoncez la lancette dont votre main droite est armée ; l'évacuation faite , ôtez la ligature , & fermez le vaisseau comme dans le cas précédent.

Les unes & les autres de ces veines fournissent beaucoup moins de sang que les jugulaires ; leur ouverture , quelque bien faite qu'elle soit , forme toujours des *saignées* baveuses ; aussi préférions-nous dans la pratique , relativement à ces animaux , la *saignée* à la jugulaire , à moins que des circonstances particulières ne nous obligent d'opérer sur les maxillaires , ou sur les céphaliques & les saphenes (1).

(1) Le C. Daubenton ayant fait , dans les *Mémoires de la Société royale de Médecine* , et dans son *Instruction pour les bergers* , quelques observations sur la *saignée* du mouton , nous croyons devoir les insérer ici.

« On saigne les moutons sur différentes parties du corps , au front , au-dessus et au-dessous des yeux , à l'oreille , à

( 151 )

*De la Saignée du Chien & du Chat.*

## XX. La saignée de ces animaux pouvant avoir

la jugulaire, au bras, à la queue, au-dessus du jarret & aux pieds.

» Il faut que la saignée des moutons puisse être faite promptement & par un seul homme, & que le vaisseau qui est ouvert par cette opération, soit assez grand pour donner une suffisante quantité de sang, & situé sur une partie du corps où il n'y ait point de laine.

» Les veines du front sont petites, & par conséquent ne donnent que très-peu de sang; elles ne peuvent être sensibles au doigt.

» On ne saigne au-dessus ou au-dessous de l'œil, ou entre les yeux, que sur la portion de la veine angulaire qui s'étend depuis le trou sourcillier jusques sur la partie supérieure de la joue. Ainsi, quoique ces trois *saignées* aient trois dénominations, elles peuvent se réduire à une seule, qui se fait à différens endroits d'une portion de la veine angulaire d'environ un pouce & demi (quatre centimètres) de longueur. Cette *saignée* donne assez de sang, parce que la veine est grosse; mais il est difficile de la sentir au doigt, quoique gonflée, par conséquent on risqué souvent de faire des *saignées* blanches.

» On ne peut pas comprimer les veines des tempes pour les faire gonfler: elles sont trop petites. La tempe est couverte de laine dans plusieurs races de moutons; il est difficile d'y faire une *saignée* sur ceux qui ont des cornes. Cependant j'en ai fait saigner plusieurs, mais le sang n'a que suinté sans couler.

K 4

lieu dans tous les endroits où nous venons de la pratiquer sur le mouton , à l'exception des veines

» Lorsqu'on tire du sang des oreilles , c'est par une plaie , parce que les veines sont si petites , qu'il faut en ouvrir plusieurs tout-à-la-fois . On incise l'oreille & l'on frappe dessus pour en faire sortir du sang : c'est un mauvais procédé , l'on ne peut le tolérer que pour des cas très-pressans , où il ne seroit pas possible de faire mieux .

» Les *saignées* à la jugulaire , au bras & au-dessus du jarret , sont trop difficiles pour la plupart des bergers , & un homme seul ne pourroit pas en faire aisément l'opération : d'ailleurs celle du cou & du bras gâteroient la laine .

» On fait deux sortes de *saignées* sur la queue du mouton . L'une sur la partie qui est dénuée de laine , & l'autre à l'extrémité . La première de ces deux *saignées* ne donne que peu de sang .

» Pour en tirer du bout de la queue , il faut couper au moins la dernière fausse vertebre ; cette opération ne peut se faire avec une lancette . On coupe l'extrémité de la queue , par ce moyen on tranche les veines & les arteres avec l'os . Les chairs se retirent & laissent l'os à nud : il reste une plaie .

» On fait des *saignées* sur différentes parties des pieds du mouton ; mais il n'y a dans ces parties que de petites veines . D'ailleurs , il est à craindre que les ordures qui entrent souvent dans les ouvertures de ces *saignées* , n'y causent une inflammation & un dépôt , qui non - seulement fait boîter l'animal , mais qui peut s'étendre jusques dans les sabots : ces *saignées* ont aussi l'inconvénient de ne pouvoir être faites aisément par une seule personne .

» J'ai trouvé une autre maniere de saigner les moutons ,

maxillaires, la situation des jugulaires, des céphaliques & des saphenes étant la même, la méthode

qui me paroît préférable à toutes celles qui sont en usage, parce qu'elle n'est sujette à aucun des inconvénients dont je viens de faire mention, & qu'elle est plus facile. Cette *saignée* se fait sur le bas de la joue du mouton, à l'endroit de la racine de la quatrième dent macheliere, qui est la plus épaisse de toutes ; sa racine est aussi la plus grosse. L'espace qu'elle occupe est marqué sur la face externe de l'os de la mâchoire supérieure, par un tubercule assez saillant pour être très-sensible au doigt, lorsqu'on touche la peau de la joue. Ce tubercule est un indice très-certain pour trouver la veine angulaire (maxillaire) qui passe au-dessous. Cette veine s'étend depuis le bord inférieur de la mâchoire du dessous, près de son angle, jusqu'au dessous du tubercule, qui est à l'endroit de la racine de la quatrième dent macheliere ; plus loin la veine se recourbe & se prolonge jusqu'au trou sourcillier.

» Pour faire la *saignée* à la joue, le berger commence par mettre entre ses dents une lancette ouverte ; ensuite il place le mouton entre ses jambes, & il le serre pour l'arrêter. Il tient son genou gauche un peu plus avancé que le droit. Il passe la main gauche sous la tête de l'animal, & il empoigne la mâchoire inférieure de maniere que ses doigts se trouvent sur la branche droite de cette mâchoire, près de son extrémité postérieure, pour comprimer la veine angulaire qui passe dans cet endroit, & pour la faire gonfler. Le berger touche de l'autre main la joue droite du mouton, à l'endroit qui est à-peu-près à égale distance de l'œil & de la gueule. Il y trouve le tubercule qui doit le guider ; il peut

pour les ouvrir n'ayant nulle différence , nous n'en ferons pas particulièrement mention ici ; néanmoins on observera de se prémunir contre les défenses de ces animaux , c'est - à - dire , contre l'effet & les coups de leurs dents : mettez - leur une muserole ;

---

aussi sentir la veine angulaire gonflée au - dessous de ce tubercule. Alors il prend de la main droite la lancette qu'il tient dans sa bouche , & il fait l'ouverture de la *saignée* de bas en haut , à un demi-travers de doigt (un centimètre) au - dessous du milieu de l'éminence qui lui sert de guide.

» Je puis dire , sans exagérer , que de cette maniere un aveugle seroit en état de saigner un mouton , parce qu'il sentiroit avec l'un de ses doigts le tubercule qui lui serviroit de guide , tandis qu'il feroit l'incision .

» La *saignée* à la joue est donc aussi sûre que facile , puisqu'on ne peut pas se méprendre à la situation du vaisseau , & qu'il est assez gros pour fournir une suffisante quantité de sang , car il reçoit celui des veines frontale , sourciliere , nasale & labiale supérieure , &c. Le sang y est retenu par la main du berger qui fait l'effet d'une ligature à l'angle de la mâchoire. On ne risque pas d'ouvrir l'artère , car j'ai toujours trouvé de la distance entr'elle & la veine à l'endroit de la *saignée*. Un homme seul peut faire cette opération .

» Tous ces avantages m'ont déterminé à préférer cette *saignée* de la joue à toute autre. Après les avoir comparées par la pratique » .

*Mémoires de la Société royale de Médecine , année 1776 , pag. 313 & suiv. planche I<sup>re</sup>. — Instruction pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux , pag. 305 & suiv. & planche XXI , pag. 373. (Note des éditeurs).*

( 155 )

c'est une espece d'anneau proportionné au volume des deux mâchoires qu'il doit embrasser , la gueule étant fermée. Cet anneau se fait de corde , ou de ruban de fil ; il porte deux montans qui doivent régner le long des joues , pour être noués l'un à l'autre sur le sommet de la tête.

### *De la Saignée du Cochon.*

#### *Saignée aux Veines Jugulaires.*

XXI. Elles sont très - enfoncées , recouvertes d'une peau très - épaisse , d'une quantité considérable de graisse , & en quelque sorte inacessibles. La ligature ne donne aucun signe de leur existence , à moins que l'animal ne soit maigre , & , pour ainsi dire , dans l'atrophie ; mais alors la *saignée* est rarement indiquée.

#### *Saignée aux Veines Auriculaires.*

Il regne sur la face interne des bords des oreilles de ces animaux des veines assez grosses pour être facilement ouvertes par le moyen de la lancette ; celle de ces veines répondant au chanfrein , est plus forte que celle du côté opposé.

Mettez une muserole à l'animal , & faites - lui tenir la tête par un aide ; prenez l'oreille à opérer , redressez-la , & renversez-la sur la nuque ; poussez la veine près de la conque , à l'effet d'arrêter le

( 156 )

cours du sang & de faire gonfler le vaisseau; armez-vous d'une lancette, & procédez à l'opération. Lorsque vous avez tiré la quantité de sang désirée, cessez la compression; le sang s'arrêtera bien-tôt de lui-même.

*Saignée aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

La méthode d'ouvrir ces vaisseaux, dans le cochon, ne diffère en rien de celle que nous avons indiqué ci-devant pour le mouton.

La plus grande partie des personnes qui saignent cet animal, se contentent de couper une partie de l'oreille ou de la queue: nous observerons que la saignée résultant de ces amputations doit être d'autant plus abondante, qu'elles sont pratiquées plus près de l'origine ou de la base des oreilles & de la queue.

*De la Saignée de l'Oie, du Canard,  
des Poules & du Pigeon.*

*Saignée aux Veines de dessous les Ailes.*

XXII. Ouvrez ces veines le plus près du corps qu'il vous sera possible, attendu que leur diamètre est toujours plus ample à mesure qu'elles approchent du centre; qu'un aide tienne l'animal sur le dos; étendez l'aile à opérer; ôtez les plumes qui vous dérobent le vaisseau; placez une ligature de huit

millimètres ( quatre lignes ) de largeur autour de l'articulation de cette partie avec le corps ; rendez l'aile à elle-même ; donnez le temps au sang de gonfler le vaisseau , reprenez l'aile , armez - vous de la lancette , & ouvrez la veine ; le sang fort , faites un ou deux points de suture , avec une très-petite aiguille enfilée d'un fil proportionné.

#### Saignée aux Veines Jugulaires.

Elles passent le long de la partie latérale & supérieure du cou ; elles sont très-roulantes : arrachez les plumes qui couvrent le vaisseau , du côté où vous voulez pratiquer la saignée , ou écartez seulement ces mêmes plumes , elles sont assez rares sur cette partie pour vous laisser appercevoir le vaisseau ; fixez le supérieurement & inférieurement au moyen de l'index & du pouce de la main gauche ; ouvrez-le à la faveur de la lancette , dont votre main droite sera armée ; laissez couler le sang , & suspendez-en le cours par le moyen précédent (1).

(1) Nous donnerons dans le *Cours - pratique d'opérations* la description & la figure des diverses especes d'instrumens propres à pratiquer la saignée.

## DE L'INDIGESTION

*Dans les Animaux ruminans, ou dans les bêtes à cornes & à laine.*

*Par le C. CHABERT.*

**L**A multiplicité des estomacs dans les bêtes à cornes & dans les bêtes à laine sembleroit devoir garantir ces brutes d'être affectées d'*indigestion*, ou du moins devroient-elles par cette raison y être infiniment moins exposées ; cependant, l'expérience prouve le contraire : la maladie dont il s'agit est en effet une de celles qui enlevent le plus de ces animaux.

Cette circonstance dépend-elle d'un défaut de prévoyance de la part de la nature ; ou est-elle due au défaut de soins que ces animaux exigent de nous ?

Nous voyons que leurs organes digestifs agissent avec plus de force & d'énergie sur la masse des alimens qu'elles renferment, que ceux des autres animaux non ruminans. Rien en effet n'est plus divisé & plus atténué que les parties solides des excréments que rendent les bêtes à cornes, les bêtes à laine & la chevre, tandis que ces mêmes parties solides & excrémentielles, rendues par le cheval,

le mulet & l'âne , ne font en quelque sorte que des fourrages hachés. L'action de la digestion dans ces quadrupedes paroît si imparfaite , qu'on trouve dans leur fiente une assez grande quantité de grains qui n'ont souffert aucune altération dans les intestins , puisque ces mêmes grains germent après leur émission par l'anus , aussi bien que s'ils eussent été parfaitement conservés dans le grenier le plus sain.

Cette différence dans le degré de division & d'atténuation des alimens des ruminans , doit supposer une force organique plus grande que celle qui agit sur les fourrages dont les animaux non ruminans se nourrissent ; mais si nous ne pouvons admettre pour cause de l'*indigestion* une débilité inhérente dans la texture des ventricules , il faut scruter toutes celles qui peuvent rendre nulles les précautions qu'a prises la nature pour la perfection de l'œuvre de la digestion dans les ruminans.

Le régime que l'on fait observer à ces animaux , est-il bien conforme à leur nature ? La solution de cette question jetera indubitablement quelques lumières sur la cause de cette maladie véritablement désastreuse.

Les bœufs , les vaches , les brebis & les chevres , abandonnés dans les champs & dans les bois , sans autres abris & retraites que ceux que leur instinct

les portera à choisir , ne seront jamais en proie à un appétit dévorant ; ils auront toujours sous leurs pas l'herbe nécessaire à leur nourriture ; leur panse , une fois remplie , ils se retireront dans un lieu tranquille pour ruminer paisiblement la partie des alimens qu'ils auront pâturée. Cette première digestion faite , ils reviendront prendre de nouveaux alimens , irontr ensuite les ruminer comme la première fois , & ainsi de suite ; & comme ils ne seront point pressés par la faim , ils neman geront que la quantité d'herbe qui leur sera né cessaire , & qui par conséquent ne sera jamais à charge à leurs ventricules : ils la digéreront avec autant de facilité qu'ils en auront eue à la prendre ; en sorte que les *indigestions* feront aussi rares dans cet état de nature , qu'elles sont fréquentes dans celui de domesticité où nous tenons ces animaux.

En effet , renfermés dans des étables , des bergeries , des enclos , des parcs , &c. , ils ne pâturent qu'à notre volonté ; nous leur laissons endurer plus ou moins la faim , en sorte que lorsque nous les conduisons aux champs , ils sont pressés par le desir , souvent très-vif , de se repaître , & avalent avec voracité l'herbe qui se trouve sous leurs pieds , quelle qu'elle soit .

Les événemens , qui seront une suite du séjour des animaux dans les champs , dépendront de la  
nature

( 161 )

nature de l'herbe, de son état actuel, & de la disposition dans laquelle se trouveront ces mêmes animaux. S'ils sont pressés par la faim, si l'herbe est abondante, succulente, savoureuse, fraîche, & sur-tout mouillée, il n'y a pas de doute que l'*indigestion* qui suivra ce repas sera d'autant plus forte & d'autant plus active dans ses effets détructeurs, que toutes ces dispositions seront plus réunies.

Ce sont précisément des accidens de cette nature qui ont jeté tant d'obscurité sur la véritable cause de cette maladie. Des animaux arrivés dans un champ couvert de bonnes plantes, y sont morts ou y sont devenus très-malades peu de temps après. Cet événement, a-t-on dit, ne peut-être attribué à cette prairie ; l'herbe qui la couvre est très-faïne ; sa cause doit nécessairement être l'effet d'un sort, ou de quelques maléfices jetés sur ces animaux. Des esprits plus sains & exempts de préjugés ont porté leurs regards plus loin ; ils ont examiné toutes les plantes qui entrent dans la composition du pâturage ; ils ont parfaitement distingué celles qui le composent essentiellement de celles qui ne s'y rencontrent qu'accidentellement.

Le coquelicot (*Papaver Rhæas L.*), le peigne de Vénus (*Scandix Pecten*), le mélilot (*Trifolium Melilotus officinalis*), y ont été observés en plus ou moins grande quantité ; ces plantes ont

Année 1792.

L

des propriétés dont les unes sont vénéneuses, & les autres âcres. Le mélilot a été examiné avec soin : la personne qui l'a mâché, & qui en a extrait le suc par sa salive, a éprouvé des nausées; de-là des assertions étayées sur plus ou moins de faits de cette espèce, à la faveur desquels on s'est cru en droit d'accuser ces plantes d'être la cause des événemens dont il s'agit. Mais s'il nous est permis d'opposer expérience à expérience, nous dirons que nous avons nourri plusieurs vaches avec le mélilot seul; qu'il a été donné en vert, tant qu'il nous a été possible de le faire; qu'ensuite nous l'avons donné desséché à la façon ordinaire des autres fourrages; que cette plante a produit dans les vaches, qui en ont été nourries, le même effet que la luzerne (*Medicago sativa*); que ces vaches se sont très-bien trouvées de cette nourriture; qu'elles ont fourni une quantité de lait égale à celle qu'elles donnoient auparavant; toute la différence que nous avons observée, c'est la diminution de cette excrétion dans le commencement; mais cette diminution a toujours lieu toutes les fois qu'on change la nourriture de ces animaux, soit qu'on les fasse passer du fourrage sec au fourrage vert, soit de celui-ci à l'autre; de celui qui est succulent à un autre qui l'est moins; enfin de quelque maniere que l'on change la nour-

riture , la diminution du lait est toujours très-sensible ; mais elle n'est que momentanée : dès que les animaux sont accoutumés au nouveau régime , l'excrétion du lait se rétablit ; elle est plus ou moins abondante , suivant que la nourriture qu'on leur donne est de nature à fournir plus ou moins de sucs nourriciers.

Nous avons encore observé une infinité de fois que les bestiaux , à leur sortie de l'étable , ou de la bergerie , sembloient se jeter avec avidité sur toutes sortes de plantes qu'ils rencontreroient dans le champ ; cependant en les suivant de près & en les examinant avec attention , on voit qu'ils ne tardent pas à faire un choix exact de toutes celles qui leur conviennent ; qu'il est des plantes qu'ils dédaignent entièrement , & auxquelles ils ne touchent jamais , quel que soit le degré de la faim qui les presse. Ces plantes sont le bouillon blanc (*Verbascum thapsus*) , la guimauve (*Althea officinalis*) , la jusquiame (*Hyoscyamus niger*) , la piloselle (*Hieracium Pilosella*) , la scorpione (*Myosotis arvensis*) , la croisette velue (*Valantia Crucifera*) , les tithymales (*Euphorbiæ*) , les orobanches (*Orobanches*) &c. ; qu'il en est d'autres qu'ils ne dilacerent qu'en passant , & qu'ils abandonnent en effet après en avoir pris une ou deux bouchées , pour recourir à d'autres qu'ils préfèrent , & sur lesquelle

L 2

ils pâturent toujours. Celles de ces plantes que les animaux mangent très-peu, sont le coquelicot, la fané de pomme de terre (*Solanum tuberosum*), le peigne de Vénus, la mercuriale (*Mercurialis annua*), le juncago (*Triglochin palustre*), la gratirole (*Gratiola officinalis*), les léches (*Carices*), les aconits (*Aconitum Anthora*) (1), la ptarmique (*Achillea ptarmica*), la carotte sauvage (*Daucus Carota*), le cresson des prés (*Cardamine praenensis*), l'eupatoire (*Eupatorium cannabinum*), la linaire (*Antirrhinum Linaria*), la morelle (*Solanum nigrum*), les mourons (*Anagallides*), l'herbe aux puces (*Plantago Psyllium*), les renoncules (*Ranunculus*) (2), les mauves (*Malvæ*), les marrubies (*Marrubia*), l'origan (*Origanum vulgare*), les furelles (*Oxalis*), le cerfeuil (*Scandix Cerefolium*), les arroches (*Atriplices*), les orties (*Urticæ*), le dompte-venin (*Asclepias vincetoxicum*) (3), le fénevé (*Sinapis arvensis*), le thlaspi à odeur d'ail (*Thlaspi alliacum*), les becs de grue (*Gerania*), l'aulnée (*Inula Helenium*), les

(1) Quelques botanistes assurent que les chevres mangent l'aconit tue-loup (*Aconitum Lycoctonum*) & les chevaux le napel (*Aconitum Napellus*). (Note des éditeurs).

(2) Voyez dans la troisième partie de ce volume un mémoire de M. Brugnone, sur la qualité vénéneuse de la renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*). (Note des éditeurs).

(3) Les animaux ne mangent ces deux dernières plantes que lorsque la gelée les a frappées.

jacées (*Jaceæ*), le tussilage (*Tussilago farfara*), la reine des prés (*Spiræa Ulmaria*), la filipendule (*Spiræa Filipendula*), l'aigremoine (*Agrimonia Eupatoria*), la saponaire (*Saponaria officinalis*), les valérianes (*Valerianæ*), &c.; & quant à celles que les animaux pâturent franchement, ce sont la luzerne, le sain-foin (*Hedysarum Onobrychis*), les trefles (*Trifolium*), les chiendents (*Triticum repens*, *Panicum dactylon*) (1), les vesces (*Viciæ*), les gesses (*Lathyri*), les orobes, (*Orobi*), les ers (*Eryum Er-vilia*), le galéga (*Galega officinalis*), le pois (*Pisum sativum*), la coronille variée (*Coronilla varia*), la pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), les caille-lait (Galia), les paqueretes (*Bellides*), la scabieuse (*Scabiosa arvensis*), la mille-feuille (*Achillea millefolium*), les centaurées (*Centaureæ*), la farrette (*Serratula arvensis*), le carvi (*Carum Carvi*), la véronique (*Veronica Teucrium*), &c.

D'après ces faits, on voit que les bestiaux abandonnés dans un champ, choisissent les plantes qu'ils

(1) *La gase*, qui est cette partie fibreuse des racines de quelques plantes aquatiques, qui se trouve desséchée, amalgamée & décomposée au fond des marais, après que l'eau s'est retirée, forme un fourrage que les animaux mangent très-bien, & qui cependant leur est funeste. Il leur occasionne des toux opiniâtres, & est une des principales causes des péripneumonies épidémiques & enzootiques.

appetent le plus; qu'ils mangent très-peu de celles qui ne leur conviennent pas; que plus celles-ci sont abondantes, plus ils pâturent avec modération & discernement, & qu'en ce cas ils sont très-peu exposés aux *indigestions*. Mais il n'en est pas de même lorsque la plus grande partie des végétaux qui composent la prairie, leur conviennent parfaitement; c'est alors que les vachers & les bergers doivent se méfier des effets d'un aliment succulent pris en très-grande quantité dans un petit espace de temps. On a vu des troupeaux de moutons périr dans des champs d'avoine, de blé, &c., où on les avoit mis dans l'intention d'effaner ces productions céréales dont la végétation excessive exigeoit qu'elle fut retranchée & réprimée pour la perfection de la récolte.

On voit encore que les *indigestions* sont très-fréquentes dans le temps où l'on fait passer les animaux de la nourriture seche à la nourriture verte, si l'on donne celle-ci en trop grande quantité à la fois, & si l'on n'a pas l'attention de la faire faner avant que de la donner. L'*indigestion* est encore plus immanquable, si, dans cette circonstance, on les expose tout - à - coup dans un champ couvert de bonnes plantes; & si ces bonnes plantes sont mouillées, la mort de l'animal suit de près l'amplitude de sa panse.

Quoiqu'il en soit, l'animal ne dédaigne pas toutes les plantes qui lui sont nuisibles : nous avons vu qu'il mangeoit momentanément le coquelicot & les tithymales, qui sont des plantes véritablement nuisibles à sa conservation ; mais comme il ne les prend qu'en petite quantité, leur effet est nul, pourvu que l'animal n'ait pas mangé une trop grande quantité des autres ; car alors leurs propriétés, ou vénéneuses ou âcres, donnent à l'*indigestion* une intensité très-considérable.

Il est encore des plantes qui sont véritablement nuisibles & que cependant l'animal mange assez bien : ce sont les léches (*Carices*), les glaiveuls (*Gladioli*), les iris (*Irides*), le jonc velu (*Juncus pilosus*), les feuilles de la masse d'eau, vulgairement appellée maflette, ou le roseau (*Typha*).

Ces plantes aquatiques, & sur-tout la dernière que nous venons de nommer, agissent par leurs angles & leurs tranchans sur les parois intérieures des organes digestifs ; elles les irritent, les incisent & produisent des *indigestions* qui n'ont de ressemblance dans leurs effets que par la mort qu'elles occasionnent. Mais ce n'est pas ici le lieu de décrire ces différences ; nous y reviendrons. Nous observerons à l'égard de ces végétaux que les animaux, & sur-tout les bêtes à cornes, ne mangent qu'à défaut d'autres plus appétissans,

L 4

qu'ils ne leur sont point nuisibles étant donnés après avoir été récoltés & fanés comme les foins ordinaires ; la raison en est que dans cet état les bestiaux les avalent moins goulument ; ils les mâchent infiniment plus long-temps , & ils se trouvent par conséquent en moindre quantité dans leur panse , & toujours broyés de maniere à ce que leurs asperités & leurs angles soient détruits.

Les plantes fraîches ne sont pas les seules qui produisent des *indigestions* aux animaux que nous considérons ; ils en éprouvent encore de la part des fourrages secs ; mais les effets de ceux-ci , quoique différens , n'en sont pas moins destructeurs.

Les alimens les plus grossiers ; ceux qui ont souffert le plus d'altération dans le champ & dans le grenier ; ceux qui renferment le moins de sucs nourriciers & qui sont les plus avariés , les plus terrestres , & les plus poudreux , sont ceux qu'on donne de préférence aux bêtes à laine , & surtout aux bêtes à cornes .

Ces alimens secs , lors même qu'ils sont de bonne nature , sont toujours beaucoup plus difficiles à digérer que les alimens verts ; ils séjournent plus long-temps , non-seulement dans les quatre estomacs , mais encore dans les intestins ; leur accumulation dans la panse , le feuillet & les gros intestins est toujours accompagnée de la dureté

de ces viscères. Cette dureté gêne & comprime les parties voisines, de-là la suspension des filtrations & de la digestion ; les alimens se corrompent plutôt qu'ils ne se digèrent ; l'air putride qui s'en dégage, en plus ou moins grande quantité, gonfle les entrailles ; la panse est quelquefois non-seulement météorisée, mais aussi l'air se répand dans le tissu cellulaire, entre la peau & les muscles, ensorte qu'il y a emphysème général.

La dureté de ces organes & la compression qu'ils font sur les parties qui les environnent, sont plus funestes aux femelles qui sont pleines qu'aux autres animaux. La panse agit directement sur le fœtus ; elle le comprime au point d'interrompre l'abord des sucs nourriciers ; il dépérît, il tombe dans la cachexie, ou aqueuse ou putride ; les cotylédons se détachent ; il y a épanchement entre la matrice & le placenta ; les matières épanchées entrent bientôt en fermentation ; de-là la météorisation qui précède & qui accompagne quelquefois l'avortement, si fréquent & si funeste, sur-tout aux vaches. Si les brebis sont, en général, moins sujettes à cet accident que les vaches, c'est que les bêtes à laine pâturent plus long temps, qu'elles sortent & qu'elles s'abreuvent plus souvent. Toutes ces causes, réunies à un exercice plus fréquent, les garantissent jusqu'à un certain point du desséche-

ment & de l'accumulation des matières dans leurs entrailles (1).

Quoique l'*indigestion*, dans les ruminans, soit annoncée le plus ordinairement par l'expansion de la panse, il ne s'ensuit pas que ce phénomène soit toujours constant : l'*indigestion* la plus terrible & la plus redoutable qu'ils puissent éprouver, est, sans contredit, celle qui est produite par le desséchement des alimens contenus dans le feuillet. Cette *indigestion* qui est rarement essentielle, mais presque toujours le produit d'une maladie inflammatoire & quelquefois d'un vice chronique, donne constamment lieu aux effets les plus funestes & à la mort même, sans avoir occasionné la météorisation de la panse.

Quoi qu'il en soit, la météorisation, ou ce qu'on appelle l'*enflure*, est toujours produite par de l'air dégagé des alimens contenus dans les estomacs, en général, & dans la panse en particulier ; mais il importe d'observer que cet air n'est pas toujours de la même nature ; cette différence est d'autant plus essentielle à connoître, que les substances médicinales qui conviennent pour remédier aux accidens auxquels le dégagement de ce fluide donne

(1) Voyez tout ce qui concerne l'Avortement, dans la deuxième partie du volume de l'an III.

lieu, sont souvent très-différentes, & souvent même opposées dans leurs effets.

L'air qui distend, gonfle & météorise la panse non-seulement n'est pas de la même nature que celui de l'atmosphère, mais il est bien différent suivant l'espèce d'*indigestion* qui affecte l'animal.

Ces fluides aéiformes, n'ont bien été reconnus que de nos jours. C'est un très-grand service que les chymistes modernes ont rendu à la médecine ; elle n'aura plus, à cet égard, à combattre des effets sans en connaître la cause. Pouvant diriger ses efforts sur des êtres connus par leurs propriétés, elle pourra prévenir, arrêter & même annuler leurs moyens de nuire avec beaucoup plus de succès qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. La médecine vétérinaire feroit répréhensible si elle ne profitoit de ces lumières acquises ; elles lui font en quelque manière plus nécessaires qu'à la médecine humaine, puisqu'elle a à opérer sur des brutes privées de la faculté de faire connaître ce qu'ils sentent & les douleurs qu'ils éprouvent.

Ces gaz ou fluides aéiformes, relativement à l'objet qui nous occupe, sont de deux sortes, l'*air fixe* & l'*air inflammable*.

Le premier se dégage, lors d'une bonne digestion, mais il est alors en petite quantité ; ce n'est que son expansion tumultueuse qui est nuisible ;

elle a lieu toutes les fois que le ventricule est surchargé d'alimens, ou que ceux qui le remplissent sont d'une nature à fermenter très-promptement par la chaleur & l'humidité du lieu. La propriété de cet air est de tuer les animaux qui le respirent, d'éteindre la lumière & de s'opposer à la combustion. Il est le même que celui qui s'échappe des raisins, du vin, des grains, des fourrages qui sont en fermentation spiritueuse ; enfin il est encore le même que celui que fournissent les charbons, dans le principe de leur combustion, & que les chymistes modernes distinguent sous les noms de *gaz crayeux*, *gaz acide*, *gaz carbonique*, &c.

Quant à l'air inflammable, ou *gaz inflammable*, il se dégage dans la fermentation putride. Sa formation dans l'estomac, suppose que les alimens se pourrissent plutôt qu'ils ne se digèrent. Il ne se dégage des alimens dans l'état sain qu'après qu'ils ont éprouvé la digestion proprement dite, & qu'ils ont franchi le pilore. Cet air diffère du précédent, en ce qu'il brûle lorsqu'il est à l'air libre, & qu'il éprouve le contact de la flamme d'un corps combustible quelconque ; qu'il est très-odorant, & qu'il se trouve, dans les animaux les plus fains, en petite quantité dans les intestins ; en sorte que c'est un état maladif, lorsqu'il peche par excès, comme dans la tympanite, & dans les

coliques venteuses. Sa présence dans les estomacs est constamment le produit de mauvaise digestion, d'où naît une maladie d'autant plus redoutable, qu'il se dégage en plus grande quantité. Ses effets sur les parois intérieures de ces viscères sont de les dessécher, de les brûler & de les gangréner, tandis que l'air méphitique n'agit sur ces mêmes parois que mécaniquement, c'est à-dire, en les distendant au point, quelquefois, de les écarter.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que les animaux ruminants sont sujets à des *indigestions* de différentes espèces. Pour jeter du jour sur cette maladie, qu'il est souvent très-difficile de distinguer dans l'animal malade, & pour connaître ses effets, propres à éclairer & à fournir des inductions capables de nous mettre dans le cas d'agir avec connaissance de cause, nous croyons devoir distinguer cinq sortes d'*indigestions*.

La première, sous le nom de *météorisation méphitique simple*.

La seconde, sous celui de *météorisation méphitique compliquée*.

La troisième, sous celui d'*indigestion putride simple*.

La quatrième, sous celui d'*indigestion putride, accompagnée de la dureté de la panse*.

La cinquième, enfin, sous celui d'*indigestion produite par l'irritation de la panse*.

### I. *De la Météorisation méphitique simple.*

Nous entendons, par *météorisation méphitique simple*, l'*indigestion* qui survient avant que l'animal ait mangé la quantité de fourrage suffisante pour remplir sa panse ; le trefle, la luzerne & le sainfoin sont très-sujets à produire cet effet. Si ces herbes sont mouillées, la *météorisation* s'opère plus promptement. Le même phénomène arrive encore, si l'animal boit immédiatement après les avoir mangées, lors même qu'il les pâture après que le soleil a dissipé leur humidité. S'il se trouve parmi elles du coquelicot, la *météorisation* de la panse sera encore plus subite ; elle peut être si violente, que l'animal succombe sur-le-champ.

#### *Symptômes.*

Les signes, qui accompagnent ce gonflement de la panse, toujours infiniment plus fort & plus marqué du côté gauche que du côté droit, sont la tristesse, la pesanteur de la tête, l'anxiété, la difficulté de la respiration ; la poitrine est si fortement rétrécie par le rapprochement du diaphragme, que les poumons sont dans l'impossibilité de se dilater, en sorte que l'animal est sur le point de suffoquer. Cette pression, de la part des entrailles, sur ce muscle, intercepte l'action du foie, de la rate, de l'aorte & de la veine cave pos-

térieure ; tout le sang se porte à la tête ; le cerveau se trouve comprimé comme dans l'apoplexie sanguine, ce qui est annoncé, d'une part, par les symptômes décrits, & de l'autre, par l'engorgement des vaisseaux extérieurs de la tête, par l'embarras & la dureté du pouls, par l'inflammation de la conjonctive, la sortie des yeux de leur orbite, & leur étincellement, la dilatation excessive des naseaux, l'inflammation & l'engorgement de la membrane pituitaire, l'épaississement de la langue, la chaleur de la bouche, qui est plus ou moins remplie de bave épaisse, visqueuse, & souvent verdâtre, & d'une odeur acide ou aigre-fade ; par les espèces de nausées ou plutôt les rôts très-fonoires qui se font entendre de loin, & dont l'odeur acéteuse est infiniment plus forte & plus désagréable que celle de la bouche & de l'air expiré ; à tous ces symptômes succèdent la voûture de l'épine en contre-haut ; la saillie de la panse, sur-tout du côté gauche, dépasse alors l'épine de beaucoup ; les extrémités se rapprochent du centre de gravité ; l'animal est extrêmement roide ; il ne peut plus changer de place ; il est comme insensible & immobile ; enfin, pour peu que cet état violent persiste, il se plaint, il mugit, il s'agit, les convulsions surviennent, il se couche, se débat, & succombe après avoir rendu, ou en rendant, tant

par les naseaux que par la bouche , une quantité plus ou moins considérable de matières vertes qui bouillonnent & fermentent. D'autres fois , & surtout dans les brebis , la mort est immédiatement suivie de l'émission d'un sang noir & diffous par la bouche ; c'est ce que les bergers nomment *sang bouillant.*

#### *Ouverture des Cadavres.*

Les désordres que cette maladie opère dans les sujets qu'elle enlève , sont relatifs au temps , quoique toujours très - court , qui s'est écoulé à compter du moment où l'animal a été malade , jusqu'à celui où il a succombé. En général les effets déstructeurs de l'*indigestion* , lorsqu'ils conduisent promptement l'animal à la mort , sont plus sensibles & plus marqués sur le cerveau & ses parties adjacentes , que sur les parties où réside essentiellement la cause du mal ; tandis que les organes digestifs sont ceux qui se trouvent le plus léfés lorsque l'animal résiste plus long-temps à la maladie.

Ces lésions , en ce qui concerne le cerveau , sont l'inflammation excessive de ce viscere , celle de la dure & de la pie-mère , du plexus-choroïde , qui est très-engorgé , ainsi que les glandes & les vaisseaux logés sous le cervelet ; cette même inflammation

( 177 )

inflammation s'observe encore dans les méninges des bras & des cuisses de la moëlle allongée ; les ventricules du cerveau , les ventricules olfactifs sont remplis d'un sang clair & diffous ; ce même fluide est encore répandu entre la dure & la pie - mère , avec cette différence qu'il est ici mêlé avec beaucoup de globules d'air ; les sinus falciforme & latéraux sont gorgés d'un sang noir & épais ; l'ethmoïde , la cloison cartilagineuse qui sépare les naseaux , les cornets du nez & la membrane pituitaire dans toute son étendue , sont épaissis , boursoufflés , infiltrés & noirs ; enfin les sinus frontaux & maxillaires sont remplis de sang ou de matière sanguinolente.

On trouve , à l'ouverture du bas-ventre , la panse & le bonnet extrêmement distendus , le foie & la rate comprimés , desséchés & désorganisés ; la couleur de ces viscères est blafarde & leur substance cassante ; on les a trouvés quelquefois déchirés ; mais cette rupture a été bien rarement accompagnée d'épanchement de sang dans l'abdomen ; le feuillet rempli de matières desséchées ; la caillette & les intestins contenant des humeurs glaireuses & sanguinolentes ; tous ces viscères , ainsi que les reins & la matrice , toujours plus ou moins enflammés.

Dans les femelles en gestation ou pleines , on trouve des cotylédons détachés de la matrice , &

*Année 1792.*

M

( 178 )

plus ou moins de sang répandu entre ce viscere & le chorion ; le fœtus de couleur blafarde , ou mort , ou mourant , & les eaux de l'amnios plus ou moins rouges.

Quant à la poitrine , les poumons sont flétris , retrécis & maculés par de larges taches , ou bleuâtres , ou noiriâtres ; les bronches sont remplies de matière écumeuse & sanguinolente ; le péricarde est plein d'eau très-colorée ; les oreillettes & les parois des ventricules du cœur plus ou moins distendues.

Tels sont , en général , les effets de l'*indigestion* dont il s'agit. Il est bon cependant d'observer qu'ils sont , en ce qui concerne la lésion des viscères , toujours plus forts & plus marqués dans les bêtes à laine que dans les bêtes à cornes , parce que celles-ci résistent infiniment moins à la maladie que les premières.

## II. *Météorisation méphitique , compliquée de la dureté de la panse.*

Elle s'opère par les mêmes moyens que celle que nous venons de décrire , mais ici la fermentation des alimens a été moins prompte , & l'animal a été dans la possibilité de prendre une plus grande quantité de fourrage sans éprouver aucune incommodité ; en sorte que ce n'est qu'après avoir satisfait son appétit , & souvent même au-delà , que la masse des ali-

mens est entrée en fermentation, qu'elle s'est gonflée de toute part, & que la panse a été non-seulement distendue par l'air méphitique qui s'en est dégagé successivement, mais encore par le volume excessif qu'acquierent les alimens qu'elle renferme; volume qui augmente promptement & en proportion de la fermentation. Dans cette circonstance, l'air ne se borne pas à distendre la panse; le bonnet & la caillette sont non-seulement météorisés, mais encore les intestins, au travers desquels cet air se fait souvent jour & s'infiltre dans tous les téguments, en sorte que l'emphysème s'empare bientôt de toutes les parties intérieures & extérieures.

#### Symptômes.

Les symptômes qui accompagnent ce genre d'*indigestion* sont les mêmes, à peu de chose près, que ceux de l'*indigestion* précédente; leur développement est néanmoins plus lent; mais le signe le plus certain pour différencier d'une manière non équivoque ces deux *indigestions*, se trouve dans la compression que l'on opère sur le flanc gauche: dans la première, on enfonce fort avant la main, qui comprime sans rencontrer aucune résistance, ou on ne trouve qu'une résistance très-éloignée; alors on ne doute pas que l'intervalle qui se trouve entre la peau du flanc & la partie qui résiste,

M 2

( 180 )

ne soit occupé par l'air, tandis que dans l'*indigestion* qui nous occupe, cet intervalle est rempli par les alimens ; leur volume est alors si considérable, qu'on les reconnoît immédiatement sous la peau du flanc, ou à très peu de distance. Cette distinction est très importante à faire pour ne pas perdre les momens précieux qui peuvent sauver l'animal.

#### *Ouverture des Cadavres.*

Dans les animaux qui sont victimes de cette *indigestion*, on trouve, en général, à l'ouverture de leurs cadavres tous les désordres que nous avons décrits (I), & souvent encore la rupture du diaphragme ou celle de la panse ; quelquefois l'une & l'autre en même-temps ; dans tous ces cas, les alimens sont répandus ou dans la poitrine ou dans le bas-ventre. Cette rupture, qui a ordinairement lieu avant la mort, est annoncée par une diminution subite de la panse & un soulagement momentané qu'éprouve l'animal ; mais bientôt après l'emphysème est plus fort, les convulsions surviennent, & l'animal succombe.

#### *III. Indigestion putride simple.*

##### *Sympômes.*

Cette *indigestion* n'est jamais aussi subite que les précédentes ; & si elle paroît se développer tout-à-coup, c'est que les vachers & les ber-

( 181 )

gers n'ont pas suivi & observé avec soin leurs animaux ; car s'ils avoient eu cette attention , ils auroient reconnu , long-temps avant qu'elle se soit déclarée , que la digestion étoit imparfaite , que la rumination s'opéroit plus lentement & moins souvent qu'à l'ordinaire ; que l'appétit des animaux étoit irrégulier & quelquefois dépravé , & en tout moins actif ; que les déjections étoient plus crues , les matières plus séches , plus noires , & que leur odeur étoit plus forte & plus pénétrante ; que les rôts étoient fréquens , très - sonores & d'une odeur qui approche infiniment de celle qu'exhalent les excréments ; ces rôts , au surplus , sont toujours précédés , dans cette circons-tance , par le gonflement subit & momentané du flanc gauche ; ils auroient vu aussi que le museau étoit sec , les yeux chassieux , le poil terne ; la peau plus dure , plus adhérente aux os & aux chairs , & la compression sur l'épine dorsale plus sensible & plus douloureuse à l'animal.

On a encore observé quelquefois que cette *indigestion* étoit précédée par le vomissement ; mais alors l'odeur qu'exhalent les matières rejetées , quoiqu'acéteuse ou acide , n'est pas un indice que l'air qui météorise la panse soit de cette nature ; il est au contraire nidoreux ; il approche plus ou moins de celui que renferment les œufs couvés ;

M 3

( 182 )

ce vomissement , au surplus , indique la lésion de l'œsophage dans le lieu où ce canal passe dans la poitrine , comme nous le verrons à l'ouverture des cadavres.

Tels sont , en général , les symptômes , dont l'intensité varie à l'infini , qui précédent l'*indigestion* dont il s'agit. Lorsqu'elle existe , la panse est non-seulement météorisée , mais la ruminat<sup>ion</sup> est entièrement cessée ; les déjections par l'anus sont supprimées ; l'animal est foible ; il se plaint , reste couché , & sa respiration est très-laborieuse.

Les effets de cette *inaigestion* sont , en général , moins actifs que ceux des *indigestions* précédentes ; souvent ils se dissipent d'eux-mêmes pour repaître quelque-temps après. Mais quoique cette maladie n'alarme pas le cultivateur , elle ne porte pas moins le plus grand préjudice à ses animaux. Les vaches y sont infiniment plus exposées que les moutons. Elle est non-seulement la cause de l'avortement , mais encore celle de la détérioration des viscères tant du bas-ventre que de la poitrine , & ce n'est qu'à cette dernière époque que l'*indigestion* dont il s'agit est meurtrière.

#### *Ouverture des Cadavres.*

Rien n'est plus facile à distinguer , lors de l'ouverture des cadavres , que les lésions anciennes

d'avec celles que l'*indigestion* a fait naître. Celles-ci se rencontrent dans les estomacs & dans les intestins. La membrane interne de la panse, celle du bonnet & du feuillet sont brûlées, détachées & adhérentes à la face externe de la masse des alimens; ces mêmes alimens, & sur-tout ceux contenus dans le feuillet, sont si fortement desséchés & si fortement rapprochés les uns contre les autres, que cet estomac & les matières qu'il renferme présentent une masse d'un poids spécifique égal à celui de la pierre dont ils représentent aussi la dureté. Nous en avons trouvé de trente-deux centimètres ( un pied ) de diamètre, & du poids de vingt-quatre kilogrammes ( plus de cinquante livres ). La caillette ne contient que des matières glaireuses, sanguinolentes & si âcres, que ses parois intérieures sont corrodées; les intestins grêles ne renferment, le plus souvent, que de l'air, & quelques humeurs glaireuses; les gros intestins, & sur-tout le colon, ne contiennent que des excréments noirs, desséchés & d'une odeur infecte.

Des épanchemens d'humeur suppurée dans la dupliciture du mésentère, dans l'épaisseur des ligamens larges de la matrice, entre les lames du péritoine, dans l'épiploon, & quelquefois entre les scissures de la panse, caractérisent des lésions anciennes, de même que la tuméfaction du

M 4

diaphragme , sa rupture , les hernies d'une partie du foie , ou du bonnet dans la poitrine ; les abcès plus ou moins considérables dans la substance des lobes pulmonaires , dans l'épaisseur du médiastin , &c. ; quelquefois les membranes qui composent cette cloison , sont si fortement tuméfiées , que l'œsophage est comprimé au point de ne plus permettre aucun passage aux alimens ; alors ceux qui arrivent par la déglutition , s'arrêtent & séjournent en avant de cette compression ; ils s'y accumulent , distendent le canal & y établissent une espece de jabot , dont la plénitude excessive détermine le vomissement dont nous avons parlé ; enfin , on rencontre encore quelquefois des adhérences du bonnet avec le diaphragme , avec le péricarde , & quelquefois même avec le cœur.

#### *Causes.*

Les causes de cette *indigestion* sont des fourrages poudreux , moisis , des eaux bourbeuses & chargées de principes putrides .

#### *IV. Indigestion putride , accompagnée de la dureté de la panse.*

Cette maladie présente , à peu de chose près , les mêmes phénomènes que l'*indigestion* précédente . Elle suppose que l'animal s'est nourri d'alimens de meilleure qualité & plus appétissans .

( 185 )

Elle a le plus souvent lieu dans le temps que les animaux sont nourris , partie au sec & partie au vert , ensorte que la panse renferme une quantité plus considérable d'alimens dont la digestion est impossible relativement à l'état de dureté dans lequel se trouve le feuillet.

*Symptômes.*

La météorisation de la panse se montre brusquement ; elle est bientôt suivie de l'expansion de l'air dans le tissu cellulaire de la peau. Ce fluide s'insinue sous les tégumens des côtes , des épaules , du cou & de la croupe ; ensorte que l'animal est , au bout de quelques heures , affecté d'un emphysème général semblable à celui que le boucher opère par l'insufflation ; alors les symptômes d'anxiété se développent ; la ruminatîon cesse tout-à-coup ; la difficulté de respirer est extrême , & l'animal succombe promptement , s'il n'est secouru à temps.

Outre ces symptômes , celui qui caractérise essentiellement cette maladie , c'est la dureté de la panse , dureté qu'il est facile de reconnoître en pressant le flanc gauche. L'air contenu dans ce viscere , ainsi que celui qui est sous les tégumens , est inflammable.

*Ouverture des Cadavres.*

On trouve , outre les désordres dont nous avons

fait mention dans l'*indigestion* précédente, le feuillet très-volumineux, très-dur & très-lourd; ses membranes externes épaissies & racornies; il renferme des matières desséchées, brûlées, & qui ont contracté une adhérence si intime avec sa substance, qu'il est bien difficile de les en séparer. Souvent la membrane interne de la panse, ainsi que celle du bonnet, sont gangrénées & détachées des autres tuniques.

#### *Cause.*

La cause de cette maladie dépend, ainsi qu'on le voit, du séjour & de l'accumulation des alimens dans le feuillet. Le volume & le poids sur-naturels de ce viscère le forcent à descendre en contre-bas dans l'abdomen; par ce changement de position, il pousse & il comprime la gouttière, au point d'arrêter la marche des alimens, tant solides que liquides, ensorte que la caillette ne contient que des sucs gastriques, assez acres & assez caustiques pour corroder les membranes de cet estomac.

Cet état du feuillet, dans lequel consiste essentiellement la maladie, dépend du défaut de boisson, soit que les animaux ne boivent pas assez souvent, soit qu'ils dédaignent l'eau dont on les abreuve; les alimens chargés de terre, tels que la balle d'avoine que l'on donne aux vaches, sans avoir été vannée & nettoyée d'une manière quel-

conque, y contribuent aussi beaucoup; ainsi que la paille d'avoine altérée par le javelage; les regains poudreux; & sur-tout le défaut de pâture ou d'alimens verts & aqueux, tels que les navets, les pommes de terre, les feuilles de choux, & autres.

Au reste, la dureté du feuillet, & le volume excessif de la panse, portent sur le fœtus des impressions presque toujours mortelles.

#### V. Indigestion produite par l'irritation de la panse.

##### Symptômes.

Ceux qui caractérisent cette maladie, sont bien différens de ceux que nous avons décrits dans les chapitres précédens. Cette différence, dans les signes & dans les effets, est si considérable, qu'il est facile de confondre cette *indigestion* avec des maladies d'une toute autre classe; & cette erreur qui a fréquemment lieu, fait une infinité de victimes.

Quoi qu'il en soit, les signes qui indiquent ce genre d'*indigestion* sont la tristesse, le larmoyement, l'accélération du mouvement des flancs, le gonflement momentané du flanc gauche; tous ces signes augmentent d'intensité; les yeux sortent, pour ainsi dire, de leurs orbites; ils pirouettent sur leur axe; le pouls est vîte, petit & concentré; les mâchoires sont serrées l'une contre l'autre, comme

dans le tetanos ; mais ce serrement n'est pas ici accompagné de la tension des muscles de l'encolure ; les extrémités sont roides ; il y a prostration des forces ; l'animal n'a aucune flexibilité, il est immobile & insensible ; si on le détermine à faire quelques pas en avant , il chancelle , il tombe même & reste sans mouvement ; il se plaint , il mugit , sa bouche se remplit de bave , il s'établit sous la ganache une tumeur flasque & indolente ; la panse se météorise , le pouls s'efface entièrement ; les déjections , qui avoient été supprimées pendant la durée de la maladie , qui est de deux , & quelquefois de huit jours , sont sanguinolentes & très-fétides , accompagnées d'épreintes plus ou moins cruelles ; enfin , les convulsions surviennent , & l'animal meurt.

*Ouverture des Cadavres.*

On trouve des épanchemens sanguins dans la panse , dans la caillette & dans les intestins grêles ; souvent les parois de ces viscères sont noires & gangrénées, le foie & le diaphragme sont plus ou moins enflammés, le pancréas décomposé , & les reins très-gorgés.

*Cause.*

Tous ces désordres sont dus aux plantes âcres aquatiques , & marécageuses , telles que les roseaux , les léches , les renoncules , les ésuiles & les

( 189 )

tithymales, &c, en ce qui concerne la boisson, les eaux chargées de cantharides & d'autres insectes de cette nature. Les premières de ces substances agissent par leurs angles & leurs tranchans, les autres par l'âcreté de leurs sucs, en sorte que les unes & les autres produisent l'effet d'un véritable poison.

### *Moyens préservatifs des Indigestions.*

Comme il est infiniment plus essentiel de prévenir les maladies que de les guérir, nous croyons devoir indiquer les précautions à prendre pour garantir les animaux des *indigestions*. Nous avons observé que l'*indigestion méphitique simple* étoit d'autant plus subite, que les plantes qui composoient les pâturages étoient plus appétissantes, plus abondantes, & que les animaux étoient plus pressés par la faim. Ainsi pour éviter les accidens qui feront une suite de cette nourriture, les vachers & les bergers laisseront séjourner très-peu leurs animaux dans ces pâturages ; ils auront soin de les tenir toujours en mouvement, afin de mettre des intervalles entre les déglutitions ; de les obliger même de sortir de ces pâturages, sauf à les y ramener de nouveau, après qu'ils auront ruminé la petite quantité d'alimens qu'ils auront avalée.

Les pâturages de cette espece doivent être proscrits pendant tout le temps que les plantes qui les

( 190 )

composent seront mouillées ; & si l'on étoit dans la nécessité d'y envoyer les troupeaux , il faudroit nécessairement redoubler de soins , les y laisser encore moins de temps , les obliger à une allure plus prompte dans les pâturages & à un séjour plus long au dehors.

Lorsque le fourrage sera fauché pour être donné en vert dans l'étable, la portion qu'on leur départera le matin aura été coupée le soir de la veille , & celle qu'on leur donnera à cette époque l'aura été le matin. Il faut que la petite provision de fourrage soit un peu épargnée pour éviter qu'elle ne s'échauffe. Il est encore nécessaire de la donner brassée à brassée , & de mettre un intervalle d'une ration à l'autre ; la durée de cet intervalle doit être à peu près égale au temps qu'a employé l'animal à avaler la portion de fourrage qu'on lui a donné à manger. C'est ainsi qu'on le pratique dans les départemens du Haut & du Bas-Rhin , & en Suisse , pour le trefle , qui est la plante la plus susceptible de produire l'*indigestion venteuse* : cet aliment donné ainsi , fournit beaucoup de lait aux vaches , & n'occurrence aucun accident ; mais s'il est donné sans précautions , & à discrétion , il est absolument meurtrier. Quant à la boisson , on ne doit la permettre qu'après que les animaux auront ruminé. Ces précautions indispensables , pour éviter l'in-

( 191 )

*digestion* qui peut être la suite des meilleurs fourrages, doivent être encore plus soigneusement observées lorsque les pâturages renferment des coquelicots.

Tous ces soins sont encore plus nécessaires pour prévenir l'*indigestion mephitique*, compliquée de la dureté de la panse, parce qu'elle ne se manifeste que lorsque les alimens y sont accumulés en trop grande quantité, & que par l'effet de la chaleur de la cavité qui les contient, & du liquide qui les abreuve, ils entrent en fermentation. C'est cette fermentation qu'il importe sur-tout de prévenir, & cela est facile, si on observe attentivement les animaux dans le pâturage, ou à l'étable; sur-tout si on connaît préalablement les dispositions particulières de chaque individu, & les effets que peuvent produire les alimens dont on les nourrit: les animaux qui mangent avec avidité & goulument, y sont plus exposés; car ils mâchent moins & ils prennent une plus grande quantité de nourriture dans un espace de temps donné, comparativement aux autres; les plus forts défendent l'abord des fourrages aux plus faibles, & en mangent toujours une plus grande portion; aussi voyons-nous ces animaux plus sujets à l'*indigestion* dont il s'agit, que les autres. Les alimens qui l'occasionnent de préférence, sont ceux dont ils font une

plus grande consommation dans un moindre espace de temps ; tels sont tous les fourrages verts & tendres ; les racines , & sur - tout les navets , la betterave champêtre , les carottes ; les papillon-nacées , comme les pois , les vesces , &c. soit verts , soit secs , mais sur-tout dans le premier état ; & plus en eux la maturité du grain est avancée , plus ce danger est à craindre .

Ayant égard à ces considérations , on préviendra les effets de cette espece d'*indigestion* en se conformant exactement à ce qui vient d'être dit sur les soins à avoir pour la récolte des fourrages verts , en écartant les animaux des pâturages , en suspendant toute distribution dès l'instant que la peau du flanc gauche sera au niveau des côtes & de la hanche , & que par la pression sur le flanc on jugera que la panse est suffisamment remplie .

Pour peu que la panse soit dure , & que par son élévation au-delà des bornes que nous venons d'indiquer , on juge qu'elle contient une trop grande quantité d'alimens , il devient dangereux d'abreuver l'animal avant qu'il n'ait ruminé l'espace de temps nécessaire pour débarrasser ce premier estomac .

En se rappelant les causes de l'*indigestion putride simple* , on jugera aisément de l'obligation indispensable de les éviter pour la prévenir . Mais cela

( 193 )

cela ne suffit pas , il faut encore en détruire les mauvais effets en débarrassant les estomacs des matières corrompues qu'ils renferment , par l'usage de décoctions de substances alimenteuses , telles que celles de navets , de carottes , de betteraves , de pommes de terre , de choux , de trefle , de vesces , de pois , &c. ; en nourrissant ensuite les animaux avec ces substances bien cuites ; en les leur donnant en petite quantité à la fois , & assaisonnées avec du sel commun ou de cuisine (*muriate de soude*) .  
 Pour prévenir l'*indigestion* putride simple , accompagnée de la dureté de la panse , il faut , après avoir éloigné les causes qui y donnent lieu , s'occuper des moyens de vider le feuillet ; ainsi il est d'abord nécessaire de substituer à des alimens secs , peu nourrissans , d'autres qui le soient davantage . Dans le cas où il ne seroit pas possible de se procurer assez d'alimensverts pour les remplacer , on délayera les substances nourricières amassées dans la panse & dans le feuillet , par la boisson que nous venons d'indiquer , & dans laquelle on aura fait cuire une jointée de farine de graine de lin .  
 L'*indigestion* produite par l'irritation de la panse , dépendant de la présence de substances , ou acres , ou caustiques , ou incisives & vraiment vulnérantes , introduites dans cette partie , & qui agissent im-

*Année 1792.*

N

( 194 )

médiatement après y être parvenues, on conçoit que, pour la prévenir, il faut les éviter; que dès lors les premiers indices de la maladie annoncent sa présence, & le besoin d'y remédier.

#### Traitemen<sup>t</sup> des Indigestions.

Dans le traitement des *indigestions*, on a, en général, pour objet de débarrasser les estomacs de la surcharge des alimens qu'ils contiennent, & d'en réduire la quantité; dans ces circonstances pénibles, au-dessous de celle qu'ils renferment dans un animal en santé, lorsqu'on regarde ces estomacs comme vides, & que par cette raison il est pressé par la faim; car dans les animaux dont il s'agit, on ne doit pas tendre à obtenir la vacuité de ce premier réservoir des alimens, cette entreprise seroit inévitablement funeste.

Ainsi qu'on l'a vu, parce qui précède, il est extrêmement pressant d'obtenir cet effet dans certains cas, & de déterminer en même temps la condensation ou l'évacuation de l'air qui ajoute singulièrement au volume de la panse, & qui forme quelquefois essentiellement la maladie. Dans d'autres, il seroit dangereux de tenter des changemens si rapides; & ce n'est que peu à peu qu'on peut atteindre le but désiré.

Il est encore des complications qui nécessitent

VI

• SQV1 334

( 195 )

des secours particuliers, qu'il faut employer en même-temps qu'on fait usage des moyens propres à combattre l'*indigestion*, & qui en seconcent l'action; ces indications diverses prouvent la nécessité d'établir, non-seulement, un traitement pour chaque espèce d'*indigestion*, mais aussi pour différentes périodes de chacune d'elles.

On jugera, d'après l'exposé des uns, & des autres de ces traitemens, de l'insuffisance & du danger des remèdes populaires publiés comme propres à guérir généralement les *indigestions*; on verra que les mieux composés ne peuvent convenir que dans des cas semblables à ceux pour lesquels ils ont été donnés quelquefois avec succès; & on sera persuadé enfin, que ceux qui ne sont que le résultat de compilations informes, prouvent l'imperitie, ou la charlatannerie de leurs inventeurs. (1)

#### *Traitemen<sup>t</sup> de l'Indigestion méphitique simple.*

Pour remédier à cette *indigestion*, il importe de ne point perdre de temps; souvent le délai le plus court peut être suivi de la mort de l'animal.

Si la panse est médiocrement enflée, si la res-

(1) On peut consulter, à l'égard de tous ces prétendus remèdes spécifiques des *indigestions*, cet article, dans le *Dictionnaire de Médecine de l'Encyclopédie méthodique*.

*tome VII. (Note des éditeurs).* Les vases de gros  
tissus bien fermées, & en la conserve pour l'usage.

N 2

(196)

piration est gênée, il est facile de remédier à cet état, d'abord en empêchant que l'animal ne mange davantage, & en lui faisant avaler le plutôt possible un breuvage alcalin, capable de condenser l'air ou de l'absorber : c'est ce qu'on obtiendra avec l'eau de chaux, ou avec la lessive de cendres de bois neuf (1), ou avec le sel de potasse (*alkali fixe végétal*), & même avec une eau de savon ; mais de tous ces moyens, celui qui agit avec le plus d'efficacité est, sans contredit, l'alkali-volatile fluor (*ammoniaque*). On le donne à la dose de quatre ou cinq grammes (un gros), étendu dans un demi-litre (une chopine) d'eau commune, pour les bêtes à corne, & à la dose de quinze à vingt-cinq gouttes pour les brebis. Souvent la déglutition de ce breuvage est immédiatement suivie de la diminution du volume de la panse & de l'enfoncement du flanc.

Ce changement salutaire n'est pas généralement de longue durée ; l'air qui s'échappe de nouveau de la masse alimentaire, donne lieu à une nouvelle météorisation qui exige l'administration d'un second breuvage composé comme le précédent.

Ce breuvage suffit le plus souvent pour remédier (1).  
On entend ici par bois neuf, celui qui n'a pas été flotté.

s VI

( 197 )

entièrement à ce degré d'*indigestion*. Si néanmoins cela n'étoit pas, on le répéteroit une troisième, & même une quatrième fois.

Pour seconder les effets de ce traitement, il est nécessaire de promener les animaux & de leur donner quelques lavemens d'eau pure, afin de solliciter les déjections par l'anus; l'exécution de ces déjections est un indice non équivoque du rétablissement de la régularité & de l'harmonie du canal alimentaire.

Si au lieu de l'alkali-volatil fluot (*ammoniaque*), on fait usage de l'eau de chaux, on la donne à la dose d'un litre (une pinte), pour le gros bétail, & d'un double décilitre (à-peu-près un demi-septier), pour les moutons & les chevres. On en réitere l'usage selon le besoin, ainsi qu'il est indiqué pour l'alkali-volatil (1).

---

(1) On sent que pour pouvoir faire usage de ce remède, on doit en tenir de préparé d'avance. L'eau de chaux se conserve très-bien dans des vases fermés exactement. On la prépare de la manière suivante : on prend, par exemple, cinq hectogrammes (une livre trois gros), de chaux nouvellement cuite & soigneusement préservee du contact de l'air & de toute humidité, on la met dans un vase, & on verse dessus six à sept litres (pintes) d'eau bouillante. La chaux éteinte, on agite la liqueur à plusieurs reprises; lorsqu'elle est froide on la met dans des vases de grès, ou bouteilles bien fermées, & on la conserve pour l'usage.

N 3

Si on se fert de la lessive de cendres de bois neuf, on la prépare sur le champ : pour cela, on en met une jointée dans un linge clair pour servir de filtre ; on verse dessus trois ou quatre litres (pinte.) d'eau bouillante ; on reçoit la liqueur qui filtre dans un vase placé à cet effet ; on en use comme de l'eau de chaux.

Le sel de potasse (*alkali fixe végétal*), s'emploie à la dose de quinze à vingt grammes (quatre gros), dissous dans un litre (pinte) d'eau.

A l'égard du savon, on le fait dissoudre à raison de six décagrammes (deux onces) pour un litre (pinte) d'eau ; on en donne un demi-litre (chopine) en breuvage, pour le bœuf, & un verre pour le mouton.

Ces derniers breuvages se réitérent selon le besoin, comme les premiers prescrits.

Lorsque la météorisation est plus forte, que les symptômes qui l'accompagnent sont plus alarmans à raison de leur plus d'intensité, le danger est extrêmement pressant, & on courroît les risques de voir périr les animaux si on comptoit seulement sur l'effet des remèdes que nous venons de prescrire pour le premier degré de cette indisposition, si on s'en rapportoit à leur efficacité reconnue dans cette circonstance, & à leur plus grande action, en les donnant à une plus forte dose.

(199)

Dans les cas de cette espece, il est instant d'opérer le plus promptement possible la sortie de l'air, en pratiquant la ponction sur le flanc gauche avec un troisquart armé de sa canule, & destiné à cet usage (1).

Pour faire cette opération, on prend le troisquart de la main droite, le manche étant placé dans la paume de la main, le pouce & l'index étendus sur la tige de l'instrument, & les autres doigts tournés sur le manche & aidant à le fixer. On dirige le troisquart, suivant sa longueur, perpendiculairement au plan du flanc gauche, à égale distance de la dernière côte, des hanches, & des apophyses transverses des vertebres lombaires, c'est-à-dire, au centre du flanc; on l'enfonce avec force & sans changer de direction, jusqu'à ce que l'extrémité de l'index touche la peau: alors on prend la canule de la main gauche, on la saisit fortement au moyen des trois premiers doigts & du pouce; on la maintient plongée dans la panse au degré où elle y est enfoncée, & on retire le troisquart avec la main droite.

En exécutant ce dernier procédé, à mesure qu'on dégage le troisquart, on engage de plus en plus

---

(1) Voyez la description & la figure des instrumens propres à cette opération à la fin de ce mémoire.

la canule dans la panse, & même en entier, si on le juge nécessaire.

- L'air sort aussi-tôt par l'issu qu'elle présente; il se dégage d'abord avec beaucoup d'impétuosité, & la météorisation diminue d'une manière sensible.

Il arrive souvent que le dégagement de l'air embarrassé entre les parties alimenteuses, se faisant avec impétuosité pour s'échapper par la canule, entraîne dans ce tuyau quelques portions des alimens qui le remplissent bientôt entièrement, & ferment le passage à l'air. Pour prévenir cet inconvénient, on a une sonde plus longue que la canule, ayant à son extrémité un bouton qui en remplit exactement le diamètre, & qui y passe aisément; on introduit cette sonde dans la canule, & en la poussant au-delà de celle de ses extrémités qui est dans la panse, on écarte tous les corps solides qui pourroient l'engorger.

Le cuir des bœufs est quelquefois si épais & si dur, que la pointe du trosquart, quoique suffisamment allongée & très-tranchante, refuse d'y entrer, & qu'on perd, en efforts pour l'introduire, un temps considérable; alors on prépare l'introduction du trosquart par une incision qu'on pratique à la peau avec un bistouri.

On a pour les moutons un trosquart proportionné au volume de ces animaux, & on l'em-

4 VI

ploie de la même manière que pour les bœufs, & dans le même endroit.

Les bons effets de cette opération se manifestent bientôt par l'abaissement du flanc ; par la diminution sensible du volume du ventre ; par la facilité de la respiration, & par le plus d'aisance sensible de toutes les facultés vitales ; mais ces effets ne suffisent pas pour conduire à une guérison entière ; il est indispensable de continuer les soins à l'animal pour l'effectuer.

Le plus souvent une seconde météorisation succède à la première, & au même degré. Lorsque cela n'a pas lieu, l'air continue à se dégager des alimens d'une manière moins violente, mais assez pour gonfler la panse. On voit, dès lors, la nécessité de laisser la canule dans cette partie, pour offrir continuellement une issue à l'air, à mesure de son dégagement.

On seconde ce secours par l'administration de l'un des breuvages indiqués pour le premier degré de l'*indigestion* dont nous donnons le traitement ; on doit préférer dans ce cas celui composé avec l'alkali-volatil (*ammoniaque*). On le réitère trois ou quatre fois, à environ deux heures d'intervalle l'un de l'autre, ou plutôt, lorsque la permanence des symptômes, au même degré, en indique de nouveau l'emploi.

L'usage des lavemens d'eau légèrement vinaigrée, continué jusqu'à ce qu'on obtienne des évacuations abondantes; la promenade & le bouchonement léger sur tout le corps de l'animal, font extrêmement nécessaires.

On continue ces secours jusqu'à la cessation du dégagement de l'air, & jusqu'au rétablissement de la ruminaction.

Alors on retire la canule : on coupe le poil autour de la plaie, on la nettoie avec du vin chaud, & on la recouvre avec un léger plumeau chargé de térébenthine.

Ce n'est qu'après que la ruminaction sera rétablie & se sera effectuée régulièrement pendant un certain espace de temps, que la panse aura sensiblement perdu de son volume excessif & repris son ressort, que les déjections auront leur consistance naturelle & sortiront avec la facilité qui sont des indices de bonne digestion, & que l'animal paroîtra pressé par la faim, qu'on pourra lui permettre de manger.

On lui donnera d'abord les alimens les moins disposés à la fermentation, tels que la paille d'avoine, le regain & le son. On les lui départira en petite quantité; on en augmentera ensuite peu-à-peu la ration, & on le disposera ainsi par gradation au régime ordinaire.

*Traitemen<sup>t</sup> de l'Indigestion méphitique, compliquée  
de la dureté de la panse.*

Le danger de l'*indigestion* dont il s'agit est beaucoup plus pressant que celui auquel est exposé l'*animal* atteint de celle dont nous venons de donner le traitement; car à la météorisation qui la caractérise, se joint le volume excessif des alimens, & un plus grand dégagement d'*air* à l'*énormité* de la masse des matières en fermentation. Cette fermentation est telle, en pareil cas, que les matières semblent être en ébullition.

Dans cet état, toute temporisation est vraiment funeste; la distension énorme & rapide des estomacs est bientôt suivie de la suffocation & de la mort de l'*animal*. Les moyens les plus actifs que nous venons d'*indiquer* sont toujours insuffisants, & il faut se hâter de donner très-promptement issue à l'*air*, & aux alimens en même-temps.

On parvient à ce double effet par une ouverture suffisante, pratiquée au flanc gauche.

Cette ouverture se pratique ainsi: on plonge le bistouri à trois centimètres (deux travers de doigt), au-dessus du lieu où nous avons indiqué la ponction; le dos de cet instrument doit être dirigé du côté des apophyses transverses des vertèbres lombaires; on enfonce la lame jusqu'au manche;

alors par un second temps, & en retirant l'instrument, on prolonge l'incision en contre-bas jusqu'à ce qu'elle ait huit à neuf centimètres (quatre à cinq travers de doigt) de longueur, dans les bêtes à cornes, & environ cinq à six centimètres (deux pouces) dans la chevre & dans le mouton.

Il importe de faire cette incision en un seul temps, à l'effet de couper à-la fois la peau, les muscles & la panse, parce qu'il est très-essentiel que l'ouverture de ces différentes parties soit uniforme, & qu'elles se correspondent exactement. Si celle de la panse étoit plus grande que celle de la peau & des muscles, il en résulteroit l'épanchement des matières entre ces parties. Il importe donc de tenir le bistouri bien assujetti, de l'enfoncer avec force, & de le retirer avec dextérité, par un mouvement uniforme, en baissant la main de manière à ce que le tranchant agisse de préférence sur la peau, celle-ci présentant plus de résistance que les autres parties.

Dès que cette incision est faite, & même avant qu'elle soit entièrement pratiquée, l'air & les matières commencent à sortir; mais l'évacuation qui s'opéreroit ainsi spontanément, seroit insuffisante; il faut la faciliter, ou par une curette en forme de cuiller, ou en retirant les alimens peu-à-peu avec la main. On comprend qu'il faut que cette

dernière opération soit faite par une jeune personne, afin que sa main & son bras puissent s'introduire aisément par cette ouverture.

La quantité des matières alimentaires, qu'on est forcé d'extraire ainsi de la panse, est toujours très - considérable ; on en retire communément deux à trois pleins seaux ; on y est nécessité & par rapport à l'entassement ainsi qu'au volume réel des matières, & par rapport au degré de fermentation qui les enflle sans cesse. Cette évacuation artificielle a encore pour objet de diminuer le foyer de chaleur qui est excessif, & qui a d'autant plus d'intensité, que ces matières sont en plus grosse masse.

En vidant ainsi la panse, il faut ménager, autant qu'il sera possible, ses parois & les bords de la plaie : des meurtrissures sur les premières de ces parties, ne peuvent qu'être suivies d'effets fâcheux, & des déchiremens seroient inévitablenement funestes. Quant à la seconde, elle se cicatriseroit d'autant plus difficilement, qu'elle auroit été plus fatiguée.

Les médicamens que nous avons prescrits pour l'*indigestion* précédente, conviennent ici également ; mais les breuvages se versent dans la panse, au moyen d'un entonnoir, par l'ouverture qu'on y a pratiquée ; on les continue par cette voie jusques

( 206 )

à ce que la fermentation soit entièrement cessée.

On nétoie soigneusement la plaie de toutes les parties des alimens qui sont attachées à sa surface, avec une éponge, ou du linge, ou des étoupes roulés mollement, imbibés de vin, de bierre, ou de cidre, tiede. Si la plaie paroiffoit fatiguée, il seroit préférable d'employer l'eau-de-vie.

Cette ablution achevée, on recouvre la plaie d'un large plumaceau chargé de térebenthine.

L'animal soulagé au degré qui permet l'emploi de ces derniers soins, il est encore urgent de lui continuer des secours.

On a recours à tous les moyens prescrits contre l'*indigestion*, méphitique simple; ajoutant aux breuvages indiqués dans ce cas, une infusion de plantes aromatiques, telles que la sauge, le thym, l'hysope, la fariette, l'absynthe, &c.; en mêlant par moitié l'infusion dont il s'agit avec ces breuvages.

On persiste dans l'emploi de ces derniers remèdes, jusques à ce que la rumination soit parfaitement rétablie, & ce n'est qu'à cette époque que l'on doit permettre à l'animal de manger.

Il importe de ne lui donner d'abord que des alimens peu sujets à fermenter, tels que les fourrages secs.

A cette époque, l'*indigestion* est regardée comme

complètement guérie , & il ne s'agit plus que de panser journallement la plaie du flanc & de l'estomac , & de la conduire à sa guérison : c'est à quoi on parviendra assez promptement en continuant le traitement que nous avons indiqué précédemment à son égard.

*Traitemen t de l'Indigestion putride simple.*

On a remarqué , dans cette espece d'*indigestion* , que non-seulement les matières , dont l'accumulation dans les estomacs y donne lieu , avoient un caractère de putridité à raison de leur trop long séjour dans ces parties , mais que ces matières y étoient desséchées , durcies , & appliquées contre les parois , de manière à en détacher la membrane sur laquelle elles portent immédiatement . On a vu , de plus , qu'elle est accompagnée d'une météorisation qui peut être , ou plus forte , ou plus faible , & on fait que jusques à ce jour il n'existe aucun moyen pour condenser l'espece d'air qui se développe dans cette circonstance , & qui d'ailleurs gangrene assez promptement les parties des animaux où il séjourne . Il faut donc avoir égard , dans le traitement à opposer à cette *indigestion* , aux circonstances particulières , & aux complications que nous avons fait connoître .

Lorsque la météorisation est peu considérable ,

avril 1792.

( 208 )

on satisfait aux diverses indications qui se réunissent, en combinant les huileux, les spiritueux, avec des salins anti-spasmodiques : tel est un mélange d'huile végétale, non rance, aussi nouvelle que faire se peut, à la dose de douze décagrammes (quatre onces), d'eau-de-vie à celle de dix décagrammes (trois onces), & de sel de nitre (*nitrate de potasse*) à la dose de douze grammes (une once); le tout étendu dans un demi-litre (*chopine*) d'infusion de mélisse ou de menthe. On répète ce breuvage trois heures après l'administration du premier ; on le réitere une troisième & même une quatrième fois, si la météorisation n'est pas entièrement dissipée, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle n'existe plus.

On seconde l'effet de ces remèdes en donnant, dans l'intervalle de ces breuvages, à commencer du second au troisième, une forte décoction de graine de lin & de son, à la dose d'un litre (*pinte*). Il est nécessaire de faire prendre des lavemens composés de la décoction précédente, pendant l'usage de ces médicaments.

La météorisation étant totalement disparue, l'*indigestion* n'est pas encore guérie, & ses effets renâtroient bientôt si on cessoit tout traitement.

Il faut continuer la décoction mucilagineuse & en faire usage autant en breuvages qu'en lavemens,

( 209 )

vemens, jusqu'à ce que l'animal ait évacué abondamment des matières noires & fluides. Ce n'est qu'à cette époque que le feuillet & la panse seront entièrement débarrassés de ce qu'ils renferment de nuisible.

On ne doit permettre l'usage des alimens aux animaux atteints de l'*indigestion* que nous envisageons, que lorsque la ruminaction est parfaitement rétablie.

Les fourrages verts leur seront donnés de préférence, & dans ce cas les racines quelconques seront très-bonnes ; si on les fait cuire avec un peu de sel de cuisine (*muriate de soude*), elles feront encore plus efficaces.

Lorsque la météorisation est plus forte, & que les secours sont insuffisants pour la faire disparaître, on a recours à la ponction de la panse ; on la pratique comme nous l'avons indiqué précédemment. Du reste, on se conduit ainsi que nous venons de le prescrire.

*Traitemen t de l'Indigestion putride, accompagnée de la dureté de la panse.*

Outre les indications, qui font l'objet de l'*indigestion* précédente, que nous avons à remplir dans l'*indigestion* putride, accompagnée de la dureté de la panse, nous devons encore débarrasser cette

*Année 1792.*

O

( 210 )

dernière poche des matières qui y sont accumulées : nous devons aussi reconnoître si l'accumulation, à laquelle il s'agit de remédier, n'a pas pour cause des corps arrêtés dans le bonnet.

Le premier secours à apporter à cette *indigestion* est d'ouvrir le flanc gauche, suivant le procédé que nous avons décrit pour l'*indigestion* méphitique, compliquée de la dureté de la panse, & d'en retirer les matières par les moyens qui y sont proposés.

Si on soupçonne que l'amas qui s'est fait de ces matières, dépend de corps étrangers situés dans le bonnet, il faut agrandir suffisamment l'ouverture du flanc, pour que l'artiste puisse aller chercher lui-même ces corps dans cette poche.

On profite de cette ouverture pour verser dans l'estomac les breuvages prescrits en dernier lieu. On se conduit, pour les suites de cette *indigestion*, de la même manière que pour la précédente ; & eu égard à la plaie du flanc gauche, ainsi que nous l'avons indiqué.

Les moutons sont, en général, moins exposés à ces deux dernières *indigestions* que les bêtes à cornes ; il est rare lorsqu'elle existe en eux d'être obligé d'avoir besoin de tous les moyens que nous venons de prescrire, & il suffit le plus souvent, après l'administration d'un ou deux breuvages mu-

cilagineux à la dose d'un double décilitre (demi-septier), de les envoyer sur des pâturages tendres. Heureusement, pour les cultivateurs, que ces *indigestions*, n'arrivent à ces animaux qu'à la fin d'un hiver rigoureux, qui a forcé à les tenir trop long-temps au sec, & dans le temps même où on peut les laisser pâturez les fanes des céréales. Cette nourriture les purge & vide bientôt les estomacs ; mais il est bien important de ne le faire qu'avec ménagement, puisque nous avons reconnu que ces végétaux sont une des causes de l'*indigestion méphitique*, lorsque les moutons en mangent une trop grande quantité à la fois.

*Traitemen et  
de la panse.*

Les causes de cette *indigestion* étant des corps étrangers qui agissent, ou mécaniquement sur les parois des estomacs, ou par les parties corrosives qui les composent, il paraît, au premier coup-d'œil, que le moyen auquel on doit d'abord avoir recours pour la combattre, consiste à ouvrir la panse par le flanc gauche, & à en retirer ces corps nuisibles. Si on considère cependant qu'il en est qui peuvent être divisés, atténués, souvent en petites parties, dans la masse alimenteuse; que même quelques-uns sont déjà parvenus dans le

O 2

( 212 )

feuillet, dans la caillette & au-delà, on sent l'insuffisance de ce secours, secondé même d'ablutions abondantes dans la panse. Nous n'avons garde cependant d'y renoncer; mais avant de nous en occuper, nous indiquerons ceux qui sont nécessaires pour en assurer l'efficacité, & qui, employés seuls, ont assez souvent réussi.

Ces secours sont le lait donné en abondance. On en fait prendre un litre (pinte) à la fois, & on réitere cette dose toutes les demi-heures jusqu'à ce que les accidens soient cessés.

Si on prévoyoit que la quantité du lait dont on peut disposer soit insuffisante, on se hâteroit de faire une décoction très-mucilagineuse avec parties égales de son & de graine de lin, dans laquelle on ajouteroit un peu d'huile d'olive. On donneroit cette décoction à une dose égale à celle du lait. On doit aussi la faire prendre en lavement.

Si malgré l'usage de ces remèdes, les symptômes d'anxiété qui caractérisent cette *indigestion* subsistoient; si même ces symptômes étoient très-alarmans dès le principe de la maladie, il faudroit se hâter d'ouvrir la panse, d'en retirer une très-grande partie des alimens qu'elle contient; on y verseroit ensuite, par cette ouverture, les breuvages précédens, à la dose de huit à dix litres (pintes).

( 213 )

Comme il importe, dans une circonference de ce genre, de laver tout le canal alimentaire, d'empêcher les matières de séjournier long-temps sur la même partie, & par conséquent de les différencier, de les entraîner & de les évacuer, on versera de nouveau dans la panse une pareille quantité de la liqueur indiquée, dès qu'on s'apercevra que la première aura passé. Il faut, à cet effet, surveiller de suite le traitement dont il s'agit; car le fluide versé dans la panse, a bientôt franchi ce viscere, & le plus souvent il passe instantanément dans la caillette; celle-ci s'en décharge à son tour très-promptement dans les intestins: ainsi le plus long délai qu'on doit mettre entre ces espèces d'ablutions, ne peut être que d'une demi-heure à trois quarts-d'heure.

On les continuera jusqu'à la cessation des signes d'anxiété; observant de diminuer la dose du liquide qu'on introduira de nouveau dans la panse, à mesure que ces signes diminueront d'intensité.

Alors on ferme la plaie avec les précautions & les moyens que nous avons indiqués.

Ce pansement fait, on revient à l'usage des breuvages & des lavemens prescrits, jusqu'à ce que l'animal évacue copieusement, & qu'il soit rétabli.

Quant à la nourriture, on ne la lui permettra qu'autant que la rumination s'exécutera.

O 3

( 214 )

La tuméfaction sous la ganache , dont nous avons fait mention , étant le produit d'erosions dans la bouche , & dans le pharynx , on doit injecter dans ces parties , à la faveur d'une seringue , des gargarismes d'eau miélée acidulée avec le vinaigre.

*EXPLICATION de la Planche , représentant  
les instrumens propres à la ponction de la  
panse dans les météorisations.*

*Figure premiere.* Bistouri pour ouvrir la panse.

*A.* Borne du tranchant.

*B.* Partie du dos qui est tranchante.

*C.* Partie de lame en bande , de l'épaisseur du dos dans toute son étendue , qui précède le tranchant. Elle est destinée à recevoir , au besoin , l'index & le pouce appuyés sur son plat.

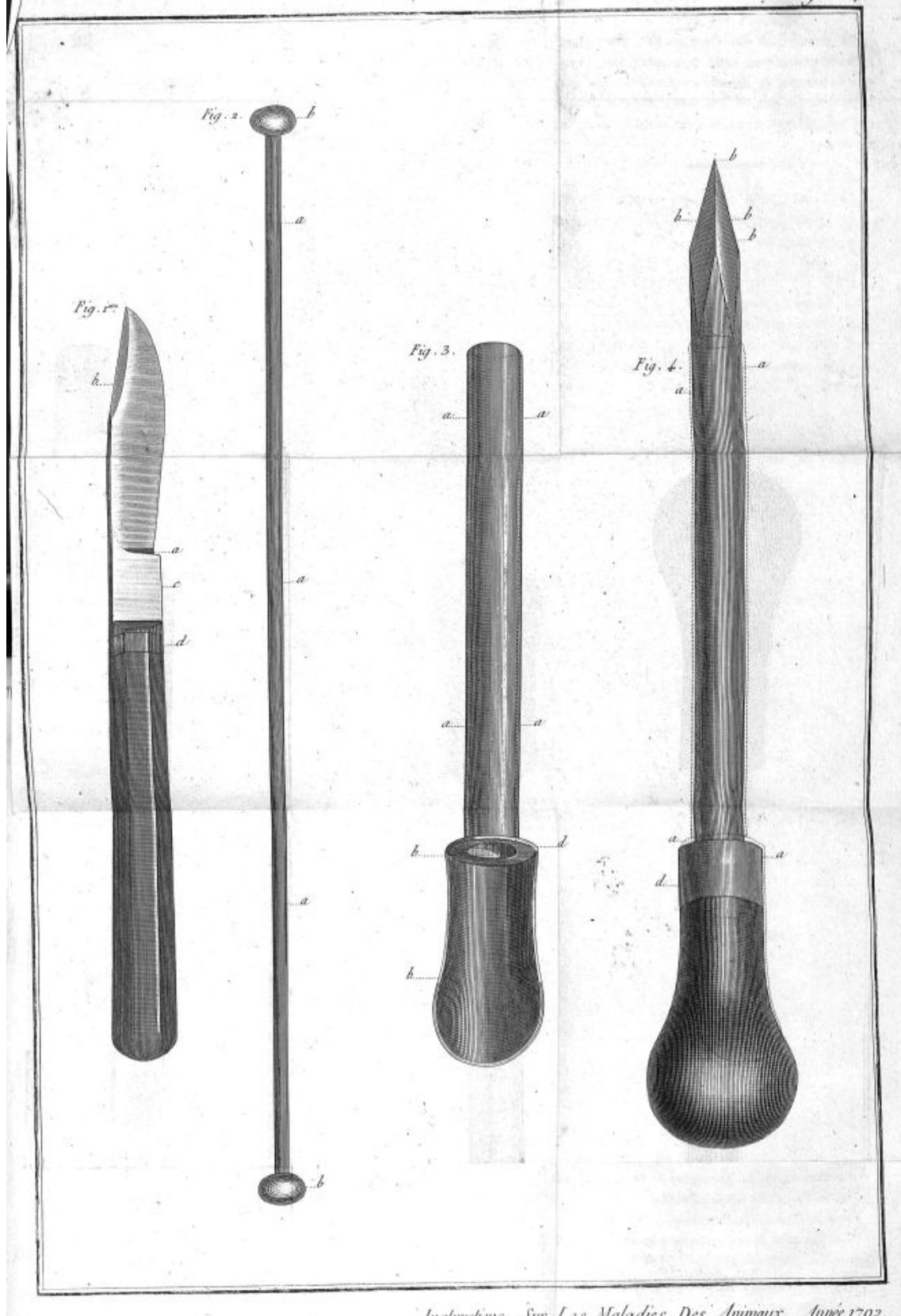
*D.* Virole du manche.

*Figure deuxième.* Sonde boutonnée pour introduire dans la panse au travers de la canule , par l'une ou l'autre de ses extrémités.

*AAA.* Tige de la fonde.

*BB.* Boutons de fer terminant les extrémités de la fonde.

*Figure troisième.* Canule de cuivre argentée ,



Instructions Sur Les Maladies Des Animaux. Année 1792.



( 215 )

d'argent, ou de fer blanc, vue seule, & dans laquelle est engagé le troisquart, *figure quatrième*, lorsqu'on le plonge dans la panse.

*AAAA.* Pointé blanc, qui regne de chaque côté sur sa longueur, & qui indique la largeur du vide de la canule.

*B.* Ouverture de la canule, pour introduire le troisquart & la sonde.

*C.* Pavillon de la canule qui s'applique sur le manche.

*D.* Anneau plat, fixé à la canule & au pavillon, appliqué sur l'extrémité antérieure du manche.

*Figure quatrième. Troisquart.*

*AAAA.* Pointé qui est le long des côtés de la tige & sur une partie du manche ; il indique l'épaisseur de la canule, *figure troisième*, autour de cette partie.

*B.* Pointe du troisquart.

*BBB.* Tranchans qui vont jusqu'à la pointe du troisquart : ces tranchans résultent des trois biseaux aplatis pris entr'eux sur l'épaisseur de la tige.

*D.* Virole de fer qui termine & qui recouvre la partie antérieure du manche.

*Ceux qui désireront ces instrumens, pourront s'adresser au C. Bertin, coutelier de l'École vétérinaire d'Alfort, rue Saint-Victor, près la Place Maubert, à Paris.*

## DE LA FORTRAITURE.

PAR LE C. CHABERT.

**I.** *La fortriture* est une maladie spasmodique & inflammatoire de toutes les parties du corps. Les viscères sanguins sont plus ou moins affectés, ainsi que les glandes, les muscles, les aponévroses, les membranes & les nerfs. L'éréthisme est général : il se fait une colliquation assez prompte du tissu graisseux ; l'animal malade maigrît & dépérît promptement. Cette maladie est plus fréquente dans le cheval que dans le mulet et l'âne.

### *Symptômes.*

**II.** L'animal *fortrait* est fébrifiant, dégoûté & abattu ; la chaleur de la bouche est plus ou moins forte, & l'air expiré est plus ou moins chaud ; pour l'ordinaire, le goût est dépravé, la langue épaisse & chargée d'un sédiment terreux, soit par l'effet de la maladie, soit par rapport à la terre & au plâtre, que l'animal dévore lorsqu'il est à la portée des murs ou du sol ; il mange quelquefois ses couvertures, ses longes ; il est, sur-tout, très-avide du cuir. La soif est plus ou moins grande ; elle est aussi quelquefois, mais très-rarement, éteinte, quoique la chaleur de la bouche soit extrême.

Les yeux sont animés, ardents, & la conjonctive réfléchit une couleur rougeâtre ; l'artere est dure, sans action ; le pouls est petit, intermittent ; l'animal frissonne après avoir bu, ou après avoir fait quelques pas, ou quelqu'exercice léger ; alors le pouls est comme effacé, & il laisse des intervalles très-considerables entre les pulsations ; les oreilles sont chaudes ou froides alternativement ; elles sont basses, ou elles sont tenues élevées convulsivement ; le poil est piqué & la peau est séche ; celle-ci adhère aux chairs & même aux os, à mesure que le mal fait des progrès, & l'animal paroît maigri beaucoup plus qu'il ne l'est réellement, ce qui est dû à la tension excessive de toutes les parties.

Le malade tombe dans l'anxiété ou dans la stupeur : dans le premier cas, il frappe le sol avec les pieds des extrémités antérieures ; il se couche & se releve souvent ; dans le second, il reste immobile sur ses quatre extrémités & ne se couche point ; les muscles abdominaux sont tendus, roides, douloureux & spasmodiquement contractés ; leur rétraction forme une espece de corde roide & tendue, qui regne le long du bord des fausses côtes jusqu'aux flancs ; elle est toujours accompagnée de la voûture de l'épine, de la rentrée des flancs, du rapprochement des extrémités ; & cette ré-

traction, enfin, des muscles abdominaux, établit le symptôme pathognomonique de la *forrature*.

Les animaux qui périssent de cette maladie, ou de ses suites, meurent, en quelque sorte atrophiés, après avoir éprouvé des toux opiniâtres, des flux par les naseaux, qui dégénèrent le plus souvent en morve, ou en diarrhée colliquative, le diabète, le farcin, &c.

#### *Ouverture des Cadavres.*

III. L'ouverture des cadavres fait reconnoître une inflammation générale ou particulière dans les viscères de la poitrine & du bas-ventre; le racornissement des intestins & de l'estomac; des ulcères dans l'intérieur de ces viscères, causés par une plus ou moins grande quantité de vers dont ils sont farcis (1); on y trouve souvent des dépôts, ou des obstructions dans le mésentère & dans les viscères sanguins; le desséchement du tissu graisseux, la dilacération de l'épiploon, la suppuration

(1) Nous avons vu l'estomac, dans plusieurs chevaux, renfermer des dépôts de matière purulente qui en occupaient le quart & même le tiers. Ces dépôts sont entre les tuniques, & principalement dans la membrane épidermoïde ou aponévrotique. Il y a dans le cabinet de pathologie de l'École vétérinaire d'Alfort plusieurs estomacs dans lesquels on rencontre ces désordres.

( 219 )

& l'ulcération des reins (1), enfin des corps étrangers de toute espèce, tels que des égagropiles, des calculs, des épingle, des cloux, &c. renfermés dans l'estomac ou dans les gros intestins. On a vu tous les gros vaisseaux du bas-ventre, artères & veines, remplis de sang coagulé, & ce fluide ainsi concret & adhérent aux parois des vaisseaux, laisser dans son milieu un canal pour le passage de celui qui étoit fluide.

*Cause.*

IV. Les causes de cette maladie sont un travail excessif, la sécheresse, la chaleur de l'atmosphère, une nourriture échauffante & le défaut d'eau salubre.

Les chevaux délicats sur la boisson en sont souvent affectés, sur-tout lorsqu'on les fait voyager, parce qu'ils refusent opiniâtrément de s'abreuver de l'eau qui diffère en qualité de celle à laquelle ils sont habitués.

Elle est fréquente encore dans les jeunes chevaux qui ont été trop promptement retirés des pâturages, lorsqu'on n'a pas eu la précaution de leur donner le vert au printemps.

Les chevaux de remonte qui pâtissent dans les

---

(1) On ne trouve le plus généralement qu'un seul rein d'affecté.

( 220 )

routes, ou qui sont mal nourris à leur arrivée au corps, y sont fort sujets.

On l'a vu naître à la suite d'un exercice ordinaire, les liqueurs s'étant appauvries & embrasées par la suppression de la nourriture, un palfrenier ayant distrait à son profit l'avoine qui formoit la ration journaliere de l'animal.

Le vert de léche qui ulcère & déchire la bouche des chevaux & qui irrite leurs entrailles la rend très-fréquente.

Elle a été, dans les étalons, la suite de l'excès de la perte de la semence & d'une nourriture échauffante donnée pour en provoquer la sécrétion.

Les jumens lascives y sont assez sujettes; les animaux dont on exige des courses rapides & de longue haleine, sans les y avoir préparés, deviennent souvent *fortrais*; en général, ceux d'un tempérament bilieux, ardent & emporté; ceux dont les jarrets sont droits, y sont plus exposés que les autres.

#### *Traitemen.*

V. Le traitement ne sauroit être le même dans toutes les circonstances de cette maladie; il varie suivant les causes qui la développent & selon ses progrès. Nous allons indiquer les moyens qui y conviennent essentiellement. Nous renvoyons pour le traitement des maux dans lesquels cette maladie

dégénère, aux articles qui traiteront particulièrement de ceux-ci.

1<sup>o</sup>. La *fortiature* dépend-elle d'un travail excessif? Il seroit dangereux de condamner l'animal à un repos parfait. Il seroit plus dangereux encore de continuer le même exercice : on doit se borner à le faire promener matin & soir ; on lui donnera de l'orge grué & macéré dans l'eau, pendant douze à dix-huit heures ; on lui présentera de l'eau blanche nitrée, & on la lui renouvelera souvent ; on lui administrera deux ou trois lavemens emolliens (n°. 12) (1) par jour ; on lui fera prendre matin & soir, le breuvage tempérant (n°. 1) ; on le saignera à la jugulaire le surlendemain, & on tirera un kilogramme (deux livres) de sang ; on répétera cette opération jusqu'à ce que le pouls soit assoupli ; on continuera le même traitement l'espace de huit à neuf jours.

2<sup>o</sup>. Provient-elle de la sécheresse, ou de la chaleur de l'atmosphère? Le même traitement & les bains de rivière en triompheront bientôt.

3<sup>o</sup>. Est-elle la suite d'une nourriture échauffante? La poitrine souffrira, & son état maladif s'annoncera par une toux séche : en ce cas, on abreuve l'animal avec de l'eau miélée & nitrée (n°. 16) ; on

---

(1) Voyez les formules à la fin du Mémoire.

lui fait prendre des breuvages adoucissans & calmans ( n°. 2 ), des lavemens émolliens ( n°. 2 ); on le saigne comme ci-dessus ; on lui tient dans la bouche des billots renfermant des substances bêchiques adoucissantes ( n°. 20 ) ; on lui donne pour nourriture le son mouillé , la paille de froment dans laquelle on mêle un peu de foin.

4°. Celle qui a pour cause le défaut de boisson , sera traitée par les délayans , aiguisés par le sel de tartre ( *tartre crud* ), & le sel de nitre ( *nitrate de potasse* ), formant le breuvage ( n°. 3 ) ; on le donnera à grandes doses & on en répétera souvent l'administration dans la journée. Il faut choisir l'eau la plus pure possible pour abreuver l'animal , & la lui lancer dans la bouche avec une seringue , s'il refuse de la boire ; on doit employer , de plus , les lavemens émolliens ( n°. 12 ), & ne pratiquer la saignée que le troisième ou le quatrième jour de ce traitement. On ne la répétera qu'autant que l'inflammation l'exigera.

5°. La *fortraiture* qui affecte , au printemps , les jeunes chevaux , cede facilement au vert d'escourgeon ( *hordeum hexasticon* ) de bonne qualité , peu avancé , & lorsqu'il a été semé dans un terrain assez bon pour n'exiger qu'une très-petite quantité de fumier. Celui qui est épié , celui qui est fumé par la poudrette , n'est pas d'une aussi bonne qualité.

( 223 )

L'orge avancé & épié peut même causer cette maladie. Le bon vert de prairie est encore excellent: il faut avoir soin de donner du son mouillé matin & soir.

6°. Celle qui affecte les étalons, ensuite de la monte, se traite par les corroborans ( n°. 18 ), que l'on donne quelques heures après avoir fait avaler un breuvage adoucissant & tempérant ( n°. 4 ); par des lavemens calmans ( n°. 3 ); par une nourriture choisie, telle que l'orge macéré, la racine d'aunée, le miel &c., formant la panade ( n°. 19 ). Le vert donné lorsque l'animal est jeune, s'il n'a pas de fièvre, si la digestion se fait bien, est aussi un excellent moyen.

7°. Dans les jumens lascives; par la saignée, les anti-aphrodisiaques en breuvages ( n°. 5 ) & en lavemens ( n°. 14 ); les bains de rivière & une nourriture humectante, telle que le vert de prairie en y abandonnant l'animal, & le son de froment cuit avec le miel.

8°. Dans les chevaux en qui elle est l'effet de l'ardeur, elle cede à quelques saignées partielles, que l'on renouvelle les deux premiers jours seulement, afin de ne pas précipiter l'animal dans une faiblesse qui deviendroit funeste; on en favorise l'effet par les délayans & les calmans ( n°. 6 ), & par les autres soins prescrits pour la *fortrature* qui est la suite d'un travail excessif.

( 224 )

9°. Les chevaux *fortraits*, dans lesquels le goût est dépravé, exigent plus particulièrement les sels alkalis, étendus dans des véhicules appropriés (n°. 7). On a recours ensuite aux autres moyens que la maladie & le tempérament indiquent.

10°. Le moment du frisson demande un ou deux breuvages diaphorétiques (n°. 8), le bouchonnement & des couvertures de laine. Si la chaleur qui suit ce frisson est peu forte, on continue ces mêmes diaphorétiques auxquels on ajoute une légère dose de tartre stibié (*tartrite d'antimoine*) (n°. 9); mais si elle est plus forte & plus marquée, on donne ce sel antimonial dissous dans la décoction de viperine (n°. 10), & on le fait prendre en grand lavage, jusqu'à ce que la sueur soit passée; on revient ensuite aux moyens indiqués d'après la cause de la maladie.

Un objet de la plus grande importance est de ne point saigner & de ne point employer de médicaments actifs pendant le frisson & pendant le temps de la chaleur qui le suit; les lavemens ne doivent être administrés qu'après la cessation de cette chaleur, & lorsque la maladie sera dans l'espèce de repos appellé rémission. Les alimens solides ne seraient pas moins dangereux. On pourra donner des boissons tièdes, mielées & coupées avec le breuvage (n°. 10), soit dans le temps du frisson, soit dans celui de la chaleur qui le suit.

Le

( 225 )

Le moment du frisson permet encore l'emploi des bains de vapeurs sous le ventre. On en favorise l'effet, en empêchant la dissipation des vapeurs par une couverture qui tombe jusqu'à terre, & qui enveloppe le sujet, pendant que l'eau, ou la décoc-tion émolliente, s'évapore sous le corps de l'animal. Lorsqu'il est bien pénétré de vapeurs, le second temps de l'accès commençant à s'éteindre, & la sueur étant sur sa fin, on le secoue en le bouchonnant avec vivacité, & pendant un espace de temps assez long : on finit par l'envelopper de plusieurs couver-tures sèches, sous lesquelles s'achève la transpi-ration. On place l'animal de façon à ce qu'il puisse se livrer au repos le plus complet, sans être distraï ni inquiété.

110. La douleur & la tension des muscles abdo-minaux exigent des onctions d'onguent populeum, après l'usage de trois ou quatre bains de vapeurs. Ce n'est que lorsque cette tension & cette douleur feront dissipées, que la fièvre & l'inflammation s'appaiseront ; alors on administrera les lavemens (n°. 15), & les breuvages purgatifs (n°. 11) ; ces breuvages feront donnés le matin, l'animal étant à jeun ; on en continuera l'usage tous les jours, jusqu'à ce que l'évacuation soit opérée ; on fait prendre, dans le courant de la journée, quelques-uns des breuvages prescrits, selon la nature des

Année 1792.

P

causes de la maladie. Pendant l'action du purgatif on administrera des boissons théiformes ( n°. 17 ), & on les donnera avec la corne aux animaux qui les refuseront.

*Traitemenr dans le cas de Complications.*

VI. Outre ces traitemens particuliers & généraux, il est encore des attentions à avoir relativement aux complications qui se rencontrent dans cette maladie. L'inflammation est générale, ainsi que nous l'avons dit ( I ), mais l'expérience nous a appris & nous apprend tous les jours, qu'elle affecte quelquefois plus particulièrement certains organes que les autres, les épi-phénomènes qui en résultent, & leurs effets lorsqu'ils sont considérables, ne doivent pas être confondus avec les symptômes propres à la *fortrature* ( III ) : ils demandent qu'on s'en occupe spécialement.

Si c'est la membrane pituitaire qui est dans ce cas, il y aura, outre les symptômes décrits, un ébrouement fréquent, une distillation par les naissaux d'une sérosité, ou claire, ou sanguinolente, ou jaunâtre; alors il faudra ajouter au traitement indiqué, des fumigations d'eau chaude vinaigrée, que l'on fera humer à l'animal.

Si c'est l'arrière-bouche, c'est-à-dire, le larynx & le pharynx, les parotides seront tuméfiées & douloureuses; la boisson que l'animal prendra, for-

tira & tombera par les naseaux, la respiration sera laborieuse, &c.; cette circonstance exige qu'on injecte dans cette cavité des décoctions de plantes déterfives, telles que celles d'aigremoine & de feuilles de ronce, aiguisees avec l'oximel jusqu'à une agréable acidité. On appliquera sur les glandes tumefiées des cataplasmes anodins ( n°. 22 ), après avoir onctionné ces parties avec l'onguent populeum.

Si l'inflammation affecte les poumons, il y aura toux seche & opiniâtre, flux par les naseaux d'une humeur purulente & diversement colorée, oppression, tuméfaction des glandes lymphatiques logées sous l'auge, &c.; les vésicatoires fortement appliqués sur les parties latérales du thorax en arrière du coude, l'opiat ( n°. 21 ), & le breuvage ( n°. 2 ), ainsi que quelques saignées partielles, mettront fin à cet état.

Si c'est le foie dans lequel réside l'inflammation, l'animal voûte l'épine en contre-haut, ses urines sont extrêmement colorées, & en petite quantité; la soif est considérable; la bouche est toujours seche & la langue aride, l'animal est extrêmement roide, &c.; cet état cédera au lait de beurre que l'on donnera en breuvage, après l'avoir coupé avec celui formulé ( n°. 3 ).

Si c'est dans les reins, il y a coliques, douleur & tuméfaction dans les glandes inguinales, dans

( 228 )

le cordon spermatique, roideur dans l'arriere-main, claudication de l'une des extrémités postérieures, difficulté d'uriner, diminution ou suppression de cette liqueur, ce qui indique l'usage du breuvage (n°. 5), coupé avec le lait de beurre, qu'on donnera aussi en lavemens, & des onctions d'onguent populeum sur les parties tuméfiées ; ces onctions seront renouvelées tous les jours, & on aura l'attention d'ôter l'onguent mis la veille, avant d'en mettre de nouveau.

On voit, au surplus, que ces traitemens particuliers, changent peu l'ordre de celui qui convient à la maladie essentielle, & qu'ils doivent & peuvent marcher de concert. C'est aux artistes à se conformer aux indications à remplir, & à se régler d'après les cas & les circonstances dans lesquels ils se trouvent ; cette maladie étant, dans la médecine vétérinaire, la plus embarrassante & la plus difficile à combattre, relativement aux différences & aux nuances qui se montrent dans les symptômes. Il est une infinité de chevaux *portraits* (les symptômes inflammatoires étant dissipés) qui ne se rétablissent jamais parfaitement que par un régime exact, continué pendant long-temps, & le plus souvent par le vert d'orge d'escourgeon, le mieux choisi, & donné au printemps.

On comprend, au surplus, que celle qui a sa source

( 229 )

dans les vers qui détériorent les viscères de la digestion, & qui appauvissent les sucs digestifs, ne peut être combattue que par des anthelmintiques puissans (1).

La *forrature*, au reste, qui a pour cause le défaut d'aplomb des membres, leur douleur & leur vétusté, a été & sera constamment incurable.

### *FORMULES MÉDICINALES.*

#### *Breuyages.*

( N°. 1.) Prenez oseille, pourpier, laitue, de chaque deux poignées ; faites bouillir dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau ; coulez, ajoutez oximel simple trois décagrammes (une once), sel de nitre quinze grammes (une demi-once).

( N°. 2.) Prenez fleurs de coquelicot une poignée, racine de guimauve trois décagrammes (une once) ; son de froment une jointée ; faites bouillir la racine dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau jusqu'à la réduction d'un litre (pinte) ; ajoutez les fleurs sur la fin de l'ébullition ; retirez du feu ; laissez infuser deux heures ; coulez, ajoutez camphre sept à huit grammes (deux gros), dissous dans un jaune d'œuf.

( N°. 3.) Prenez laitue, pariétaire, bourrache,

(1) Voyez le *Traité des maladies vermineuses*.

( 230 )

vipérine & chicorée sauvage , de chaque deux poignées ; tartre de vin , douze décagrammes ( quatre onces ) ; sel de nitre trois décagrammes ( une once ) ; faites bouillir dans six litres ( pintes ) d'eau , jusqu'à ce que les plantes soient cuites ; coulez , ajoutez miel dix hectogrammes ( deux livres ) , & donnez à la dose d'un litre ( pinte ) , qu'on réitérera toutes les six heures .

( N°. 4. ) Prenez navets coupés par quartier cinq hectogrammes ( une livre ) ; feuilles d'oseille , une poignée ; faites bouillir dans eau commune , trois demi-litre ( trois chopines ) ; retirez du feu lorsque les navets seront cuits ; coulez , ajoutez miel cinq à six hectogrammes ( huit onces ) ; camphre sept à huit grammes ( deux gros ) , après l'avoir dissous dans un jaune d'œuf .

( N°. 5. ) Prenez semences de pavots blancs , racine de guimauve , de chaque trois décagrammes ( une once ) ; semences froides , ou racine de nymphéa cinq décagrammes ( une once & demie ) ; écorce de faule douze décagrammes ( quatre onces ) ; sel de nitre trois décagrammes ( une once ) ; tartre de vin six décagrammes ( deux onces ) ; faites bouillir dans quatre litres ( pintes ) d'eau , jusqu'à ce que ces substances aient rendu leur mucilage ; coulez , ajoutez camphre quatre grammes ( un gros ) , après l'avoir fait dissoudre dans deux grammes

( 231 )

( un demi-gros ) d'eau de Rabel; méllez & donnez, partie le matin & partie le soir.

( N°. 6.) Prenez breuvages ( n°s. 2 & 3 ), de chaque, parties égales; & donnez un litre ( pinte ) de ce mélange toutes les six heures.

( N°. 7.) Prenez pommes de houblon six décagrammes ( deux onces ); mille pertuis , marrubé blanc, de chaque une poignée; safran deux grammes ( un demi-gros ); aloès quatre grammes ( un gros ); agaric blanc feize grammes ( quatre gros ); sel de tartre trois décagrammes ( une once ); eau, deux litres ( pintes ); faites bouillir jusqu'à réduction de trois demi-litres ( trois chopines ); coulez & donnez-en deux doses; l'une le matin & l'autre le soir.

( N°. 8. ) Prenez fleurs de sureau, une demi-poignée; jetez dans eau bouillante, un demi-litre ( chopine ); laissez infuser une demi-heure; coulez avec expression ; ajoutez sel ammoniac huit grammes ( deux gros ), & donnez, le breuvage étant plus que tiède.

( N°. 9. ) Prenez sauge, menthe, de chaque une demi-poignée; tarré stibié ( tartrite d'antimoine ) deux grammes ( un scrupule ); jetez dans un litre ( pinte ) d'eau bouillante ; passez & donnez comme le précédent.

( 232 . )

( N°. 10.) Prenez vipérine, une forte poignée; tartre stibié deux grammes (un scrupule); faites bouillir dans un litre (pinte) d'eau pendant l'espace de quelques minutes; laissez infuser, coulez & donnez.

( N°. 11.) Prenez aloès trois décagrammes (une once) ; vinaigre tartarisé douze décagrammes (quatre onces); jetez dans un demi-litre (chopine) d'eau bouillante; laissez infuser & donnez le matin, l'animal étant à jeun, & n'ayant pas eu à souper la veille.

*Lavemens.*

( N°. 12.) Prenez son de froment, une jointée; faites bouillir dans eau, trois demi-litres (trois chopines); coulez & donnez.

( N°. 13.) Prenez breuvage (n°. 4), & donnez pour un lavement.

( N°. 14.) Prenez breuvage (n°. 5), & donnez pour un lavement.

( N°. 15.) Prenez feuilles de séné neuf décagrammes (trois onces); mercuriale ou poirée, une poignée; sel de cuisine douze décagrammes (quatre onces); faites bouillir pendant un quart-d'heure dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau; coulez & donnez après avoir vidé l'animal.

( 233 )

*Boillons.*

( N°. 16.) Prenez eau un plein seau, ajoutez miel cinq hectogrammes ( une livre ); sel de nitre trois décagrammes ( une once ); faites boire à l'ordinaire.

Si l'animal refuse cette boisson, faites fondre ces substances dans un litre ( pinte ) de décoction de son, & donnez-la lui avec la corne, après qu'il sera abreuvé d'eau pure.

( N°. 17.) Prenez sel de cuisine six décagrammes ( deux onces ); petite sauge, pimprenelle, aigremoine & vipérine, de chaque deux poignées; jetez dans huit litres ( pintes ) d'eau bouillante, laissez infuser pendant deux heures ; coulez & donnez avec la corne, lorsque les animaux refuseront de la boire.

*Panades.*

( N°. 18.) Prenez pain de froment, ou de seigle dix hectogrammes ( deux livres ); farine d'orge, cinq hectogrammes ( une livre ); navets, carottes ou panais, ou pommes de terre, de chaque cinq hectogrammes ( une livre ); faites cuire dans suffisante quantité d'eau, pour faire une bouillie légèrement épaissie ; ajoutez sel de cuisine douze décagrammes ( quatre onces ) ; lait, deux litres ( pintes ); méllez & donnez dans le courant de la journée.

( 234 )

( N°. 19.) Prenez fruits d'églantier, ou cormes; ou prunes seches, ou d'épine-vinette, ou coings frais ou secs, cinq hectogrammes ( une livre ); mondez ceux de ces fruits qui ont besoin de l'être; faites cuire dans quatre litres ( pinto ) d'eau & deux litres ( pinto ) de vin, passez avec expression; ajoutez poudre d'aunée, douze décagrammes ( quatre onces ); sel de cuisine neuf décagrammes ( trois onces ); miel, cinq hectogrammes ( une livre ); mêlez & donnez avec la corne en quatre doses, dans la journée.

*Billot.*

( N°. 20.) Prenez figues grasses, cinq ou six; miel, six décagrammes ( deux onces ); poudre de racine de guimauve seize grammes ( demi-once ); mêlez, broyez & placez pour un billot.

*Opiat.*

( N°. 21.) Prenez blanc de baleine trois décagrammes ( une once ); kermès minéral (*oxide d'anthimoine sulphure rouge*) deux grammes ( un demi-gros ); miel douze décagrammes ( quatre onces ); incorporez toutes ces substances par le moyen de la trituration; faites-les prendre avec une spatule, & donnez par-dessus le breuvage ( n°. 3 ).

*Cataplasme anodin.*

( N°. 22.) Prenez mie de pain effraîtee, une

quantité proportionnée à la grandeur de la partie sur laquelle il doit être appliqué; faites cuire dans suffisante quantité de lait; retirez du feu; ajoutez deux jaunes d'œufs; appliquez tiéde.

### DES VACHES RONGEANTES.

PAR LE C. FLANDRIN.

**O**N nomme *vaches rongeantes* ceux de ces animaux qui ont l'habitude de ronger leur crèche, de manger le bois sec & dur, les longes & les autres corps qui se trouvent à leur portée.

Ce vice doit être regardé comme un véritable tic. Il est constaté, d'après l'expérience, qu'il peut se développer spontanément dans une vache, sans aucune cause apparente; mais il est également certain, ensuite d'observations répétées, qu'il se gagne par imitation. La vache qui a contracté ce défaut, détermine les vaches qui l'avoisinent à l'imiter; & ainsi de proche en proche, jusqu'à ce que toutes celles de l'étable en soient affectées.

#### Sympômes.

Les *vaches rongeantes* ne restent pas long-temps en bonne santé: elles maigrissent plus ou moins sensiblement, elles grincent les dents, la quantité de leur lait diminue, il perd de sa couleur blanche, sa confiance s'altère, il devient féroce, il acquiert une

( 236 )

odeur pénétrante & étrangère à sa nature ; il tourne, il se décompose aisément, il devient de moins en moins crémeux, enfin il se détériore au point de cesser d'être propre aux usages économiques.

Accompagné de ces symptômes, ce vice est une maladie grave : le goût devient entièrement dépravé, la vache mange les plâtres, les cuirs, & tout ce qui a un goût acre & salé. La peau s'attache, elle devient dure & épaisse, le poil se hérisse, la toux se montre, & le marasme qui survient, conduit bientôt l'animal à la mort.

Il est rare que les propriétaires laissent faire à cette maladie des progrès aussi considérables, & qu'ils attendent qu'elle se termine par la mort. Ils ont la précaution de vendre au boucher la vache qui en est atteinte, dès la plus légère apparition de quelques-uns des accidens énoncés.

#### *Ouverture des Cadavres.*

L'ouverture des vaches mortes de cette maladie, montre, le plus souvent, tous les désordres qu'entraîne la phthisie pulmonaire, & ces effets portent à penser que le tic dont il s'agit ne peut être considéré dans ce cas, que comme un effet symptomatique de cette maladie.

Dès recherches plus étendues sur la nature du tic prouvent encore, qu'à la phthisie pulmonaire dont

( 237 )

il est un accident, se complique constamment l'existence des acides dans les estomacs & dans les intestins, ainsi que celle des vers dans ces cavités : elles font présumer que ces derniers effets, sont la cause prochaine qui détermine l'action de ronger : ils sont d'ailleurs bien propres, à raison des dérangemens qu'ils occasionnent dans l'économie animale, à accélérer le développement de la phtisie pulmonaire.

Ces dernières causes du tic portent aussi à penser que sa communication, d'une vache à toutes celles d'une étable, communication regardée généralement comme une suite de l'imitation, dépend certainement de ce que ces causes sont communes à tous les animaux qui l'habitent, & qu'elles donnent lieu à cette disposition plutôt dans les unes & plus tard dans les autres ; & dans cette circonstance il en est ainsi que dans toutes celles malheureusement trop fréquentes, où on voit tout un troupeau participer à des causes générales qui peuvent influer de la même maniere, sur la santé des animaux qui le composent, & y produire la même maladie.

On a observé, & on observe cependant aussi, qu'une vache rongeante, transplantée dans une étable renfermant des vaches exemptes de ce défaut & qui paroisoient fort saines, ne tardoient pas à y

( 238 )

communiquer cette cruelle disposition : alors se gagne-t-elle par imitation, ou la maladie cachée dans la vache qui en est atteinte, & dont elle est un indice, se propage-t-elle dans les vaches en qui la disposition dont il s'agit se montre, & les premières racines qu'elle jette en sont-elles la cause ? Ce qui est vrai, c'est que les vaches, ou ne tombent pas malades, & gardent cette habitude sans paraître en souffrir, ou elles n'en souffrent que fort tard. Ces derniers faits sont rares, à la vérité, mais ils suffisent pour faire présumer que le vice que nous examinons s'acquiert aussi par l'imitation, & que si les vaches qui l'ont acquis ainsi, tombent dans l'état décrit précédemment, c'est, ou parce que le tic est en lui-même nuisible à certains individus, ou parce que les maladies dont il est question, se sont développées à raison de dispositions ou de circonstances particulières (1).

#### *Traitemen.*

Quoi qu'il en soit de ces dernières causes, l'existence des altérations dont nous avons assigné le

---

(1) Presque toutes les espèces de tics, dans les chevaux, sont également aussi l'effet de l'imitation, ou plutôt de l'inaction, à laquelle nous condamnons ces animaux, & de l'ennui qu'ils contractent dans des écuries où ils ne peuvent se remuer que dans l'espace de quelques mètres, & d'une certaine manière seulement. (*Note des éditeurs*).

( 239 )

siege dans les premières voies n'est pas douteuse, puisque nous avons vu cesser le tic par l'usage des substances anti-acides & anti-vermineuses, telles que le sel de potasse & l'huile empyreumatique, donnés chacun le plus communément à la dose de trois décagrammes (une once), ces médicaments étant diffous, étendus & exactement mêlés dans un litre (pinte) d'infusion d'absinthe.

On a administré ce breuvage tous les matins, l'animal étant à jeun, pendant quinze jours de suite. Le succès de ce remede a été complet, lorsqu'il a été donné dès le principe de l'apparition du tic.

Quant aux vaches, en qui le tic de ronger les corps durs paroît n'être que l'effet de la seule imitation, il suffit de les surveiller & de les corriger toutes les fois qu'elles se disposent à ronger: on peut encore, ce qui est mieux, attacher les vaches contre un mur sans mangeoire & leur donner les alimens liquides dans une auge portative; si ces moyens sont insuffisans, il faut en venir au traitement indiqué.

Nous observerons, à l'égard de ces dernières vaches, qu'il importe de s'assurer si les digestions sont bonnes: on peut, à cet effet, lors de la rumination, ouvrir la bouche de ces animaux pour y saisir la boule alimentaire renvoyée de l'estomac, & reconnoître par son odeur, & par les autres

( 240 )

voies connues , si l'acide domine dans la poche d'où elle vient. On examinera encore les déjections dans les mêmes vues.

Il est également essentiel aussi de reconnoître scrupuleusement l'état de l'animal dès qu'on s'apercevra du tic en lui, en étudiant le flanc, le pouls, l'haleine , la toux si elle existe , &c. afin de constater à cette première époque s'il n'existe pas quelque symptôme léger de la phtisie pulmonaire.

On sent , au surplus , que dès qu'on soupçonne l'existence de cette dernière maladie , il faut faire usage du traitement qui lui convient , & le combiner avec celui prescrit pour les vices de l'estomac ou pour détruire les vers , lorsque ces causes se compliquent avec elle.

Il ne faut pas confondre les vaches dont nous venons de parler avec celles qu'on appelle aussi *rongeantes ou voraces* dans quelques endroits. Les vaches ou les bœufs voraces sont ceux qui , mangeant goulument , avalent très-souvent des corps étrangers , avec l'herbe qu'ils pâturent. On a trouvé dans la panse de plusieurs , de vieux souliers , des morceaux de bois , un tablier , un sabot d'enfant , des ciseaux , &c. Nous parlerons de ce défaut dans un mémoire particulier.

#### INSTRUCTIONS


**INSTRUCTIONS**  
 ET OBSERVATIONS  
 SUR LES MALADIES  
 DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

---

TROISIÈME PARTIE.

---

Observations & Dissertations sur toutes  
les parties de l'Art vétérinaire.

---

*Mémoire sur les Chevaux & les Mulets dans les  
Colonies Françoises (1).*

*Par le C. MOREAU-SAINT-MÉRY.*

**L**ES animaux ayant cédé à l'empire de l'homme,  
& étant devenus les tributaires de ses besoins, de  
ses goûts, de son luxe, leur existence doit être,  
ainsi que leur conservation, l'objet d'une juste sol-  
licitude de la part de l'être qui a su les asservir.

---

(1) Ces observations ont été lues à la Société royal  
d'Agriculture & au Musée de Paris.

*Année 1792.*

Q

( 242 )

C'est sur-tout le cultivateur qui, connoissant toute la valeur des animaux utiles, toute l'importance de leur secours, devroit leur prodiguer des soins & employer tous les moyens capables de multiplier les ressources & les avantages qu'ils procurent. Mais des erreurs, d'autant plus dangereuses, qu'elles prennent leur source dans un intérêt mal entendu, ne sont que trop communément la cause d'une insouciance funeste. C'est principalement dans nos Colonies de l'Amérique qu'elle se fait remarquer, & qu'elle est propre à exciter les plaintes de l'observateur qui fixe ses regards sur l'utilité publique. Elevons notre foible voix contre des abus destructeurs ; disons ce que nous avons vu, & payons ainsi une dette sacrée à la patrie. Le cheval, le mulet, l'âne, le bœuf, sont utiles aux manufactures des Colonies, & on les y emploie. Le mouton, la chevre, le porc, les animaux de basse-cour, ne sont point étrangers à ces mêmes établissements, dont ils nourrissent les agens noirs ou blancs, esclaves ou libres, & cette destination sera le motif des observations qu'ils nous auront inspirées (1).

---

(1) On peut déjà voir dans la troisième partie du volume de 1791, des *Observations sur le taureau, la chevre, le chevreau & le chien, dans les Colonies*, par le même auteur. (*Note des éditeurs*).

( 243 )

*Du Cheval.*

Lors de la découverte de l'Amérique , il n'y existoit point de chevaux , & l'on fait assez quelle impression l'aspe&t d'un homme porté par l'un de ces animaux , produisit sur l'esprit des insulaires ; elle fut la même , lorsqu'en 1665 , le gouvernement fit passer en Canada des chevaux , pour les y naturaliser. Le sauvage , le fils de l'europeen , né dans cette terre soumise aux loix françoises , furent frappés d'étonnement en appercevant ce spectacle nouveau.

Mais bientôt l'Amérique a vu ce quadrupede précieux , lui devenir propre en quelque sorte , & servir , comme en Europe , à l'utilité de ses habitans.

C'est une loi à laquelle la nature a soumis presque tous les êtres , que celle de la dégénération , lorsqu'ils sont transplantés à de grandes distances. Ce n'est qu'à force de soin , qu'en étudiant les rapports qui sont entre des lieux différens , qu'on parvient à affoiblir les effets de cette dégénération , & même quelquefois à les rendre nuls.

Le cheval , transplanté d'Europe en Amérique , & particulièrement dans nos Isles , y a perdu de sa stature , peut-être même sa constitution s'est-elle détériorée. Cependant , au moral , on ne peut l'accuser d'être indigne de ses ayeux ; le courage , l'ar-

Q 2

( 244 )

deur, composent son caractere; & s'il ne réunit pas à ces qualités précieuses la force, la durée, il faut peut-être l'attribuer autant & plus au colon qu'au climat.

Les Colonies françoises des Antilles sont approvisionnées de chevaux par leurs ressources intérieures, par l'Amérique septentrionale, & par les colonies & le continent espagnols de l'Amérique.

Il n'est pas une seule Isle françoise qui puisse se suffire à cet égard, & dans la plupart d'entre elles, les chevaux indigenes ne doivent rien aux soins du propriétaire, soit avant, soit après qu'ils sont nés. Aussi ces fruits du hasard se ressentent-ils de leur origine, & ne servent-ils qu'à montrer combien la nature est généreuse, en accordant, pour ainsi dire, lorsqu'on ne lui demandoit pas.

Ces Isles sont donc dans une grande dépendance des autres ou de l'étranger, par rapport au besoin qu'elles ont de chevaux, & elles sont soumises à un véritable impôt qui ne s'acquitte qu'au détriment de l'état.

La partie françoise de Saint-Domingue est, par son étendue & par sa culture, la possession coloniale qui emploie le plus de chevaux. Dans l'origine de son établissement, on y avoit formé des especes de haras, appellés *hauts*, du nom que

( 245 )

les Espagnols donnent aux leurs , & pendant une courte époque , Saint-Domingue a été à même de porter aux Isles du vent une portion de son excédant en ce genre. Mais cette situation a été de peu de durée , par deux raisons qui concouroient également à la faire changer.

La première a été l'accroissement de la culture , qui , jugée plus lucrative que l'éducation des animaux , a pris les terrains les plus fertiles ; la seconde , la consommation , dans l'isle même , des animaux qu'elle produissoit. Ces deux causes ne cessant pas d'agir , la Colonie n'a pas tardé à se trouver réduite au même point que les autres , c'est-à-dire , à invoquer des secours étrangers.

Le gouvernement , averti par un besoin qu'il auroit dû prévoir , voulut assurer les moyens de le satisfaire , mais il n'étoit plus temps. Il auroit été mille fois plus facile d'empêcher la destruction des hattes , que de porter à en établir de nouvelles , & c'est ce qu'on ne sentit que trop tard. En vain , des loix postérieures promirent des encouragemens , des exemptions aux propriétaires des hattes , le coup étoit porté. Des administrateurs indifférens ou peu éclairés avoient autorisé à mettre en culture des concessions faites à la charge de les consacrer à éllever des animaux ; & la fauveur de quelques particuliers devenant encore au-

Q 3

( 246 )

près du ministere le motif de plusieurs changemens du même genre , il fallut se résoudre à ne plus avoir d'autres hattes que celles que leurs propriétaires ne jugeroient pas utiles pour eux de sacrifier à des projets de culture.

Mais ces derniers furent même contraints , par le premier abus , à renoncer à éléver des animaux. Dès que les hattes se trouverent à portée de plusieurs terrains en culture ; les esclaves de ceux-ci commencèrent à voler le bétail. D'un autre côté , les animaux du *hattier* pénétrant dans les lieux cultivés , assez souvent mal entourés , on les y détruisit , parce qu'ils avoient fait du dégât , ou l'on exigea une rétribution , connue sous le nom de *prise* , qui devint pour le *hattier* une amende d'autant plus fréquente & plus chere , qu'il avoit plus d'animaux , ou les voisins moins de précautions pour se clore. Tant de causes ont produit chaque jour à Saint-Domingue la diminution des hattes , & avec elle , celle des animaux , tandis que chaque jour aussi le besoin de ces derniers s'est accru par l'extension de la culture.

Saint-Domingue dépend donc aussi de l'étranger pour les animaux qui sont indispensablement nécessaires à ses manufactures. Il paie , chaque année , plusieurs millions pour les recevoir , & encore dans un nombre insuffisant , de la partie

( 247 )

espagnole de la même île , de celle de Porto-Rico , du Continent , du golfe du Mexique & de l'Amérique septentrionale.

Il sembleroit naturel de penser que cette espèce de dépendance de nos Isles , doit y rendre très-attentif sur tout ce qui peut avoir trait aux animaux ; néanmoins il seroit très - difficile qu'on poussât plus loin l'incurie à cet égard. Ni la cherté de ces animaux , ni la difficulté des remplacements , toujours très - pressans dans des manufactures , où les époques de la fabrication sont fixées par la nature même , rien n'a pu porter à prendre des mesures sages pour conserver des agents , sans lesquels le cultivateur ne peut espérer aucun fruit de ses peines.

Une cause de destruction bien affligeante , est cependant venue se réunir aux autres depuis 1772 ; c'est une épidémie qui , attaquant , pour ainsi dire , tous les animaux successivement , a porté dans nos Colonies les plus affreux ravages ; ils ont même été d'autant plus cruels , qu'ils ont donné lieu , pendant quelques instans , à des soupçons qui empêchoient d'opposer des remèdes réels à un mal qui a désolé des contrées entières en Europe , & qu'il est si important de combattre dès sa naissance. Cette épidémie sera l'objet d'un mémoire particulier.

Q 4

( 248 )

Les premiers chevaux qu'a eu l'Amérique, lui furent apportés d'Espagne, & ce n'est qu'à une époque postérieure de plus d'un siècle, que les Anglois tenterent d'en transporter de la Grande-Bretagne dans l'Amérique septentrionale. La France a aussi fourni des chevaux à ses possessions américaines; encore n'est-ce qu'au Canada, d'où ils ont passé ensuite à l'Acadie & à la Louisiane. Les Antilles ont eu, à leur tour, & des chevaux provenus des souches qui y avoient été apportées originairement d'Espagne, & des chevaux de l'Amérique septentrionale, du Canada, de l'Acadie, de la Louisiane, &c. &c.

Nos Colonies de l'Amérique ont, comme on voit, des chevaux de plusieurs races, dont le mélange a formé des races nouvelles.

On y trouve des chevaux espagnols. Ceux-là sont venus des îles espagnoles, ou des parties du continent situées dans le golfe du Mexique, & qui appartiennent à l'Espagne. Ces chevaux, qui ne sont qu'en très-petit nombre dans les Colonies françoises, par la prohibition qu'emploie le régime espagnol pour empêcher leur sortie, sont de trois especes; les uns vifs, très-fins, d'une taille avantageuse, & propres seulement à la selle, servent de monture ou d'étaillons; les autres moins beaux, d'une taille moyenne, mais pleins d'ar-

( 249 )

deur , & ayant encore de la grace dans leurs mouvements , servent à l'attelage des chaises ou même aux personnes qui , ignorant l'art de l'équitation , ne cherchent qu'une monture utile. Ceux de la troisième espece sont foibles ; leur robe est isabelle dorée , ou soupe-de-lait ; leur vue est tendre , & ils rendent si peu de service , que la modicité de leur prix est le seul motif qui porte à les acheter : on les met à la voiture pour de petites courses , & en général on évi:e de les exposer à la fatigue.

Les chevaux espagnols les plus estimés sont ceux de la province de Caraque , sur tout pour les étalons. C'est de là que la partie espagnole de Saint-Domingue en tire un assez grand nombre , ainsi que de Sainte-Marthe & de Rio de la Hache. Ils sont vendus dans cette dernière colonie plus chers que les étalons du lieu même , & leur cherté est cause qu'ils y sont rares.

Les chevaux passent pour n'avoir pas dégénérés , dans la partie espagnole de Saint-Domingue , des beaux chevaux d'Espagne auxquels ils doivent leur origine , sur-tout dans les districts de Bani , Azua , Maguana & Banique. On remarque seulement que leur robe n'est pas aussi variée , ce que l'on attribue au peu de soin de chercher dans le mélange des especes celui des poils , afin de produire une plus grande variété.

( 250 )

On trouve encore dans nos Colonies des chevaux anglois, transportés de l'Amérique septentrionale. Ceux-là sont gros, lourds, rarement bien faits, peu propres aux grandes courses, quand il faut les faire dans les parties montueuses, & assez difficiles à nourrir. Une chose infiniment rare, c'est de trouver un cheval des Etats-Unis d'Amérique dont la bouche soit bonne ; presque tous sont peu sensibles au mors, & on ne peut guères les diriger que par des mouvements qui fatiguent le cavalier.

Ce sont cependant ces mêmes chevaux, qui servent ordinairement de monture, parce qu'ils sont doux, & qu'on leur fait prendre une allure qui est très-agréable. On les donne sur-tout aux femmes dans les Isles du vent.

On a aussi dans la partie espagnole de Saint-Domingue une race de chevaux frissons, apportée de Philadelphie & de la Nouvelle-Yorck.

Il y a une autre espece de chevaux ; ce sont ceux qui, étant nés dans les Colonies même, sont appellés *créols*. C'est chez ceux qui y naissent dans la domesticité qu'on remarque, du moins quant à la taille, les preuves d'une dégénération sensible. Ils sont petits, courts, mais pleins de feu, jusqu'à ce qu'un travail continu, auquel on ne les livre que trop souvent, les ait en quelque

( 251 )

forte abâtardis , & dépouillés de tous les caractères extérieurs qui rendent cet animal si précieux & si recommandable. Son courage existe encore , mais il n'égale pas sa misère.

Nous avons dit que du mélange de ces races il se forme des races nouvelles ou des métis ; on les appelle bâtards anglois , ou bâtards espagnols , selon qu'ils doivent leur naissance à un individu anglois ou espagnol d'origine , accouplé avec un individu créol . Il est assez rare de voir des chevaux produits par un cheval espagnol & une jument angloise ( car on ne se sert point d'étalons de race angloise); mais même dans ce cas , le pere considéré comme étant d'une race plus noble , donne le nom à sa génération , qu'on appelle alors espagnole , ou espagnole mêlée.

Les chevaux espagnols des Colonies , comme nous l'avons déjà observé , sont vifs & pleins d'ardeur ; mais leur vivacité tient un peu de l'inquiétude. Ils sont assez souvent quinqueux , & presque toujours l'approche de l'homme les alarme. Il seroit imprudent de les aborder sans précaution , d'arriver près d'eux sans en avoir été vu ; car ils sont prompts à lancer des ruades , & ce caractère se fait encore appercevoir dans les bâtards espagnols ou espagnols mêlés. La maniere dont ces chevaux sont élevés par les Espagnols ,

( 252 )

contribue , sans doute , beaucoup à leur faire prendre ce caractère sauvage.

Dans toutes les possessions espagnoles du nouveau monde , où les habitans sont nomades , & c'est l'état d'un grand nombre , les animaux sont dans des espaces très - considérables , dont quelques-uns ont même jusqu'à dix lieues d'étendue. Ces lieux s'appellent *hato* , d'où nous avons fait le mot *hatte* , qui signifie troupeau , multitude , réunion. Les Espagnols distinguent les hatos en *hato de ganados* , ou hatte qui réunit plusieurs especes d'animaux , & en *hato de yeguas y guaranones* , ou hatte d'ânes & de jumens , pour donner des mullets. Les François n'ont pas adopté cette division , & le mot hatte a parmi nous une signification générique.

Les animaux sont absolument libres dans les hattes qui sont composées de prairies naturelles , nommées *savanes* , & de quelques portions en bois ou broussailles. Il y a des propriétaires de hattes qui possèdent jusqu'à quatre mille animaux. On n'en prend nul soin , & on ne les voit même qu'une fois dans l'année pour les compter , en donner le dénombrement , & étamper tous ceux qui ont atteint dix-huit mois , parce qu'avant cette époque ils ne sont pas encore censés réchappés , & qu'ils ne sont pas compris dans le recensement qu'on

( 253 )

en fait. Ce recensement sert, ou est plutôt supposé, pour diviser les animaux en trois parties. L'une destinée à la consommation intérieure, la seconde à la reproduction, & la troisième au commerce. Mais ce n'est, dans la plupart des lieux espagnols, qu'une pure formalité, puisque l'exportation est presque impossible par le défaut de commerce, par les droits imposés, & par les droits plus chers encore, à cause qu'ils sont arbitraires, que les agents de l'administration exigent à leur profit.

C'est donc une seule fois par an que les animaux des hattes voient des hommes, qui eux-mêmes montés sur des chevaux, & aidés ordinairement par des chiens, rassemblent tout le troupeau dans un lieu où on puise le compter ou l'évaluer. Il est aisé de sentir que cette peine très-inexacte, & qui n'empêche pas que plusieurs animaux n'échappent & ne se cachent, n'est pas très-propre à les familiariser avec l'espèce humaine. D'ailleurs chaque année, à l'approche de la saison des pluies, on met le feu aux savanes pour en renouveler l'herbe & détruire les plantes qui couvrent les pâtures, ou qui étouffent les semences des graminées utiles. Alors les animaux fuient dans les parties boisées ou dans les montagnes, pour se nourrir de lianes aqueuses.

On peut dire avec vérité que les chevaux tirés

( 254 )

de ces hattes sont des chevaux sauvages, & s'ils avoient encore besoin d'être rendus farouches, la maniere de les dompter suffiroit pour produire cet effet.

Il y a dans les Colonies des especes de maquignons ; ce sont le plus souvent des mulâtres ou gens de couleur, qui, n'ayant eu d'autre vocation que leur goût, d'autres principes que ceux qu'ils se sont faits, se consacrent au soin des chevaux. Le hasard leur donne quelquefois des talens, & la passion que les hommes de cette nuance ont pour les chevaux, développe bientôt les dispositions heureuses qu'ils ont pour toute sorte d'exercice; mais pour un maquignon devenu écuyer, mille autres ne sont propres qu'à gâter les animaux qu'on leur confie.

C'est à ces individus qu'on livre les chevaux espagnols ou anglois qu'on achete, ou ceux qui sont nés dans les Colonies même. Il ne faut cependant pas croire qu'on recoure toujours à ce moyen; il n'est employé que pour les chevaux de main, que pour ceux qu'on destine à briller après une aussi belle éducation; tous les autres sont dressés sur les habitations par des esclaves, à qui le maître commande quelquefois d'avoir ce talent, qu'il leur suppose.

C'est un spectacle assez singulier que celui d'un

( 255 )

cheval qu'on veut dompter. Pour y parvenir, un negre lui jette quelquefois de six à huit mètres ( vingt à vingt-cinq pieds ), avec une adresse étonnante, un licou ou *éperlin* (1), à l'extrémité duquel est un nœud coulant qui va passer au cou du cheval; ensuite on jette de pareilles cordes avec des nœuds sous les pas de l'animal, & on épie le moment de lui prendre l'une des jambes de derrière. Quand il est saisi de cette maniere, on passe le bout du licou dans un poteau dont on veut que le cheval s'approche; s'il s'agit, on lui tire la jambe en arriere par le moyen de la seconde corde, & la crainte de tomber le force à avancer. Lorsqu'il y est arrivé, on lui élève à la fois la tête & la jambe; il s'abat, & plusieurs negres sautent sur lui pour le contenir à terre. C'est-là qu'on lui met une selle & qu'on le garotte de maniere que la jambe de derrière soit attachée à celle de devant du côté opposé, & que le lien corresponde au nœud coulant passé au cou. Pendant cette opération, qui est très-impatiemment souffrerte, on a fait seller un autre cheval déjà dompté, & qui doit être mis, pour l'exemple, devant celui qu'on veut former. On fait relever le cheval, qui essaie tous les moyens de se débarrasser, mais ils sont infructueux, à moins

---

( 1 ). C'est le nom qu'on donne au licou dans quelques Colonies.

( 256 )

que les liens ne rompent, ou que l'animal ne vienne à se blesser, ce qui force à le lâcher jusqu'à une autre occasion.

Le negre qui doit monter sur le cheval est armé d'un manche de fouet fort & noueux. Il épie le moment de se mettre en selle, & s'y tient sans étrier. Alors l'autre cheval monté aussi par un negre, vient se placer en avant de celui qui doit voir ainsi à quoi on le destine.

On conçoit facilement que les efforts & la résistance du cheval toujours proportionnés à ses forces, ou favorisés par le goût de l'indépendance, doivent le porter à tout tenter pour se débarasser de sa charge. Mais s'il veut tuer, la corde qui unit la jambe de derrière à celle de devant l'en empêche. S'il veut agiter la tête, le nœud coulant lui presse le cou. Pendant qu'il s'agit, le negre l'assomme avec sa gaule, souvent même d'autres negres, qui en ont de fort longues, lui en détachent des coups peu mesurés sur la croupe; un seul parti lui reste, & c'est celui qui fait courir le plus de risque au maquignon, d'ailleurs très-peu inquiet de tous les fauts & de toutes les agitations de sa monture, c'est de se renverser sur le côté; aussi est-ce ce que le negre redoute; & dès qu'il s'apperçoit de ce dessein, il quitte la selle pour sauter à terre, puis il remonte, puis il jure, puis il frappe, enfin, à moins

( 257 )

moins que le cheval ne soit du petit nombre de ceux qui résistent jusqu'à la mort, l'écuyer finit par le dompter & par attribuer à son talent ce que la fatigue, les coups & la fermeté ont produit presque tout seul.

De cette maniere vicieuse de dompter les chevaux, résulte un mal presque universel, c'est qu'ils ont tous des défauts dangereux. Rétifs, ombrageux, quinteux, craintifs, ils sont presque toujours faits pour allarmer. C'est sur-tout à l'égard des chevaux de voiture que cette observation est vraie. Je ne sais même pas, si dans toute la colonie de Saint-Domingue, par exemple; il est un seul cheval de chaise sans vice, du moins je n'en ai pas trouvé un qui dût m'empêcher de croire que cette règle soit aussi générale qu'elle puisse l'être.

Il est réellement regrettable que les chevaux, créols sur-tout, n'obtiennent pas plus de soins, eux qui sont nés pour la plupart dans la domesticité. Je répète qu'ils sont jolis dans leur petite taille, pleins de feu & très-propres à la fatigue. Ils ont le pied singulièrement sûr, & cette qualité est précieuse dans nos îles montueuses, où certains chemins ne sont quelquefois que des sentiers un peu larges, bordés de précipices.

L'opération de dompter les chevaux est presque la seule peine qu'ils occasionnent; lorsqu'elle est

*Année 1792.*

R

( 258 )

terminée ils ne sont plus qu'utiles, sans qu'on fasse presque rien pour eux.

Il y a aussi des hattes dans quelques Colonies françoises, & elles concourent à y fournir des animaux en petit nombre, outre ceux qui naissent comme par hasard sur chaque habitation. Ces hattes sont ordinairement comme celles des Espagnols, avec cette différence pourtant qu'on y réunit les animaux par portions appellées *katas*, qu'on les conduit à des temps marqués dans différens pâtureages, qu'on les fait couchér dans des parcs que des gardiens armés protégent contre les voleurs.

Mais ces établissemens peu nombreux, eu égard à la consommation des Colonies, ne sont pas soumis à un régime populateur; on ne proportionne pas le nombre des jumens à la force des étalons, ceux-ci sont employés trop jeunes; on dompte les poulains trop tôt; en un mot, on ne fait rien de ce qui seroit nécessaire pour augmenter le produit des hattes.

La chose la plus essentielle pour avoir de bons chevaux, c'est le choix de l'étalon. De-là dépend la valeur, & le sort des chevaux qu'on espere. Ils participeront à ses bonnes & à ses mauvaises qualités; & le prendre au hasard, c'est agir sans discernement. Il convient de n'en pas employer un qui n'ait au moins quatre ou cinq ans. L'étalon doit être nourri enfermé, & ne faillir les jumens

( 259 )

qu'à la main. De cette manière , il prend une nourriture succulente , & il ne s'énerve pas. Un cheval ainsi soigné , peut servir vingt jumens pendant dix ans , & fournir une progéniture forte , vigoureuse & propre aux emplois auxquels cette espèce utile est destinée.

Le printemps est aux Colonies l'époque de la chaleur des jumens. Elles l'éprouvent dix ou douze jours après avoir mis bas. On s'en apperçoit à des signes très-connus & décrits par les hippiatres (1) , & sur-tout à l'attrait qui les porte vers le lieu où l'étalon est renfermé. On satisfait alors ce penchant de la nature. Si la jument n'a pas retenu , on le reconnoît quinze jours ou trois semaines après , par la réparation des mêmes signes , & on la fait servir de nouveau.

On a observé à Saint-Domingue , comme en Europe , qu'en donnant une année alternative de repos aux jumens , elles se conservoient mieux , & que leurs productions étoient plus belles & plus durables.

C'est ici le moment de parler d'une autre observation qui a cependant besoin d'être suivie , c'est que dans plusieurs *hatus* ou portion de hattes , on a vu des étalons qui refusoient absolument de couvrir

---

(1) Voyez , entre autres , les ouvrages publiés sur les haras , par de Lafont-Poulot , Huzard , &c.

( 260 )

les jeunes pouliches provenues d'eux. Ils les forcent même quelquefois à s'éloigner du *hata*, & cette espece de répugnance cesse lorsqu'ils les ont perdues de vue pendant une année. Quant aux poulains, l'étalon bannit pour jamais tous ceux qui atteignent deux ans & demi (1).

Une précaution presque inconnue aux Colonies, est celle de séparer du troupeau les jumens pleines, sur-tout dans les derniers mois de la gestation. Ces jumens devenues lourdes, demeurent exposées aux coups de pieds des autres animaux, & ces accidens trop communs font périr & la mère & le fruit.

Il faut veiller les jumens lorsqu'elles sont prêtes à mettre bas; souvent elles le font dans des lieux écartés, & le nouveau né demeure exposé à l'attaque de plusieurs insectes qui lui sont funestes. Il y a sur-tout une espece de ver qui s'attache à l'ombilic, & qui en fait périr un grand nombre, en ulcérant cette partie où la gangrène ne tarde pas à naître.

On ne s'occupe pas assez souvent non plus d'étiquer les petits poulains, c'est-à-dire, de les délivrer de la tique (*acarus*), insecte blanchâtre

---

(1) Voyez dans les observations sur le taureau, troisième partie du volume de 1791, ce que l'auteur a déjà dit à ce sujet. (*Note des éditeurs*).

( 261 )

d'abord, & d'un gris sale en vieillissant, qui s'attache à la peau des chevaux & des bestiaux, sur-tout dans les articulations & derrière les oreilles, où il se gorge de sang aux dépens de l'animal qui maigrît, tourmenté par une violente démangeaison que suit la gale.

Le poulain est à peine formé qu'on veut le dompter. Malgré le développement rapide, causé par un climat chaud, l'usage de dompter les chevaux, aux Colonies, avant quatre ans & demi, pour le plutôt, est dangereux, parce qu'il les énerve & abrège leur existence. Il faut être économe, même dans ses jouissances, pour en étendre la durée.

On coupe presque tous les chevaux aux Colonies. Cette opération est encore faite souvent d'une manière précoce. Elle est très-périlleuse pour l'animal, principalement lorsqu'on la tente dans une saison humide, & lorsqu'on croit mal-à-propos qu'elle peut être confiée à toutes les mains. Autrefois un très-grand nombre de chevaux en périfoient à Saint-Domingue, mais ce malheur y devient plus rare depuis que des negres & des mulâtres libres, intelligens, ont été se former dans la partie espagnole, & opèrent avec une grande dextérité.

Depuis peu de temps on a imaginé à Saint-Domingue des moyens pour conserver aux chevaux toute l'ardeur que gardent ceux qui sont entiers,

R 3

sans qu'ils puissent procréer; c'est notamment au quartier de l'Artibonite que ce moyen a été mis en pratique. Il consiste à passer un bois-rond & proportionné dans le canal de l'urètre, & ensuite avec un couteau très-affilé on fend le gland par dessous, dans toute sa longueur, de maniere que le gland s'aplatit, & que la semence n'est plus dirigée que sur le bord du vagin, ce qui empêche que le cheval ne puisse produire avec les jumens dont on aime mieux avoir des mullets. On se servira quelquefois d'un pareil cheval, qu'on nomme alors le *bout-en-train*, pour provoquer les jumens de complexion froide, & l'étalon lui succède immédiatement.

Cette opération infiniment douloureuse est sujette à de fréquens accidens. Le spasme ou le tetanos, les chancres, en sont les suites ordinaires; & les vers qui se mettent dans la plaie, font périr une foule d'animaux ainsi opérés.

Nous avons oublié de dire qu'on doit éviter de laisser les étalons à la portée des baudets. Ces derniers parviennent presque toujours à les étrangler, sur-tout si dans la saison du rut une jument excite en eux les sentimens d'une rivalité jalouse. Cela se vérifie assez souvent aux Colonies, mais il faut y répéter plus d'une fois ce qu'on veut y faire entendre.

( 263 )

Ce n'est pas seulement pour avoir méprisé toutes les observations que nous venons de faire , relativement au cheval , que nos Colonies en ont un nombre insuffisant , malgré des secours étrangers , il est encore des causes de dépopulation que nous devons rapporter.

Dès qu'on a acheté un cheval espagnol ou anglais , sans considérer qu'ils sont nés dans un climat différent , qu'ils ont été élevés avec une grande liberté dans des lieux vastes , où une nourriture succulente ajoutoit encore au bien d'un état de repos , sans examiner s'ils ont plus ou moins souffert dans la traversée , on les emploie aux travaux pénibles de nos manufactures. On les nourrit comme ceux qui sont nés dans la colonie , c'est-à-dire , qu'on les abandonne souvent dans la savane , à moins qu'ils ne soient dans les sucreries où ils ont des tiges de cannes , & par fois les écumes grossières des chaudières à sucre. Pendant qu'ils souffrent d'un régime auquel ils ne sont pas faits , on ne leur épargne aucune fatigue , parce qu'ils n'ont été achetés que pour travailler , & qu'au moment où leur travail étoit indispensablement nécessaire. Si le cheval est dans un canton aride , il mange moins , mais il travaille autant.

Les chevaux de la province de Caraque & du Continent espagnol s'acclimatent difficilement dans

R 4

( 264 )

nos îles, mais c'est à l'égard de ceux de la Nouvelle-Angleterre que cela est encore plus vrai. L'opposition étant plus grande entre leur température & la nôtre, elle développe plutôt le germe des maladies que ce contraste fait naître, & cette perte doit être immense, puisqu'à Saint-Domingue les chevaux de race angloise sont rares, tandis que la partie françoise en devroit être couverte, tant est grande la quantité de ceux qu'on y porte continuellement.

Et comment cette transplantation ne feroit-elle pas aussi funeste à des chevaux pris ailleurs, puisque dans une même île, ceux menés d'un quartier à un autre n'y peuvent pas réussir? Le site, la nature du fourrage, celle des eaux, en ont fait faire mille fois l'expérience, mais elle est perdue, puisqu'on ne cesse pas d'agir comme si elle n'existoit pas.

Ce sont principalement les établissements en sucreries qui détruisent beaucoup de chevaux, & plus encore lorsqu'ils sont situés dans des plaines fertiles comme à Saint-Domingue. Là, le terrain étant très-précieux, les savanes sont d'autant moins étendues. La quantité de sucre à faire dans un temps donné étant proportionnellement plus forte, il y a plus de cannes à charier, plus de mouvement à donner au moulin qui doit les pré-

( 265 )

furer, & presque toujours les animaux sont les agents de ces machines. En outre, dans une plaine riche, les plaisirs de la société, les affaires, & mille circonstances multiplient les courses & les voyages, tout concourt donc pour augmenter la somme du travail, & elle ne s'accroît qu'au détriment des animaux.

Six chevaux mis au moulin à sucre, le font tourner pendant deux heures. Malheur à ces animaux si leur nombre n'est pas proportionné au besoin qu'on en a, parce que la course de deux heures reviendra à des intervalles plus fréquens. Ils la font, dans beaucoup de sucreries, à découvert, exposés aux injures de l'air, à l'intempérie des saisons, continuellement excités par les cris & le fouet des negres mouliniers. Ils terminent cette corvée harassés, couverts de sueur; on se hâte de leur ôter les cordes qui les attachaient, pour en charger ceux qui les remplacent, & on les chasse dans la savane, où ils se réfroidissent en plein vent, quelquefois avec de la pluie.

Si l'on se sert de ces chevaux pour la voiture ( car ils peuvent avoir toutes les destinations ), ou si on y emploie ceux qui sont destinés aux voyages seulement, on les mène quelquefois dans des endroits où ils restent attelés au soleil, ou sous un arbre, mais sans nourriture. Dans d'autres instans

ils passent de leur savane dans une autre qui en differe absolument. On les lâche tout de suite après une course quelquefois de quatre myriamètres (huit lieues), faite en deux heures & demie. Enfin tout semble concourir pour leur nuire, pour hâter leur destinée.

Un autre abus nuit encore aux chevaux, & s'oppose à leur conservation. Comme ils sont mal domptés & rendus farouches par les negres qui les frappent sans cesse, & principalement sur la tête, avec le manche de leur fouet, ils répugnent beaucoup à tout ce qu'on veut exiger d'eux. En conséquence, dès qu'ils s'aperçoivent qu'un negre avec un licou ou éperlin se dirige vers eux, ils fuient à toutes jambes. Le negre les poursuit dans une savane plus ou moins spacieuse, & comme il finit toujours par les arrêter, il commence par leur faire payer, avec des coups, la peine qu'ils lui ont causée, de maniere que l'animal est à demi rendu ayant de commencer son travail.

Il faut cependant dire que des negres ennuyés de leurs propres courses, ont imaginé quelquefois un horrible moyen pour prendre facilement les chevaux : c'est de leur crever un œil, afin de leur jeter déformais le nœud coulant du côté où la bête a été éborgnée. Le maître peu soigneux & trompé, s'applaudit de la promptitude avec laquelle les

( 267 )

chevaux sont pris & attelés; il en loue même son cocher, qui recueille encore des éloges pour avoir été cruel.

En général les chevaux sont très-mal entre les mains des negres, qui ne les menent gueres qu'au galop s'ils les montent. C'est sur-tout la nuit qu'il faut éviter de les laisser à leur disposition, parce qu'ils s'en servent pour aller à de très-grandes distances chercher le plaisir, & que ces courses faites sans relache & sans nourriture, ne sont pas comptées dans l'emploi de ces animaux pour les travaux du maître.

Lorsqu'un cheval s'évade de la savane ou de l'enclos qui le renferme ordinairement, il arrive quelquefois qu'on le vole, ce délit est même commun dans les grandes Colonies, quoiqu'il soit puni de la peine des galères.

Si un cheval étranger est trouvé sur une habitation, par un abus assez condamnable on ne se fait pas scrupule de l'y faire travailler, en attendant qu'il soit réclamé; il est facile de penser que la modération ne préside pas à cette espece de châtiment. Comme le défaut d'écuries & de fourrages, ou leur cherté, dans les villes & les bourgs, force souvent les voyageurs à envoyer demander à un habitant voisin un asyle pour leurs chevaux, il est plus d'une personne à qui cette espece d'hospitalité est utile;

( 268 )

on se fait des chevaux pour la manufacture, où les negres les font courir la nuit. Ils disent que les chevaux sont leurs esclaves.

Tant de désordres ont introduit depuis long-temps, dans quelques Colonies, l'usage de faire étamper les chevaux avec une étampe à feu. C'est d'ordinaire sur la cuisse, du côté du montoir, qu'on la leur place. A chaque changement de propriétaire on leur met un nom ou des lettres initiales nouvelles, ce qui les dépare un peu; aussi évite-on d'étamper les chevaux de main.

Ces marques servent à reconnoître ou à distinguer les chevaux, c'est une indication de plus. Lorsqu'ils sont conduits aux épaves (1) par ceux qui les arrêtent, le receveur en donne avis dans une feuille périodique, & les fait vendre après une certaine époque. Le séjour aux épaves est encore un inconvénient pour les chevaux; le receveur qui a fait l'avance de la prise à celui qui lui amène l'animal, sauf à la recouvrer du propriétaire avec le prix de la nourriture, ne veille pas pour savoir si cette nourriture a été réellement fournie; il s'en rapporte à quelques esclaves, ou bien il la fait donner avec une parcimonie dont la cause est facile

(1) Ce sont les lieux où l'on retire les animaux égarés ou perdus.

(269 )

à appercevoir. Nous dirons ailleurs quels maux cette réunion d'animaux, aux épaves, occasionne; car celui de les y faire jeûner n'est pas toujours le plus grand.

On ne ferre pas les chevaux, aux Colonies, parce qu'il n'y a point de chemins pavés; aussi les maréchaux y sont-ils très-rares, & l'on n'en trouve qu'à de très-grandes distances les uns des autres. Les chevaux destinés à l'amusement & à la promenade, dans les villes, sont quelquefois ferrés des pieds de devant.

Les chevaux vivent, dans les Colonies, ordinairement vingt ans, dont douze sont d'un bon travail, lorsqu'ils ont été domptés sans se presser, & ménagés. La charge ordinaire d'un cheval y est de sept à huit myriagrammes ( cent cinquante à soixante livres ). Lorsqu'ils sont nourris soigneusement, ou mis seulement dans de bonnes savanes, trois chevaux attelés à un cabriolet, assez semblable aux chaînes de poste de France, & à deux personnes, sont en état de faire tous les jours quatre myriamètres ( huit lieues ), dont moitié le matin & autant le soir. Ils feront même ces deux myriamètres ( quatre lieues ) quelquefois dans une heure, excepté dans les temps de pluie.

Telle est l'administration des chevaux dans nos Colonies, tels sont les principaux détails qui les

( 270 )

concernent particulièrement. C'est sous ce régime que sont tenus quarante cinq mille chevaux ou juments de tout âge à Saint-Domingue, quatre mille à la Martinique, quatre mille à la Guadeloupe, & environ huit cents à Cayenne. Ces derniers y sont tous transportés des États-Unis d'Amérique.

Que de réformes à désirer dans cet ordre de choses, pour multiplier, pour conserver ce précieux animal, si digne d'un meilleur sort, & que sa valeur même devroit porter à soigner davantage! Nous n'entrerons pas ici dans tous ces détails, ils seroient immenses; nous aurons encore d'autres maux à déplorer, lorsqu'en parlant des animaux sujets aux suites funestes des épizooties, nous reviendrons de nouveau sur l'article du cheval.

### *Du Mulet.*

Dans nos manufactures coloniales, le mulet partage tous les travaux du cheval, auquel il est même préféré pour sa force & pour son plus long service. Mais ces manufactures manquent autant de mullets que de chevaux, puisque les uns comme les autres viennent presque en totalité du dehors.

Les îles de Porto-Rico & de Cuba, la partie espagnole de Saint-Domingue, & le Continent espagnol du golphe du Mexique, voilà nos ressources, auxquelles il faut ajouter quelques mu-

( 271 )

lets qui naissent dans nos Colonies même. Autrefois, & dans l'intervalle entre les deux guerres de 1744 & de 1756, il venoit des mulets du Poitou à Saint-Domingue, du Cap-vert à Cayenne & à la Martinique, mais nous n'en recevons plus depuis long-temps, & nous ne devons parler de ceux qui nous viennent de France, que pour dire que ces animens, ces fruits du hasard, ne méritent pas même le nom de secours.

Dans aucun temps les Colonies n'ont pu se suffire à elles-mêmes à cet égard, du moins depuis qu'on s'y est occupé sérieusement de la culture de la canne à sucre. Toujours réduites à attendre des étrangers un moyen aussi indispensablement nécessaire, elles ont constamment souffert de ce besoin, dont l'effet a toujours été plus ou moins sensible.

A une époque où la culture étoit éloignée du point où elle a été conduite, la côte d'Espagne offroit des ressources plus que suffisantes, mais alors les cris du commerce de France, qui ne voyoit dans les voyages à cette côte que des spéculations interlopes, les firent interdire. Il fallut éprouver une diminution dans la quantité des denrées coloniales, & dans la vente des objets venus de France, que l'on donnoit à la côte d'Espagne en paiement des mulets, pour faire césser une prohibition qui alloit tout détruire.

( 272 )

Mais à force d'avoir parlé des avantages que nous offrois ce commerce, à force d'avoir répétré très-haut que nous ne pouvions nous en passer, l'Espagne, dont la politique est assez peu éclairée pour qu'elle ne sache pas qu'on gagne souvent beaucoup soi-même à être utile aux autres, a donné à ce commerce des entraves, qu'elle a cru que nos querelles lui conseilloient. Ces entraves ont augmenté dans la même progression que nos besoins, & les choses sont arrivées au terme le plus critique pour nous.

Dans l'origine de l'établissement des Colonies, on y avoit formé des haras ou hattes, comme nous l'avons dit, & plusieurs terrains concédés au nom du prince, étoient destinés à l'éducation des bestiaux. Mais les progrès de la culture, & les bénéfices qu'elle procuroit, l'ont fait préférer au soin des hattes, & nous avons dit encore par quelles causes le nombre & les produits de ces hattes ont singulièrement diminués. Pendant que nous renoncions à éllever des animaux, ils nous devenoient de plus en plus nécessaires, de maniere qu'au moment présent, nos Colonies ne peuvent pas fournir la sixieme partie du remplacement annuel de leurs mullets.

Pendant un assez long temps la partie françoise de Saint-Domingue trouva, dans la partie espagnole,

( 273 )

gnole , de quoi réparer ses pertes ; mais comme l'abandonnement des hattes nous fit manquer d'animaux pour nos boucheries , cette fourniture , qui est pour la partie espagnole la cause d'un gain considérable , devint presque l'unique objet de ses soins . Saint-Domingue françois se vit donc réduit au même sort que les Isles du vent , & obligé de chercher des secours au loin .

On élève bien encore des mulets dans cette île , mais le nombre en est petit , si on le compare à sa consommation . Les sécheresses & les incendies qui en sont presque toujours la suite , & qui détruisent les savanes ou prairies naturelles , sans qu'on sache à quoi les attribuer , sans qu'on puisse ou qu'on veuille en arrêter les progrès , sont , avec les vols fréquens , des inconvénients qui ne servent qu'à allarmer sur l'avenir , à moins que des réglements locaux n'encouragent , s'il en est temps encore , ceux qui voudroient se consacrer à ce genre d'utilité .

Nous avons dit que Cuba , Porto-Rico & le Continent espagnol , nous fournissaient des mulets , c'est sur-tout de ce dernier lieu qu'on les tire , car si nous avons parlé de Cuba , c'est en quelque sorte pour ne rien omettre .

C'est principalement dans les provinces de Venezuela , de Caracas & Comana , qu'on va cher-

*Année 1792.*

S

( 274 )

cher les mulets. La Gouaire, Baya-Honda, Maracaybo, Coro, Porto-Cabello & Cumaná en sont les entrepôts. Autrefois des bateaux équipés aux colonies alloient librement commerçer sur toute cette côte, & ceux des Espagnols venoient aussi dans nos mers chargés d'animaux. Alors un mulet pris à la côte étoit payé cent vingt livres des Colonies, ou quatre-vingt livres de France, en marchandises & denrées d'Europe. La concurrence produite par l'extension de la culture dans toutes les Colonies, les porta ensuite (il y a trente ans) au double de cette valeur, tous frais faits; mais ce n'est plus pour nous qu'un souvenir qui excite nos regrets.

Indépendamment de cette augmentation de prix, les Espagnols qui faisoient jusques là la solde de leurs achats en monnoie, commencerent à exiger, au contraire, le paiement de leurs bestiaux en argent, & même en réaux, les autres pièces d'Espagne mises en circulation dans les Colonies françoises, étant variables dans leurs poids. Ensuite le fisc a grevé ce commerce de droits, la concussion en a fait imaginer tant d'autres, que la contrebande est, en quelque sorte, le seul moyen d'avoir des mulets à la côte d'Espagne.

Cette contrebande est devenue si périlleuse, par le grand nombre de bâtimens garde-côtes & d'em-

( 275 )

ployés, qu'on n'arme plus que très-rarement dans nos îles pour aller chercher des animaux dans le Continent. La crainte de la confiscation, celle d'être envoyé aux mines, veulent que l'armement se fasse comme en guerre, afin de se défendre à force ouverte contre les Espagnols. De-là des frais considérables pour les armes & les munitions, pour se procurer un plus fort équipage, pour le dédommager des risques qu'il va courir : toutes ces dépenses réunies à la crainte du non-succès, ne sont pas propres à diminuer le prix des mullets.

Lorsqu'on n'est pas arrêté par ces inconvénients, on ne les a pas tous surmontés. Il faut se faire à terre des relations avec les Espagnols qui ont des animaux à vendre, & qui, environnés des mêmes dangers que les acheteurs, n'ont pas comme eux l'espoir de fuir s'ils sont surpris. Souvent il faut faire venir par des chaloupes, & au moyen des rivières, les bestiaux qui sont à de grandes distances du port ; il faut le temps de les embarquer, celui de préparer & de prendre le fourrage & l'eau qui leur sont nécessaires dans la traversée, ou aller chercher, au moins, de quoi suppléer ce fourrage dans les herbes de quelques-unes des îles ou espèces de rochers qui sont sur cette côte.

Si l'on ajoute à tant de difficultés, la difficulté peut-être plus grande encore, de trouver des

S 2

hommes à qui l'on puisse confier les détails & l'or que demande une pareille expédition, on sentira combien il doit s'en faire peu.

Ce sont donc les Espagnols eux-mêmes qui trans-  
portent des animaux dans nos îles, & qui s'ex-  
posent à toute la sévérité de leurs loix prohibitives,  
ou qui s'assujettissent aux conditions rigoureuses  
d'une exportation licite.

Les Espagnols qui font la contrebande, ont en  
vue l'approvisionnement des îles du vent ou de  
celles sous le vent. Ceux qui veulent servir les  
premières, viennent communément des environs  
de l'Orenoque, du golfe de Paria & autres lieux  
circonvoisins; ils vont aussi à l'île de la Trinité,  
dont le port est ouvert aux étrangers, & où ils  
trafiquent à l'aide des relations qu'ils s'y sont  
préparées. Quand le trajet est court, ils ont de  
petits bateaux, nommés lanches, où sont leurs  
mulets. Pour ne pas perdre dans la traversée,  
pour leur donner une nourriture qui les entre-  
tienne en bon état, & pour échapper eux-mêmes  
à la vue des gardes-côtes, ils ne font route que  
pendant la nuit. Au point du jour, ils gagnent  
les terres, où ils débarquent leurs animaux, &  
les font paître. Cette manière de voyager, qui  
n'est pas prompte, convient d'ailleurs au carac-  
tère espagnol.

Si les bâtimens sont grands & chargés pour aller en droiture dans une de nos Colonies , ils s'y rendent avec des expéditions qui offrent une destination adroïtement masquée , & sur laquelle nous sommes faciles à abuser , puisque les avantages de la ruse sont pour nous.

Mais les Espagnols se servent beaucoup des Hollandois pour vendre leurs mulets & nous les faire parvenir. Ce sont ceux de Curaçao qui deviennent les commissionnaires de ce commerce , auquel la petite île d'Aroube , qui n'est qu'à sept myriamètres ( quatorze lieues ) dans l'ouest de la première , semble consacrée. Placée devant le golfe de Venezuela , sous le vent des ports des provinces de Caraque & de Comana , elle se trouve dans une situation propice : aussi les Curaçaoliens sont-ils dans l'habitude d'en tirer un grand avantage depuis plus de cinquante ans. C'est à Aroube , où les Hollandois ont un comptoir , que les Espagnols viennent entreposer leurs animaux , & en recevoir la valeur en marchandises , ou plutôt en argent. Cette petite île offre des pâturages aux bestiaux , jusqu'à ce qu'ils soient apportés à nous , ou aux Anglois , qui sont dans la même dépendance que nous , puisque la Jamaïque paie les mulets de la côte d'Espagne , aussi chers que les Antilles françoises.

Le petit nombre de mulets , qui viennent de Porto-Rico à Saint-Domingue , y arrivent communément par des bateaux hollandais. Leurs liaisons avec les Espagnols de la grande côte , leur servent à en former à Porto-Rico , & comme ils y paient en argent , ils y sont préférés aux François , & y font presque toute la contrebande.

Enfin , nous obtenons des mulets , à l'aide de permissions que la cour d'Espagne accorde très-rarement , sur la recommandation de la cour de France , à quelques particuliers françois , pour en tirer un nombre limité , soit de la côte , soit de Porto-Rico & de la Havane. Mais si cette fois nous n'avons pas à tenir compte des dangers de la contrebande , si nous n'avons pas besoin d'acheter de la seconde main , notre condition n'est pas meilleure , parce que le marchand françois prend pour son taux , celui que des risques , qu'il ne court pas , a fait introduire.

A la vérité , le commerce , même permis de cette maniere , est singulièrement grisé. Pour en faire juger , nous supposerons que la permission a été donnée pour la côte d'Espagne ; car si elle est pour la Havane , ou pour Porto-Rico , où il y a moins de ressources , les profits seront peut-être moindres encore.

Les provinces de Venezuela , de Caraïque &

de Comana , qui ont une étendue de côtes depuis le port de Sainte-Marthe jusqu'à la Guiane , se prolongent aussi considérablement dans l'intérieur. Après avoir parcouru un espace de vingt à vingt-cinq myriamètres (quarante ou cinquante lieues) du plus beau pays, on trouve ce que les Espagnols nomment *las Llanas* , ou plaines où ils élèvent du bétail.

L'œil se perd dans ces plaines immenses , où le voyageur a besoin de la boussole. Il est rare d'y renconter des arbres ; on ne voit que quelques arbrisseaux épars ; mais par-tout une herbe haute & touffue offre une nourriture abondante aux animaux.

Il y a des hattes qui contiennent quelquefois jusqu'à quatre-vingt mille têtes de bétail ; là , comme à Saint-Domingue espagnol , le propriétaire se contente de les faire réunir une seule fois , vers le commencement de chaque année , pour étamper les nouveaux-nés , & leur donner ainsi l'unique marque qui puisse désigner sa propriété.

Mais les mulots n'y sont pas en grande quantité ; il n'est pas de hattier qui pût en fournir deux mille dans un an , & chaque jour ils deviennent plus rares à cause de leur transport dans les colonies. En 1783 , il en est sorti cinq mille du seul port de Porto-Cavallo , & l'on compte que ceux de Barcelonne , la Gouaire , Coro & Maracaybo ont dû en faire sortir autant.

Ce qui rend Porto-Cavallo l'égal de tous les autres ports pris ensemble, c'est sa commodité & sa plus grande proximité des plaines. Les navires y viennent à quai, & on peut embarquer avec facilité jusqu'à cent quatre-vingt & deux cent mulets dans un jour. Aux autres ports, au contraire, il faut les amener avec des canots ou pirogues, ce qui forme un double embarquement, dont les animaux ont à souffrir. D'ailleurs le continent, près de Porto-Cavallo, fournit de l'herbe en abondance, tandis que de la Gouaire il faut l'aller chercher quelquefois jusqu'aux îles d'Aves, ce qui retarde beaucoup les expéditions.

Le prix des mulets livrés dans les hattes, qui n'étoit, en 1782, à la côte d'Espagne, que de 20 gourdes, ou 110 livres tournois, a augmenté jusqu'à 30 gourdes, ou 165 livres tournois, depuis cette époque.

Ainsi pour achat. . . . . 30 gourdes.

A cette dépense première, il faut ajouter pour les frais de conduite à l'embarcadère, par mulet. . . . . 2

Pour les cinq pour cent de droit de sortie du mulet, évalué 25 gourdes par le fisc; la nourriture, les frais d'embarquement, &c. . . . . 5

Pour la mortalité, qui n'est pas de

si à élém p'mo ci-contre. . . . .	37 gourdes.
moins de dix pour cent , depuis l'achat	
dans les hattes , jusqu'à la vente dans	
les colonies . . . . .	3
Pour le fret. . . . .	20
 C'est . . . . .	<u>60 gourdes.</u>

& le mullet rendu au lieu de la vente revient déjà à 330 livres de France. Le tableau des dépenses de cette traite suffit pour démontrer qu'elle n'est pas attrayante pour le spéculateur espagnol qui veut la faire d'une maniere permise.

De tout ce que nous venons de rapporter du commerce des mulets , il doit résulter évidemment deux choses ; l'une , que nos Colonies les paient en argent , soit que nous les allions chercher , soit qu'ils nous soient apportés ; l'autre , que nous devons les payer fort cher.

En effet , on a vu que le mullet de la côte d'Espagne , rendu à sa destination , coûtoit 330 livres de France , qui font 495 livres d'Amérique , & ils ont même valu jusqu'à 850 livres durant la dernière guerre des Anglois contre la France , l'Espagne & la Hollande ; mais les mulets de la Havane & de Porto-Rico ne valent que 450 ou 500 livres d'Amérique.

Il y a cinquante mille mulets à Saint-Domingue,

sept mille à la Martinique, & cinq mille à la Guadeloupe ; ajoutant cinq mille mullets à ceux de toutes nos autres Isles , on trouve un total de soixante-sept ou soixante-dix mille mullets , dont le remplacement annuel , évalué au dixième (& ce taux est trop bas pour les Colonies sujettes aux épizooties) , s'élève à sept mille. Les Colonies peuvent en trouver environ mille dans leur intérieur , c'est donc six mille mullets qui , comptés à 600 livres d'Amérique , prix moyen , parce que la côte d'Espagne en fournit la majeure partie , produisent 3,600,000 livres , ou 2,400,000 livres tournois que nous comptons chaque année aux étrangers , & que nous leur comptons en especes.

Mais cette dépense n'est pas au juste celle que supporte le cultivateur , qui , contraint le plus souvent d'acheter à crédit de ceux qui ont pris des cargaisons entieres , paie au moins quinze pour cent de l'intérêt de cette avance , c'est 250,000 livres tournois à ajouter aux 2,400,000 livres. Ensuite comptant les mille mullets créols à 825 livres d'Amérique , puisqu'on les paie jusqu'à 100 pistoles lorsqu'ils sont domptés & faits au quartier où on les vend , on a encore 825,000 livres d'Amérique à joindre aux sommes ci-dessus , qui enfin forment un total général de 3,126,666 livres 13 sols 4 deniers tournois , ou 3 millions en termes ronds.

Telle est la charge que supportent les cultivateurs de nos Ifles , dont le plus grand désavantage n'est pas encore de payer si cher des moyens de culture & d'exploitation , mais d'en être privés très-souvent ; de craindre que cette fourniture vraiment précieuse , ne vienne sinon à manquer , du moins à s'affoiblir considérablement. Cette crainte n'est pas vaine , ne fût-elle fondée que sur l'extraction même , puisque quand nous recevons six milles mulets , les Colonies angloises & espagnoles réunies en reçoivent ou consomment à-peu-près autant , ce qui fait douze milles mulets par an. D'un autre côté l'obligation de payer en monnoie , & même en or , parce que le contrebandier le cache plus aisément aux yeux qui l'observent , & que l'Espagne en fait la condition des permissions qu'elle donne , est faite pour alarmer. On fait que le numéraire des Isles est entièrement composé de monnaies espagnoles & portugaises que les Espagnols y apportoient en paiement des marchandises d'Europe dont ils se fournissoient dans nos Colonies ; ainsi au lieu de recevoir du numéraire de l'Espagnol , les Isles sont forcées de lui en donner , parce qu'elles ne peuvent se passer de ses mulets ; elles doivent donc éprouver tous les inconvénients qui suivent la privation du numéraire , & c'est aussi leur situation depuis plus de trois ans.

Le mulet est employé à mettre en mouvement les moulins à sucre ; il fait les charrois dans l'intérieur des habitations , les transports à des distances médiocres , & on l'attelle aux chaises. Il partage ainsi les travaux du cheval & du bœuf , & les supplée très-souvent. Mais plus robuste que l'un , & moins lent que l'autre , il remplit mieux les vues du colon , qui a besoin d'un agent fort & puissant , capable d'un service pénible dans un climat brûlant.

Cependant tout ce que nous avons dit des négligences qui tiennent à l'éducation & à la conservation du cheval , peut s'appliquer à celle du mulet.

Celui qui est pris à la côte d'Espagne est d'une taille plus haute que celui qui est né dans les Isles. Cet avantage qui rend les premiers plus propres aux voitures , est aussi ce qui les fait payer plus cher à Saint-Domingue.

Tous les mulots espagnols ont le caractère farouche des chevaux des mêmes lieux , parce qu'ils sont élevés de la même manière. On dompte chez nous les uns comme les autres , excepté qu'on est encore moins avare de coups envers les mulots. Ceux-ci sont employés trop jeunes , ou trop tôt après leur débarquement ; ils travaillent au moulin à découvert ; ils sont abandonnés tout suant dans les savanes ; en un mot , nous pourrions répéter

sur ces différens abus tout ce que nous avons rapporté à l'article du cheval.

Si les chevaux sont vicieux dans nos Isles, les mulets qui participent à leurs défauts les outrent d'avantage. Leur entêtement qui est devenu un objet de comparaison proverbiale, se fait remarquer sur-tout en Amérique. On le croiroit même fait pour tout surmonter, quand on n'a pas vu un mulet obstiné réduit enfin à faire ce qu'un negre exige de lui.

Le mulet est plus facile à nourrir que le cheval & le bœuf, & il souffre moins de la sécheresse. Il répare aussi plutôt ses forces par un court repos; car des mulets rendus de fatigues, recommencent le même travail avec ardeur quelques heures après. Ces qualités précieuses tournent au détriment de cet animal, dont on ne se lasse pas d'exiger.

*Raynal* a dit que le mulet est lent. Cette assertion ne pourroit avoir quelque fondement qu'en le comparant au cheval par rapport à un lieu déterminé, puisque dans nos colonies les mulets attelés aux chaises les menent plus vite que la poste en France, & soutiennent ce service, étant bien nourris, en faisant quatre myriamètres (huit lieues) par jour, divisés aux deux époques du matin & du soir.

On se sert des mullets pour monture dans quelques parties des Colonies ; ils ont une allure douce, le pied singulièrement sûr, & gravissent avec facilité. Mais le voyageur n'est pas toujours certain d'arriver comme il a compté. Tout-à-coup le mulet dresse les oreilles & prend la résolution de ne plus avancer, ou même celle de retourner sur ses pas. J'ai parcouru pendant six mois toute l'île Sainte-Lucie, ayant un beau mulet pour monture, mais il mettoit fréquemment ma patience à l'épreuve, & sans l'avantage plus grand que tous les autres, de passer impunément dans des sentiers semés de pierres & remplis de racines d'arbres, j'aurois renoncé à un moyen qui dérangeoit trop souvent mes projets.

Les negres de Saint-Domingue on fait une découverte, vraie ou fausse, avec laquelle ils croient rendre le mulet moins volontaire. Ils lui attribuent l'instinct de parer de sa queue les coups de fouet qu'on lui donne. En conséquence ils nattent cette queue, la retroussent & l'attachent à la croupiere. Soit que cette ruse soit réellement heureuse, soit que l'état de contrainte où le mulet se trouve quand sa queue est fortement relevée & liée, presse sa marche, il obéit mieux aux coups de fouet qui lui sont largement distribués.

Dans les plaines, on préfere les charettes ou

( 287 )

cabrouets attelés avec des mullets à ceux qu'on fait tirer par des bœufs ; c'est le contraire dans les parties montagneuses ou dans un sol gras & argileux. A Saint-Domingue, par exemple, où les plaines sont belles, il y a six cabrouets à mullets pour un à bœufs.

Les mullets sont la monture ordinaire des negres qu'on charge d'un message ; on les bâte aussi pour les charois, sur-tout ceux du café, & ils portent alors dix myriagrammes ( environ deux cents livres ). Quatre mullets attelés de front tirent un cabrouet avec un poids de cent myriagrammes ( environ deux milliers ), & font facilement deux myriamètres ( quatre lieues ) tous les jours.

L'éducation des mullets est en général plus difficile que celle des chevaux & des bêtes à cornes, le jeune muleton, plus délicat que le poulain, étant sujet à périr avant la troisième année. Cette raison fait encore que les Espagnols ne se livrent pas autant à cette éducation qu'ils le pourroient. A la côte d'Espagne, ceux qui sont jaloux d'avoir des mullets d'une belle espece, vont chercher des étalons dans la petite isle hollandaise d'Aroube, dont nous avons parlé, & où ils valent quelquefois jusqu'à 500 gourdes, faisant 2,750 livres, de France. Un pareil étalon fert trente-six juments ; mais il dégénere absolument, après dix

années de service. Pendant sa durée, les trente-six jumens, qui portent de deux années l'une, produisent environ cent quatre-vingt mullets, dont les tiques font périr plus d'un grand tiers. Quand on ajoute à cette perte, celle qui est causée par les maladies, les droits imposés sur la sortie, & les entraves de tout genre que les agents du fisc sont industrieux à créer, on voit que le hattier espagnol est loin d'être encouragé, & que les 28 gourdes ou 154 livres environ, qu'il reçoit net pour un mullet pris dans sa hatte, ne sont point un appât puissant.

Nous avons dit qu'on élevoit aussi des mullets dans nos Colonies ; mais il ne faut gueres citer, à cet égard, que la partie françoise de Saint-Domingue, les Isles du vent n'en fournissant que très-peu, & comme par hasard, sur quelques habitations.

On n'a pas toujours à Saint-Domingue les soins convenables pour le choix de l'étalon, ni même des jumens dont on veut avoir des mullets. On a donné au baudet, dans cette colonie, le nom générique de *bour*, qui vient de l'espagnol *burro*; on l'appelle *bour-equior* quand il fert aux jumens. On prend les *bours* dans la partie espagnole; il en vient aussi de la côte d'Espagne. On en paie quelquefois jusqu'à 12 & 1500 livres de France, mais ils ne valent pas ceux de l'isle d'Aroube.

Les

( 289 )

Les jumens qu'emploient ceux qui y mettent quelque importance, sont celles qu'on a transportées de l'Amérique septentrionale, qui sont d'une taille avantageuse, & dont le coffre est large.

Le *bour*, lorsqu'il n'a pas été employé avant quatre ans, fert vingt-cinq jumens pendant quinze ans. Cela suppose qu'il est tenu enfermé & soigneusement nourri.

C'est une erreur, du moins on le croit à Saint-Domingue, de penser que la procréation des mulets fatigue plus les jumens que celle des pouoins. Cette erreur doit avoir pris sa source dans le défaut de soins. On n'a pas vu que le poulain que sa mère n'attend plus pour l'allaiter, & qu'elle repousse même environ trois semaines avant de mettre bas, se sevre tout seul, tandis que le mulet, plus opiniâtre, tête encore & continue après la portée. Il arrive même quelquefois que trois ou quatre mulets tetent la même mère & l'exténuent. Il faut donc sevrer le muleton & empêcher cet abus, qui tend à détruire les jumens ou à affoiblir leurs nouvelles portées.

On a pensé long-temps que le mulet étoit condamné à la stérilité; cependant le contraire est établi par plusieurs preuves; mais ce fait est très-rare, & les mulets produits par les mules, n'ont pas vécu long temps, & n'avoient pas la force des autres.

*Année 1792.*

T

( 290 )

Saint-Domingue offre trois exemples de mules fécondes. Le premier est celui d'une mule qui mit bas, sur l'habitation de M. de Nort, à la Petite-Anse, en 1769, d'un muleton qui mourut presque aussi-tôt. Ce fait fut constaté par un procès-verbal des officiers de la sénéchaussée du Cap-François, qui se transporterent exprès sur le lieu. Le deuxième est celui d'une mule qui mit bas le 24 Octobre 1771, sur l'habitation de M. Verron, aux Terriers-Rouges. La mule qu'elle fit a vécu jusqu'au 17 Juin 1776. Le troisième est récent: Il y eut procès-verbal dressé chez M. Gouvion, habitant à la Grande-rivière, le 30 Mars 1788, de la naissance d'un fœtus provenu d'une mule. J'ai vu le procès-verbal & le fœtus dans le cabinet de la Société royale des sciences & arts du Cap-François à laquelle ils ont été envoyés (1).

Le temps de la chaleur est marqué chez les mulets comme dans les autres animaux, & leurs actes lascifs ne laissent aucun doute à cet égard. Ils sont même très-difficiles à contenir alors, &

---

(1) Buffon a rapporté le premier fait, & plusieurs autres exemples de la fécondité des mules dans le supplément de son *Histoire naturelle*, tom. V, pag. 25, tom. XIII, pag. 202, édition in-12; on en trouvera encore dans le *Traité des haras de Hartmann*, publié par le C. Huzard, page 292 & suiv. (*Note des éditeurs*).

il est peu de haies qu'ils ne détruisent & qu'ils ne franchissent. Aussi les coupe-t-on dans nos Colonies. Cette opération est aussi dangereuse pour eux que pour les chevaux, & se paie également 20 livres de France. On a observé qu'on perdoit moins de mullets de la castration, depuis que des maquignons espagnols ont prescrit de les employer sur-le-champ à un exercice violent, comme est celui du moulin.

Les mules vivant plus que les mullets, & n'étant pas exposées à cette opération périlleuse, elles valent ordinairement 50 livres de plus. Cette différence dans le prix a déterminé les Espagnols à nous apporter presque tous leurs mullets coupés, & ils leur donnent, par ce moyen, la même valeur.

Il n'est pas rare de voir des mules qui s'attachent à de petits muletons provenus de juments : elles semblent avoir pour eux toutes les sollicitudes maternelles, & quelquefois après son sevrage le muleton demeure attaché exclusivement à cette espèce de mère adoptive, qui le défend, le grise & le conduit au pâturage.

La tique nuit beaucoup aux muletons, qu'on devroit soigner davantage. On les fait travailler à trois ans, & ils en vivent communément vingt-cinq. Ils conservent toute leur force depuis quatre ans jusqu'à vingt-deux ; après, ils ont besoin d'être ménagés.

T 2

La cherté des mulots, le défaut de reproduction par l'espèce même, les difficultés de leur éducation, celles de leur extraction de chez l'étranger, tout devroit porter à les ménager, mais nous le répétons, comme à l'égard des chevaux, on ne les achete que parce qu'on en a besoin, & ce besoin pressant ne permet aucun ménagement.

Les mulets de nos Colonies sont les plus petits, mais les plus durables de tous, parce qu'ils vivent dans le climat où ils sont nés. Ceux de la côte d'Espagne périssent plutôt, & ceux qui furent apportés du Poitou résisterent peu d'années. A la vérité deux de ceux-ci faisoient le travail de trois des autres, mais on les vendoit 16 & 1700 livres d'Amérique pièce, ce qui portoit la paire à 3,400 livres, quand trois de ceux de la côte ou du pays ne coutoient que 1,800 livres ou 2,000 livres. D'ailleurs on peut encore tirer du service de deux mulets quand on a perdu le troisième, au lieu qu'avec un mulet de Poitou de moins, l'autre pouvoit demeurer presque inutile, faute d'être appareillé. Cette valeur des mulets du Poitou leur vient, comme l'on fait, de la fourniture que cette province en fait à l'Espagne, qui nous rend ainsi une portion de ce que nous lui comptons en Amérique.

Les États-Unis ne nous procurent pas un seul mulet. La Louisiane commençoit à nous en fournir

quelques-uns, lorsque cette vaste & précieuse contrée a passé sous une domination étrangère, ce qui a détruit cette branche d'industrie.

L'agriculture coloniale est tellement importante par son influence sur le commerce de la France, qu'il seroit temps que le gouvernement s'occupât de favoriser l'approvisionnement des mulets dans les Colonies, dont le besoin sans cesse renaissant, détourne des sommes considérables au profit de l'étranger, & compromet les produits des manufactures coloniales. Puisque les Espagnols, naturellement indolens, ne s'occupent pas assez de cet objet, par l'embarras de l'extraction & les avances qu'elle exige; puisque les armateurs françois ne peuvent aller traiter qu'avec des permissions de la cour d'Espagne, à moins de risquer leur fortune, leur vie, leur liberté; il seroit utile que la cour de France sollicitât elle-même ces permissions & qu'elle les distribuât, à titre de récompense, à des armateurs intelligens & en état d'entreprendre ce commerce. Ce ne seroit pas encore assez, du moins je crois qu'il faudroit de plus accorder une prime à cette fourniture, pour exciter à la faire. Mais en prenant ainsi des mesures au-dehors, il ne faudroit pas négliger d'encourager au-dedans l'éducation des mulets. Le gouvernement gagneroit beaucoup à donner des prix d'encouragement, à

T 3

( 294 )

payer , à ce titre , un droit par tête de mulet né dans les Colonies , & vendus aux cultivateurs. Sans cette prévoyance , le nombre des mullets diminuant à mesure que les établissements croîtront en nombre & en étendue , leur prix deviendra excessif. Le manufacturier avide , pressé de se rembourser , ne cessera de les excéder de fatigue. Alors les sources tariront d'elles-mêmes , en quelque sorte par l'abus qu'on en aura fait , & l'agriculteur deviendra nul , si je puis m'exprimer ainsi , sur un sol fertile qu'il ne pourra plus féconder.

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES *sur la qualité vénéneuse & même meurtrière de la Renoncule des champs (1).*

PAR M. BRUGNONE.

L'OBSERVATION auroit appris , depuis les siecles les plus reculés , que le genre très-nombreux des *renoncules* & des plantes qui en approchent , est acré & plus ou moins vénéneux , lorsque les expériences du célèbre *Krapf* (2) , le constaterent sur

(1) Ces observations ont été lues à l'Académie des sciences de Turin , le premier Mars 1789 , & insérées dans le volume de ses mémoires pour les années 1788-1789 , avec une planche de la *renoncule des champs*. (*Note des éditeurs*).

(2) *Experimenta de nonnullorum ranuncularum venenata*

dix espèces en particulier. Ce sont la renoncule des marais (*ranunculus sceleratus*), la renoncule sardonique (*ranunculus sardonicus*), la grenouillette (*ranunculus bulbosus*), la renoncule acré (*ranunculus acris*), la renoncule illyrique (*ranunculus illyricus*), la renoncule vénéneuse (*ranunculus thora*), la renoncule aquatique (*ranunculus aquatilis*), la breynine (*breyninus*), la petite chéridoine (*ficaria*), & celle que je nomme avec Linnæus, *ranunculus arvensis*; *ranunculus seminibus aculeatis*, *foliis superioribus decompositis linearibus* (1); *ranunculus arvensis echinatus* (2); *ranunculus seminibus aculeatis*, *foliis tripartitis lobis longè petiolatis*, *bipartitis* & *tripartitis acute incisis* (3). On lui donne le nom de *ranunculus arvensis*, renoncule des champs, parce qu'on la trouve en grande quantité dans les champs & parmi les blés, & celui d'*echinatus*, à cause que ses semences rassemblées sur le même réceptacle, au nombre de huit & plus, sont hérissées de pointes à-peu-près comme la capsule de la faîne. Elle est,

---

*qualitate, horum externo & interno usu. Viennæ-Austriæ,*  
1766, in-8°.

(1) *Systēma naturæ. Viennæ*, 1770, tom. II, pag. 380.  
in-8°. — *Species plantarum*; page 780. — *Systēma plantar. ex edit. Reichard*, tom. II, pag. 665.

(2) *Caspary Baukini Pinax*, pag. 179.

(3) *Haller, Hist. Stirp. Helvet.* tom. II, pag. 75, n°. 1176.

( 296 )

en Piémont, des premières plantes à pousser au printemps, dans les champs qu'on a labourés, mais qu'on n'a pas semés l'automne précédent : sa tige paroît déjà, & les feuilles radiacées en sont assez larges presqu'avant qu'aucune autre plante ait germé. Ensuite elle devient rameuse, s'élève à la hauteur de seize centimètres (un demi-pied), & même de trente deux centimètres (un pied), fleurit & fait sa semence en Mai, laquelle est déjà mûre au commencement de Juin, & tombe dans le courant de ce mois ; alors la plante se dessèche de maniere qu'on en chercheroit en vain des traces après la moisson, parmi les chaumes du froment & du seigle, qui en étoient pleins auparavant.

Cette plante, avant même les expériences de *Krapf*, avoit été reconnue pour vénéneuse ; mais personne, que je saïe, n'avoit observé que les brebis en mangent volontiers, & qu'elle occasionne quelquefois dans les troupeaux des maladies très-graves & souvent mortelles (1) : il y a lieu de présumer que faute d'en connoître la véritable cause, on aura probablement regardé ces maladies comme épizootiques, & peut-être encore comme conta-

---

(1) On avoit déjà observé que ces accidens étoient produits par la *renoncule acré* (*Hebenstreit de cura pascuorum*, 1752), & par la *renoncule flammula, la douve* (*Gmelin de herbis venenatis Germaniae*).

( 297 )

gieuses; c'est ainsi qu'on en jugea d'abord dans le cas que je vais rapporter, arrivé hors de la porte Palais de cette ville, proche des remparts (1).

En 1786, le 18 Avril, le chef de la police me chargea de me transporter à la métairie, connue sous le nom de la Vicaria, appartenante aux Peres de Notre-dame de la Consolata de l'ordre de Cîteaux, & située en-deça de la Doire, pour reconnoître la nature & les causes de la maladie dont sept brebis du troupeau d'Antoine Rabbia venoient de mourir presque soudainement, dans un champ de la dépendance de cette métairie, tandis qu'elles y païssoient, & pour prescrire les remedes convenables à plusieurs autres qui en avoient été attaquées en même-temps.

Arrivé à l'endroit je fis avant tout ouvrir trois des brebis mortes, & j'observai dans toutes les trois des taches érysipélateuses éparses en différens endroits des parois internes des quatre ventricules, mais beaucoup plus larges & presque noires dans la caillette, ensorte que toute la surface intérieure de ce ventricule paroiffoit gangrenée; ces taches alloient au-delà de toute l'épaisseur de la tunique

(1) Le savant docteur *Giulio* parle de cet accident dans sa belle *Dissertation sur les meilleures & les plus mauvaises herbes des prés du Piémont*, qu'on trouve dans le troisième vol. des *Memorie della Real Società Agraria di Torino*, 1788, pag. 84, note (e).

veloutée & pénétraient jusqu'au tissu cellulaire, qui se trouve entre elle & la face intérieure de la tunique musculeuse, qui en étoit exempte. On en observoit aussi le long des intestins grèles jusqu'à une certaine étendue. Au reste, tous les autres viscères de l'abdomen, ceux de la poitrine & du crâne étoient très-sains. Il faut en excepter un grand nombre de vers que je découvris dans le foie d'une seule brebis, & qui sont nommés par les naturalistes *fasciolæ hepaticæ*, & par les bergers assez improprement *papillons*. Je trouvai aussi dans les sinus frontaux d'une autre brebis, beaucoup de cette sorte de vers, auxquels les moutons sont très-sujets, & qui sont les larves de l'*œstrus ovis* de Linnæus. Le sang contenu dans les veines & dans les cavités du cœur étoit plutôt liquide, sans néanmoins être en dissolution. Parmi les alimens contenus dans les ventricules, je remarquai dans le premier, & dans la mille-feuille, des racines défaites que je ne fus pour lors à quelle espèce de plante elles pouvoient appartenir. J'allai pourtant visiter le champ où le berger avoit fait paître les brebis ; je trouvai qu'il étoit tout plein de la *renoncule des champs* qui n'avoit pas encore jeté ses rameaux, & qu'il étoit dépourvu de presque toute autre plante. Beaucoup de ces *renoncules* étoient broutées, j'en comparai la racine avec celles que

( 299 )

j'avois trouvées dans les ventricules des brebis mortes : c'est de-là que je crus pouvoir conclure sans hésiter que la cause de leur mort & de la maladie de celles qui vivoient encore , devoit être attribuée à ce qu'elles avoient mangé de cette plante.

Pour m'affurer si elles en mangeoient effectivement , j'en présentai à différentes brebis d'un autre troupeau , & je fus surpris de voir qu'elles en étoient avides ; j'en donnai avec précaution , crainte de les empoisonner , à des chevaux , à des bœufs & à des vaches qui en mangerent également . Un troupeau de bêtes à cornes que j'observai quelques jours après , pendant plus d'une heure , dans le temps qu'elles païffoient dans un champ à la Vénérerie-royale , mangeoient de même , de temps à autre , de cette *renoncule* ; aussi à peine furent-elles établées , qu'elles eurent des coliques plus ou moins fortes , suivies de tympanite ; accidens qui se déterminerent par un peu de dévoiement .

Je n'avois donc plus lieu de douter de la qualité vénéneuse de cette plante , je voulus néanmoins m'en assurer par quelques-unes de mes propres expériences . Comme je n'avois gueres trouvé dans les ventricules de ces brebis , que des racines , je me doutois que ce fussent elles qui avoient été la cause principale de la maladie & de la mort des brebis , plutôt que les feuilles & les tiges , celles-ci étant

( 300 )

encore trop courtes, & celles-là encore trop petites & trop menues. Je fis par conséquent exprimer le suc de plusieurs renoncules qu'on avoit cueillies avec leurs racines, & qui n'avoient fait que jeter leurs feuilles radicales ; j'en versai avec la corne un hectogramme (environ trois onces) dans la gueule d'un chien de moyenne taille, & je fus étonné de le voir mourir tranquillement en moins de quatre minutes. J'en versai égale dose dans la gueule d'un autre chien beaucoup plus grand & plus robuste, & il en mourut en dix-huit heures, après de fortes convulsions, des vomissements, des déjections & d'horribles aboiements.

Par ces deux expériences je fus encore plus convaincu combien la *renoncule des champs* est vénéneuse, & combien le suc qui vient d'en être exprimé est acre. En effet, en ayant mis une goutte sur le bout de ma langue, j'en éprouvai une violente cuiffon, qui dura quelque temps ; d'où je conclus aussi que le suc de la racine n'a pas moins d'âcreté que celui du reste de la plante, quoique Krapf assure l'avoir trouvé peu actif (1) : peut-être avoit-il tiré celui qu'il employa, des racines de *renoncules* adultes ; car il est très-probable que les racines deviennent d'autant moins âcres que la plante ap-

---

(1) *Loco cit.*

( 301 )

proche davantage de la fructification. C'est-là l'unique raison que je puise apporter de la différence entre la sensation que j'éprouvai en mâchant ces mêmes racines, & celle qu'il dit avoir éprouvée lui-même, « la racine de la *renoncule des champs* », dit-il (1), lorsqu'on en tient dans la bouche, « n'imprime sur la langue qu'un goût insipide & styptique, sans y produire presqu'aucune irritation ; si après l'avoir bien mâchée on la remue dans la bouche, elle cause au gosier & au palais un sentiment léger & supportable de cuilllon, qui se dissipe bientôt de lui-même, si on en avale, elle ne fait aucun mal ; appliquée sur la peau, quoiqu'elle y demeure pendant une heure, elle n'y produit aucune vessie. » Quant à moi, après avoir mâché de cette racine, je ne sentis, il est vrai, d'abord & pour quelques minutes que peu ou point d'âcreté ; mais un peu après, le palais, la langue & enfin toute la bouche s'échauffèrent excessivement : l'arrière-bouche se resserra avec douleur, & presque avec convulsion, & ce ne fut qu'une heure après que ces accidens cessèrent. Les feuilles de la plante adulte étant mâchées, irritent encore plus vite & plus long-temps que la racine, & encore plus les fleurs & les fe-

---

(1) *Ibid.*, page 79.

( 302 )

mences vertes. Parmi les parties des fleurs ce ne sont pas seulement les germes qui sont âcres & caustiques, ainsi que Krapf l'a avancé, *hæc acrimonia in germinibus tota est* (1), mais aussi les pétales, & sur-tout leurs onglets ; les étamines, les pistils & les feuilles du calice le sont beaucoup moins.

Voici les symptômes que j'observai dans les brebis malades d'Antoine Rabbia, desquelles il a été question ci-devant : une grande mélancholie, point de rumination, un dégoût, & dans quelques-unes le refus total des alimens, beaucoup d'écume coulant de la bouche & des naseaux, le battement des flancs de temps en temps & la contorsion du ventre (2), & dans beaucoup d'autres le dévoiement. Le berger me raconta que les mêmes signes s'étoient annoncés dans celles qui étoient mortes ; mais qu'un peu avant la mort, il s'y en étoit joint d'autres, tels que le tournoiement de tête, les convulsions & un accablement extrême.

Le même berger s'étant douté qu'il y eût dans ce champ quelque plante vénéneuse, qu'il soupçonnait être la ciguë, dont effectivement les fossés étoient bordés, mais à laquelle les brebis n'a-

(1) *Ibid.* page 80.

(2) Ces deux derniers symptômes marquaient que l'animal éroit tourmenté par des coliques.

( 303 )

voient pas touché; le même berger, dis-je, au premier aspect de la maladie & du ravage qu'elle faisoit, en ayant retiré le troupeau, & après l'avoir abreuvé de l'eau commune, ce qui devoit avoir émoussé la force du poison, il l'avoit mené paître sur les remparts où je le trouvai. Je lui ordonnai de le ramener à la métairie, & de l'abreuver avec de l'eau acidulée à douce acidité avec du vinaigre de vin; ensuite, au moyen de la corne, je fis avaler du vinaigre pur aux brebis malades; ce qui fit cesser tout accident dans très-peu de temps; ensorte que le lendemain il put reconduire le troupeau au pâturage, & que toutes les brebis mangèrent avec avidité & en bondissant.

Cet effet, si prompt & si salutaire, du vinaigre sur les brebis empoisonnées par la *renoncule des champs*, ne s'accorde point avec les expériences de *Krapf*, desquelles le résultat a été, que le vinaigre augmente l'acréte des renoncules, & d'où il a prétendu pouvoir conclure que la salade de ces plantes est encore plus vénéneuse que les plantes mêmes, à cause du vinaigre, & que lorsqu'on craint d'avoir mangé de quelques *renoncules*, il faut s'abstenir du vinaigre & du vin. *Cavendum ergo*, dit-il (1), *ab aceto & vino, ubi suspicio*

---

(1) *Ibid.* pages 5, 101 & 102.

*est ranunculum unum vel alterum comedetum fuisse;*  
 mais l'observation de cet auteur, & la conséquence qu'il en tire, peuvent-elles s'accorder avec ses autres expériences, qui lui ont appris que le plus sûr contre-poison des *renoncules*, est de mâcher des feuilles d'oseille, & d'en avaler le suc (1)?  
 Il peut se faire que le vinaigre mêlé avec le suc des *renoncules* en augmente l'âcreté, sans pourtant en augmenter la qualité vénéneuse; au contraire il est probable qu'il l'émuouffe, qu'il l'éteigne même. Au reste, *Krapf* a prouvé lui-même que le suc d'oseille, mêlé avec celui des *renoncules*, semble en accroître l'âcreté, plutôt que de la diminuer (2).

Je ne déciderai point si le venin des *renoncules* est de nature acide ou alkaline; peut-être n'est-il ni de l'une ni de l'autre. L'on fait bien qu'il est très volatile, & qu'il s'évapore presqu'entièrement par l'ébullition. Ses effets malfaisans s'annoncent avec une promptitude surprenante; il n'y avoit pas encore deux heures que le troupeau païssoit dans ce champ, lorsqu'il mourut trois des sept

(1) *Ibid.* pages 8, 31, 32 & alibi.

(2) *Ibid.* page 32, n°. 39. *Pierre de Abano* dans son livre *de venenis*, & *Ætius de re medica*, lib. XIII, avoient déjà écrit que le vinaigre mêlé avec le suc de mélisse, ou du *lamium melissophyllum* étoit un correctif du poison des *renoncules*.

brebis

( 305 )

brebis dont nous avons parlé. Le premier des chiens auxquels je fis avaler le suc exprimé de la *renoncule des champs*, mourut dans moins de quatre minutes : si on ajoute que, dans les cadavres des brebis empoisonnées, je n'observai que des taches noires & rouges sans érosion sur les parois intérieures des ventricules & des intestins, il semble démontré que ce poison agit sur les nerfs, & qu'il rend les parties atoniques & stupides, plutôt que de les corroder, & de les détruire avec sa causticité.

L'avidité avec laquelle les brebis, les chevaux & les bœufs mangent la *renoncule des champs*, est une nouvelle exception à la règle générale qu'on donne pour certaine, que la nature a doué les brutes, sur-tout les herbivores, d'un instinct par lequel elles distinguent, au moyen de l'odorat & du goût, les plantes nuisibles & vénéneuses, d'avec celles qui sont salutaires & nourrissantes, refusant les unes & choisissant les autres, sans jamais se tromper dans le choix. Presque tous les ans l'ellébore blanc tue, ou du moins attaque-t-il dangereusement quelques-uns des poulains du haras du roi, qui en mangent en paissant sur les Alpes d'Orope, où il y en a en abondance.

---

Année 1792.

V.

OBSERVATION *sur la rage dans un Mulet;*  
*contenant l'exposé des symptômes de la*  
*maladie dans cet animal.*

PAR LE C. THOREL.

LE 2 Février 1780, un chien enragé, tué le même jour par deux charretiers, passant sur la route de Lodeve à Milhaud, mordit, à chair découverte, un petit mulet de l'âge de cinq ans, appartenant au consul de Porlages, petit village du diocèse de Lodeve ; les morsures furent faites au poitrail, aux deux fesses & aux jambes de derrière. Quarante-neuf jours après (le 23 Mars), ce mulet refusa de manger ; il étoit triste. Son maître, le voyant dans cet état, appella deux de ses voisins, qui essayèrent de lui faire prendre le breuvage ordinaire, administré par les paysans dans presque toutes les maladies des animaux, le vin & la thériaque ; mais l'animal ne put avaler aucune goutte du remède ; dégagé de la corde qui avoit servi à lui lever la tête, il s'élança sur les trois assistants, & les mordit aussi à chair découverte, l'un au pouce, l'autre à la main, & le dernier au bras ; après cet accès, il resta tranquille l'espace de deux heures ; un second accès le prit, il sauta sur deux mulets placés à ses côtés, & les mordit fortement

( 307 )

aux épaules , au poitrail & aux jambes de devant ; il eut également plusieurs accès dans la journée du 23 ; je fus appellé le 24 ; en entrant dans l'écurie , je l'aperçus qui frissonnoit par tout le corps ; il avoit les yeux rouges & étincelans ; en lui portant la main au-dessous du cou , & en pressant légèrement la trachée-artère & l'œsophage , je sentis un resserrement & une contraction subite dans cette partie , que je jugeai être la suite d'un sentiment douloureux . Je lui fis présenter de l'eau , il détourna la tête , sans cependant reculer d'horreur . Il s'agitoit , il rongeoit fortement la mangeoire & les fuseaux du ratelier ; il tomboit , se vautroit ; sa poitrine étoit pour lors resserrée ; il respiroit très-difficilement ; il trembloit de tous ses membres ; il avoit le poil hérissé ; il entroit en convulsion ; il se relevoit & faisoit le tour de l'écurie en frappant toujours du pied ; il témoignoit de la douleur lorsque je lui passois la main sur les reins ; il ne fienoit point & étoit couvert d'une sueur froide ; il bâilloit à tout moment ; il avançoit sa tête pour mordre indistinctement tous ceux qui étoient sur la porte de l'écurie ; il s'agitoit toujours de plus en plus ; il tomboit & faisoit entendre un râle si fort , qu'il annonçoit une suffocation prochaine .

Le 25 au matin , l'animal eut un accès des plus furieux ; outre les symptômes que j'ai déjà décrits ,

V 2

( 308 )

je m'apperçus de l'écoulement d'une écume & an-  
guinolente par un des naseaux , & d'une bave  
copieuse par la bouche ; ce fut à cette époque  
qu'il mourut dans les plus affreuses convulsions.

Tous ces symptômes réunis & comparés , je  
jugeai que ce mullet étoit atteint de la rage. Je  
le fis enterrer à la profondeur ordonnée (1) ; je  
conseillai aux malheureux qui avoient été mordus ,  
d'aller à Montpellier pour se faire traiter ; & ,  
croyant qu'il étoit utile au bien public & aux pro-  
grès de l'art vétérinaire , de faire connoître les  
dernières méthodes conseillées pour préserver les  
animaux de la rage , je me déterminai à les éprou-  
ver sur les deux mullets mordus : mais la terreur  
panique , qui avoit gagné tous les villages circon-  
voisins , jointe au rapport de cet événement , qui  
fut fait à M. de *Saint-Priest* , alors intendant de  
la province , obligèrent ce magistrat à rendre une  
ordonnance pour faire tuer les mullets consacrés  
à mes expériences.

Je n'ai pas eu de nouvelles , que les trois parti-  
culiers mordus aient été atteints de la rage.

---

(1) Voyez l'article VI de *l'Arrêt du conseil d'état du roî pour prévenir les dangers des maladies des animaux* , du 16 Juillet 1784. Cet arrêt est rapporté dans la Jurisprudence vétérinaire de ce volume.

---

OBSERVATION sur l'Épilepsie dans le  
Cheval.

PAR LE C. DÉPOUSIER.

UN cheval hongre, de selle, de race limousine, sous poil gris, âgé de dix ans, de la taille d'un mètre soixante centimètres (quatre pieds neuf pouces), appartenant au guet des gardes-du corps du roi, avoit eu, dans l'espace de deux années, vingt légers accès d'épilepsie, ou environ; ces accès le prenoient aussi-tôt qu'il avoit mangé l'avoine; alors, l'animal tiroit sur ses longes, il trébuchoit; restoit en convulsions quelques minutes, regardoit le côté gauche de sa poitrine, & revenoit dans son état naturel.

Les accès devinrent plus fréquens & un peu plus violens en Juillet 1790; à cette époque, je saignai l'animal; je lui plaçai deux sétons à la nuque; je les entretins en suppuration pendant près de deux mois; je purgeai ensuite le malade. Ce cheval n'eut aucun accès depuis ce traitement jusqu'au 9 Février 1791, jour où il éprouva une violente attaque d'épilepsie; j'étois alors absent. Le 10, j'eus connoissance de cet accès, & j'appris en même temps que, contre l'ordinaire, il en étoit survenu bientôt après un second. Je le fis séparer

V 3

( 310 )

des autres chevaux ; on le mit dans un coin d'écurie : il passa la nuit tranquillement.

Le lendemain, le malade eut un léger accès dans la matinée ; cet accès passé, il mangea assez bien l'avoine. Le soir, il eut deux violentes attaques : il tiroit alors tellement sur ses longés, qu'elles casserent ; il culbuta. A mon arrivée, il étoit attaché au ratelier, coiffé d'un licol de force ; on le conduisit à l'infirmerie ; là, on le mit en liberté.

Je fus témoin, à huit heures du soir, d'une crise dont le début étoit l'action de lever & de baisser la tête ; le cheval se portoit en avant, il tournoit les yeux, levoit la tête très-haut ; il appuyoit fortement sur le mur la partie gauche de la mâchoire antérieure où est implantée la dent du coin ; de sorte que tout son poids paroissoit, un instant, porté sur cette partie : les jambes de devant se roidissoient, puis se plioient ; le cheval, prêt à tomber, se relevoit ; l'agitation convulsive des mâchoires se terminoit par un mouvement de mastication qui précedoit le retour du calme & duroit un certain temps après. J'ordonnai deux lavemens & une boisson tempérante ; les accès furent très-fréquens pendant la nuit ; le point d'appui que prenoit l'animal, lors des accès, alternoit entre l'orbite & la partie ci-devant indiquée.

( 311 )

Le 12, je vis le cheval dès le matin ; les attaques continuoient ; elles différoient de celles de la veille , en ce que le cheval tomboit comme une masse & se relevoit aussi-tôt ; le retour du calme , outre le mouvement de mastication que j'ai indiqué , étoit aussi annoncé par l'ébrouement . Cela n'avoit cependant pas lieu constamment ; à l'un & à l'autre de ces symptômes , succédoit quelquefois un autre accès qui avoit lieu avec plus d'intensité que le dernier ; de sorte que plusieurs accès se succédoient sans intervalles sensibles . J'ai observé plusieurs fois à la fin de l'accès , un écoulement par les naseaux , d'une humeur semblable à celle connue vulgairement sous le nom de fraîcheur .

A huit heures du matin , je tirai de la jugulaire trois kilogrammes (environ six livres) de sang ; ce sang reposé , ses diverses parties étoient suivant les proportions naturelles ; trouvant le pouls foible , les reins souples , l'état du cheval après l'accès presque telque s'il n'eût pas été malade , je ne répétais point la saignée ; je donnai dans la journée quatre lavemens ; je plaçai le soir deux sétons au sommet du cou ; la nuit n'amena aucun changement .

Le 13 , le dégoût de tout aliment solide & liquide étoit absolu ; les accès étoient violens , ils se succédoient rapidement ; ne trouvant aucune sensibilité aux plaies des sétons , j'en passai trois

V 4

autres avec le feu, savoir, un au poitrail, & un sur chaque épaule. Ces sétons placés, il me parut que les accès s'éloignoient un peu l'un de l'autre. Je donnai quatre lavemens.

La nuit suivante fut très-orageuse : de violentes convulsions furent suivies de chutes pesantes ; & cette succession d'accidens graves, affaiblirent beaucoup le malade. La matinée du 14 fut un peu calme ; j'en profitai pour administrer, à huit heures, deux décagrammes (six gros environ d'aloès), dans le miel. A midi, le cheval éprouva un léger accès, qui se termina d'une manière particulière : il heurta du pied droit de derrière, pendant un quart-d'heure, le mur avec une telle violence, qu'il l'enfonça. Il eut, dans l'après-midi & dans la nuit, des accès faibles, mais longs, & de loin en loin.

Le 15 ne montra que la continuation des mêmes symptômes ; à l'invasion de l'accès, le cheval s'abattoit sur les genoux : il restoit plusieurs secondes dans cette attitude ; il eut la dernière attaque à trois heures après midi ; le purgatif donné le 14, commença alors à produire son effet.

Le 16, il ne vouloit prendre encore, pour toute nourriture, qu'un peu d'eau blanche tiède ; le pouls étant petit, lent & régulier, je donnai le nitre & le quinquina en bol. Les urines, rares jusqu'alors, commencèrent à couler.

( 313 )

Les évacuations furent abondantes pendant les journées du 17 & du 18. Les sétons, qui n'avoient encore produit qu'une sérosité jaunâtre, rendoient, ce dernier jour, un pus mal teint & infect ; je parfumai, depuis ce moment, l'écurie, une fois le jour, avec les baies de genievre brûlées sur la taule rougie au feu.

Le 19, je substituai au nitre, le camphre & l'assa-fœtida unis au quinquina ; je continuai l'usage de ces substances en bol, jusqu'au 21.

Le 20, l'animal avoit la tête plus basse que de coutume : je l'observai pendant un certain espace de temps assez long, & je remarquai qu'il faisoit des efforts comme pour vomir, symptôme que j'ai toujours apperçu dans les chevaux qui sont morts à la suite de la rupture de l'estomac. Il regardoit souvent le côté gauche de la poitrine. Je lui vis rendre, après divers efforts, environ vingt-cinq décagrammes (huit onces) d'un fluide semblable au suc gastrique. Présument un amas de vers dans l'estomac, je lui administrai le lendemain à jeûn, trois décagrammes (une once) d'huile empyreumatique (1). Je donnai une pareille dose de ce remède le 22 au matin.

Le 23, je trouvai le pouls plus développé ; le

---

(1) Voyez le *Traité des maladies vermineuses dans les animaux*, par le C. Chabert.

( 314 )

cheval fourrageoit assez bien sa paille. Je le disposai pour le purger, & il le fut, avec l'aloès dans le miel, le 25.

Depuis cette époque, l'appétit revint peu-à-peu; je n'aperçus d'extraordinaire que ce mouvement de mastication que j'ai annoncé ci-devant comme précurseur de la fin de la crise; cette action de la mâchoire inférieure, très-remarquable dans l'intervalle des repas, par la force avec laquelle les dents frottoient les unes contre les autres, cessa le 4 Mars. Je supprimai alors le gargarisme d'eau miélée aiguisée de vinaigre & de sel marin (*muriate de soude*), dont je faisois usage depuis le 20 Février. Je retirai tous les sétons successivement, jusqu'au 15 Mars. Le cheval s'est parfaitement rétabli, & n'a eu depuis aucune attaque d'épilepsie.

*Note des Rédaiteurs.* Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à publier cette observation, que l'épilepsie est encore peu connue dans les animaux, & mal décrite par les auteurs. Il eût été à désirer que le C. Dépoufier eût pu nous faire connoître la cause de cette maladie, qui, dans l'homme, tient si souvent à des affections morales.

*EXPOSÉ d'une maladie qui a fait périr les poissos de la riviere de Dive, dans le Département du Calvados.*

PAR LE C. ADAM, correspondant de la société de médecine, & médecin à Caen.

P A R M I les différentes classes d'animaux, les poissons sont peut-être les moins sujets aux épidémies, soit qu'ils jouissent de cette prérogative, soit que la nature de l'élément où ils vivent nous fasse manquer le plus souvent l'occasion d'apercevoir leurs maladies. Le défaut d'observation en ce genre, a fait croire aux anciens que les poissons étoient tout-à-fait exempts de maladies épidémiques. Aristote l'affirme dans son *Histoire des Animaux* (1), Quoique les modernes ne soient point d'accord, sur cet article, avec les anciens, nous trouvons néanmoins dans leurs écrits, peu d'exemples de mortalité parmi ces animaux ; le plus frappant est celui du lac de Constance, dont les poissons furent attaqués, en 1722, d'une mortalité générale. L'abbé Richard, dans son *Histoire naturelle de l'Air & des Météores* (2), dit aussi que

(1) Liv. VIII. Voyez-en l'extrait dans la quatrième partie de notre volume de 1791. (*Note des éditeurs*).

(2) Tome III, page 451.

dans quelques lacs du royaume de Naples , à peu de distance de Pouzoles , la corruption des eaux stagnantes , qui a eu lieu pendant l'été , a fait mourir une grande quantité de poissons , dont la putréfaction ne contribua pas peu , à son tour , à infecter l'air des environs.

Ainsi , ces sortes d'observations étant rares , j'ai regardé avec raison le fait suivant , comme étant digne de l'attention des zoologistes.

Depuis l'année 1760 , on a observé deux ou trois fois une espece d'épizootie parmi les poissons de la riviere de Dive. La mortalité n'a pas été générale , à la vérité ; mais outre ceux qui périffoient , la plupart étoient languissans , & se présentoient à la surface de l'eau , où on les prenoit très-aisément. Leurs ouïes étoient pâles , & la chair de ceux qu'on mettoit en pieces l'étoit aussi. Peut-être cette épizootie a-t-elle déjà eu lieu plusieurs fois , sans qu'on y ait fait attention ; je n'ai pu me procurer aucun éclaircissement à cet égard. Elle s'est manifestée sur la fin de l'été , dans une étendue de quatre à cinq lieues , depuis Hoffot en Auge , jusqu'à Troarn , & au-dessous de ce bourg exclusivement ; on trouvoit morts , çà & là , des faumons , des brochets , & les bords de la riviere étoient couverts de plies ou picots.

Il étoit facile de trouver la cause de cette mor-

talité dans la mauvaise qualité de l'eau , qui , après avoir croupi dans les marais voisins de la riviere , avoit communiqué son infection aux eaux de cette derniere. En effet , la maladie dont il s'agit n'a eu lieu que dans des années où il étoit survenu , au mois d'Août , des pluies abondantes. Cette grande quantité de pluie fait nécessairement déborder la Dive , dont le lit étroit & comme étranglé en quelques endroits , n'a que très-peu de pente. Ajoutez à cela , que le terrain des prairies voisines est fort bas ; lorsqu'elles sont ainsi inondées , les plantes se macerent , & la chaleur de la saison ajoute à ces circonstances une nouvelle intensité : il n'est pas surprenant que cette eau putride communique aux eaux de la riviere ses qualités mal-faisantes , lorsqu'elle vient à y refluer , & les infecte au point de faire périr les poisssons. Il y a tout lieu de croire que la mortalité ne s'est bornée aux environs de Varaville , que parce que le flux & reflux , qui y est plus sensible , à raison du peu de distance de la mer , a contribué par le mélange des eaux de celle-ci , à arrêter les progrès de la putridité de celles de la riviere.

La cause que l'on vient d'assigner à l'épizootie de la riviere de Dive , paroît analogue à celle qui fait périr les poisssons dans les marais des environs de Pouzoles , quoique , dans ces derniers ,

( 318 )

plusieurs causes concourent au même effet ; c'est sur-tout dans les temps où l'on fait macérer beaucoup de chanvre & de lin dans ces marais , que le poisson y meurt en grande quantité.

Mais , dira-t-on , si telle est la véritable cause de la mortalité observée parmi les poissons de la rivière de Dive , pourquoi cette épizootie n'a-t-elle pas également lieu dans les autres saisons , puisqu'il est constant que les prairies qui bordent la Dive , sont & plus souvent & plus long-temps inondées en hiver qu'en été ?

Il est vrai que les prairies voisines de la rivière de Dive sont très - souvent submergées pendant l'hiver ; & l'on n'est pas étonné de les voir inondées pendant trois ou quatre mois. Mais , dans cette saison , l'eau croupissante n'acquiert pas des qualités mal-faisantes au même degré ; d'ailleurs , les herbes , quoiqu'exposées long-temps en hiver au contact de l'eau , ne sont pas altérées , parce qu'elles sont vertes pour lors , & qu'elles jouissent de la force de la végétation.

*Note des Rédacteurs.* Nous avons recueilli quelques autres observations sur les maladies des poissons ; nous les ferons connoître successivement dans les volumes suivants.

---

*OBSERVATION sur une Luxation complete  
du jarret dans le Cheval.*

PAR LE C. LOUCHARD.

UN cheval de charette, entier, sous poil pie-alfan, hors d'âge, appartenant au C. Arnoud, voiturier, rue du Battoir, quartier Saint-Victor, à Paris, étant en limon le 12 Octobre 1791, rura à plusieurs reprises & rompit une des planches de la charette ; le pied de derrière du montoir s'engagea dans l'ouverture ; l'animal fit long-temps & inutilement de violens efforts pour se débarasser : il n'y parvint qu'avec le secours qu'on lui donna.

Je fus appellé le lendemain pour le voir, & en entreprendre le traitement.

Les efforts que le cheval avoit fait pour retirer son pied du lieu où il étoit engagé, avoient été si considérables qu'il étoit facile de porter le canon en arriere, au point de faire disparaître entièrement l'angle formé par le jarret. Alors la corde tendineuse placée à sa partie supérieure & postérieure, devenoit très-lâche, & on la portoit aisément à droite & à gauche : en fléchissant le canon, on le portoit aussi beaucoup plus en avant que dans l'état naturel, & l'angle formé par la pointe du jarret devenoit alors beaucoup plus aigu.

Lorsque l'extrémité affectée quitta le sol, la partie inférieure, depuis le jarret, vacillait d'un côté à l'autre, ainsi que de l'avant à l'arrière : on entendoit alors un véritable cliquetis, pareil à celui qui a lieu dans les fractures, & ne résultant cependant ici que du frottement des os les uns contre les autres ; l'engorgement s'étendoit depuis la partie moyenne du canon, jusqu'à la partie supérieure du tibia.

L'animal témoignoit la plus vive douleur, lorsqu'il s'appuyoit sur le membre malade & qu'il marchoit ; il exécutoit très-difficilement, cette dernière action.

L'état que je viens de décrire reconnu, & la luxation de l'articulation du jarret n'étant pas douteuse, j'en opérai le replacement par le taxis, & sur-tout en portant le canon légèrement en arrière & le ramenant insensiblement à sa position naturelle.

La réduction faite, je chargeai le jarret d'un agglutinatif résolutif composé d'un mélange d'eau-de-vie & de térébenthine : je recouvris cet emplâtre de plumaceaux, & je posai par dessus des éclisses de fort carton ; je fixai le tout par un bandage circulaire.

Cet appareil resta trois jours : le trouvant insuffisant, je le remplacai par un autre plus solide ; j'unis à la térébenthine, les poix noire & blanche  
que

( 321 )

que j'appliquai légèrement chaudes : je plaçai des étonpes sur ce mélange, & j'affujétis le tout par une bande circulaire, comme la première fois, mais que je ferrai plus fortement.

Trois semaines après l'application de cet appareil, il étoit encore parfaitement en situation; mais le propriétaire impatient l'enleva à mon insu. Tous les accidens étoient considérablement diminués; il n'y avoit déjà plus d'indice de balancement, de cliquetis, l'engorgement étoit beaucoup moindre, & l'animal s'appuyoit sur l'extrémité.

Je vis le cheval, trois jours après cette conduite inconsidérée, & je reposai un nouvel appareil, semblable au dernier.

Pendant le traitement, l'extrémité fut étée deyint d'une maigreur considérable; cet effet étoit sur-tout sensible à la cuisse & sur la croupe: pour y remédier, j'appliquai une charge composée de trois parties de poix noire & blanche, de deux de térebenthine & d'une d'essence (*huile volatile de térebenthine*); par l'effet de ce topique, les parties atrophiées reprirent peu-à-peu leur volume naturel.

J'enlevai cet appareil au bout de dix-huit jours, l'animal commençant à se servir de son extrémité, & j'étendis pendant quelques jours sur tout le membre la charge fortifiante dont je viens de parler.

*Année 1792.*

X

( 322 )

Pendant l'action de ce dernier médicament, je commençai à faire exercer modérément l'animal ; & insensiblement je lui fis reprendre son travail ordinaire.

Ce ne fut qu'à la fin du troisième mois de traitement, qu'il fut parfaitement rétabli. Il travaille actuellement tous les jours ; mene seul une voie de bois, monte les ponts, &c. ; l'engorgement du jarret & de la partie inférieure du membre est entièrement dissipé, & la jambe dénudée par l'effet des topiques, est aujourd'hui recouverte de poils.

J'observe que pendant le cours du traitement, j'ai constamment tenu ce cheval au régime délayant & rafraîchissant.

*Note des rédacteurs.* Il ne paraît pas vraisemblable, que dans une luxation aussi violente que celle qui fait le sujet de cette observation, il n'y ait eu aucun ligament de rompu, & que la substance des os même n'ait pas souffert : comme il est démontré par une foule de faits que les ligaments des articulations ne se réunissent quelquefois pas, ou qu'en se réunissant ils deviennent beaucoup plus lâches qu'ils n'étoient, & que c'est de-là que résultent les molettes, les vessigons, &c. ; il devient bien intéressant d'observer s'il ne se formera pas par la suite au jarret de ce cheval quelquesunes

( 323 )

de ces tumeurs molles, ou s'il ne naîtra pas quelqu'exostose. Nous invitons le C. Louchard, à ne pas perdre ce cheval de vue, afin de donner à cette observation intéressante, tout le complément dont elle peut être susceptible.

---

### OBSERVATION sur l'hydrophobie dans le Cochon.

PAR LE C. GERVIS.

UNE truie d'environ trois ans, fut mordue par un chien enragé, il y a deux ans, à l'oreille gauche & à la mâchoire inférieure du même côté.

Appelé immédiatement après cet accident, je trouvai le bord postérieur de l'oreille qui avait éprouvé la morsure, entamé en trois endroits ; la mâchoire inférieure avait deux trous de quelques millimètres (quelques lignes) de profondeur : ces trous étoient situés sur le muscle masseter. Il n'y avoit encore aucun engorgement autour des plaies.

J'appliquai le cautere actuel sur toutes les morsures, & je fis des lotions d'infusion de mouron (*Anagallis phœnico flore C. B. P. Anagallis arvensis L.*) ; j'administrai intérieurement, pendant huit jours, cette plante en poudre, à la dose de neuf grammes (deux gros), étendu dans vingt-

X 2

( 324 )

cinq décagrammes ( huit onces ) d'infusion de la même plante.

Les escharas résultans des cautérisations tombèrent le neuvième jour : je persistai jusqu'à la guérison complète des plaies , à les lotionner avec l'infusion de mouron.

La cicatrice fut parfaite au bout de huit autres jours ; on remit l'animal à sa nourriture ordinaire & on le renvoya aux champs.

Depuis cet accident arrivé , comme je l'ai déjà dit , il y a environ deux ans , cette truie a paru jouir de la santé la plus complète ; lorsque , sans aucune cause apparente , elle devint tout-à-coup triste , effrayée de tout ce qui s'offroit à sa vue , criant avec inquiétude , mordant tout ce qu'elle rencontrait , ayant une horreur particulière pour l'eau , les yeux hagards , & tous les symptômes , en un mot , qui caractérisent la rage .

Les parties où avoient été faites les morsures , se tuméfierent en même temps , & devinrent très-douloureuses ; la gêne qu'elles occasionnoient , dans les mouvements de la tête , forçoit l'animal à la porter de côté , & il étoit sans cesse occupé à la frotter .

D'après mes conseils , le propriétaire de cette truie la tint enfermée dans un lieu séparé : mon dessein étoit de lui administrer des remèdes , si

S. 2.

quelque moment de tranquillité m'en laissoit la possibilité; mais les accès se succédaient sans intervalle, le propriétaire effrayé, peut-être aussi naturellement timide, & craignant que, malgré sa prévoyance, la bête ne se lâchât, la fit assommer & enterrer sans m'en prévenir.

*Note des rédacteurs.* Cette observation nous a paru importante, en ce qu'elle montre combien le virus rabique peut être long-temps à se développer. Nous renvoyons nos lecteurs aux *Réflexions sur la rage* que nous avons imprimées dans la deuxième partie de notre volume pour les années 1782-1790.

**OBSERVATION sur une espece de Paralyse symptomatique, dont furent attaqués plusieurs chevaux.**

PAR M. BAUDENBACHER (1).

AU mois de Juillet 1790, cinq chevaux appartenans au G. Osane, fermier à Livilliers, près Pontoise, dans le département de Seine & Oise,

(1) Une partie des détails contenus dans cette observation ont aussi été communiqués dans une lettre à consulter, au G. Preau, à Paris, par le C. le Couteulx, Curé de Livilliers.

Éprouverent, les uns après les autres, une maladie qui se manifesta par les symptômes suivans.

Le 27, elle s'annonça dans deux chevaux par un grand abattement : ils étoient atteints tout-à-coup d'une foibleesse générale, & d'un tremblement très-grand ; ils ne pouvoient se soutenir sur leurs jambes, cherchoient à se coucher, mais étoient dans l'impuissance de le faire ; ils tomboient & s'étendoient par terre : alors ils ne pouvoient en aucune maniere se relever, ni même soulever la tête : après d'inutiles efforts pour sortir de cette position fâcheuse, ils étoient attaqués de convulsions & d'angoisses semblables à celles qu'éprouvent les chevaux immédiatement avant de mourir ; le corps conservoit sa chaleur naturelle, mais les extrémités, les oreilles, le bout du nez étoient froids ; le pouls varioit, quelquefois il étoit foible, dans d'autres instans, il étoit souleyé, accéléré, intermittent ; les crins étoient peu adhérens, ils tomboient aisément.

Ces chevaux ont été saignés, chacun une fois, ils sont morts la nuit du jour où ils sont tombés malades. Ceux qui ont vu l'ouverture de leurs cadavres, ont remarqué du sang coagulé dans les bronches.

Le 30, un troisième cheval eut les mêmes symptômes ; il marchoit avec peine, sembloit avoir les

reins brisés. On le saigna, on lui fit faire des frictions, qui occasionnerent une sueur copieuse; après cette opération, il s'abattit: on lui passa plusieurs lavemens; il ne fut plus possible de le remettre sur ses pieds: il mourut au bout de trente-six heures, dans les agitations les plus violentes.

A l'ouverture, on a observé, outre le sang coagulé dans les bronches, comme dans les deux premiers, plusieurs petites tumeurs abcédées, de la grosseur d'une noix, dans la partie des intestins grêles qui succede au duodenum.

Neuf à dix jours après, un quatrième & un cinquième cheval, furent attaqués de la même maladie.

On leur passa des sétons au poitrail; ils furent saignés au cou & au plat des cuisses: tombés comme les précédens, on les releva à force de bras & avec beaucoup de difficultés; à peine étoient-ils debout, que les yeux & l'attitude de la tête, annonçoient la même vivacité qu'en pleine santé; ils hennissoient & cherchoient à manger; quelquefois ils devenoient furieux, & sembloient avoir pris le mors aux dents; ils restoient ainsi levés sept à huit heures, & se recouchoient comme la premiere fois; on les laissoit couchés le moins long-temps possible; & chaque fois on les relevoit avec autant de difficultés; étant cou-

chés , ils cherchoient aussi quelquefois à manger; Un d'eux a tenu sur ses jambes plus de trente-six heures: il lui est survenu une tumeur œdémateuse à la cuisse , autour de la saignée.

Ces deux chevaux ont été , pendant tout le temps qu'a duré la maladie , à l'usage du son mouillé & de l'herbe. On leur a donné des lavemens émolliens auxquels on ajoutoit du miel mercurel ; les jambes & les reins étoient fomentés avec une décoction d'orge vinaigrée ; le reste du traitement suivi par le maréchal , étoit une espece de secret ; il paroît qu'il leur faisoit manger , dans du son , du crocus metallorum (*oxide d'antimoine sulphureux demi-vitreux*) , de l'antimoine (*sulphure d'antimoine*) , ou de la l. maille de fer.

Ils ont été plus de huit jours , sans qu'on apperçoive aucun changement dans l'état de la maladie. Lorsqu'ils étoient debout , ils buvoient , mangeoient ; urinoient , fientoient comme à l'ordinaire , & ils paroisoient jouir d'une bonne santé: couchés , ils étoient dans l'impossibilité de se relever , & ne se débatoient que par le desir , & en s'efforçant d'y parvenir. On auroit dit , en un mot , qu'ils alloient mourir ; ils se font néanmoins peu-à-peu rétablis.

J'ai vu ces deux chevaux au commencement du mois de Septembre ; l'un étoit parfaitement rétabli,

X

( 329 )

& on commençoit à le faire travailler peu-à-peu; l'autre m'a paru assez gai, il buvoit & mangeoit bien: les oreilles, le bout du nez, le fourreau étoient froids; sa marche étoit encore très-chancelante, & comme s'il eut été éreinté, ses genoux fléchissoient: je lui trouvai beaucoup de foiblesse dans les quatre extrémités, & il ne marchoit pas cinquante pas sans tomber, sur-tout si on le faisoit tourner trop promptement, ou trop court, & il n'avoit pas encore la force de se relever seul; j'ai apptis depuis qu'il s'éroit aussi tout à fait rétabli.

Les premiers chevaux étant tombés malades à la suite de très-grandes chaleurs, aux environs des travaux de la Saint-Jean (Melfidor), on avoit regardé cette température & ce travail comme les causes du mal: mais le quatrième & le cinquième n'ont point partagé les mêmes travaux; ils n'ont pas non plus habité la même écurie; & le dernier, n'a jamais couché dans la ferme.

Les chevaux du C. Osane sont nourris avec une bisaille excellente; il sont bien soignés; & si on observoit que les eaux de marres, quoique généralement mauvaises dans le pays, peuvent être la cause du mal, on répondroit, que constamment telles, dans tous les temps, on n'a pas connoissance qu'elles aient produit de mauvais effets; d'ailleurs le cinquième cheval n'en a jamais bu.

Le C. le Couteulx, curé de Livilliers, qui paît très-versé dans tout ce qui concerne l'économie rurale, & qui a suivi cette maladie avec attention, presume que la cause pourroit en être attribué à une évaporation méphitique & putride, produite par une grande quantité de poules mortes, dans la même ferme, d'une maladie inflammatoire, pendant les grandes chaleurs, & qui ont été enfouies dans le fumier de la cour que les chevaux étoient obligés de traverser.

*Note des rédacteurs.* Il eût été à désirer que M. Baudenbacher eût pu reconnoître & étudier lui-même les signes de cette maladie sur les animaux vivans, & faire l'ouverture de ceux qui en sont morts, nous aurions certainement quelques renseignemens qui nous permettroient d'en appercevoir la véritable cause.

On a pensé que cette cause pourroit bien être une hydropisie de la moëlle épiniere, mais cette idée n'est pas encore appuyée de preuves suffisantes pour devenir une vérité physique. Nous avons actuellement (1792) dans les hopitaux de l'école vétérinaire d'Alfort, un cheval qui étoit ainsi dans l'impossibilité de se relever & qui même mis sur ses quatre jambes, ne se tenoit pas debout; on l'a suspendu, & il s'est bientôt soutenu; les soubentes enlevées, l'animal est retombé, on l'a suspendu

( 331 )

de nouveau, & assuré sur ses pieds il y est resté; il va bien, nous en donnerons l'observation dans un de nos volumes.

*EXTRAIT d'un mémoire de M. BOHADSCH,  
Docteur en médecine, Conseiller de commerce de leurs Majestés Impériales & Royales, Professeur d'Histoire naturelle & de Botanique dans l'Université de Prague, Membre de plusieurs Académies; sur l'usage de l'Isatis ou Pastel pour la nourriture des bestiaux.*

PAR M. BERNARD DE JUSSIEU.

**M.** Bohadsch a publié un mémoire allemand, intéressant pour les cultivateurs & pour tous ceux qui s'occupent de l'économie rurale. Nous avons cru qu'il seroit utile de le faire connoître au public, qui, depuis quelques années, semble prendre la plus grande part aux progrès de l'agriculture & des connaissances économiques; c'est à M. Bohadsch que l'on est déjà redevable d'un mémoire curieux sur le faux acacia (*Pseudo-acacia vulgaris J. R. H.; Robinia pseudo-acacia L.*) dont il a montré que l'on pouvoit tirer un très-grand parti pour la nourriture des bestiaux; dans celui-ci il s'agit de la

plante connue sous les noms de *pastel*, de *gesde*, ou *vouede*, appellée en latin *isatis*, *glaustum* ou *glas-trum* (*Isatis Sylvestris*, seu *angusti folia C. B. P.*; *Isatis tinctoria L.*). Tout le monde connaît l'usage de cette plante pour la teinture en bleu; mais on ignoroit qu'elle fut, pour le bétail, un aliment utile & agréable, comme M. *Bohadisch* l'a découvert en Bohême, où il réside.

Il résulte de ses expériences, que le *pastel* est une plante qui plaît autant aux animaux que le trefle & que les plantes qu'ils mangent le plus volontiers. Cela vient, selon lui, de ce que le *pastel* contient plus de sel que toutes les autres plantes alimentaires, ce sel paroît nitreux, & se trouve joint avec un sel alkali volatil huileux, comme on peut s'en appercevoir à son goût amer & piquant. Tous ceux qui étudient l'économie rustique, savent combien le sel marin (*muriate de soude*) est utile pour les bestiaux; & M. *Bohadisch* remarque que le prix de ce sel est cause, en bien des pays, que les gens de la campagne n'en donnent que très-peu ou point à ces animaux; il attribue à ce défaut l'amas des humeurs glaireuses & tenaces, qui s'épaissent encore dans leurs estomacs par la nourriture mêlée de poussière qu'ils prennent dans les champs; ce qui produit des obstructions au foie & aux poumons, auxquelles notre auteur attribue les maladies

contagieuses que depuis plusieurs années l'on voit régner parmi le bétail (1). Il croit que le *pastel* (par la propriété d'atténuer & de diviser, que son sel nitreux possède, & vu que sa saveur piquante aiguise, pour ainsi dire, la langue des bestiaux & facilite leur digestion), pourroit tenir lieu de sel marin dans les endroits où il n'est pas commun & à bas prix, & contribuer, peu-à-peu, à faire cesser les contagions dont on se plaint ; joint à ce qu'en cultivant cette plante, on ne seroit pas obligé de faire paître les bestiaux, tantôt au grand soleil, tantôt au brouillard, sur des terrains stériles, où ils ne trouvent rien à manger : ce qui est cause de leur mauvaise santé, & ce que l'on peut prévenir en grande partie, en ne les exposant plus aux intempéries de l'air.

M. Bohadisch observe que le *pastel* croît non-seulement dans la bonne terre à froment, mais encore dans les terrains pierreux & sablonneux ; & la nature semble le placer plutôt dans un terrain maigre que gras, quoiqu'il soit vrai de dire que cette plante devienne plus forte dans ce dernier : cependant on pourroit en semer dans de mauvais

---

(1) Cette cause des maladies contagieuses est au moins aussi hypothétique que beaucoup d'autres auxquelles on a également attribuées depuis long-temps les épidémies.  
(Note des éditeurs).

terreins , où elle réussiroit mieux que le bled qu'on y seme , & qui vient avec bien des peines.

On peut faire la récolte du *pastel*, trois & même quatre fois l'année; il a l'avantage de rester aussi frais & aussi vert , même sous la neige , & durant les plus grandes gelées , qu'au cœur de l'été; avantage inestimable , puisqu'il fournit un moyen de donner , pendant les hivers les plus rudes , une nourriture fraîche aux bestiaux.

En semant le *pastel* un peu serré , l'on empêche la poussée des plantes qui pourroient gêner sa végétation.

Quand un champ en a été une fois ensemencé , c'est pour toujours , & par la suite il s'ensemence de lui-même ; les racines du *pastel* épuisées , font un engrais , & bonifient le terrain en pourrissant.

Cette plante produit une graine très-abondante : M. *Bohadisch* conseille de la semer sur des terreins en friches ou en jachères , qui n'ont besoin pour la recevoir que d'un simple labour , ou bien d'être bêchés. Ce travail ne peut nuire aux autres travaux des champs , vu qu'il ne se fait point dans la même saison , & que le *pastel* se sème long-temps après la Pentecôte & la fête de Saint-Gal (en Prairial) . qui est le terme le plus tard où l'on sème les graines d'été & les graines d'hiver.

Cette plante , soit fraîche , soit séchée , est fort

du goût du bétail, qui la mange avec avidité; en joignant ainsi le *pastel* (dont jusqu'ici l'usage n'étoit connu que pour la teinture) avec la feuille du faux acacia, l'économie rustique se trouve enrichie de deux nouvelles ressources contre l'inclémence des hivers, pendant lesquels le bétail souffre toujours beaucoup.

*Note des rédacteurs.* Le C. Gillibert qui a cultivé cette plante en Pologne, observe que les vaches & les moutons seulement mangent le *pastel*, & que les chevaux & les chevres ne l'aiment point (1).

### REMEDE curatif & préservatif contre la maladie du sang.

PAR LE C. GIROUARD, habitant de Louville.

VOUS vous êtes engagés, Citoyens, par votre prospectus, à rapporter les expériences & les méthodes récentes relatives à l'agriculture. En voici une qui pourroit être très-utile; elle concerne la maladie des bêtes à cornes, vulgairement connue sous le nom de *maladie du sang*; je pourrois en donner la description, les signes & la cause, mais

(1) *Démonstrations élémentaires de Botanique*, édition de 1796, tome II, page 97.

cet objet regardant plus particulièrement les gens de l'art vétérinaire , & les propriétaires la reconnoissant très-facilement , je me contenterai d'indiquer le moyen curatif & préservatif qu'il faut employer ; point de doute que lorsque la maladie est caractérisée , & l'animal prêt à périr , il ne faille lui tirer du sang , suivant le degré du mal , & son âge ; mais il ne faut pas prodiguer les saignées , comme je le vois faire tous les jours . Lorsqu'on voit , quelques heures après la première saignée , qu'il y a du mieux , on passe à l'usage du remede que voici :

On ramasse toutes les coquilles des œufs qu'on consomme dans un ménage , ou métairie ; on les laisse sécher à l'ombre ou au soleil , pour les écraser , ou réduire en poudre grossière ; & les conserver dans une boîte , pot ou bouteille .

La dose est depuis deux cuillerées à bouche jusqu'à six , suivant l'âge de l'animal , ou sa force ; elle se mêle avec du son sec ou bouilli , à la quantité de deux ou trois poignées pour chaque dose du remede . Il faut être une heure & demie , ou deux heures sans lui donner à manger .

Comme préservatif , on en peut donner pendant deux ou trois matins consécutifs , principalement au printemps , ou à l'automne .

Ce remede n'a été communiqué par un ancien laboureur

laboureur de nos cantons ; il m'a dit n'avoir jamais perdu d'animaux par cette maladie & cette méthode ; depuis neuf ans, j'en fais usage pour les miens, & j'affirme avec vérité que je n'en ai pas perdu un seul, pas même un seul n'a été malade, ni saigné. J'espere que vous voudrez bien communiquer ce remede par la voie de votre ouvrage, très-repandu & estimé dans notre Beauce (1).

*REMEDE contre les maladies des Chiens.*

Ces maladies sont de trois especes ; elles attaquent l'animal à la tête, au foie, & dans les reins ; celui qui est attaqué à la tête, a les yeux chassieux, entourés de pus ; celui qui est attaqué au foie, touffe beaucoup ; enfin celui qui est attaqué aux reins, devient flexible & tombe à terre. Il arrive que le même chien a tout à la fois les trois maladies ; le remede suivant les guérit en trois heures.

Pour un chien fort, employé à la chasse du cerf, du sanglier, du loup, &c., il faut prendre plein un dé de racine d'ellébore noir en poudre,

(1) Voyez dans la seconde partie de notre volume pour les années 1782-1790, des *remarques sur la maladie rouge ou du sang.* (*Note des éditeurs*).

que l'on met dans un verre d'eau : on y ajoute une cuillerée à bouche de sel de cuisine (*muriate de soude*) ; on laisse infuser le tout dix-huit à vingt heures ; on le fait prendre à l'animal, le matin à jeun ; on le laisse libre.

Pour un chien de moindre force, on ne mettra que moitié d'ellébore, & moitié de la cuillerée de sel.

Pour un petit chien de dame, on doit avoir égard à sa force ; on met le quart ou le tiers du dé d'ellébore avec le tiers ou le quart de la cuillerée de sel, & moitié du verre d'eau.

Il faut avoir l'attention de faire avaler à l'animal une cuillerée d'huile d'olive le matin, à jeun, pendant trois ou quatre jours.

*Note des Rédacteurs.* En rapportant ce remède dans notre ouvrage, nous nous sommes rendus au désir de plusieurs personnes qui nous ont assuré l'avoir éprouvé avec succès. Nous sommes loin de croire aux spécifiques : cependant nous pensons qu'il peut être utile dans la *maladie des chiens*, où la bile joue souvent le principal rôle, & où il est nécessaire de faire vomir & de purger. Nous invitons nos lecteurs à lire le mémoire du C. Barrier, sur cette maladie, que nous avons imprimé dans la première partie du volume de l'an II (1794.)

#### INSTRUCTIONS

# INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS  
SUR LES MALADIES  
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

---

## QUATRIÈME PARTIE.

---

Analyse raisonnée, historique & critique  
des Ouvrages écrits sur l'Art vétérinaire.

**L'AGRICULTURE.** Poème. A Paris, de l'Imprimerie royale. 1774-1782, in-4°: avec figures.

I. CET ouvrage, qui n'est pas répandu autant qu'il mérite de l'être, est divisé en deux parties que nous allons successivement faire connoître.

La première, dont nous venons de transcrire le titre, a pour épigraphe ce vers de Virgile :

*Hic labor, hinc laudem fortis sperate Coloni.*

*VIRG. Georg. lib. III.*

Elle est composée : 1° de six feuillets non chiffrés pour le titre & l'épitre dédicatoire au roi, au bas

Y 2

( 340 )

de laquelle on lit le nom de l'auteur (M. DE ROSET); 2°. lvj pages, pour un discours sur la poésie géorgique, contenant la notice des écrits d'*Hésiode*, de *Virgile*, de *Rapin* & de *Vaniere*, sur l'économie rustique; & 3°. 277 pages pour le texte divisé en six chants, pour les observations qui se trouvent à la fin de chacun d'eux, & pour l'explication des gravures au nombre de seize; enfin la dernière non chiffrée, contient l'errata.

Le chant premier renferme tout ce qui est relatif à l'engrais des terres, aux fumiers, aux labours & aux blés; le choix de la semence, le chaulage; l'échardonnage; la moisson, l'engrangement, le battage, la conservation des grains, les maladies auxquelles ils sont sujets, les funestes effets qu'elles produisent & les moyens d'y remédier n'y sont pas oubliés. L'auteur invite à la culture des prairies artificielles, dont il fait sentir tous les avantages pour la prospérité de l'agriculture & pour la nourriture des bestiaux. C'est principalement dans les ouvrages d'*Olivier de Serres*, de *Duhamel-du-Monceau*, de *de France*, de *Patullo*, de *Tillet*, qu'il a puisé les principes qu'il développe.

Dans le chant second, qui traite de la vigne & du vin, l'auteur indique les maladies & les insectes qui détruisent ou qui détériorent la vigne & le raisin; il parle des bons & des mauvais effets

du vin ; il rappelle les vertus anti-phlogistique, anti-pestilentielle, astringente & anti-hydrophobe du vinaigre ; il observe que son usage dans les armées remonte non-seulement aux guerres puniques, & aux temps les plus reculés de la république romaine, mais qu'il étoit connu des Carthaginois & des Grecs.

Le chant troisième comprend les arbres forestiers & les arbres fruitiers : parmi les premiers, on trouve l'histoire de la térébenthine de Chio, de la résine, des mannes, de la myrrhe, &c. ; parmi les seconds, on trouve de très-longs détails sur les mûriers & sur les vers à soie ; l'éducation de ces insectes, leurs différentes métamorphoses, leurs maladies, les causes qui y donnent lieu, & leurs remèdes y sont traités avec soin, ainsi que tout ce qui concerne la soie, d'après *Vida, Sauvages, Réaumur, Malpighi, Pluche, Swammerdam, &c.*

Les prairies naturelles & artificielles sont l'objet du chant quatrième ; la situation des prés, leur arroisement, la nature du sol & des plantes qui les composent ; la fauchaison, la fenaison, les regains, le séjour des troupeaux dans les pâturages & leur engrais ; l'art des desséchemens, les digues, les canaux, les fossés, les inondations, les alluvions, occupent successivement l'auteur ; il rapporte à l'article de la fauchaison une observation véritable

( 342 )

& trop peu connue ; c'est l'embrâsement spontané du foin lorsqu'il est ferré trop tôt & trop humide ; les habitans des campagnes ne manquent pas d'attribuer ces incendies à des brigands , ou à des gens mal-intentionnés , tandis que la cause en est bien réellement naturelle.

Les gazons , les parterres , la culture des fleurs , les jardins , les abeilles , l'usage médical des plantes & les systèmes botaniques sur leur sexe , leur fécondité & leur sommeil , terminent ce chant ; M. de Rosset , rend justice aux anciens agriculteurs françois , qui ont donné des détails sur les prairies artificielles , si nécessaires pour l'entretien des bestiaux , & dont les écrits modernes rapportent sans fondement l'origine aux Anglois & aux Allemands.

Dans le chant cinquième , l'auteur s'occupe des différens troupeaux ; après avoir passé rapidement en revue les animaux étrangers que l'industrie humaine a réduit à l'état de domesticité , tels que le chameau , l'éléphant & le renne , il indique tout ce qui est nécessaire pour la formation des haras & l'éducation des chevaux ; le choix du terrain , celui de l'étalon , sa race , ses qualités ; le choix de la jument , le nombre à en donner à l'étalon ; la monte ; les soins que le poulain exige ; le temps où il faut commencer à le dresser , d'après les travaux auxquels on les destine , &c. Les préceptes

( 343 )

rapportés, tant dans les vers que dans les observations, d'après *Varron*, *Columelle*, *Virgile*, *Chomel*, *Buffon*, &c., forment un traité complet sur cet objet, & ne pourroient que perdre à être isolés.

M. de Roffet, fixe à douze le nombre des jumens à donner à l'étalon, & c'est trop peu; il préfère aussi la monte à la main, & l'expérience a constamment prouvé que cette monte n'étoit pas toujours la plus productive.

Il passe ensuite aux mulets & à l'âne, dont il fait l'éloge, aux bêtes à cornes, aux bêtes à laine, aux chèvres & aux porcs; à l'occasion des premiers, il répète une erreur de quelques anciens naturalistes qui croyoient que certaines espèces d'animaux étoient le résultat du croisement de races différentes; que le léopard, par exemple, étoit dû à l'union du tigre avec la lionne. Il regarde la fécondité des mules comme une fable, & il croit à l'existence des jumarts; la première est attestée par des faits trop nombreux pour être révoquée en doute; & la seconde n'est encore rien moins que constante; M. de Roffet connoissoit la belle espèce de baudet étalon, qui n'a d'autre nom dans le ci-devant Poitou, que celui de l'*animal*, & qui a été inconnue à *Buffon*.

Les qualités du bœuf, du taureau, de la génisse, de la vache mère & laitière, l'occupent successi-

Y 4

( 344 )

ment, ainsi que le lait & ses produits, le veau, & jusqu'à l'insecte nuisible & dangereux (le *taon*), qui met quelquefois le désordre, & occasionne par sa piqûre des accidens dans les troupeaux.

Les bêtes à laine occupent une place distinguée; l'auteur indique la position de la bergerie; il fait sentir les avantages du parc; rappelle la finesse de la laine des moutons d'Espagne, dont l'espèce s'est depuis, si bien multipliée chez nous; il n'oublie pas celle d'Angleterre, dont les troupeaux parquent toute l'année, malgré la rigueur du climat; le temps où il faut conduire les bêtes à laine aux champs; les soins que les bergers doivent leur donner; les races transhumantes des départemens méridionaux, celles des Ardennes, de la Crau, de Prés-salés; l'usage du sel; le temps de la *lutte*; les soins à donner aux brebis, aux agneaux; la castration; la tonte, l'apréti des laines; les avantages qu'on doit attendre du croisement des races étrangères, &c. Il croit encore que le premier lait des mères est nuisible aux petits, & qu'il faut les empêcher de le téter, & le jeter; il termine ce chant par le portrait du chien de berger, du chien de basse-cour & du chien de chasse, si nécessaires à la garde des troupeaux, aux plaisirs & à la sûreté de leurs maîtres.

En parlant de l'engrais des porcs, M. *de Roffet* rapporte, d'après *Varron*, un fait qu'il regarde comme

( 345 )

incroyable : une truie étoit devenue si grasse qu'elle ne pouvoit plus se lever ; une souris, après avoir rongé sa peau, s'étoit fait un trou dans lequel elle s'étoit logée & y avoit fait ses petits ; nous avons vu un pareil fait à l'école vétérinaire d'Alfort, c'étoit un rat qui s'étoit logé dans le gros de la cuisse d'un truie dans le même cas ; on ne s'en apperçut que lorsque ses cris redoublés & continuels forcèrent à la lever à force de bras, alors on trouva un nid de cinq petits.

M. de Roffet n'a pas oublié de parler des épidémies qui dévastent quelquefois les troupeaux, de la restauration de la médecine vétérinaire en France, par Bourgelat, & de l'établissement des écoles destinées à enseigner cette science.

Les oiseaux domestiques & de basse-cour occupent le sixième & dernier chant de cette première partie. Le coq, les poules, leurs différentes espèces ; le poulailler, la ponte, l'incubation ou la couvée naturelle & artificielle, sa durée ; le développement du poulet, les expériences d'*Harvei*, de *Réaumur* ; le chapon, la manière de l'employer à l'éducation des poulets ; enfin quelques-unes des maladies particulières à ces animaux, comme la mue & la pepie font les premiers objets de ce chant (1).

---

(1) Le pere du Cerceau, jésuite, a publié un poëme

(346)

L'auteur décrit les combats des coqs, mais il n'a pas connu ceux que les Anglois ont régularisés pour en faire un spectacle, & que quelques-uns des derniers seigneurs françois avoient aussi voulu introduire chez nous ; les poules d'inde, l'oie, le canard, la pintade, le cigne, le faisan, le paon, viennent ensuite ; l'auteur n'oublie pas les oiseaux de proie, les oiseaux de volière & les différentes especes de pigeons ; il termine par des idées philosophiques sur la génération des animaux, d'après *Haller & Trembley*.

Cette premiere partie a été réimprimée, ou plutôt contrefaite, sous la même date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, grand in-8°. de 259 pages, avec le titre de *seconde édition*. En 1777 elle reparut de nouveau avec le second titre de *Géorgiques françoises*, aussi *seconde édition*; à Paris chez *Moutard, imprimeur-libraire de la reine, quai des Augustins; de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres*;

---

latin, intitulé *Gallinæ* (les poules), imprimé en 1696, & réimprimé depuis, plusieurs fois, dans les éditions de ses œuvres; il y en a une traduction ou plutôt une imitation en vers françois, dans l'édition de 1724, donnée par les Barbou. Il paroît que M. de Roffet n'a pas connu ce poëme, ainsi que ceux des PP. d'*Inville & Roze*, aussi jésuites, sur les oiseaux de voliere; le premier intitulé *Aves*, a paru en 1691, & le second, *Aviarium*, en 1701.

( 347 )

petit *in-8°.* de lxxx pages pour les titres, l'épître & le discours sur la poésie géorgique ; & 256 pages pour le texte & les observations. Cette édition est beaucoup mieux soignée que la précédente.

La deuxième partie qui parut en 1782, aussi *in-4°.*, à l'imprimerie royale, avec cette épigraphe :

*Invitent croceis halantes floribus horti.*

*VIRG. Georg. lib. IV.*

a xvij pages pour le titre, dans lequel on lit le nom de l'auteur, & pour la préface, & 128 pages pour le texte & les observations ; on lit au bas de la dernière : *se trouve chez Moutard, imprimeur-libraire, à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins.*

Dans la préface, M. de Rossel rend compte des motifs qui l'ont engagé à publier cette seconde partie ; c'est, d'une part, l'accueil que l'on a fait à la première, & de l'autre, les reproches qui lui ont été adressés sur quelques parties oubliées, omises, ou trop brièvement traitées.

Il avoit dit, dans le discours sur la poésie géorgique qui est en tête de la première partie, & il répète dans cette préface, que la langue françoise n'avoit que des ouvrages en prose sur les travaux de la campagne, que le tableau de l'agriculture étoit encore à commencer dans notre poésie, & que nous n'avions aucun poëte qui l'eût seulement ébauché ; il passe de nouveau en revue

les poëmes géorgiques d'*Hésiode*, de *Virgile*, de *Vaniere*, & de *Rapin*, & il dit un mot du dixième livre de *Columelle*, qui est également un poëme sur le jardinage ; mais il paroît que M. *de Rossei* n'a pas connu la traduction, aussi en vers, de ce dixième livre, faite par *Jehan Breche*, de Tours ; traduction qu'on trouve dans les éditions françoises de *Columelle*, par *C. Cottreau* (1) ; il n'a pas connu non plus *la Colombiere & Maison rustique de Philibert Guyde, dit Hegemon*, de Châlons-sur-Saone ; ce poëme qui a paru vers la fin du seize siècle, est entièrement consacré à l'agriculture (2).

Cette deuxième partie est divisée en trois chants.

(1) On lit à la fin de ce livre, dans l'édition de 1551 ou 1552, qui est la même, ce qui suit : *Fin du dixième liure de Columelle, de la façon des iardins, translaté en françoyis, par M. Jehan Breche, de Tours* ; mais j'observe que tous les exemplaires de cette édition sont cartonnés en cet endroit, sans doute pour laisser ignorer le nom du traducteur ; & dans l'édition revue par *Thierry de Beauvoisis*, en 1555, on a en effet supprimé ces trois lignes à la fin de ce livre.

(2) On y trouve une description des douze mois & quatre saisons de l'année, avec enseignement de ce que le laboureur doit faire par chacun moy. Les épithetes poétiques des arbres, plantes, herbes, animaux, &c. les louanges de la vie rustique ; un poëme sur les abeilles, intitulé *l'abeille françoise*, &c. Je ferai connoître plus particulièrement cet ouvrage dans un de nos volumes.

Le premier contient les plantes & le potager ; la première partie de ce chant peut être regardée comme appartenant exclusivement à la médecine ; elle est entièrement consacrée aux plantes médicinales & à leurs vertus : on y trouve l'histoire & les propriétés de l'ipécacuanha, de la manne (dont il a déjà été parlé dans le chant troisième de la première partie), de la rhubarbe, du quinquina, du genting, des différentes espèces de lichens, des agarics, de l'aloès, du séné, du tabac, de l'opium, &c., précédées & accompagnées de l'éloge des jardins de botanique de Paris & de Montpellier ; de celui de *Tournefort*, de *Jussieu*, de *Linné*, de *Buffon*, de *Duhamel* ; de l'éloge de la médecine, de la botanique, de la chymie, & de détails sur une foule de plantes utiles & agréables ; telles que la sensitive, la garance, le pastel, le chanvre, le lin, le safran, le carthame, &c. ; il n'a pas oublié les plantes vénéneuses, telles que l'euphorbe, l'aconit, la ciguë, &c., & on y retrouve, jusqu'à la fable de la morsure de la tarantule, à côté de l'histoire du kermès qui se nourrit sur le chêne.

Les plantes potagères & légumineuses, étrangères & exotiques, plus utiles encore que les plantes médicinales, puisqu'elles servent à l'entretien habituel de la vie de l'homme & des animaux, occupent la seconde partie de ce chant ; les

fruits potagers & les champignons précédent un éloge du café & de ses vertus. M. de Roffet y rappelle que Louis XV cueillit à Trianon le fruit du cafier, & en fit boire la liqueur à sa cour; enfin les plantes aromatiques & d'affaiblissement trouvent naturellement leur place dans les préceptes généraux sur l'arrangement du jardin; & un éloge du régime végétal, pour la santé, termine ce chant.

Dans le second, qui concerne les étangs, les lacs & les viviers, l'auteur donne des préceptes pour conserver & réparer ces réservoirs naturels; pour la nourriture, l'entretien & la conservation des différentes espèces de poissons qui les peuplent, & il passe en revue la plupart des manières de pêcher: j'observerai ici que M. de Roffet dit, dans la préface de cette seconde partie (p. xiv), que le P. Vaniere est le seul qui ait traité ce sujet en vers; il ne connoissoit, sans doute, pas le poème latin du P. F. Champion, jésuite, intitulé *Stagna*, imprimé à Paris, en 1689 & en 1704, & réimprimé dans le tome second du recueil intitulé: *Poëmata didascalica*. Ce poème du P. Champion, paroît être postérieur à celui du P. Vaniere, qui écrivoit le sien vers 1683, ou 1684.

Il paraîtra étonnant, sans doute, que l'auteur qui parle de la délicatesse de la table des Ro-

( 351 )

mains , & des poissons auxquels ils donnoient la préférence ( pages 61 , 62 ), n'ait pas dit un mot de ces piscines ou de ces viviers domestiques , bâtis & entretenus à si grands frais , dans lesquels on élevoit les espèces les plus rares & les plus recherchées , & dont les agriculteurs latins nous ont transmis les descriptions . On a continué à en faire usage depuis les Romains , & les peuples du Nord de l'Europe les conservent encore . Nos bassins de jardins ne sont que de très-foibles images de ces viviers domestiques , & M. de Roffet auroit pu facilement puiser quelques détails qui n'auroient pas déparé son poëme dans l'ouvrage ( *de piscinis* ) que J. Dubravius , évêque d'Olmutz , a publié ex professo sur ce sujet , vers le milieu du seizième siècle ( 1552 ) , & qui a eu plusieurs éditions .

Enfin , le chant troisième & dernier renferme les bosquets ; & les jardins chinois ou anglois ; à l'occasion des premiers , l'auteur décrit la fête de l'agriculture à la Chine ; il passe en revue les jardins connus en Europe , & trouve encore occasion de rappeler dans ce chant les vers à soie , & leur produit , les abeilles , la cire , & le miel . Le thé y occupe aussi une place . Tout ce qui est dit des arbres & arbustes , est pris dans l'ouvrage de Duhamel-du-Monceau .

Cet ouvrage sur l'agriculture plut beaucoup

à Louis XV, qui en accepta la dédicace, & le fit imprimer aux frais du trésor public. Il voulut que la France tînt de lui ce poème géorgique dans notre langue, qu'il regardoit comme un ouvrage national.

Je ne connois pas d'autre édition de cette seconde partie que celle *in-4°*.

L'exécution typographique de cet ouvrage est parfaitement soignée, comme tout ce qui est sorti des presses de l'imprimerie royale, & le luxe n'y a point été épargné; les dessins & les gravures sont dus aux meilleurs artistes, *Saint-Quentin*, *le Gouaz*, *Marillier*, *Loutherbourg*, *le Veau*, *Ponce*, &c.; celle du frontispice représente un laboureur portant à sa boutonnière la médaille & la chaîne d'or que l'ancien gouvernement accordoit à ceux des élèves des écoles de médecine vétérinaire qui se distinguoient dans leurs études & dans leur pratique, pour faire sentir combien cette science est utile & inseparable des travaux agraires; les autres sont analogues aux objets traités dans chaque chant. Il n'y en a point dans la seconde partie.

*Recherches sur les maladies épizootiques; sur la manière de les traiter, & d'en préserver les bestiaux;*  
*tirées des Mémoires de l'académie royale des sciences de Stockholm, & traduites du suédois en françois.*

( 353 )

*françois, par M. DE BAER, aumônier du roi de Suède, associé ordinaire de l'académie des sciences de Stockholm, correspondant de celle de Paris. A Paris, chez Lacombe, libraire, rue Christine, 1776, in-8°. de 72 pages, & quatre feuillets non chiffrés, pour les titres, l'épître dédicatoire & l'avertissement.*

2. Cette collection de mémoires sur les maladies des bestiaux, qui a paru à la sollicitation de l'Académie des sciences de Paris, à l'époque où une épidémie désastreuse ravageoit encore les provinces méridionales de la France, est dédiée à M. Turgot, qui étoit alors contrôleur-général des finances.

Les trois premiers sont de M. Turzen, médecin; il indique, dans le premier, d'abord les caractères intérieurs qui sont une suite de la maladie des bestiaux; il rapporte ensuite plusieurs autres accidens moins graves, bien qu'ils n'appartiennent point proprement à l'épidémie régnante, mais qu'il n'a pas cru devoir omettre, afin de prévenir les erreurs, qui, sans cette connoissance, pourroient survenir dans l'examen de cette maladie. Il développe, dans le second, les caractères extérieurs dont il est important d'être instruit, puisqu'il est impossible, sans eux, de bien juger de la maladie; il expose, dans le troisième, les remèdes qui lui ont réussi contre l'épidémie.

*Année 1792.*

Z

( 354 )

La quatrième pièce est l'extrait d'un mémoire sur les maladies des bestiaux, par M. *Sandifort*, docteur en médecine, & médecin ordinaire de la Haye. Des délabemens que cet observateur a remarqués dans l'intérieur des viscères des animaux qu'il a ouverts, & des symptômes même du mal, il conclut que cette maladie est une fièvre inflammatoire putride, qui attaque principalement les intestins & la poitrine ; il fait ensuite mention des moyens de curation les plus propres à prévenir la maladie.

La cinquième pièce offre quelques réflexions sur l'inoculation de la maladie des bestiaux : elles sont de M. *Bergius*, professeur d'histoire naturelle & de pharmacie, assesseur au collège royal de médecine. Ce médecin pense qu'on ne doit point inoculer la maladie ; que cette opération, au moins inutile, peut être ruineuse, puisque, sur cent douze bêtes inoculées, il n'en est réchappé que quarante-cinq, & qu'enfin, elle peut devenir très-dangereuse par la contagion qu'elle répandroit infailliblement par-tout.

La sixième traite des moyens employés avec succès pour prévenir & pour traiter la maladie des bestiaux, qui a régné pendant quelques années (avant 1758) en Finlande. Ce mémoire est de M. *Haartmann*, docteur en médecine, médecin

provincial de la sénéchaussée d'Abo en Finlande, & membre du collège royal de médecine. Cette maladie, qui étoit évidemment charbonneuse, attaquoit aussi les chevaux, & même les hommes qui dépouilloient les animaux après leur mort.

La septième est un mémoire sur la maladie qui a régné dans la même province en 1774, & qui a aussi infecté les hommes : elle étoit de même nature que la précédente, & a été décrite par MM. les médecins provinciaux *Zandt, Beyersten, & Biornland.*

La huitième & dernière pièce, est un mémoire sur la plantation & la récolte des orties, ainsi que sur l'avantage incontestable que l'on peut en tirer en la donnant comme fourrage pour engraisser le bétail, & pour le préserver de toute espece de maladies. Il en a été de ce fourrage, comme de tous les autres que l'on a trop vantés ; il n'a pas répondu également par-tout aux éloges qu'on lui avoit prodigués ; il a été négligé, & bientôt abandonné.

Cet ouvrage, au style près, qu'on voit bien n'être pas celui d'un homme de l'art, contient d'excellentes choses, & MM. *Duhamel, de Montigny & Vicq-d'Azyr*, qui avoient été chargés d'en rendre compte à l'académie, ont jugé qu'il y avoit dans tous ces mémoires des observations intéressantes.

Z 2

( 356 )

Trattato delle razze de' cavalli , di GIOANNI BRUGNONE chirurgo collegiato direttore della regia scuola veterinaria, e accademico anaftamico di Belluno , col disegno della fabrica della regia mandria di Chivasso e quello de' prati, e pascoli. Torino , 1731 , appresso i fratelli Reyconds , c'est-à-dire , *Traité des haras de chevaux. Par JEAN BRUGNONE, professeur en chirurgie, directeur de l'école royale vétérinaire, de l'académie des Anaftamici de Belluno ; avec les plans du haras royal de Chivasso & de ses prairies & pâtures. A Turin, 1781, chez les frères Reyconds.* in-8°. de 566 pages , & 12 pour le titre , la table des chapitres , & l'introduction.

3. M. Brugnone , avantageusement connu en Italie , par plusieurs ouvrages sur l'art vétérinaire , que nous ferons successivement connoître , est du petit nombre des élèves de Bourgelat , dont les écoles vétérinaires françoises ont droit de s'enorgueillir. Son traité des haras , que nous annonçons , est le plus étendu de tous ceux qui ont paru sur cet objet ; on y trouve , comme dans ses autres ouvrages , beaucoup d'érudition , une grande connoissance des anciens naturalistes & des anciens vétérinaires , dont il se propose de donner quelque jour l'histoire sous le titre de *Bibliotheca veterinaria ragionata* ; de bons préceptes , d'excel-

lentes vues pour les progrès de l'art vétérinaire en général, & pour ceux des haras en particulier. L'état de déprésslement, où sont les nôtres, paraîtroit peut-être devoir plutôt exiger des secours actifs, que des préceptes de théorie ; nous croyons cependant que la traduction de cet ouvrage dans notre langue, ne pourroit qu'ajouter avantageusement à nos connaissances sur cette branche si importante & si négligée de l'art vétérinaire.

Ce traité est divisé en trois parties, & chacune de ces parties est subdivisée en chapitres. La première en contient six. Dans le chapitre premier, l'auteur discute cette question, si le climat de la Savoie convient à l'établissement des haras ? & il est pour l'affirmative ; il distingue les haras en haras particuliers, ou parqués (*mandrie di cavalli*), & en haras provinciaux (*razze provinciali*). Dans le deuxième, il fixe le choix du lieu le plus propre pour un haras ; la formation, la division & la distribution des pâturages ; il fait l'énumération, d'après *Linné*, des plantes qui forment les prairies, & qui conviennent ou qui nuisent aux chevaux ; il prescrit les moyens de conserver les pâturages, & il indique les qualités de la boisson. Dans le troisième, il s'occupe de la construction & de la distribution des écuries, des cours & des abreuvoirs nécessaires à un haras particulier ; des

Z 3

( 358 )

fonctions & du nombre des personnes qui doivent y être employées. Dans le quatrième, du choix & des qualités des étalons & des jumens destinés à la propagation & à l'amélioration de l'espèce.

En faisant (*page 92*) l'énumération des vices, la plupart héréditaires, qui doivent faire proscrire les étalons, il observe qu'un étalon du haras royal, affecté d'hémorroïdes, communiqua cette maladie à tous ses échappés, mâles & femelles ; que la plupart perdirent toute la queue, & qu'ils furent encore sujets à de violentes coliques.

Dans le cinquième chapitre, M. *Brugnone* s'occupe du gouvernement des étalons pendant toute l'année, de l'exercice qui leur convient, du pansement de la main, de la nourriture pendant le temps de la monte, des soins qu'ils exigent alors ; il s'éleve contre la méthode, suivie dans quelques haras & indiquée par quelques auteurs, de saigner & purger les étalons, de les rafraîchir par l'usage du fion, avant & après la monte. Dans le sixième, il fait voir la nécessité du croisement & du renouvellement des races ; il passe en revue toutes celles qui sont connues, & qui ont été décrites par les naturalistes, les voyageurs, &c.

La deuxième partie est divisée en cinq chapitres. M. *Brugnone* discute, dans le premier, s'il faut étriller & faire travailler les jumens destinées

aux haras; si on doit les faire couvrir ou à la main ou en liberté, & quelle est la qualité & la quantité d'alimens qui leur convient. Dans le deuxième, quel est le temps le plus favorable pour la monte; les différentes manières d'y procéder; les signes qui annoncent que la jument est en chaleur; la quantité qu'un étalon doit en servir, & l'assortiment de la figure & de la taille. Il passe, dans le troisième, aux signes de la conception & de la plénitude; à la superféitation; au gouvernement des cavales pleines: il discute si on doit les faire couvrir tous les ans, ou seulement tous les deux ans; il parle de la durée de la gestation, & à cette occasion (*pages 222 & 223*), il rapporte, d'après les registres du haras royal de Chivasso, qu'une seule jument a porté dix mois & sept jours; le plus grand nombre, onze mois & quelques jours; quelques-unes, un an ou environ, & enfin, une autre, un an, un mois & quatre jours, ayant été couverte le 4 avril 1776, & ayant mis bas le 8 mai 1777; ce qui prouve que la nature est aussi variable pour la durée de la gestation dans les femelles des animaux, que dans les femmes. Il passe ensuite à l'arriere-faix, aux enveloppes du fœtus, à sa situation dans l'utérus, aux signes prochains du part, au part lui-même, & à l'hippomanès. Il termine ce chapitre par la discussion de la question, s'il naît plus de fe-

Z 4

melle que de mâles , & il résulte d'une expérience de trente ans , faite dans le haras royal , & d'après le relevé des registres , qu'il naît plus des premières que des autres dans ce haras . Depuis 1750 jusqu'à 1759 , il est né trois cent quarante-trois poulains & trois cent quatre-vingt-huit pouliches : depuis 1760 jusqu'à 1769 , il est né trois cent trois mâles & trois cent cinquante-quatre femelles ; & depuis 1770 jusqu'à 1779 , il est né deux cent cinquante-neuf mâles , & deux cent soixante - quatorze femelles ; mais ces naissances sont presque toutes le fruit d'accouplements incestueux , la plupart des étalons & des jumens étant nés dans ce haras ; & ces observations , loin d'infirmer le sentiment de *Buffon* , semblent , au contraire , venir à l'appui des conjectures de ce célèbre naturaliste (1). Le quatrième chapitre indique les moyens de gouverner les jumens qui ont mis bas , & leurs poulains depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être dressés ; l'époque du sévrage ; les soins que les mères exigent à cette époque ; les bons effets que le vert produit aux poulains pendant les premières années qu'ils sont à l'écurie , l'âge auquel on peut commencer à les faire travailler , &c.

(1) Voyez *Histoire naturelle , générale & particulière , &c.*  
*supplément* , tome V , pages 22 , 23 , 24 , édition in-12.

Le cinquième chapitre traite des ânes, des mulets, des bardeaux & des jumarts. M. *Brugnone* passe en revue ce qui a été dit de l'infécondité des mulets; il rapporte quelques exemples contraires, & trouve que l'anatomie de ces animaux n'indique rien qui puisse faire croire à leur stérilité. Il ne croit pas plus à l'existence du jumart (*Bosmuli*), malgré ce qu'en ont dit quelques voyageurs & quelques historiens; & il paroît bien certain que les prétendus jumarts ne sont que de vrais bardeaux, c'est-à-dire le produit de l'ânesse avec le cheval, ou des mulets plus ou moins défectueux, & plus ou moins éloignés de leurs souches originales.

La troisième & dernière partie a six chapitres. Dans le premier, M. *Brugnone* discute si la ferrure est un art antique ou moderne, & il conclut contre l'opinion de *Bourgelat*, qu'elle n'éroit pas connue des anciens; il faut lire ses preuves dans l'ouvrage même (1); il indique quand, & comment on doit commencer à ferrer les poulains, & il renvoie, pour les règles particulières de cet art difficile, au traité qu'il publiera sur la ferrure, & dans lequel elles seront exposées très en détail. Dans le deuxième chapitre, il traite de la castration des pou-

---

(1) L'opinion de M. *Brugnone* a été embrassée par le célèbre abbé *Denira*, qui a fait une honorable mention de ce traité dans son *Histoire de la Grèce*.

lains & des pouliches, des différentes manières de la pratiquer, des accidens qui peuvent en être la suite, & des moyens d'y remédier. Le troisième renferme tout ce qui est relatif à l'avortement, au part difficile & contre nature, à l'extraïtion & à la sortie de l'arriere-faix, au renversement & à la chute du vagin & de la matrice.

Ce chapitre auroit peut-être été également bien placé à la suite du troisième de la seconde partie, où il est déjà question de quelques-uns de ces objets ; mais le plan de M. Brugnone étoit de traiter tout ce qui est relatif aux haras proprement dit, dans les deux premières parties, & de rejeter, dans la troisième, tous les cas maladifs, ou contre nature (*introduction page 11*).

Le quatrième chapitre, traite de quelques maladies les plus fréquentes aux poulains, telles que les vers, les poux, la diarrhée, la gale, &c. Le cinquième, des dents du fœtus & du poulain ; de la dentition & des accidens qui l'accompagnent ; de la gourme, de la fausse-gourme & de la morfondure.

M. Brugnone pense avec Solley sel & Garsault, contre le sentiment de Bourgelat, que la gourme est une maladie particulière aux poulains des pays froids, puisque ceux d'Espagne & d'Italie en sont rarement affectés, tandis qu'au contraire ceux de

( 363 )

France , d'Allemagne & d'Angleterre , y sont généralement exposés ; il ne l'a pas observé dans les poulains du haras royal ; & les auteurs italiens & espagnols n'ont point de nom propre pour la désigner , celui de *cimurro* exprimant également la morve comme la gourme (1) ; il ne la trouve pas non plus décrite dans les hippiatres grecs , & dans *Vegece*.

Le sixième chapitre enfin , est une dissertation sur le gloffantrax , ou chancre volant , & sur le traitement de cette maladie épizootique & contagieuse , qui fait quelques fois de très-grands ravages dans les haras.

On trouve ensuite l'explication des deux planches , représentans le plan du haras royal de Chiavasso , & des prairies & pâturages qui en dépendent ; une table des matières , alphabétique & raisonnée , très-étendue ; enfin l'errata , la permission d'imprimer ; & on lit au bas de cette dernière page ; *nella stampperia reale di Torino*.

Les auteurs cités par M. Brugnone , sont principalement *Aristote* , *Pline* , *Varron* , *Pallade* , *Columelle* , *Vegece* , *Ruini* , le marquis de Spolverini , l'abbé Spallanzani , les *Mémoires de l'Académie des*

---

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans l'analyse des auteurs qui ont écrit sur la morve , volume de 1791 , quatrième partie.

( 364 )

*sciences de Paris, Haller, Cetti, Solley sel, Gar fault, & sur-tout Buffon & Bourgelat.* Il en est encore quelques-uns, en France, qu'il auroit pu consulter avec fruit, tels que J. Tacquet, Newcastle, Querbrat-Calloët, Guerini, le Boucher du Crofco, &c., mais néanmoins de pareils guides sont bien faits pour assurer à l'ouvrage de M. Brugnone une place distinguée dans la foule de ceux qui ont paru depuis quelques années, sur la zoologiaire, & qui, le plus souvent, n'ont de bon que le titre.

Ce traité des haras a été traduit en allemand, & imprimé à Prague en 1790; nous ferons connoître cette traduction plus loin.

*OBSERVATIONS sur plusieurs maladies de bestiaux, telles que la maladie rouge & la maladie du sang, qui attaquent les bêtes à laine, & celles que causent aux bêtes à cornes & aux chevaux la construction vicieuse des étables & des écuries, avec le plan d'une étable, & celui d'une écurie convenable aux chevaux de cavalerie, de fermes, de postes, &c. &c.*  
*Par M. l'ABBÉ TESSIER, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, de la société royale de médecine, & de l'académie des sciences & beaux arts de Lyon. A Paris, chez la veuve Hérissant, imprimeur-libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la*

( 365 )

*croix d'or*, & P. Théophile Barrois, jeune, libraire, rue du Hurepoix, près le pont St. Michel, 1782, in-8°. de 200 pages; plus 16 pages pour le titre, & des réflexions préliminaires, avec deux planches (1).

4. De temps immémorial il regne en Sologne une maladie connue sous le nom de *maladie rouge*, laquelle semble prendre des forces & se propager depuis quelques années; elle a paru assez importante à M. Tessier, pour l'engager à donner à la description qu'il en a faite, toute l'étendue dont elle est susceptible; ce sont d'ailleurs des recherches qu'il communique sur cette maladie, & non de simples résultats, ce ne sont pas encore des préceptes. En exposant des faits nombreux dont il garantit l'exactitude, il met les lecteurs à portée de juger & de tirer eux-mêmes les conséquences (2).

La *maladie du sang* ne fait peut-être pas moins de tort à la Beauce, que la *maladie rouge* à la Sologne. Celle-ci, à la vérité, reparoît tous les ans, tandis que celle-là n'a lieu particulièrement que

---

(1) Cet ouvrage, & quelques-uns des suivans, ont été seulement annoncés dans la quatrième partie de notre volume pour l'année 1791.

(2) Voyez les *Réflexions de Flandrin, sur la maladie rouge de la Sologne*, dans la seconde partie de notre volume pour les années 1782-1790.

dans les années sèches & chaudes. Les observations de l'auteur, sur cette maladie, ont moins d'étendues que celles qui ont pour objet la première, parce que les causes qui produisent la *maladie du sang* sont moins incertaines, plus aisées à saisir & plus connues.

Plusieurs vétérinaires, & les habitans des provinces où règnent ces maladies, les confondent souvent, ou plutôt donnent aussi à la *maladie rouge* le nom de *maladie du sang*, attendu le sang que les animaux rendent quelquefois par les issues naturelles ; mais ce que M. *Tessier* appelle *maladie du sang*, n'a rien de commun avec la *maladie rouge* : elle se rapporte à l'apoplexie & au charbon.

C'est en peu de mots, & par un seul fait, qu'il rend compte d'une *diarrhée*, dont fut attaqué le troupeau d'une ferme de la Beauce. Cette circonstance paraît propre à concourir avec les autres, pour faire voir qu'on peut arrêter les progrès d'une maladie de bestiaux, en changeant seulement le régime.

La construction presque généralement vicieuse des étables & des écuries, a porté M. *Tessier* à croire qu'elles sont une des principales causes des maladies des animaux qu'on y renferme ; il rapporte, à ce sujet, un grand nombre d'observations

propres à confirmer cette vérité. Il indique les moyens qu'on doit mettre en usage pour rendre ces habitations plus saines: déjà plusieurs propriétaires se félicitent d'avoir suivi ses avis. Les détails dans lesquels entre M. Tessier étant nécessairement liés entre eux, ne sont point susceptibles d'extraits; il faut les lire dans l'ouvrage même.

Une partie de ce qui compose cet écrit, est insérée dans les mémoires de la société royale de médecine; mais il seroit injuste d'en conclure que l'auteur en a fait inutilement un double emploi; car, 1<sup>o</sup>. tout ce qui est relatif aux écuries, ne se trouve pas dans les mémoires de la société; 2<sup>o</sup>. l'auteur s'occupe de détails que ne comporteroit pas un recueil académique; 3<sup>o</sup>. enfin, un grand nombre de personnes intéressées à voir détruire les maladies dont il s'agit, ne sont pas dans le cas de se procurer ces mémoires, dans lesquels il se rencontre, d'ailleurs, beaucoup d'objets qui leur sont étrangers.

Ces observations, au reste, ne sont pas tellement restreintes aux pays dans lesquels elles ont été faites, qu'elles ne puissent également s'appliquer à toutes les contrées qui se trouveront dans des circonstances capables d'occasionner aux bestiaux de semblables maladies. C'est aux artistes-vétérinaires & aux cultivateurs éclairés, auxquels

( 368 )

nous recommandons la lecture de cet écrit, à comparer les remarques qu'ils feront, avec celles que leur présente M. *Tessier*, & à rejeter, ou à mettre en usage les moyens indiqués par lui pour triompher du mal, & pour le prévenir, en les variant selon les cas & les circonstances. L'auteur les invite lui-même à vérifier ses observations, à tenter de nouvelles expériences & de nouvelles recherches pour les confirmer ou pour les détruire, & à profiter enfin, de quelque manière que ce soit, de ses idées, afin de répandre plus de lumières sur cette partie de la médecine, qui a encore besoin d'être éclairée. Il avertit qu'il recevra avec reconnaissance tout ce qu'on voudra bien lui communiquer sur ces objets, pourvu qu'on s'autorise de faits bien constatés.

Cet ouvrage a été traduit en allemand, & inséré dans la collection de M. *Ludwig*, dont nous avons donné la notice dans la quatrième partie du volume de 1782-1790.

*Tableau des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les bestiaux de toute espece. Ouvrage couronné par la société royale de médecine de Paris, en 1780. Par M. DEVILLAIN, correspondant de la même société.*

Sola experientia docet ea quæ profund, quæque nocent.  
GAL. lib. j.

A

( 369 )

*A Neuchatel, de l'imp. de Fauche fils aîné, Favre & comp. 1782. in-8°. de 136 pages.*

5. La société royale de médecine a toujours demandé, dans ses programmes, des renseignements aux médecins des provinces & aux artistes-vétérinaires sur les maladies des bestiaux. Elle a cru devoir en marquer sa satisfaction aux auteurs en couronnant quelques-uns dans ses séances publiques & particulières (1).

Le mémoire de M. *Devillaine*, que nous annonçons, est divisé en quatre parties. La première contient le tableau des maladies aiguës, & la seconde, celui des maladies chroniques qui affectent les bêtes à cornes. La troisième & la quatrième, traitent également des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les moutons, les brebis, & les chevres ; elles ne sont qu'une répétition des deux premières ; l'auteur donne la description de trente-cinq maladies ; il en rapporte les principaux symptômes ; il expose ce que lui a présenté l'ouverture des animaux, lorsqu'il a été à portée de la faire ; il indique les causes auxquelles on les attribue communément ; enfin, il fait connaître le traitement populaire employé pour les guérir,

---

(1) Nous en avons rendu compte dans la première partie du volume de 1791, nouvelle édition. (*Note des éditeurs*).

*Année 1792.*

A a

& celui qu'il présume qu'on devroit lui substituer, lorsque le premier paroît inutile & contre-indiqué.

M. Devillaine a conservé aux maladies dont il parle, les noms qu'elles ont dans son département; c'est un défaut qu'il n'a sans doute pas été le maître d'éviter, mais qui rend son ouvrage d'une utilité bien moins générale. Personne n'ignore que ces noms varient dans tous les départemens, & même quelquefois d'une commune à une autre; que souvent telle épithète qui désigne telle espece de mal dans un lieu, en désigne ailleurs un autre tout opposé; que plusieurs fois encore les différens états d'une maladie, les différens aspects sous lesquels elle se montre, reçoivent des noms divers, & en constituent différentes especes dans les campagnes: tel est, par exemple, le charbon; cet inconvénient, que nous avons rencontré quelquefois dans l'ouvrage dont il s'agit, peut aussi être reproché à quelques autres écrits modernes; ce qui retarde les progrès de l'art.

Le *tachet*, page 10; la *boucle*, page 15; le *louvet*, page 30; la *peste*, page 115; la *gouleme*, page 120, ne sont véritablement que le *charbon* ou *anthrax*, décrit par le C. Chabert, mais déguisé sous des noms différens, selon la maniere dont il se manifeste à l'extérieur, selon les parties qu'il affecte, & les animaux qu'il attaque.

( 371 )

*La lente*, page 48, est la *maladie du sang*; les *tranchées occasionnées par la raréfaction*, page 34, nous ont paru ne pas différer du *gonflement*, dont il est parlé dix pages plus loin; les *alimens pris en trop grande quantité*, page 38, ne nous ont point paru non plus devoir être distingués de l'*indigestion*, placée mal à propos parmi les maladies chroniques, page 81, &c.

L'auteur décrit un grand nombre de maladies dans un bien petit espace; il nous paroît difficile qu'elles le soient toutes exactement, sur tout par quelqu'un qui ne fait pas de l'art vétérinaire son unique occupation (1); on laisse presque toujours échapper alors une foule de détails intéressans aux yeux de l'artiste éclairé, & qui servent souvent à établir le caractère distinctif de la maladie: aussi les symptômes de plusieurs de celles dont M. *Devillaine* donne la description, nous ont-ils paru trop vagues & trop généraux, pour qu'il soit possible, en les comparant avec d'autres, d'assurer d'une manière positive à laquelle ils appartiennent exclusivement.

Le but de l'auteur, dans la publication de cet ouvrage, étoit d'en faire une ressource à l'agriculteur pour les différentes maladies qui affectent

---

(1) M. *Devillaine*, est chirurgien à Champagnolle, dans le département du Jura.

ses bestiaux, trop souvent la proie de l'empirisme & du charlatanisme ; ce but est louable : M. *Devillaine* s'annonce d'ailleurs avec une modestie & une franchise bien capables de déshamer la critique, quiconque le lira dans ses intentions, sera convaincu qu'il auroit voulu faire mieux encore, s'il avoit dépendu de lui (*avant-propos*). Si ses vues ne sont pas parfaitement remplies, on ne doit pas moins lui faire gré de son travail, en l'envisageant sous le point de vue qui a engagé la société de médecine à le récompenser & à l'encourager, c'est-à-dire, comme faisant partie des matériaux qu'elle rassemble sur la zoïatrique. Toutes ces observations, isolées aujourd'hui, formeront un jour un ensemble précieux, après qu'elles auront été suffisamment discutées ; & l'émulation qu'exerce la société, doit nécessairement hâter cette époque.

Au reste, l'ouvrage de M. *Devillaine*, quant à la partie typographique, est très-mal exécuté ; les fautes d'impression y sont fort multipliées ; on en compte quelquefois deux ou trois dans une seule ligne ; ce qui en rend la lecture fatigante & désagréable, & peut induire en erreur.

Il a aussi été traduit en allemand, & imprimé dans la collection de M. *Ludwig*, dont nous avons déjà parlé.

( 373 )

*Instructions pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux. Par M. DAUBENTON, de l'académie royale des sciences, de la société royale de médecine, lecteur & professeur d'histoire naturelle au collège royal de France, garde & démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle du jardin du roi, des académies de Londres, de Berlin, de Petersbourg, de Vergara, de Dijon & de Nancy. A Paris, de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, imprimeur ordinaire du roi, rue St.-Jacques, 1782, in-8°., avec figures.*

6. Cet ouvrage, de 414 pages, & 18 pour les titres, l'avertissement, la table des leçons & celle des figures, est enrichi de vingt-deux planches bien gravées.

« Je m'étois proposé, dit M. Daubenton, de faire imprimer cette instruction en petits caractères, pour la rendre moins couteuse; mais j'ai éprouvé que les gens de la campagne qui font peu d'usage des livres, ont moins de peine à lire de gros caractères que de petits, c'est ce qui m'a déterminé à préférer celui que j'ai employé. Il fera bon pour apprendre à lire; les maîtres d'école des villages pourront s'en servir pour les jeunes gens qu'ils voudront exercer à la lecture, & instruire en même-temps sur la manière de soigner les troupeaux.

A a 3

( 374 )

Depuis l'époque du rétablissement de la médecine vétérinaire, il n'a point paru d'ouvrage plus à la portée de ceux auxquels il est spécialement destiné, que celui que nous annonçons; si tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière avoient suivi ce plan, nous n'aurions pas été inondés d'une foule de mauvais ouvrages, & l'art eût fait des progrès plus rapides. Ceux qui ont reproché à M. *Daubenton* d'être entré dans des détails minutieux & inutiles, ignorent sans doute combien il est difficile de se faire comprendre des gens de la campagne; cette difficulté vaincue, sera toujours d'un grand prix aux yeux du philosophe agricole.

« J'ai disposé cette instruction, dit M. *Daubenton*, qu'il vaut toujours mieux laisser parler lui-même, par demandes & par réponses, pour la rendre plus facile à entendre & à retenir de mémoire. Je l'ai divisée par leçons; les premières ont pour objet ce que l'on doit se procurer avant de se charger d'un troupeau, tels sont le logement, les berger & les chiens; les leçons suivantes contiennent les connaissances nécessaires pour choisir les bêtes à laine, pour les conduire au pâtrage, les nourrir, les accoupler, perfectionner les laines, &c.

» J'ai été obligé de joindre à cette instruction des planches gravées, qui étoient nécessaires pour la

( 375 )

faire mieux entendre; il y a des gens de la campagne qui ne sauroient pas faire usage de ces planches; j'ai expliqué dans la quatorzième leçon, la maniere dont il faut s'y prendre pour distinguer les objets qui sont à remarquer dans les figures des planches ».

La quinzième & dernière leçon enseigne la maniere de trouver dans l'instruction des bergers, les choses qu'ils voudront y chercher.

On trouve à la suite de la quatorzième, deux mémoires, & les extraits de quatre autres, que M. *Daubenton* a composés en différens temps, sur les bêtes à laine.

Le premier, sur la ruminat<sup>i</sup>n, & sur le tempérament des bêtes à laine, a été lu à la rentrée publique de l'Académie royale des sciences, le 13 Avril 1768, & est imprimé dans les mémoires de cette société pour cette année; mais comme cette compagnie ne publia ce volume que deux ans après, pour satisfaire l'empressement du public sur un sujet aussi important, on en donna l'extrait dans un des Mercures de France. L'auteur paroît faire dépendre cette action de la volonté de l'animal. *Bourgelat*, dans des *Recherches sur le méchanisme de la ruminat<sup>i</sup>n*, qu'il donna manuscrites à ses élèves, à la fin de l'année 1770, & qui, le 4 Juin de l'année suivante, firent l'objet

A a 4

d'un concours public à l'école royale vétérinaire d'Alfort, combat le sentiment de M. Daubenton, & regarde la ruminant comme un acte spontané (1). M. Vitet a donné aussi l'extrait du mémoire de M. Daubenton, d'après le Mercure de France, dans sa *Médecine vétérinaire*, tome III, page 246, des analyses des auteurs.

Le second, sur des bêtes à laine parquées toute l'année, a été lu à la rentrée publique de la même Académie, le 15 Novembre 1769, & est imprimé dans la première partie de ses mémoires, pour l'année 1772.

En faisant parquer les troupeaux pendant toute l'année, non-seulement on augmente le produit des pâtrages & des terres, mais en même temps on rend les bêtes à laine plus robustes, & par conséquent leur laine doit être plus abondante & de meilleure qualité, & leur chair de meilleur goût. On épargne les frais de la construction & de l'entretien des étables, qui, loin d'être utiles aux bêtes à laine, leur sont très-nuiseables, parce qu'en les y renfermant, on les rend sujettes à plusieurs mala-

---

(1) Ces recherches, qui ont été imprimées dans les journaux d'agriculture des mois de Juin & Juillet 1778, & traduites en italien, se trouvent à la suite du *Précis anatomique du corps du cheval*, du même auteur. Paris, an VI-VII. 2 vol. in-8°.

( 377 )

âies, causées par un air échauffé & chargé de vapeurs nuisibles, & de l'infection des fumiers : ce mauvais air gâte la laine de ces animaux, & empêche que leur chair, servie sur nos tables, ait toutes les bonnes qualités dont elle est susceptible.

Déjà on s'étoit livré, en France, avec succès, à cette éducation des bêtes à laine, vers le milieu de ce siècle, & des expériences avoient été faites dans le parc de Chambord. On peut consulter à ce sujet ; un arrêt du conseil d'état du roi, concernant *le régime & l'éducation sauvage des bêtes à laine*, du 15 Août 1752.

Ce mémoire, comme tous les autres de M. Daubenton, est rempli d'expériences & d'observations solides & concluantes.

Le troisième, sur l'amélioration des bêtes à laine, qui a été lu à la rentrée publique de l'Académie, le 9 Avril 1777, & dans sa séance du 6 Août suivant, est imprimé dans son volume pour cette année. Le mélange des différentes races, fait avec précaution & discernement, est le meilleur moyen d'améliorer les troupeaux & les laines ; les détails nombreux & intéressans dont ce mémoire est rempli doivent être lus à la source, & ne sont point susceptibles d'extraits.

Le quatrième, sur les remèdes les plus nécessaires aux troupeaux, lu le 3 Décembre 1777, à la Société royale de médecine, & le 27 Janvier 1778,

à l'assemblée publique de cette même Société, est imprimé dans le volume de ses mémoires pour l'année 1776 (1): nous observerons, avec M. *Daubenton*, qu'un mouton, attaqué d'une longue maladie, étant de peu de valeur, on ne lui doit faire que des remèdes peu dispendieux. Dans les maladies d'accidens qui peuvent être guéries par un prompt remède, le mouton ne perd rien de sa valeur, si le remède est facile, & s'il ne gâte pas la laine.

L'onguent fait avec une livre de suif fondu, auquel on ajoute un quarteron d'huile de térébenthine, & qu'il recommande comme le meilleur remède contre la gale, est très-anciennement connu & usité dans la Beauce, contre cette maladie ; le pere d'un de nos artistes-vétérinaires (M. *Barrier*) en composoit & en débitoit annuellement une assez grande quantité.

Le cinquième, sur le régime le plus nécessaire aux troupeaux, lu à la Société royale de médecine, le 11 Décembre 1778, & à l'assemblée publique de la même Société, le 31 Août 1779, est imprimé dans le second volume du recueil de cette compagnie pour les années 1777 - 1778. Il contient des préceptes pour la nourriture & pour la boisson des bêtes à laine.

---

(1) Ce premier volume ne fut imprimé qu'en 1779.

( 379 )

Le régime des troupeaux est une des parties les plus importantes de la médecine vétérinaire. On ne peut établir cet art que par des expériences exactes & par des observations souvent répétées sur les animaux. Il faut les bien connoître dans leur état naturel, avant d'entreprendre de guérir leurs maladies.

Le sixième enfin, sur les laines de France, comparées aux laines étrangères, a été lu à la rentrée publique de l'Académie royale des sciences, le 13 Novembre 1779, & est imprimé dans le volume de ses mémoires, pour cette année.

« Je présume, dit M. Daubenton, que le plein air auquel mes troupeaux sont exposés nuit & jour en tout temps, a beaucoup influé sur l'amélioration de leurs laines, mais je n'en ai point de preuves convaincantes.... Il est toujours très difficile, & souvent impossible, de distinguer les différentes causes qui influent sur les productions de la nature, mais nous pouvons les rechercher sans impatience lorsqu'elles produisent de bons effets. Il est certain que l'on peut avoir en France des laines superfines de première qualité, & même au plus haut degré.

» Je n'ai fait l'instruction que je publie qu'après quatorze années d'observations; avant de donner des leçons, on ne peut trop s'assurer du succès qu'elles auront dans la pratique. J'ai ajouté à ce

( 380 )

que j'ai vu par moi-même, les pratiques les mieux fondées que j'ai apprises des gens de la campagne, ou que j'ai tirées des livres écrits en France & dans d'autres pays. Je me propose de publier les observations que j'ai faites en grand dans les enclos de ma bergerie, sur la culture & l'emploi des diverses especes de pâturages pour les bêtes à laine, & sur d'autres choses qui peuvent servir à leur nourriture. Je publierai aussi des observations sur leurs maladies ; j'ai recherché les moyens pour les traiter aux moindres frais possible, car la médecine vétérinaire ne sera pas mise en pratique pour des animaux de peu de valeur, si la dépense du traitement des maladies n'est proportionnée au prix de ces animaux ».

Nous croyons que cette instruction pourra être utile, non-seulement, comme le dit l'auteur, aux bergers, aux propriétaires de troupeaux, aux commerçans & aux manufacturiers en laines, mais encore aux vétérinaires qui y puiseront l'esprit d'observation si nécessaire aux progrès de l'art. Nous désirons qu'elle soit généralement répandue ; & nous sommes persuadés que les ouvrages de M. *Daubenton*, fondés sur l'expérience & sur l'observation, nous tiendront avantageusement lieu de ceux de MM. *Ahstrom*, *Ellis*, *Hastfer*, *Carlier*, *de Chalette*, *de Mante*, &c. &c.

( 381 )

L'ouvrage de M. *Daubenton*, a été traduit en italien, & imprimé à Venise en 1787; il a été aussi traduit en allemand par M. *Wichmann*, & imprimé à Leipsick en 1789; ces traductions ne nous sont pas encore parvenues.

L'auteur en a, lui-même, publié un extrait, en l'an II, qui a eu plusieurs éditions, & qui a été traduit en espagnol par D. F. *Gonzalez* en 1798, avec des notes. Un décret de la Convention nationale, du 14 Nivôse an III, a ordonné la réimpression de l'*Instruction pour les bergers*, aux frais du trésor public, & au profit de l'auteur. Nous ferons connaître successivement toutes ces éditions & traductions.

*Manuel usuel & économique des plantes, contenant leurs propriétés pour les usages économiques & les differens procédés auxquels on peut avoir recours pour en tirer profit; extrait de la nature considérée; par M. BUCH'oz, auteur de différens ouvrages économiques. A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, presque vis-à-vis la Sorbonne, 1782, in-12 de 346 pages.*

7. « Cet ouvrage est vraiment économique; il traite de différentes plantes qui peuvent convenir dans l'économie rurale; il donne la maniere de les préparer, rapporte les différens procédés

qu'on est obligé d'employer, pour pouvoir en tirer un profit avantageux : il est extrait de *la Nature considérée*, ouvrage périodique qui a été rédigé par l'auteur de cet opuscule ».

On voit, par cet avertissement qui se trouve en tête de l'ouvrage, & que nous avons copié entièrement, que M. Buch'oz ne met aucune prétention à ce recueil, qui, comme tous les autres du même auteur, ne contient rien de neuf ; il n'est cependant pas le moins utile de sa nombreuse collection ; on y trouve plusieurs dissertations, observations & mémoires intéressans, qui, noyés dans les grands ouvrages où ils ont d'abord été déposés, & où il est rare qu'on aille les chercher, deviennent le plus souvent inutiles.

Les artistes-vétérinaires y trouveront des renseignemens sur les effets de plusieurs substances végétales dans les animaux, sur les fourrages, sur les prairies artificielles, & sur plusieurs plantes qui peuvent servir à la nourriture des bestiaux, telles que les orties, le lupin, le tirsa d'Ukraine les chiendents, le jonc marin, la carotte, l'acacia, le mûrier, la pimprenelle, &c.

On ne voit, dans cet ouvrage, aucune de ces recettes futilles ou dangereuses, qu'on a justement reproché à M. Buch'oz d'insérer trop souvent dans ses compilations, & qui annoncent toujours

( 383 )

beaucoup de crédulité de la part de ceux qui les recueillent, ou une grande ignorance de la part de leurs auteurs.

Malgré la date du titre de 1782, on lit à la dernière page, *de l'imprimerie de Demonyville, rue Christine, 1783*, & la date de l'approbation est du mois de Février de cette même année.

*Rindvieh-arzneybuch, &c.*, c'est à-dire, *Manuel de médecine des bêtes à cornes, tant pour les maladies ordinaires les plus communes, que pour les épidémies. A Tubingue, chez Heerbrand, 1784, in-8°. de 250 pages.*

8. Ce volume n'est qu'une compilation qui contient cependant plusieurs morceaux intéressans, extraits, pour la plupart, des annonces de Brunswick, de Hanovre, de Wirtemberg, & de quelques ouvrages périodiques de la Suisse. Il feroit à désirer que le compilateur eût rédigé ses articles avec plus de soin : les instructions qu'on y lit, sont souvent indéterminées ; quelquefois, on prescrit des remèdes trop coûteux, tels que la racine de contrayerva-brava, la poudre de viperes, &c., & d'autres fois on adopte un sentiment rejeté ensuite pour embrasser celui que présente un autre auteur.

*Remarques sur l'instruction de M. DAUBENTON, pour les bergers & pour les propriétaires de trou-*

peaux. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Gueffier, libraire-imprimeur, au bas de la rue de la Harpe. 1785, in-8°. de 54 pages, & deux feuillets pour le titre & l'avertissement.

9. Voici ce qu'on lit dans l'avertissement placé après le titre, & dans un autre avertissement qu'on trouve pages 39 & 40 :

« Cet écrit contient deux sortes d'observations ; les premières sur les leçons & sur les expériences ; les secondes, sur le plan de l'ouvrage. Le fond de ce qui compose la partie principale de ces notes, appartient à *Louis Idelot*, ancien berger, décédé au mois de Mars 1783, peu de temps après les avoir fournies. Dictées en style patois & irrégulier, M. Carlier les a recueillies, comme interprète, pour les rendre en style ordinaire. *Idelot* avoit alors exercé sa profession pendant cinquante-neuf ans. Ce qui suit est une addition de M. Carlier sur le plan de l'ouvrage, & sur les parties touchant lesquelles *Idelot* n'a pu prononcer avec netteté & connoissance de cause, comme sur les treize premières leçons & sur les expériences. Ce berger ne savoit ni lire ni écrire ».

Nous nous contenterons, pour mettre les lecteurs à portée d'apprécier la valeur de ces remarques, de transcrire ici les idées des deux auteurs sur la rumination. Le morceau est court.

§. I,

( 385 )

§. I, pages 14 & 15. « On ne fait pourquoi il est parlé deux fois, si au long, de la ruminat<sup>i</sup>on ( dans l'*instruction de M. Daubenton*, pages 63 & 245 ); ce n'est ni une maladie, ni une propriété d'estomac, particulière aux moutons. Le fait n'est ignoré d'aucun berger. Non-seulement plusieurs especes d'animaux ruminent comme lui, il y a aussi des hommes, dont l'estomac est sujet à ces sortes d'affections. Voici ce que tient l'éditeur, de quelqu'un qui l'éprouve habituellement. Elle a lieu dans le temps de la digestion, plus forte au commencement qu'au milieu & à la fin, plus fréquente lorsqu'on prend de l'exercice, que lorsqu'on reste en place. Il est certain qu'elle est occasionnée par des vents qui se forment dans l'estomac, pendant la digestion. Ils contribuent à mêler & faire fermenter les matieres, ou ils proviennent de cette fermentation, qui mêle & refasse les alimens. La différence entre les vents des rots & ceux de cette sorte de vomissement, consiste en ce que les gens ruminans ayant l'estomac large & profond, & mangeant ordinairement plus que d'autres, ces vents formés au fond de l'estomac, ramenent avec eux la nourriture broyée. S'il se rencontre de petites portions d'alimens que la dent n'a pas assez moulues, le sujet les remâche de nouveau ou les rejette. Dans les

Année 1792.

B b

( 386 . )

personnes à petits estomacs , les vents s'échappent avec moins de force , & sans repousser les alimens. Voilà , ce semble , l'explication la plus naturelle & la plus simple du prétendu mystère de la ruminat<sup>ion</sup> ».

Cette explication satisfira-t-elle les physiologistes , & fera-t-elle oublier tout ce qui a été écrit sur la ruminat<sup>ion</sup> depuis Aristote jusqu'à présent ? Nous avons de la peine à nous le persuader : le but de la nature , en donnant quatre estomacs aux seuls animaux qui ruminent , n'a-t-il été que de former des vents ?

Mais ceci ne mérite aucune réfutation : ce n'est , probablement , qu'une très-mauvaise plaisanterie , que l'auteur prête , même assez gratuitement , à l'ignorant berger.

M. Carlier , dans ses réflexions , qui forment le §. II , trouve mauvais le plan adopté par M. Daubenton ; il lui indique celui de son *traité des bêtes à laine* (1) , comme un modèle qu'il auroit dû suivre , parce qu'il paroît qu'il a été généralement approuvé , quoiqu'il n'en soit pas de même du format & de la rédaction des matières

---

(1) *Traité des bêtes à laine , ou méthode d'élever & de gouverner les troupeaux aux champs & à la bergerie , &c. par M. CARLIER. Paris , Vallat-la-Chapelle , 1770 , deux vol. in-4°. avec figures.*

( 387 )

de cet ouvrage ; aussi se propose-t-il , à l'aide des matériaux qu'il a recueillis depuis quatorze ans , d'en donner une nouvelle édition , & de réduire les deux volumes in-4<sup>o</sup>. en un seul volume in-12. Il espere aussi , après cette seconde édition , donner un *manuel des bergers* , dont il indique le plan (pages 46 , 47 , 51). Il y a quinze ans qu'il annonçoit déjà un pareil ouvrage. Enfin , il fait par-tout l'apologie de sa conduite & de ses ouvrages , depuis trente-deux ans ; il établit un parallelle entre lui & M. Daubenton , dans lequel il se place toujours modestement au premier rang ; & il conclut (page 42) , que les expériences , les réflexions & les combinaisons , dont l'illustre auteur (page 53) se propose d'enrichir notre littérature , ne peuvent aboutir qu'à des connoissances locales de son troupeau , de l'effet des pâturages de l'Auxois , du régime usuel administré par ses bergers ; & qu'il n'a pas fait un choix d'expériences propre à enrichir l'étude des troupeaux , & à perfectionner la matière (page 40).

Von denen hornklüften der Pferde und deren heilung. Von HEINRICH DAUM , Burggräflichen stallmeister zu Hachenburg. Marburg, in der neuen akademischen' buchhandlung, 1787;  
c'est-à-dire : *De la Seime des chevaux & de sa*

B b 2

guérison. Par HENRI DAUM, écuyer du Burgrave de Hachenbourg. A Marbourg, dans la librairie académique, 1787. petit in-8°, de 32 pages.

10. Cet ouvrage, divisé en trois chapitres subdivisés en dix-sept paragraphes, contient successivement la description de la *seime* (*Hornkluft*), le sentiment de quelques hippiatres (*Ploucquet, Saunier*) qui en ont parlé, & son traitement.

M. Daum croit qu'une des causes de cette maladie est, lorsque des chevaux élevés dans des pays marécageux & humides, sont transportés dans des endroits secs & arides : elle attaque également les chevaux qui ont le sabot trop mince, ou quand, après un très-long repos, une matière vicieuse se porte aux pieds. Les pieds de devant se trouvent, comme l'affirme M. Daum, plus souvent attaqués de cette maladie, que ceux de derrière, ceux-ci étant en partie défendus par l'humidité du fumier ; le cheval, d'ailleurs, transpire davantage aux parties antérieures, qui, par conséquent, sont plus sujettes à un réfroidissement subit.

Ce n'est que la formation d'un nouveau sabot qui peut guérir cette maladie ; l'auteur recommande à cet effet le repos, & des remèdes qui nous ont paru parfaitement bien choisis.

*Archiv für Roszarte, &c., c'est-à-dire, Archives pour les hippiatres & les amateurs des chevaux : ouvrage publié par M. J. D. BUSCH, docteur en médecine, & professeur de vétérinaire en l'université de Marbourg, & M. H. DAUM, écuyer de M. le Burgrave de Hachenbourg : 1<sup>er</sup> volume. A Marbourg, 1788. in-8°. de 130 pages.*

11. L'habileté connue de M. Busch, qui, depuis quelque temps, enseigne la science vétérinaire à Marbourg, feroit une garantie de plus de la bonté de cet ouvrage, quand même les observations qu'il renferme feroient moins bien rédigées : ce sont les résultats d'une pratique suivie, toujours infiniment préférables aux plus beaux raisonnemens théoriques.

Ce premier volume contient quatre mémoires. Le premier sur la seime (*Hornkluft*), par M. Daum, se trouve ici réimprimé pour la seconde fois. C'est celui dont nous venons de donner la notice, & dont M. Ludwig a donné l'extrait dans le quatrième volume du recueil que nous avons déjà précédemment cité.

Le second mémoire s'occupe de l'utilité & des désavantages de la saignée dans plusieurs maladies du cheval ; l'abus qu'en font les agriculteurs allemands, dans les moindres incommodités de leurs chevaux, est ici très-bien développé ; l'a-

Bb3

teur, M. Daum, fait voir, par sa propre expérience, combien cet abus est dangereux.

Le troisième mémoire s'occupe de la maladie que les allemands nomment *Schieber, Stiller, Koller*; cette maladie, dont M. le baron de Sind, dans son ouvrage intitulé *le parfait Ecuyer*, a parlé très-avant, est, selon l'opinion de M. Daum, une espèce de fièvre bilieuse maligne, qui, après sept ou huit jours, se change souvent en fièvre putride : l'auteur a donné l'histoire complète de la maladie d'un cheval qu'il a guéri.

Le dernier mémoire, dont l'auteur est M. Busch, traite de l'éparvin (*spath*) des chevaux : l'auteur croit que la cause primitive de cette maladie est un épaississement de lymphé dans les jambes, occasionné par plusieurs causes : M. Busch croit que cette maladie n'est point héréditaire : il regarde le feu comme un remede inutile pour la guérison ; il recommande, en échange, l'esprit de sel volatil, de même que plusieurs remedes acres, comme le sublimé corrosif, l'arsenic, les cantharides, mêlés avec de la graisse, & appliqués en forme d'onguent.

*Versuch eines chirurgischen Hanbuch's für neu-an gehende Hufschmiede, &c. &c., c'est-à-dire, Essai d'un manuel de chirurgie pour les élèves vétérinaires & autres personnes qui s'occupent*

( 391 )

*de l'art de guérir les animaux, par M. K. A. OEHLMANN, écuyer en l'université d'Erfurth.*  
*A Erfurth, 1789, in-8°. de 78 pages.*

12. Nous ne manquons pas d'ouvrages dont le but est à-peu-près le même que celui de notre auteur ; mais peu de personnes ont eu l'art de réunir la clarté à la précision comme lui, en donnant, en très-peu de pages, un manuel qui renferme en abrégé toutes les maladies extérieures du cheval, avec les remèdes les plus convenables. Nous croyons que l'ouvrage de M. Oehlmann est un guide très-sûr pour tous les jeunes vétérinaires, qui ne peuvent point consulter les grands ouvrages sur l'art vétérinaire, & dont les facultés sont, pour l'ordinaire, très-bornées.

Nützliches und vollständiges taubenbuch, oder genauer unterricht von der tauben natur, eignenschaften, verpflegung, nahrungsmitteln, krankheiten, &c. c'est-à-dire, *Traité utile & complet sur les pigeons, contenant des observations sur leur nature & leurs qualités, la manière de les élever, leur nourriture, maladies, usages, &c. A Ulm, 1790, in-8°. de 386 pages, avec une planche.*

13. Cette compilation, qui paroît être faite avec soin, peut devenir utile aux personnes qui

B b 4

ne sont pas à portée de consulter les grands corps d'ouvrages d'histoire naturelle & d'économie, dans lesquels l'auteur paroît avoir puisé. Comme les ouvrages qui traitent ex professo cette partie de l'économie, ne sont pas très-nombreux, nous croyons que l'auteur a réellement rendu service à beaucoup de personnes, en leur donnant un extrait de tout ce qui est relatif aux pigeons.

Sur la planche qui se trouve à la suite de l'ouvrage, on observe plusieurs espèces ou variétés de pigeons, peu connues, la plupart copiées de l'*histoire naturelle des oiseaux de Buffon*.

*BRUGNONE's werck von der zucht der pferde, esel und maulthiere und von den gewohnlichsten gestüttkrankheiten. Uebersetzt aus dem italienischen, und vermehrt mit einem ananghe die neuern oesterreichischen verordnungen über die pferdezucht enthaltend, von GOTTFRIED FECHNER, mit einer vorrede begleitet von M. G. STUMPF Hochfürstl. Fürstenbergischen ökonomierath, lehrer auf der universitat zu Jena, verschiedener ökonomischen Gesellschaften ehren- und ordentlichen mitgliede. Prag, bey Johann Gottfried Calve. 1790; c'est-à-dire, Traité de M. BRUGNONE, sur la méthode d'élever les chevaux, les ânes, les mulets, & sur les*

d 11

( 393 )

*maladies les plus ordinaires dans les haras ; traduit de l'italien & augmenté d'un supplément contenant les ordonnances les plus nouvelles pour les haras dans les pays autrichiens ; par M. GEOFFROY FECHNER, avec une préface de M. G. STUMPF, conseiller d'économie du prince de Furstenberg, professeur en l'université de Jena, &c. A Prague, chez J. G. Calve. 1790. in-8°. de 378 pages de texte, & 20 non chiffrées pour le titre, l'épître dédicatoire, les préfaces & la table des chapitres.*

14. Nous avons fait connoître cet excellent ouvrage ci-devant ( p. 356 de ce volume ) ; c'est d'après le compte avantageux que nous en avons rendu, dans le *Journal de Médecine* (1), que M. Fechner s'est déterminé à publier la traduction allemande que nous annonçons, qui est dédiée à M. Knobloch, alors professeur en médecine vétérinaire à Prague, aujourd'hui à la tête de l'hôpital impérial vétérinaire de Vienne, très-connu par sa belle version du *cours d'hippiatrique de M. Lafosse*, & par d'autres ouvrages vétérinaires, que nous indiquerons successivement.

Cette traduction de M. Fechner, disciple de M. Knobloch, est très-exacte ; il y a ajouté une

---

(1) Tome LXVIII, Septembre 1786, page 524.

préface & cent quarante-deux observations, qui prouvent une grande connoissance des auteurs vétérinaires ; beaucoup de jugement, & une critique prudente ; c'est la bibliotheque choisie de son précepteur, dit M. Fechner, qui l'a mis en état d'enrichir sa traduction de tant d'observations ; aussi peut-on dire qu'il n'a pas travaillé en simple compilateur, mais en homme qui connoît & qui examine ; c'est ce qu'il a sur-tout fait voir en se servant des ouvrages de M. *Wolstein* ; il a su tirer le bon de cet auteur, si souvent outré & exalté dans ses idées ; & il le ramene adroitemment dans la voie, quand son désir de se signaler le porte trop loin.

Le supplément qu'il a joint à sa traduction, contient, outre les ordonnances concernant les haras dans les pays autrichiens, 1<sup>o</sup>. une instruction de M. *Scotti*, premier hippiatre de l'empereur, pour les personnes préposées aux dépôts des étalons que sa majesté entretient en faveur des propriétaires de ses états ; 2<sup>o</sup>. une autre instruction de M. *Wolstein*, pour le traitement des jumens poulinières, & les poulains de differens âges. On apperçoit dans la premiere de ces instructions un homme expert, mais qui n'est pas totalement exempt de préjugés. Il veut, suivant la vieille méthode, que les étalons soient rafraîchis par la verdure, saignés après la saillie, &c. La

Seconde instruction décele un auteur réfléchi, mais qui extravague quelquefois lorsqu'il prétend que l'onguent pour les sabots & la poudre pour la gourme, ont coûté à l'état plusieurs milliers, & au monde plusieurs millions de chevaux. Il montre aussi trop peu d'expérience, en ne donnant à un palefrenier que trois chevaux de deux ans & demi à panser, en prétendant qu'on doit châtrer les poulains au bout d'un an, pour empêcher qu'ils ne se fatiguent pendant le pâturage de la seconde année, avec les jumens, &c.

Les deux plans gravés des bâtimens & des terres du haras de Chivasso, que M. Brugnone a joints à son ouvrage, ne se trouvent point dans la traduction de M. Fechner.

Riemisch Reuterische ausführliche praktik des veterinar-trokarirens riegehender drehschaf, &c.  
c'est-à-dire : *Pratique circonstanciée de l'emploi du Trocart pour les brebis tornis, par MM. Riem & Reuter. A Dresde & à Leipzick, 1791, in-8°. de 128 pages.*

15. Ce petit ouvrage renferme un très-grand nombre d'observations & de faits sur la maladie du *tornis*, telle qu'elle a été observée en Saxe, avec les meilleurs moyens qu'on a trouvés jusqu'ici contre cette maladie.

Les auteurs de cet ouvrage prétendent que M. Ludwig, professeur d'histoire naturelle à Leipsick, a été le premier qui ait trouvé dans le cerveau d'une seule brebis, cinq vésicules renfermant des tænia ; le plus grand nombre observé jusqu'alors, n'étoit que de quatre.

On distingue deux especes différentes de la maladie du *tornis*.

La premiere comprend les brebis qui marchent toujours en avant la tête levée ; & comme elles s'éloignent peu de la ligne droite, & paroissent avoir en vue un but fixe, on leur a donné le nom de *segler* (*cingleur*, *voilier*) ; dans les brebis attaquées de cette maladie, on observe le tænia toujours à la base du cerveau. L'autre espece de brebis est distinguée par le nom de *traber* (*trotteur*) ; celles-ci marchent également la tête levée ; mais elles chancellent souvent du pied, & paroissent trotter en marchant ; le tænia qui occasionne cette maladie, se trouve, dans le cerveau de ces brebis, près du pont de *Karole*, souvent aussi dans le cervelet, & même dans la moëlle épiniere.

L'usage du trocart à l'aide duquel on perfore le crâne, pour détruire ensuite la vésicule qui renferme le tænia, est décrit avec l'exactitude que l'objet exige ; nous trouvons également plusieurs préceptes sur la manière de conserver la santé des bre-

( 397 )

bis en général, qui décelent un observateur exact.

On prétend, que les agneaux, peu exposés à la chaleur du grand soleil, souffrent moins du *tornis* que d'autres, dont la tête y est plus exposée.

Beschreibung eines neuen verfahrens das aufge-laufene viel durch den stich zu heilen, &c.  
c'est-à-dire, *Description d'un nouveau procédé pour guérir, par la ponction, les bêtes ensflées;*  
par F. M. F. BOUWINGHAUSEN DE WALL-MERODE, chambellan du duc de Wuriemberg;  
deuxième édition. A Nordlingen, chez Beck.  
1790. in-8°. de 44 pages, avec une planche.

16. Cet opuscule a reçu un accueil mérité; l'instrument (une espece de trocart) que l'auteur a imaginé pour faire la ponction, est très-propre à faciliter & à faire réussir cette opération. Ce qu'il y a de particulier dans cette brochure, c'est que, selon M. de Wallmerode, les chevaux étant sujets à la même maladie, se guérissent aussi par le même procédé (1).

#### Gründliche anweisung zum packen und fetteln

---

(1) Il y a long-temps que ce moyen est connu & pratiqué dans les écoles & par les artistes-vétérinaires en France. On peut consulter, à cet égard, ce que nous avons dit des indigestions, dans la seconde partie de ce volume, & des re-

daz kein Pferd gedrückt werde , &c. c'est-à-dire;  
*Instruction fondamentale sur la maniere de charger  
& de seller les chevaux , pour qu'ils ne soient  
point blessés; par M. FRAE-REX. A Berlin, 1791.*  
in-8°. de 77 pages.

17. Ce petit ouvrage doit son existence au prix proposé en 1783, en Dannemarck, sur la meilleure maniere de seller les chevaux , & qui , alors , fut remporté par l'auteur. Il est fondé sur un grand nombre d'expériences & d'essais , & peut être d'une grande utilité pour tous les cavaliers & les officiers de cavalerie. En suivant les regles que l'auteur propose , on évitera un grand nombre d'inconvénients , qui sont souvent d'une très-grande importance , sur-tout dans les marches forcées auxquelles les régimens de cavalerie sont fréquemment exposés pendant la guerre.

*Instruc̄ions populaires concernant les maladies les plus fréquentes des chevaux , des vaches & des moutons ; par M. CRACHE T , de Nielles-lez-Bléquin , en Artois , associé correspondant de plusieurs académies : ouvrage composé sur les mémoires*

---

marques de l'un de nous , sur une observation d'indigestion , communiquée par le C. Barrier , troisième partie du volume pour l'an II (1794). (Note des éditeurs.)

*posthumes de son pere. A Paris, chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins.*

P R O S P E C T U S.

Un traité, sur les principales maladies des chevaux, des vaches & des moutons ; qui dégagé de toute forme scientifique, seroit écrit du style le plus simple, & ne contiendroit que des préceptes intelligibles à tout le monde, seroit un présent à faire à l'économie rurale ; il deviendroit pour les artistes un guide sûr & facile à suivre dans la carrière qu'ils ont à parcourir. Il seroit en même temps un répertoire où les maréchaux pourroient trouver un modèle de conduite propre à les rendre capables de suppléer au défaut de ces artistes dans tant de cantons qui en sont dépourvus. Il serviroit encore aux laboureurs eux-mêmes, qui, avec du bon sens & de la bonne volonté, y apprendroient aisément à connoître les dérangemens qui surviennent à leurs bestiaux, & l'art de les guérir.

On conçoit qu'un pareil ouvrage tendroit à diminuer sensiblement dans les campagnes le nombre des pertes qu'y occasionne chaque jour le manque de connaissances utiles. Ne pourroit-on pas même regarder sa publication comme devant être à l'art vétérinaire, ce qu'ont été à la médecine humaine *l'avis au peuple de Tiffot, & la médecine domestique de Buchan* ; je veux dire une époque précieuse

d'où dateroit le plus grand avantage des cultivateurs, & de-là, l'avancement de l'agriculture, qui en est toujours la suite?

Pour moi, j'ai osé envisager cette perspective, en rédigeant & mettant en ordre les mémoires de mon pere. Peut-être est-elle trop orgueilleuse, & me fais-je illusion à moi-même. On se laisse si facilement entraîner par le penchant qui me séduit! Quand bien même, au reste, cet écrit ne s'étendroit point par de-là le cercle étroit de ma province, il aura été utile à mes compatriotes; & c'est déjà beaucoup que d'être utile à ceux qui nous entourent. Mais, pourquoi craindrois-je, après tout, de manquer mon but? Il intéresse tant d'individus, qu'il faut croire qu'on y fera attention; si le paysan est par fois peu soigneux sur ce qu'il lui importe le plus, c'est qu'il n'est pas éclairé. Pourvu qu'on veuille efficacement lui donner des lumières sur son bonheur, il lui est aussi naturel qu'à tout autre de le poursuivre. Or, il seroit à désirer que l'ouvrage de mon pere parût sous les auspices du gouvernement, & qu'on en fit répandre des exemplaires dans les villages. Ce seroient des instructions données à des villageois, par un villageois lui-même, lesquelles par conséquent se trouvant à leur portée, ne manqueroient pas de produire le bien qu'on se seroit proposé en les distribuant.

( 401 )

tribuant. Au surplus, l'importance des nouveaux résultats qui y sont consignés sur beaucoup d'objets importans, tels que la morve, les épidémies, &c. est de nature à fixer l'attention de nos sages administrateurs.

Quoiqu'il en soit de ces vœux, nés du seul désir d'une utilité plus générale, mais que sans protection comme je suis, je ne verrai pas sans doute se réaliser, le traité que j'annonce verra le jour du moment où j'aurai un nombre suffisant d'exemplaires retenus pour me rembourser des frais d'impression. Comme je ne suis pas riche, je dois prendre cette assurance préliminaire, sans laquelle il faudroit me résoudre à laisser là mon entreprise; j'ambitionne particulièrement l'accueil de cette classe de citoyens instruits, vivans à la campagne, dont la plus douce occupation est d'encourager l'agriculture, & de la faire fleurir chacun dans leur arrondissement : ils trouveront dans mon livre un moyen nouveau d'exercer leur bienfaisance patriotique, en le faisant circuler parmi les cultivateurs.

*Année 1792.*

C e

Annonces d'Ouvrages relatifs à l'Art  
Vétérinaire.

*Histoire des animaux, à l'usage des jeunes gens, & de ceux qui ont du goût pour l'histoire naturelle; ornée de figures. A Berlin, chez Samuel Pitra, libraire. 1780. in-12.*

*Traité de l'éducation des animaux qui servent d'amusement à l'homme. Savoir: le singe, le chien, le chat, l'écureuil, le perroquet, le merle, l'étourneau, le serin de Canarie, le rossignol, la linotte, le chardonneret, le bouvreuil. La manière de les éléver, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer du profit & de l'amusement, par M. \*\*\* (BUCH'oz). A Paris, chez Lamy, libraire, quai des Augustins, près la rue Gr-le-Cœur. 1780. in-12.*

*Traité d'Équitation, d'après les principes de M. ARNOFFE, ancien professeur; par M. THIROUX, son élève; contenant, 1<sup>o</sup>. les éléments mis à la portée des commençans; 2<sup>o</sup>. le travail ou les airs de manège, 3<sup>o</sup>. la connoissance du cheval, relativement à l'équitation; 4<sup>o</sup>. l'art de dresser les chevaux, tant à la selle, qu'au trait; 5<sup>o</sup>. un dictionnaire de manège, où le répertoire de tous les mots de la langue françoise dont l'équitation s'est emparée, de ceux qu'elle a créés pour son usage, & des tours de phrases qui lui sont adaptés. A Paris, chez Alexandre Jombert jeune, rue Dauphine, près du Pont-Neuf. Première partie, 1780; seconde partie, 1782; troisième partie, 1784; in-12. avec fig.*

*TréSOR des laboureurs, dans les oiseaux de baffe-cour; contenant la description de ces oiseaux, la manière de les éléver, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans*

( 403 )

*Leurs maladies, & d'en tirer profit, tant pour nos alimens, que pour nos médicamens. & les différens arts & métiers : ouvrage utile aux seigneurs, aux curés, aux cultivateurs & aux différens habitans de la campagne ; par M. BUCH'oz. A Paris, chez Durand neveu, rue Galande. A Rouen, chez Boucher le jeune, libraire, rue Ganterie. 1782. in-12.*

*Traité économique & physique des animaux domestiques, contenant la description du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf, de la chevre, de la brebis & du cochon ; la maniere d'élever ces animaux, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer profit pour l'économie domestique & champêtre ( Par M. BUCH'oz ). A Paris, chez Laporte, libraire, rue des Noyers. 1782. 2 vol. in-12.*

*Amusemens des dames dans les oiseaux de voliere ; ou traité des oiseaux qui peuvent servir d'amusement au beau sexe ; par M. BUCH'oz. A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne. 1782. in-12.*

*Traité des maladies des grains ; ouvrage dans lequel on expose la maniere dont elles se forment, leurs progrès, les particularités qu'elles offrent, les différens produits qu'on en obtient par l'analyse chymique, comparée avec celle des grains sains, leurs causes, l'influence qu'elles peuvent avoir sur la santé des hommes & sur celle des bestiaux, le tort qu'elles font aux cultivateurs, & les moyens d'en préserver ; avec figures coloriées. Par M. l'abbé TESSIER. A Paris, chez la veuve Hérisson, imprimeur - libraire, rue Neuve Notre - Dame ; Théophile Barrois jeune, libraire, rue du Hurepoix. 1783. in-8°.*

*D<sup>r</sup>. M. J. J. MEDERER Syntagma de rabie caninâ. Friburgi Brisgoviae, apud Wagneros bibliopolas. 1783, in-8°.*

*Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers, avec des observations relatives aux principes & usages de*

Cc 2

( 404 )

*plusieurs peuples, ou extraits des voyages de M. \*\*\* (FOUCHE D'OPSONVILLE) en Asie. A Paris, chez Couturier fils, imprimeur-libraire, quai des Augustins, près l'église; la veuve Tilliard & fils, libraires, rue de la Harpe, au coin de celle Pierre-Sarrazin, 1783, in-8°. avec figure.*

*L'art de gouverner les Abeilles, & de fabriquer le miel & la cire; ouvrage contenant des instructions propres principalement aux gens de la campagne; pour tirer des abeilles tout le profit possible, avec un abrégé de ce que ces insectes offrent de plus curieux; seconde édition, avec figures. (Par M. C. L. LAGRENÉE). A Paris, chez Servière, rue St.-Jean-de-Beauvais, 1784, petit in-12.*

*Traité sur le gouvernement des abeilles. Par M. NOËL COURANT. A Paris, chez les libraires qui vendent des nouveautés, 1785, in-12, avec figures en bois.*

*Mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France : lu à la rentrée publique de l'académie royale des sciences, le 21 Avril 1784.—Addition au mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France, lue à l'académie royale des sciences, le 23 Août 1784. Par M. DAUBENTON, seconde édition, d'après celle du Louvre. A Paris, chez Ph.-D. Pierres, imprimeur ordinaire du roi, rue Saint-Jacques; Debure l'aîné, Didot le jeune, Gogué & Née de la Rochelle, Quai des Augustins, 1785, in-8°.*

*Instruction sur les moyens de suppléer à la disette des fourrages, & d'augmenter la subsistance des bestiaux. —Supplément à l'instruction sur les moyens de pourvoir à la disette des fourrages. Publiée par ordre du roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, in-4°.*

*Traité d'anatomie comparée; par ALEXANDRE MONRO, pu-*

( 405 )

*blié par son fils ALEXANDRE MONRO. Nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée, avec des notes, traduites de l'anglois. Par M. SUE, fils. A Paris, rue & hôtel Serpente, 1786, in-12.*

*Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux & des plantes; par M. l'abbé SPALLANZANI, avec une ébauche de l'histoire des êtres organisés ayant leur fécondation; par JEAN SENNEBIER. A Genève, chez Barthélemy Chirol, libraire. 1786, in-8°. avec figures.*

*Opuscules de physique, animale & végétale; par M. l'abbé SPALLANZANI, augmentés de ses expériences sur la digestion de l'homme & des animaux, traduits de l'Italien; par J. SENNEBIER. On y a joint plusieurs lettres relatives à ces opuscules, écrites à M. l'abbé SPALLANZANI, par M. CHARLES BONNET, & par d'autres naturalistes célèbres. A Pavie, & se trouve à Paris, chez Pierre-J. Duplain, libraire, cour du commerce, rue de l'ancienne comédie françoise, 1787, 2 volumes in-8°., avec figures.*

*Examen du sentiment de M. ROLAND DE LA PLATIERE, sur les troupeaux, sur les laines, & sur les manufactures. (Par M. l'abbé CARLIER). A Paris, chez Buisson, libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, N°. 13, 1787. in-8°.*

*Démonstrations élémentaires de botanique, contenant les principes généraux de cette science, l'explication des termes, les fondemens des méthodes, & les élémens de la physique des végétaux. La description des plantes les plus communes, les plus curieuses, les plus utiles, rangées suivant la méthode de M. DE TOURNEFORT & celle du chevalier LINNÉ, leurs usages & leurs propriétés dans les arts, l'économie rurale, dans la médecine humaine & vétérinaire; ainsi qu'une instruc-*

Cc 3

*tion sur la formation d'un herbier, sur la dessiccation, la macération, l'infusion des plantes, &c. troisième édition, corrigée & considérablement augmentée (par M. GILIBERT). A Lyon, chez Bruyset, frères. 1787. 3 vol. in-8°. avec fig.*

- *Memorias sobre la epizotia o enfermedad del Ganado vacuno. Traducidas al Castellano, e impressas de orden de la suprema Junta de Sanidad. En Madrid, por don Antonio de Sancha, año de 1787. 2 vol. petit in-8°.*

*Année rurale ou calendrier à l'usage des cultivateurs de la généralité de Paris. (Par A. BROUSSONET). Se trouve à Paris, chez Cuchet, libraire, rue & hôtel Serpente. 1787-1788, 2 vol. petit-in-12.*

*L'art d'élever les vers à soie. Ouvrage précédemment donné sous le titre de mémoires sur l'éducation des vers à soie. Nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre, & augmentée d'observations, faites en Italie, qui servent à confirmer & à développer les théories & les pratiques des éditions précédentes. Par M. l'abbé BOISSIER DES SAUVAGES. A Avignon, chez J. J. Niel, imprimeur-libraire, 1788, in-8°.*

*Principes de Cavalerie. Par M. le chevalier de BOISDEFFRE. A Paris, chez Didot, fils aîné, rue Dauphine, 1788, in-12.*

*Recherches, mémoires & observations sur les maladies épizootiques de Saint-Domingue, recueillis & publiés par le Cercle des Philadelphes du Cap-François. (Par M. ARTAUD). Au Cap-François, de l'imprimerie royale, 1788, in-8°.*

*Traité de l'éducation du cheval en Europe, contenant le développement des vrais principes des haras, du vice radical de l'éducation actuelle, & des moyens de perfectionner les individus, en perfectionnant les espèces; avec un plan d'exécution pour la France. Par M. DE PRÉSEAU DE DOMPIERRE. A*

*Paris, chez Mérigot jeune, libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, 1788, in-8°, avec figure.*

*De la position de l'homme à cheval, envisagé relativement aux arts fondés sur le dessin; cinquième lettre à M. BACHELIER. (Par M. VINCENT). A Paris, de l'imprimerie royale, 1788, in-8°. avec figures (1).*

*Mémoire & instruction sur la culture, l'usage & les avantages de la racine de diette ou betterave champêtre; nouvelle édition, dans laquelle l'auteur a resoudu les nouvelles expériences que l'on a faites pour simplifier cette culture, ainsi que les observations essentielles qui lui ont été communiquées, tant sur l'usage, que sur les avantages de cette racine; par M. l'abbé de COMMEREUIL. A Paris, chez Onfroy, libraire, Quai des Augustins; Petit, au Palais royal, 1788, in-8°. avec fig.*

*Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares & des serpens. Par M. le comte DE LA CEPEDA. A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins, 1788, 2 vol. in-4°. ou 4 vol. in-12, avec fig.*

*Observations relatives à la santé des animaux, ou essai sur leurs maladies, Par M. JEAN LOMPAGIEU-LAPOLE, médecin vétérinaire, au Cap. A Paris, chez Servière, libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais; & au Cap-François, chez l'auteur. 1788, 2 parties, in-8°. avec fig.*

*Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine, dans l'Isle de France. Par M. le marquis de G. \*\*\* (GUERCHY), suivi d'une instruction sur la manière de soigner les bêtes à laine, suivant les principes de M. DAUBENTON. Se trouve à Paris, chez Cuchet, libraire, rue & hôtel Serpente; Gattey, libraire,*

---

(1) Les quatre premières lettres ont été annoncées dans la quatrième partie du volume pour l'année 1791.

*galerie du Palais royal ; & à Sens, chez Tarbé, imprimeur  
1783, in-8°.*

*Manuel du bouvier, ou traité de la médecine - pratique des bêtes à cornes ; contenant l'âge de ces animaux, leur choix, avec la maniere de les dresser pour le travail, de les conduire & gouverner, &c. Par JOSEPH ROBINET, artiste-vétérinaire. A Paris, chez Guillot, libraire, rue Saint-Jacques, 1789, 2 vol. in-12.*

*Traité des prairies artificielles, ou recherches sur les espèces de plantes qu'on peut cultiver avec le plus d'avantage en prairies artificielles, dans la généralité de Paris, & sur la culture qui leur convient le mieux. Par M. GILBERT, professeur à l'école vétérinaire. A Paris, de l'imprimerie de la veuve d'Houry & Debure, rue Haute-Feuille, 1789, in-8°.*

*Recueil d'opuscules sur les différentes parties de l'équitation, auxquels on a joint le meilleur régime que l'on doit faire suivre aux différentes espèces de chevaux, pour en tirer le parti le plus avantageux, & les conserver le plus long-temps qu'il est possible. Par M. LE VAILLANT DE SAINT-DENIS, écuyer du roi. A Versailles, chez Blaisot, libraire, rue Satory. A Paris, chez Froulé, libraire, Quai des Augustins, 1789, in-8°. avec fig.*

*Instruction sur les haras, par un ancien capitaine de cavalerie. A Paris, 1789. in-8°.*

*Guide du maréchal : ouvrage contenant une connoissance exacte du cheval, & la maniere de distinguer & de guérir ses maladies ; ensemble, un traité de la ferrure qui lui est convenable. Par M. LAFOSSE, maréchal des petites écuries du roi ; avec des figures en taille-douce. A Paris, chez Lacombe, libraire, quai de Conti. 1789. in-8°.*

*Notice des insectes de la France, réputés venimeux ; tirée des écrits des naturalistes, des médecins & de l'observation.*  
*Par M. AMOREUX, fils. A Paris, rue & hôtel Serpentini.*  
*1789. in-8°. avec figures.*

*Abhandlung über die seide, oder mittel den seiden-bau, seiden-handel, und die seiden fabriken in den K. Pr. staaten zu verbessern, &c. c'est-à-dire: Traité sur la soie, ou moyen d'améliorer la culture, le commerce & les fabriques de soie, dans les états du roi de Prusse. A Berlin, chez A. Wevar. 1790. 2 vol. grand in-8°.*

*Nouveau plan de constitution pour la médecine en France.*  
*Présenté à l'Assemblée nationale, par la société royale de médecine (Paris), 1790, in-4°.*

La médecine vétérinaire en fait partie.

*Traité complet sur les abeilles, avec une méthode nouvelle de les gouverner, telle qu'elle se pratique à Syra, île de l'Archipel; précédé d'un précis historique & économique de cette île.*  
*Par M. l'abbé DELLA-ROCCA. De l'imprimerie de Monsieur.*  
*A Paris, chez Bleuet pere, libraire, Pont Saint-Michel. 1790,*  
*3 vol. in-8°. avec figures.*

*Mémoires sur les courses de chevaux & de chars en France, envisagées sous un point de vue d'utilité publique. Présentés à l'Assemblée nationale, au département & à la municipalité de Paris, par ESPRIT-PAUL DE LA FONT POULOT.*  
*A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, au Palais de Justice. 1791. in-8°.*

*Mémoires sur l'éducation des bêtes à laine longue, & sur les moyens d'en améliorer les races; publiés par la société d'agri-*

( 410 )

*culture. A Paris, de l'imprimerie de la feuille du Cultivateur, rue des Fossés-Saint-Victor, N°. 12. 1791. in-8°.*

*Maniere de faire voyager les bêtes à laine en petite troupe. (Par M. l'abbé TESSIER. Paris, 1791). in-8°.*

*Ecole d'équitation établie à Rouen, sous la protection & les auspices du département de la Seine inférieure, du district & de la municipalité. Par M. LA POMMERAYS. A Rouen, 1791. in-8°.*

*Précis de la connoissance extérieure du cheval. (Par P. FLANDRIN. Paris, sans date) in-8°.*

*Elémens de l'art vétérinaire. Précis anatomique du corps du cheval, à l'usage des élèves des écoles vétérinaires. Par M. BOURGELAT, nouvelle édition, corrigée & augmentée. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, imprimeur-libraire, au Palais de Justice, salle Dauphine, N°. 2. 1791. in-8°.*

*Almanach vétérinaire, contenant l'histoire abrégée des progrès de la médecine des animaux, depuis l'établissement des écoles vétérinaires en France. On y a joint la description & le traitement de plusieurs maladies des bestiaux ; la notice de quelques ouvrages sur l'art vétérinaire, &c. nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée, par MM. CHABERT, FLANDRIN & HUZARD, années 1782-1790. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, imprimeur - libraire, au Palais de Justice, Salle Dauphine, N°. 2. 1792, in-8°.*

---

# T A R I F

*ET PRIX d'une partie des Médicaments, simples & composés, employés dans le traitement des maladies des chevaux & des bestiaux, qui se trouvent tout préparés chez le C. LEBAS, pharmacien, rue & vis-à-vis la ci-devant Église Saint-Paul, à Paris.*

A	livre.(1)	once(2)
	fr. c.	fr. c.
Acétite de plomb, ou extrait de Saturne . . . . .	1 25	15
Acide nitrique, ou nitreux . . . .	2 50	20
— sulphurique, ou vitriolique . . . .	1 60	15
Alkool rectifié, ou esprit-de-vin, la pinte (3). . . . .	3	25
Aloès succotrin, en poudre . . . .	2 50	20
Alun calciné . . . . .	3 50	20

(1) La livre des anciennes mesures répond juste dans les nouvelles mesures à 4 hectogrammes, 8 décagrammes, 9 grammes, 1 décigrame, 4 centigrammes, 6 milligrammes ; ou 48 décagrammes, 9 grammes, 14 centigrammes, 6 milligrammes ; ou enfin, 489 grammes, 146 milligrammes. (*Brisson*).

(2) L'once répond à 3 décagrammes, 5 décigrammes, 7 centigrammes, 2 milligrammes ; ou 30 grammes, 57 centigrammes, 2 milligrammes ; ou enfin, 30 grammes, 572 milligrammes. (*Brisson*).

(3) La pinte (de Paris) ne diffère du litre que d'environ un vingtième de moins ; elle contient 48 pouces cubes, le litre contient 50 pouces, 799 lignes, cubes.

( 412 )

	livre. fr. c.	once. fr. c.
Alun cru, en poudre . . . . .	75	10
Ammoniac, ou alkali volatil fluor .	4 50	50
Affa-fœtida . . . . .	5	40
Aunée, en poudre . . . . .	1 50	15

## B

Baume du Commandeur . . . . .	4	40
— tranquille . . . . .	2 50	25
Bitume de Judée, en poudre . . .	1 60	15

## C

Camphre purifié . . . . .	36	2 75
Cantharides, en poudre . . . . .	18	1 50
Carbonate ammoniacal, ou alkali volutil concret . . . . .	12	1
Carbonate de fer, ou safran de Mars apéritif . . . . .	2 50	25
Confection d'hyacinthe . . . . .	4 50	40

## E

Eau d'Aliboure, pour les plaies, la pinte, 2 francs . . . . .	1	15
— de Rabel . . . . .	2 50	25
— de vie camphrée, la pinte . . .	3 50	20
— vulnéraire spiritueuse, la pinte 2 f.	1 20	15
Ellébore noir, en poudre . . . .	2 50	20
Electuaire préservatif de M. de Sind, pour la morve . . . . .	2 50	20
Ether sulphurique, ou vitriolique .	10	1
Extrait de genièvre . . . . .	1 50	15
Euphorbe, en poudre. . . . .	4 50	40

## G

Galanga, en poudre . . . . .	1 50	15
Gomme ammoniaque, en poudre.	5	40

( 413 )

	livre. fr. c.	once. fr. c.
Gomme arabique, en poudre. . . . .	5 50	40
H		
Huile de Cade . . . . .	1	10
—empyreumatique grasse, la pinte, 5 francs . . . . .	3	25
—empyreumatique distillée, la pinte, 4 francs . . . . .	2 50	20
—épaisse de laurier . . . . .	2	20
—de pétrole. . . . .	3	25
—rosat. . . . .	1 50	15
—volatile, ou essence de térebenthine. . . . .	80	10
—volatile, ou essence de lavande. . . . .	6	50
—volatile, ou essence de romarin. . . . .	8	60
I		
Iris de Florence, en poudre. . . . .	1 50	15
J		
Jalap, en poudre. . . . .	7	50
L		
Laudanum liquide. . . . .	10	80
M		
Mercure crud. . . . .	5	40
Muriate ammoniacal, ou sel ammoniac, en poudre . . . . .	3 25	30
— de mercure d'antimoine, ou beurre d'antimoine. . . . .	10	90
—mercuriel doux, ou mercure doux. . . . .	8	75
N		
Nitrate de potasse, ou sel de nitre. . . . .	1 80	20

( 414 )

## O

	livre. fr. c.	once. fr. c.
Onguent ægyptiac. . . . .	2	20
— anti-psorique, ou contre la gale.	2 50	20
— basilicum. . . . .	1 60	15
— d'althea. . . . .	2	15
— d'Arceus. . . . .	2	20
— du Duc. . . . .	1 60	15
— de laurier. . . . .	2	20
— mercuriel double . . . . .	4	40
— nervin . . . . .	2 50	20
— de pied . . . . .	1 60	15
— populeum . . . . .	1 60	15
— de scarabées . . . . .	4	40
— de stix . . . . .	2	20
— vérificateur. . . . .	7	60
Oliban, ou encens, en poudre. . .	2 50	20
Opium . . . . .	36	2 50
Oximel simple . . . . .	1 50	15
Oxide d'antimoine blanc par le nitre, ou antimoine diaphorétique. . .	3	30
— d'antimoine sulphureux, demi- vitreux, en poudre, ou crocus metallorum . . . . .	90	
— d'antimoine sulphuré rouge, ou kermès minéral . . . . .	12	1
— d'arsénic, ou arsénic blanc . . .	1 60	15
— de cuivre vert, en poudre, ou vert-de-gris. . . . .	4	40
— de mercure sulphuré noir, ou æthiops minéral . . . . .	3 50	30
— de mercure sulphuré rouge, ou cinnabre . . . . .	7	50
— de plomb demi-vitreux, ou li- tharge. . . . .	80	10

(415)

	livre. fr. c.	once. fr. c.
P		
Pilules pour donner de l'appétit aux chevaux, la pièce . . . . .	30	
— purgatives, pour médecines, la dose . . . . .	1 50	
Poudre cordiale. . . . .	1 50	15
— diurétique & astringente, bonne pour les engorgemens des jambés, &c., la dose de 2 onces, 30 cent.	2	
— pour la fourbure . . . . .	3	25
— du lieutenant . . . . .	3	25
— sudorifique . . . . .	2	15
— vermifuge. . . . .	3	25
Q		
Quinquina, en poudre . . . . .	3 50	30
R		
Réglisse, en poudre . . . . .	1 20	10
Réfine, en poudre. . . . .	50	
S		
Sabine, en poudre, . . . . .	2	20
Scammonée, ou diagrède, en poudre. . . . .	16	1 20
Sang-dragon, en poudre. . . . .	4	30
Senné, en poudre. . . . .	6	50
Soufre sublimé, ou fleurs de soufre. . . . .	80	
Sulfate de cuivre, ou vitriol bleu . . . . .	1 00 50	15
— de fer, ou vitriol de Mars, ou vitriol vert . . . . .	40	
— de magnésie, ou sel d'Epsom . . . . .	75	10
— de potasse, ou sel de duobus, ou tartre vitriolé. . . . .	1 50	15
— de zinc, ou vitriol blanc. . . . .	1	15

( 416 )

	livre. fr. c.	oncei. fr. c.
Sulphure d'antimoine, ou antimoine crud, en poudre . . . . .	90	
T		
Tartrite acidule de potasse, ou crème de tartre . . . . .	1 60	20
Térébenthine . . . . .	90	10
Thériaque . . . . .	2 50	20
Teinture d'aloès, la pinte, 3 fr. . . . .	1 80	20
— de cantharides . . . . .	4	30
V		
Vin émétique . . . . .	2	20

Nota. En outre des articles ci-dessus, le C. LEBAS remplira les demandes qui lui seront faites pour les formules & pour tous les objets relatifs à la matière médicale de Bourgelat, & à la pharmacie vétérinaire, tant pour Paris que pour les départemens; il en fixera toujours le prix au plus juste.

Plusieurs articles, & notamment ceux de drogues simples, plus susceptibles de variations dans leurs prix que les autres, en raison des circonstances, se trouvent en ce moment (an VII) bien au-dessus de leur cours ordinaire: tels sont le camphre, le jalap, la gomme arabique, les cantharides, &c. Le C. Lebas aura soin, à mesure qu'il y aura de la diminution, d'en faire jouir les artistes-vétérinaires, maréchaux & autres qui lui accorderont leur confiance, en se conformant au cours le plus juste, de même que pour ceux qui ne se trouvent point portés sur ce présent Tarif.

---

### NOMS

( 417 )

## NOMS DES AUTEURS DES ANALYSES.

N <sup>o</sup> s. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 . .	HUZARD.
8, 16 . . . . .	GRUNWALD.
10, 11, 12, 13, 15, 17 . . .	GRUVEL.
14, . . . . .	WIBORG.

## ERRATA.

*Page 241, avant-dernière ligne, royal, lisez royale.**Page 230, lignes 13 & 14, miel, cinq à six heptogrammes,  
lisez vingt-cinq décagrammes.*

## AVIS DU LIBRAIRE.

On trouvera chez la Citoyenne M. R. HUZARD, Imprimeur, Libraire des Ecoles vétérinaires de France, non-seulement tous les ouvrages qui sont analysés & annoncés dans ces volumes & dans les autres, mais encore tous les auteurs anciens & modernes sur l'art vétérinaire, & sur toutes les autres branches de la zoologie, & de l'histoire naturelle.

Elle distribue *gratuit* une Notice des principaux ouvrages en ce genre qui composent son fonds de Librairie; elle la fait passer franc de port, par la poste, à ceux qui la lui demandent, en affranchissant leurs lettres.

Année 1792.

D d

T A B L E   A L P H A B É T I Q U E  
D E S   M A T I E R E S  
C O N T E N U E S   D A N S   C E   V O L U M E.

A.	
<b>A</b> BATTAGE des animaux affectés de maladies contagieuses. 83.	Animal , nom de l'âne étalon. 343.
Abelles. 342. 351.	Animal qui retient son sang. <i>Voyez</i> Saignée.
Acacia ( faux ), bon fourrage. 331.	Animaux affectés de maladies contagieuses , précautions qui les concernent. 80.
Aconit tue-loup , mangé par les chevres. 164.	Animaux étrangers , que l'homme a réduits à la domesticité. 342.
Action rédhibitoire , sa durée. 77.	Annales de l'art vétérinaire les instructions en forment de véritables. 6.
Air qui distend les estomacs , dans les indigestions , n'est pas le même que celui de l'atmosphère. 171. — fixe , — inflammable , se dégagent des alimens dans les indigestions. <i>id.</i>	annonces d'ouvrages relatifs à l'art vétérinaire. 402.
Alimens pris en trop grande quantité. <i>Voyez</i> Indigestion.	Anthrax. <i>Voyez</i> Charbon.
Allemands , leurs progrès dans l'art vétérinaire. 6.	Arabes. <i>Voyez</i> Chevaux.
Amélioration des bêtes à laine. 377.	Arbitres , maniere de procéder devant eux. 63. — ne peuvent pas être récusés pour impéritie. 75. — peuvent l'être pour parenté. <i>id.</i> — n'ont pas besoin d'être patentés. <i>id.</i> — leurs honoraires. 76.
Analyse raisonnée , historique & critique , des ouvrages écrits sur l'art vétérinaire. 339.	Arrêt du conseil d'état du roi , pour prévenir les dangers des maladies des animaux , & particulièrement de la morve. 80. 308.
Ane. 361. — son éloge. 343.	Art vétérinaire , ses progrès en Europe. 6. & suiv. -- ouvrages qui y sont relatifs. 339. 402. -- ses annales. 6.
Angéiotomie. <i>Voyez</i> Saignée.	
Angleterre , progrès de l'art vétérinaire dans ce pays. 7.	

- Artériotomie.** *Voyez* Saignée.  
**Attério-phlébotomie.** *Voyez* Saignée.  
 Artistes vétérinaires établis à Paris, choisis pour former le juri d'instruction de l'école d'Alfort. 43.  
 Avertissement des éditeurs. 5.  
 Avis du libraire. 417.  
 Avortement. 362. — occasionné par l'indigestion. 169.
- B.**
- Barbes. *Voyez* Chevaux.  
 Bardeaux, ce que c'est. 361.  
 Baudets, aux Colonies, étranglent les étalons. 262. — leur choix pour étalons. 288. — leur durée. 289.  
 Bertin, coutellier qui fait les instrumens pour la ponction. 215.  
 Bêtes à cornes. 343. — de l'indigestion dans ces animaux. 158.  
 Bêtes à laine. 344. — de l'indigestion dans ces animaux. 158. — Bêtes à laine d'Espagne. 344. — élevées à l'école d'Alfort. 27. — d'Angleterre. 344. — de France. *id.* — leur amélioration. 377. — leur éducation sauvage. *id.*  
 Bœuf (de la saignée du). 147.  
 Bouc d'Angora, élevé à l'école d'Alfort. 29.  
 Boucle (la). *Voyez* Charbon.  
 Bour, nom du baudet étalon aux Colonies. 288.  
 Bour-equior, baudet étalon
- employé pour les juments: *id.*  
 Bourgelat, sa maladie. 13. — sa mort. 14. — monument élevé à sa mémoire dans les écoles. 15.  
 Bout-en-train, ce que c'est. 262.  
 Brebis empoisonnées par la renoncule des champs. 297. — ouvertures des cadavres. *id.* — symptômes. 302. — Remede. 303.  
 Brebis tornis. 395.  
 Bredin, nommé directeur de l'école de Lyon. 18.
- C.**
- Castration des poulains. 362. — aux Colonies. 261. — maniere particulière de la pratiquer. 262.  
 Cataracte. 25.  
 Cause hypothétique des maladies contagieuses. 333.  
 Chat (de la saignée du). 151.  
 Chabert, nommé à la direction générale des écoles. 17. — le ministre lui en remet le brevet à un concours de pratique. 41. — nommé correspondant de la société de médecine. *id.* 48.  
 Chancre volant. *Voyez* Glof-santhrax.  
 Chancres, sont souvent les suites de la castration, aux Colonies. 262.  
 Chanut, nommé professeur à l'école d'Alfort. 18. — ré-

D d 2

- |  |   |
|--|---|
| compense qu'il obtient pour avoir traité une épidémie.   | Combats des coqs. 346.  |
| 19. — sa mort. <i>id.</i>  | Concours de pratique à l'école d'Alfort, 39. 43.  |
| <b>Chapon.</b> <i>Voyez</i> Oiseaux domestiques.   | Construction vicieuse des étables & des écuries, causes des maladies des bestiaux. 366.               |
| <b>Charbon.</b> 81. 370.   | <b>Coq.</b> <i>Voyez</i> Oiseaux domestiques.   |
| <b>Cheval</b> (de la saignée du). 122. 389.  | Coquilles d'œufs, employées contre la maladie du sang. 336.   |
| <b>Chevaux arabes</b> , barbes; leur éducation 8.  | Cours d'accouchemens faits à l'école d'Alfort. 21.  |
| <b>Chevaux</b> (des) dans les Colonies françoises. 243. — y ont dégénéré. <i>id.</i> — races différentes. 248. — créols. 251. — maniere vicieuse de les dompter. 254. — de les nourrir. 263. — de les faire travailler. 264. — sont étampés du nom de leurs maîtres. 268. — ne sont pas ferrés. 269. — durée de leur vie. <i>id.</i> | — de reboutage, <i>id.</i> — discontinués, pourquoi. 23.  |
| <b>Chevaux</b> portraits. 216, & suiv.   | — projetés sur les asphyxies, & sur les maladies des yeux! 24.  |
| <b>Chevaux</b> , mangent le napel. 164.  | <b>Créols</b> , chevaux nés aux Colonies. 251.  |
| <b>Chevres</b> , mangent l'aconit tue-loup. 164.   | <b>D.</b>   |
| <b>Chevres d'Angora</b> , élevées & multipliées à l'école d'Alfort. 29.  | Décret de la Convention nationale qui ordonne la réimpression de l'instruction pour les bergers. 381. |
| <b>Chien</b> (de la saignée du). 151.  | Décret de l'Assemblée nationale, sur l'arbitrage. 63.   |
| <b>Chiens.</b> 344. — remede contre leurs maladies. 337. — empoisonnés par le suc de la renoncule des champs. 300.   | Défenses de traiter les animaux affectés de maladies contagieuses. 83.                                |
| <b>Chûte du vagin</b> , -- de la matrice. 362.   | Dépenses des écoles vétérinaires réduites. 52.  |
| <b>Clavelée.</b> 81.   | Description & traitement des maladies épizootiques, & particulières. 93.                              |
| <b>Cochon</b> (de la saignée du). 155.   | Desséchement des alimens du feuillet, est la pire de toutes les indigestions dans les ruminans. 170.  |

- |  |  |
|--|--|
| Diarrhée. 366.   | Eperlin, nom du licol, aux Colonies. 255.  |
| Dissertations sur toutes les parties de l'art vétérinaire. 241.  | Epilepsie dans le cheval. 309.<br>— symptômes. <i>id.</i> — traitement. 311.             |
| Distribution de médailles à des artistes vétérinaires. 40. 44. 47.   | Epigraphe. 2.  |
|  | Epizootie à Saint-Domingue en 1772. 247.   |
| Eau de chaux, maniere de la faire. 197.  | Epizootie charbonneuse, en Finlande, en 1758. 354.<br>— en 1774. 355.                    |
| Ecole de principes relatifs à la fidelle représentation des animaux. 38.   | Epizootie sur les poissons. 316.<br>— symptômes. <i>id.</i> — cause. 317.                |
| Ecole vétérinaire formée en Angleterre. 7.   | Epizooties. 345.   |
| Ecole vétérinaires de France. ( continuation de leur histoire ). 13. — leurs dépenses réduites. 52. — leur établissement. 345.                                       | Errata. 417.   |
| Ecuries, leur construction & distribution. 357.  | Espagne, ses progrès dans l'art vétérinaire. 8.  |
| Education des chevaux arabes, -- barbes. 8.  | Espèces d'animaux, mal-à-propos regardées comme le croisement de races différentes. 343. |
| Education sauvage des bêtes à laine. 377.  | Etalons aux Colonies. 258. — doivent être séparés des baudets. 262.                      |
| Eleves entretenus à l'école d'Alfort, aux frais du trésor public. 35. — sortis des écoles, ne peuvent plus prendre le titre de privilégiés en l'art vétérinaire. 53. | Etalons baudets, leur choix. 288. — leur durée. 289.                                     |
| Embrâsement spontané du foin, lorsqu'il est serré trop tôt. 342.   | Etalons, leur choix. 358. — leur gouvernement, pendant toute l'année. <i>id.</i>         |
| Enflure, ce que c'est. 170.  | Etalons tenus à l'école d'Alfort. 30. — motifs qui déterminent cette mesure. 31.         |
| Eparvin. 390.  | Etangs, & ce qui les concerne. 350.  |
| Epaves, lieux où l'on conduit les animaux perdus, aux Colonies. 268.   | Etat de l'art vétérinaire en Europe. 13. — à Paris, ( suite ). 53.                       |
|  | Etat de l'école vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1791. 51.                       |

- |   |   |
|---|---|
| <p>Etiquer les poulains, aux Colonies ; leur ôter la tique. 260.</p> <p>Exemples de la fécondité des mulets. 290. 361.</p> <p>Expériences sur la qualité néfaste de la renoncule des champs. 294.</p> <p>Expert-arbitre, ses fonctions. 65. modèle de l'acte qu'il doit faire faire aux parties. <i>id.</i> — de celui qu'il doit dresser après sa visite. 67. — de l'acte de nomination d'un tiers-arbitre. 70.</p> <p>— <i>Voyez Arbitre.</i></p> <p>Explication de la planche représentant les instrumens propres à la ponction de la panse dans les météorisations. 214.</p> <p>Exposé d'une maladie qui a fait périr les poissons de la rivière de Dive. 315.</p> <p>Extrait de la séance publique de la société royale de médecine, 57.</p> <p>— de la société d'agriculture, 59.</p> <p>Extrait des édits civils de la république de Genève, concernant la garantie. 78.</p> <p>Extrait d'un mémoire sur l'usage de l'isatis en fourrage. 331.</p> | <p>des anciens. 361. — quand on doit commencer à ferrer les poulains. <i>id.</i> — n'est pas employée aux Colonies. 269.</p> <p>Fievre bilieuse maligne des chevaux. 390.</p> <p>Fievre inflammatoire putride épizootique. 354.</p> <p>Flandrin, nommé directeur de l'école d'Alfort. 18.</p> <p>Foin, s'embrase spontanément. 342.</p> <p>Fonds assignés pour les dépenses des écoles. 34.</p> <p>Fortraiture (de la). 216. — symptômes. <i>id.</i> — ouverture des cadavres. 218. — causes. 219. — traitement. 220. — complications. 226. — formules. 229.</p> <p>Fourrages secs, indigestion qu'ils occasionnent. 168.</p> |
| F.  | G.  |
| <p>Farcin. 81.</p> <p>Faux acacia, fourrage. 331.</p> <p>Fécondité des mulets. 289 &amp; suiv. 361.</p> <p>Ferrure (la) n'étoit pas connue</p>  | <p>Gale. 81.</p> <p>Gale des moutons. 378.</p> <p>Garantie conventionnelle. 77. — ordinaire à Genève. 78.</p> <p>Gaze, mauvais fourrage. 165.</p> <p>Gaz acide, — carbonique, — crayeux, se dégagent des alimens dans les indigestions. 172.</p> <p>— inflammable, sa différence d'avec le précédent. <i>id.</i></p> <p>Gestation des juments, sa durée. 359.</p> <p>Glossanthrax épizootique. 363.</p> <p>Goiffon, ses travaux à l'école d'Alfort. 37. — sa mort. 38.</p>  |

( 423 )

**Gonflement.** *Voy.* Tranchées.  
**Goulême (la).** *Voy.* Charbon.  
**Gourme.** 362. — particulière  
 aux pays froids. *id.*  
**Guesde.** *Voyez* *Isatis.*

H.

**Haras.** 30. — Loix qui les  
 concernent. 88. — décret de  
 l'Assemblée nationale qui les  
 supprime. *id.* — — qui ordonne  
 la vente des étalons.  
 89. — — qui ordonne la  
 résiliation des baux des mai-  
 sons où ils sont. *id.* — —  
 qui en supprime l'entretien  
 par le trésor public. 90.  
 — — qui ordonne la vente  
 des étalons du haras du Pin.  
 92.  
**Haras.** 342. — nombre des ju-  
 mens à donner à l'étalon.  
 343. — ouvrages sur les  
 haras. 356. — Haras de la  
 Savoie. 357.  
**Haras,** dans les Colonies. 244.  
 — choix de l'étalon. 258.  
 — époque de la chaleur des  
 jumens. 259. — soins qu'elles  
 exigent. 260. — soins que  
 les poulains exigent. *id.*  
 — castration. 261. — éta-  
 lons doivent être séparés des  
 baudets. 262.  
**Hattes,** haras dans les Colo-  
 nies, 244. 279. — soin  
 qu'on y prend des animaux.  
 252.  
**Hattier,** propriétaire de hattes.  
 246.

Hémorroïdes, sont hérédi-  
 taires dans les chevaux. 358.  
**Henon**, nommé professeur à  
 l'école de Lyon. 18.  
**Histoire des écoles vétéri-**  
**naires de France ( continua-**  
**tion).** 13.  
**Hydrophobie.** *Voyez* *Rage.*  
 — dans le cochon. 323.

I.

**Indigestion.** 371.  
**Indigestion (de l')** dans les  
 animaux ruminants, ou dans  
 les bêtes à cornes & à laine.  
 158. — sont plus fréquentes  
 dans les bonnes prairies.  
 166. — en passant du sec  
 au verd. *id.* — les four-  
 rages secs en donnent aussi.  
 168. — effets de celles-  
 ci dans les femelles pleines.  
 169. — cinq espèces. 173.  
 — I. météorisation méphi-  
 tique simple. 174. — II.  
 — compliquée de la du-  
 reté de la panse. 178. —  
 III. indigestion putride  
 simple. 180. — IV. —  
 putride accompagnée de la  
 dureté de la panse. 184.  
 — V. — produite par l'ir-  
 ritation de la panse. 187.  
 — moyens préservatifs.  
 189. — traitement. 194. —  
 de l'indigestion méphitique  
 simple. 195. — — compli-  
 quée, 203. — — putride  
 simple. 207. — — putride  
 compliquée. 209. — — pro-

- |   |   |
|---|---|
| <p>duite par l'irritation de la panse. 211.</p> <p>Inoculation de l'épidémie, inutile, ruineuse. 354.</p> <p>Instructions &amp; observations sur les maladies des animaux domestiques ; I<sup>re</sup>. partie. 13. -- II<sup>e</sup>. partie. 93. -- III<sup>e</sup>. partie. 241. -- IV<sup>e</sup>. partie. 339.</p> <p>Irritation de la panse, occasionne des indigestions. 187.</p> <p>Isatis, son usage en fourrage. 331. — sa culture. 333. — sa récolte. 334.</p> <p>Italie, on y cultive la médecine des animaux. 7.</p> | <p>Licol, ou licou, son nom aux Colonies. <i>Voyez</i> Eperlan.</p> <p>Loix concernant les haras. 88.</p> <p>Louvet (le). <i>Voyez</i> Charbon.</p> <p>Lutte des brebis. 344.</p> <p>Luxation du jarret dans le cheval. 319. — cause. <i>id.</i> — symptômes, <i>id.</i> — traitement. 320.</p>   |
| <p>J.</p>   | <p>M.</p>   |
| <p>Jumarts. 343. 361. — ne sont que de vrais bardeaux. <i>id.</i></p> <p>Jumens, leur choix. 358. — les soins qu'elles exigent. <i>id.</i> — durée de la gestation. 359.</p> <p>Juri d'instruction formé pour l'école d'Alfort par les artistes vétérinaires établis à Paris. 43.</p> <p>Jurisprudence vétérinaire. 63.</p>   | <p>Maladie du sang. 371.</p> <p>Maladie rouge, ou du sang, 335. 337. — remède. <i>id.</i> — sont deux maladies. 364 &amp; suiv.</p> <p>Maladie sur les poissons. 315.</p> <p>Maladies contagieuses ; il est défendu de vendre ou d'exposer en vente les animaux qui en sont affectés. 81. — de les traiter. 83. — cause hypothétique de ces maladies. 333.</p> <p>Maladies des chiens. 337. 338. — remède contre. <i>id.</i></p> <p>Maladies des yeux. 24. 25.</p> <p>Maladies épidémiques (recherches sur les). 352.</p> <p>Manière de procéder devant les arbitres. 63.</p> <p>Médailles accordées à des artistes vétérinaires. 40. 44. 47.</p> <p>Mélilot, ses bons effets en fourrage. 162.</p> <p>Mémoire sur les chevaux &amp; les mulets dans les Colonies françoises. 241.</p> <p>Ménagerie à l'école d'Alfort. 26,</p> |
| <p>L.</p>   |   |
| <p>Laines de France, comparées aux laines étrangères. 379.</p> <p>Lamas élevés à l'école d'Alfort. 28. 29.</p> <p>Lente (la). <i>Voyez</i> Maladie du sang.</p>   |   |

( 425 )

26. — sa destruction. 27. | Notes des éditeurs. 78. 150;  
 Météorisation , ce que c'est. 238. 290. 314. 322. 325.  
 170. — méphitique simple. 330. 333. 335. 338.  
 174. — compliquée. 178.  
 — ponction nécessaire pour  
 la guérir. 199.  
 Modèles d'âmes à dresser de-  
 vant & par les experts-ar-  
 bitres. 65. 67. 70. 72.  
 Monte , le temps , la maniere  
 de la faire. 359.  
 Monument érigé dans les Eco-  
 les vétérinaires , à la mé-  
 moire de Bourgelat. 15.  
 Morve , loi contre cette mal-  
 die. 80.  
 Mouton ( de la saignée du ).  
 148. 150.  
 Moutons. *Voy.* Bêtes à laine.  
 Mue ( la ). 345.  
 Mulet. 343. 361. — erreur  
 sur leur prétendue infécon-  
 dité. 343.  
 Mulet (du) dans les Colo-  
 nies. 270. — d'où on les  
 tire. *id.* — leur prix. 274.  
 280. — difficulté d'en avoir.  
 275. — quantité qui en  
 existe. 281. — exportation  
 de numéraire pour leur  
 achat. 282. — leur travail.  
 284. — leur éducation.  
 287. — preuves de leur  
 fécondité. 289. — durée de  
 leur vie. 291.  
 Mûrier. 341.  
 N.  
 Napel , mangé par les che-  
 vaux , sans danger. 164.  
 Nom des auteurs des analyses.  
 417.

*Année 1792.*

- Notes des éditeurs. 78. 150;  
 238. 290. 314. 322. 325.  
 330. 333. 335. 338.  
 O.  
 Observation sur la rage dans  
 un mulet. 306.  
 — sur l'épilepsie , dans le  
 cheval. 309.  
 — sur l'hydrophobie dans le  
 cochon. 323.  
 — sur une espece de paraly-  
 fie symptomatique , dont  
 furent attaqués plusieurs  
 chevaux. 325.  
 — sur une luxation complète  
 du jarret dans le cheval.  
 319.  
 Observations sur l'extrait de la  
 séance de l'Assemblée natio-  
 nale du 15 Août 1790 , re-  
 lative aux Ecoles vétéri-  
 naires. 52.  
 — sur toutes les parties de  
 l'art vétérinaire. 241.  
 — & expériences sur la qua-  
 lité vénéneuse & meurtrière  
 de la renoncule des champs.  
 294 & suiv.  
 Oestrus ovis (oestre des bre-  
 bis). 298.  
 Oiseaux domestiques. 345.  
 Onguent pour la gale des  
 moutons. 378.  
 Opération à pratiquer dans  
 l'indigestion compliquée de  
 la dureté de la panse. 203.  
 Ortie , comme fourrage. 355.  
 Ouvrages écrits sur l'art vété-  
 rinaire , analysés. 339 &  
 suiv.

E e

- Ouvrages relatifs à l'art vétérinaire, annoncés. 402.  
P.  
Papillons, nom vulgaire des douves du foie des moutons. 298.  
Paralysie symptomatique sur les chevaux. 325. — symptômes. 326: — ouverture des cadavres. *id.* — traitement. 328. — cause présumée. 330. — observation analogue. *id.*  
Parcage des bêtes à laine, ses avantages. 376.  
Pastel. *Voyez* Matis.  
Pépé. 345.  
Peite (la). *Voyez* Charbon.  
Phlébotomie, *Voyez* Saignée.  
Pigeons. *Voyez* Oiseaux domestiques.  
Piscines. *Voyez* Viviers.  
Plantes auxquelles les bestiaux ne touchent pas, dans les prairies. 163. — auxquelles ils touchent peu. *id.* — qu'ils mangent franchement. 165. — nuisibles, qu'ils mangent. 167. — soupçonnées à tort d'être la cause des indigestions. 161.  
Poissons, & ce qui les concerne. 350.  
Ponction dans les indigestions venteuses. 199. 397. — description des instruments avec lesquels on la pratique. 214.  
Porcs, leur engrais. 344.  
Poulains, les soins qu'ils exigent. 360. — bons effets
- du vert pour eux. *id.*  
Poules, Poulets. *Voyez* Oiseaux domestiques.  
Prairies artificielles. 340. 341.  
— naturelles. *id.* — plantes qui les composent. 161. — mauvaises. 163 — médiocres. *id.* — bonnes. 165. — les bestiaux sont plus exposés aux indigestions, dans les bonnes prairies. 166.  
Préservatifs des indigestions. 189.  
Prix des volumes. 12.  
Prix proposés & distribués par la société royale de médecine. 57.  
— par la société royale d'agriculture. 59.  
— distribués à l'école d'Alfort. 40.  
Procédé pour guérir les bêtes enflées. 397.  
Programmes des prix distribués & proposés par différentes Académies & Sociétés d'agriculture, sur des questions relatives à l'art vétérinaire. 57.  
Prospectus de l'ouvrage. 5.  
R.  
Rage. 81. — dans le cochon. 323. — long temps qu'elle a été à se déclarer. 324. — dans le mullet. 306. — symptômes. *id.*  
Rat qui avoit fait son nid dans la cuisse d'une truie. 345.  
Rebouteurs. 21.  
Régime le plus nécessaire aux bêtes à laine. 378.

Hemedé contre les maladies des chiens. 337.

— curatif & préservatif contre la maladie du sang. 335.

Remedes à employer, lorsque les bêtes à laine ont mangé de la renoncule des champs. 303.

— les plus nécessaires aux troupeaux. 377.

Renoncule des champs, ses qualités véneneuses. 164. 294.

Rumination. 375. — Idées sur cette fonction. 385.

S.

Saignée (de la) dans les animaux. 93. — ses effets. 95.

— comme moyen curatif, préservatif, ou préparant. 97.

— cas où elle est contre-indiquée. 99. — choix des vaisseaux à ouvrir. 100.

— quantité de sang à tirer. 102. — relativement aux animaux. 103. — aux âges. id.

— temps où il faut la pratiquer. 106. — précautions qui la précédent. 108. — instrumens pour saigner.

109. — vase à recevoir le sang. 111. — préceptes généraux. 113. — — particuliers. 121. — saignée du cheval. 122. — veines jugulaires. 123. — — temporales. 128. — — vaisseaux palatins. 129. — — veines ranines. 132. — — de l'éperon. 134. — — sacrées. 135.

— — céphaliques & saignées. 137. — — du pâturen. 139. — — vaisseaux de la pince. 140. — Artériotomie. 144. — saignée du boeuf. 147. — — veines mammaires. 148. — saignée du mouton. id. — — jugulaires. id. — — maxillaires. 149. — — céphaliques & saphenes. id. — saignée du chien & du chat. 151. — du cochon. 155. — jugulaires. id. — auriculaires. id. — — céphaliques & saphenes. 156. — saignées des volailles. id. — veines de dessous les ailes. id. — jugulaires. 157. — Saignée blanche. 115. 118.

— de la pince. 140. Sang bouillant, ce que c'est. 176. Savanes, prairies naturelles dans les Colonies. 252. Séances publiques & prix décernés à l'école vétérinaire d'Alfort. 39. 43. Seime (de la). 387. 389. — sa cause. 388. — sa description. id. — sa guérison. id. Soie. *Voyez Vers à soie.* Souris qui avoit fait son nid sous la peau d'une truie. 345. Spasme. *Voyez Tetanos.* Supplément au tableau des noms & demeures des maréchaux ferrans & artistes vétérinaires exerçans à Paris. 53. — morts & retrouvés. 55.

E e 2

Supplément ou addition à la durée de l'action rédhibitoire, dans le cas de garantie conventionnelle. 77.	symptômes. <i>id.</i> — ouverture des cadavres. 236. traitement. 238.
T.	Vaches voraces. 240.
Tachet (le). <i>Voy.</i> Charbon. Taon. 344.	Ver qui s'attache à l'ombilic des poulains, & qui les fait périr, dans les Colonies. 260.
Tarif & prix des médicaments qui servent aux maladies des bestiaux. 411.	Vers à soie. 341. 351. — leur éducation. <i>id.</i> — leurs métamorphoses. <i>id.</i> — leurs maladies. <i>id.</i> — les remèdes. <i>id.</i> — la soie. <i>id.</i>
Tetanos, accompagne souvent la castration, dans les Colonies. 262.	Vers qui se mettent dans les plaies à la suite de la castration, font périr les poulains dans les Colonies. 262.
Tic des chevaux. 238.	Vert, ses bons effets pour les poulains. 360.
Tic des vaches. 235. — est contagieux. 237.	Vices héréditaires. 358.
Tiers-arbitre, ses fonctions, 72. — modèle de son prononcé. <i>id.</i>	Vices latens, ou cachés. 77.
Tique ( <i>accarus</i> ), insecte qui tourmente les poulains aux Colonies. 260. — les muletons. 291.	Vigogne élevé à l'école d'Alfort. 28. 29.
Tornis des brebis. 395. — ses espèces. 396. — Remède. <i>id.</i>	Vinaigre, efficace pour les animaux empoisonnés avec la renoncule des champs. 303. — ses vertus. 341.
Traductions allemandes des instructions vétérinaires. 6. & 7.	Viviers domestiques. 351.
Traitemenit des indigestions. 194.	Volailles (de la saignée des). 156.
Tranchées occasionnées par la raréfaction. 371.	Volaille. <i>Voyez</i> Oiseaux domestiques.
V.	Vouede. <i>Voyez</i> Isatis.
Vaches rongeantes. 235. —	Z.
	Zoziatrique. 8.

## FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

*TABLE alphabétique des Auteurs & des Ouvrages  
cités dans ce Volume.*

## A.

- A**BANO (Pierre de). 304.  
Adam. 315.  
Aetius. 304.  
Agriculture (l'), poème. 339.  
Alhstrom. 380.  
Amoreux. 409.  
Archives pour les Hippiatres. 389.  
Aristote. 315. 363. 386.  
Artaud. 406.  
Avis au peuple sur sa santé. 399.

## B.

- Bachelier. 407.  
Baer (de). 353.  
Barrier. 338. 378. 398.  
Baudenbacher. 325. 330.  
Bauhin (Gaspard). 295.  
Berchtold (le comte Léopold de). 8.  
Bergius. 354.  
Bertin. 16. 24. 25. 28. 30. 32. 41.  
Beyersten. 355.  
Biornland. 355.  
Bohadsch. 331 & suiv.  
Boisdeffre. 406.  
Boissier. *Voyez Sauvages.*  
Boizot. 16.  
Bonnet (Charles). 405.  
Boucher (le) du Crosclo. 364.  
Bourgelat. 2. 13. 14. 15. 16. 19. 27. 30. 36. 37. 107. 121. 345. 356. 361. 362. 364. 375. 410. 416.  
**B**risson. 411.
- Bouwinghausen (F. M. F.) de Wallmerode. 397.  
Breche (Jehan). 348.  
Broussonet. 406.  
Brugnone (Jean). 164. 294. 356 & suiv. 392. 395.  
Buchan. 399.  
Buch'oz. 381. 382. 402. 403.  
Buffon. 290. 343. 360. 364. 392.  
Busch (M. J. D.). 389. 390.

## C.

- Carlier. 380. 384 & suiv. 405.  
Cetti. 364.

Chabert. 2. 5. 39. 41. 42. 43. 45. 50. 85. 93. 158. 216. 313. 370. 410.

- Chalette (de). 380.  
Champion (le P.). 350.

Chevalier. 49.  
Chomel. 343.

Collection de Jurisprudence de Denisart. 77.  
La Colombiere & Maison rus-  
tique. 348.

Coquet. 47.  
Columelle. 343. 348. 363.

Commerell. 407.  
Cottreau (C.). 348.

Courant (Noël). 404.  
Cours d'Hippiatrique. 393.

Crachet. 398.

## D.

- Daubenton. 150. 373 & suiv. 384 & suiv. 404. 407.  
Daum (M. Henri). 387 & suiv.  
Delafont Poulot (Esprit Paul). 259. 409.

- |   |                              |  |  |
|---|------------------------------|--|--|
| Démonstrations élémentaires de botanique.               | 335.                         | Gilbert.   | 35. 408.                                 |
| Denina ( l'abbé ).                                      | 361.                         | Gillibert.   | 335. 406.                                |
| Denisart.   | 77.                          | Girouard.  | 335.                                     |
| Dépoufier.  | 309. 314.                    | Giulio.  | 297.                                     |
| Description d'un procédé pour guérir les bêtes enflées. | 397.                         | Gmelin.  | 296.                                     |
| Devillaine.   | 368 & suiv.                  | Goiffon.   | 37. 38.                                  |
| Dompierre.  | <i>Voyez</i> Préséau.        | Gonzalez ( D. F. ).  | 381.                                     |
| Dubravius ( J. ).                                       | 351.                         | Gouaz ( le ).  | 352.                                     |
| Ducerceau ( le P. ).                                    | 345.                         | Gruvel.  | 6.                                       |
| Duhamel du Monceau.                                     | 340.                         | Guerchy.   | 407.                                     |
|   | 349. 351. 355.               | Guerini.   | 364.                                     |
|   | E.                           | Guyde (dit Hegemon).   | 348.                                     |
| Edouard.  | 25. 49.                      | H.   |  |
| Elémens de l'art vétérinaire.                           |                              | Haartmann.   | 354.                                     |
| Essais sur les appareils & bandages.                    | 121. 144. 147.               | Haller.  | 295. 346. 364.                           |
| — Précis anatomique du corps du cheval.                 | 376.                         | Hartmann.  | 290.                                     |
| — Traité de la conformation extérieure du cheval, &c.   | 108.                         | Harvée.  | 345.                                     |
| Elémens d'Hippiatrique.                                 | 2.                           | Hasfer.  | 380.                                     |
| Ellis.  | 380.                         | Hebenstreit.   | 296.                                     |
| Encyclopédie méthodique (médecine).                     | 195.                         | Hegemon.   | <i>Voyez</i> Guyde.                      |
| Essai d'un manuel de chirurgie vétérinaire.             | 390.                         | Hésiode.   | 340. 348.                                |
| Fechner ( M. Godefroi ).                                | 392 & suiv.                  | Hippiatres grecs.  | 363.                                     |
| Flandrin.   | 2. 5. 18. 45. 235. 365. 410. | Histoire de la société royale de médecine.                       | 19.                                      |
| Fouché d'Obsonville.                                    | 404.                         | Histoire des animaux.  | 315.                                     |
| Frae-Rex.   | 398.                         | Histoire naturelle de Buffon.                                    | 290. 360.                                |
| France ( de ).  | 340.                         | Histoire naturelle de l'air & des météores.                      | 315.                                     |
| Galien.   | 368.                         | Huzard.  | 2. 5. 40. 44. 67. 68. 85. 259. 290. 410. |
| Garfaulx.   | 362. 364.                    | I.   |  |
| Gervy.  | 50. 323.                     | Idelot ( Louis ).  | 384.                                     |
|   |                              | Inville ( le P. d' ).  | 346.                                     |
|   |                              | Instruction pour les bergers.                                    |  |
|   |                              | 150. 154. 373.   |  |
|   |                              | Instruction sur la maniere de charger & seller les chevaux.      | 398.                                     |
|   |                              | Instructions populaires concernant les maladies des chevaux, &c. | 398.                                     |

## ( 431 )

- |   |  |
|---|--|
| Instructions sur la morve. 85.  | Médecine vétérinaire. 376.   |
| Instructions vétérinaires ,<br>1782-1790. 16. 38. 43.<br>56. 324. 337. 365.             | Mederer. 403.  |
| -- 1791. 5. 10. 12. 13. 49. 51.<br>53. 58. 64. 69. 77. 242.<br>260. 315. 363. 369. 407. | Mémoires de l'académie des<br>sciences de Paris. 363. 375<br>& suiv. |
| -- 1793. 25. 49. 50. 52.  | — de l'académie des sciences<br>de Stockholm. 352.                   |
| -- 1794 (an II). 7. 338. 398.   | — de l'académie des sciences<br>de Turin. 294.                       |
| -- an III. 38. 170.   | — de la Société de médecine.<br>150. 154. 367. 378.                  |
| J.  | Memorie della real societa<br>agraria di Torino. 297.                |
| Journal d'agriculture. 376.   | Monro (Alexandre) pere. 404.   |
| — de médecine. 393.   | Monro (Alexandre) fils. 405.   |
| — de Paris. 39. 41. 42. 43.   | Montigni (de). 355.  |
| Jussieu (Bernard de). 331.<br>349.  | Moreau Saint-Méry. 241.  |
| K.  | N.   |
| Knobloch. 393.  | Nature considérée (la). 381.   |
| Krapf. 294. 296. 300 & suiv.  | Newcastle. 364.  |
| L.  | O.   |
| Lacepede. 407.  | Observations sur plusieurs<br>maladies de bestiaux. 364.             |
| Lafosse. 393. 408.  | Obsonville (d'). <i>Voyez</i> Fou-<br>ché.                           |
| Lagrenée (M. C. L.). 404.   | Oehlmann (M. K. A.). 391.  |
| Lapole (Jean) Lompagieu. 407.   | Olivier de Serres. 340.  |
| Lebas. 411. 416.  | P.   |
| Leveau. 352.  | Pallade. 363.  |
| Linnæus. 295. 298. 349. 357.<br>405.  | Patullo. 340.  |
| Louchard. 319. 323.   | Pline. 363.  |
| Loutherbourg. 352.  | Pluche. 341.   |
| Ludwig. 368. 372. 389. 396.   | Pommerays (la). 410.   |
| M.  | Ponce. 352.  |
| Malpighi. 341.  | Poulot. <i>Voyez</i> Delafont.                                       |
| Mante (de). 380.  | Pratique du trotsquart pour<br>les brebis tornis. 395.               |
| Manuel de médecine des bêtes<br>à cornes. 383.  | Préfœu de Dompierre. 406.  |
| Manuel usuel & économique<br>des plantes. 381.  | Q.   |
| Marillier. 352.   | Querbrat-Calleet. 364.   |
| Médecine domestique. 399.   |  |

- |  |   |
|--|---|
| <p>R.</p> <p>Rapin. 340. 348.</p> <p>Raynal. 285.</p> <p>Réaumur. 341. 345.</p> <p>Recherches sur les maladies épizootiques. 352.</p> <p>Remarques sur l'instruction pour les bergers. 383.</p> <p>Reuter. 395.</p> <p>Richard ( l'abbé ). 315.</p> <p>Riem. 395.</p> <p>Robinet ( Joseph ). 408.</p> <p>Rocca ( della ). 409.</p> <p>Roland de la Platiere. 405.</p> <p>Rosset ( de ). 340. &amp; suiv.</p> <p>Roze ( le P. ). 346.</p> <p>Ruini. 363.</p>  | <p>Tacquet ( J. ). 364.</p> <p>Tessier. 364 &amp; suiv. 403. 410.</p> <p>Thierry ( de Beauvoisis ). 348.</p> <p>Thiroux. 402.</p> <p>Thorel. 306.</p> <p>Tillet. 340.</p> <p>Tissot. 399.</p> <p>Toggia. 58.</p> <p>Tournefort. 349.</p> <p>Traité complet sur les pigeons. 391.</p> <p>— des bêtes à laine. 386.</p> <p>— des haras de Hartmann. 290.</p> <p>— — de Brugnone. 356. 392.</p> <p>— des maladies vermineuses. 229. 313.</p> <p>Trembley. 346.</p> <p>Tursen. 353.</p> |
| <p>S.</p> <p>Sandifort. 354.</p> <p>Saint-Quentin. 352.</p> <p>Sauvages ( Boiffier des ). 341.</p> <p>— 406.</p> <p>Scotti. 394.</p> <p>Sennebier ( Jean ). 405.</p> <p>Serres. <i>Voyez</i> Olivier de.</p> <p>Sind ( le baron de ). 390.</p> <p>Solleysel. 362. 364.</p> <p>Spallanzani. 363. 405.</p> <p>Species plantarum. 295.</p> <p>Spolverini. 363.</p> <p>Stumpf ( M. G. ). 392. 393.</p> <p>Sue, fils. 405.</p> <p>Swammerdam. 341.</p> <p>Systema naturæ. 295.</p> <p>— plantarum. 295.</p> | <p>V.</p> <p>Vaillant ( le ) de St.-Denis. 408.</p> <p>Vaniere. 340. 348. 350.</p> <p>Varole. 396.</p> <p>Varron. 343. 344. 363.</p> <p>Vegece. 363.</p> <p>Vicq-d'Azyr. 355.</p> <p>Vida. 341.</p> <p>Vincent. 37. 38. 407.</p> <p>Virgile. 339. 340. 343. 347.</p> <p>— 348.</p> <p>Vitet. 376.</p>   |
| <p>T.</p> <p>Tableau des maladies aiguës &amp; chroniques des bestiaux. 368.</p>   | <p>W.</p> <p>Wallmerode. <i>Voy.</i> Bouwingshausen.</p> <p>Wichmann. 381.</p> <p>Wolfstein. 394.</p> <p>Zandt. 355.</p>  |

FIN DU VOLUME DE 1792.